TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 10 960 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 24 AVRIL 1980

Treize personnalités de l'ancien régime ont été exécutées au Libéria

LIRE PAGE 44



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f.; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 40

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572

Tél. : 246-72-23

Les rebondissements de la crise iranienne

Une décision habile

C'est une décision habile parce que progressive et programmée qu'ont prise, mardi, à l'égard de l'Iran les ministres de la Communauté européenne.

Progressive, la décision a un minimum de portée immédiate, mais laisse aux autorités iraniennes un certain temps pour sauver la face ou même, plus simplement, pour tenir parole. L'ayatollah Khomeiny n'a-t-il pas annoncé qu'il appartiendra à l'Assemblée iranienne de décider du sort des otages ? Certes, le deuxième tour de son élection ne se déroulera que le 9 mai et l'Assemblée ne se réunira pas sur l'heure pour prendre une décision définitive. Aussi les Neuf n'envisagent-ils d'appliquer de véritables sanctions que lors de leur prochaine réunion, le 17 mai, et encore se satisferaient-ils à cette date de constater, faute d'une libération définitive des otages, un « progrès décisif » y conduisant.

Ces sanctions n'en sont pas moins programmées par des mesures déjà décidées et destinées à convaincre les Iraniens de la fermeté des intentions européennes. La plus importante consiste à faire voter par les Parlement des Etats où la Constitution l'exige les législations nécessaires pour l'imposition d'un embargo. Les autres mesures immédiates sont négatives ou symboliques : suspension de la négociation de tout nouveau contrat avec Téhéran — mais personne n'était pressé d'en conclure dans les circonstances actuelles ; arrêt des exportations des matériels militaires — mais elles étaient quasiment nulles ; refus de payer le pétrole iranien au-dessus du prix de l'OPEP — mais qui était prêt à s'engager dans cette voie que les Japonais viennent de rejeter ? Pour éviter un effet provocateur, la résolution des Neuf proprement dite ne mentionne d'ailleurs pas cette décision pétrolière.

Les Neuf rétablissent aussi l'usage des visas (ce que la France a déjà fait le 17 avril, d'accord avec Téhéran) et réduisent le personnel diplomatique, geste auquel seuls les diplomates attachent quelque signification. La rupture des relations diplomatiques ou le rappel des ambassadeurs ne sont pas évoqués. N'est-ce pas en temps de crise, c'est-à-dire dans les prochaines semaines, que les ambassadeurs ont plus que jamais un rôle à jouer ?

Quel peut être l'effet d'un tel programme, auquel d'autres pays, après le Japon et sans doute l'Espagne, sont susceptibles de se rallier ?

Téhéran a immédiatement fait savoir que l'Iran venait de conclure un « important accord » *commercial avec l'U.R.S.S. Mais* celle-ci peut-elle vraiment se substituer à l'Occident pour fournir à l'Iran ce dont il a besoin ? Il est peu probable en tout cas que le monde communiste soit prêt à payer du pétrole iranien au-dessus du prix de l'OPEP. L'avenir dépendra en fait de la capacité des autorités iraniennes de s'imposer à un pays au bord de l'anarchie. Si elles y parviennent, l'affaire des otages sera réglée sous une forme ou une autre.

Quant aux Etats-Unis, ils n'ont pas accueilli la décision des Neuf avec enthousiasme. Le département d'Etat s'en félicite, mais sans dissimuler que Washington attend maintenant l' « action ». Ce n'est pas une coïncidence si le secrétaire d'Etat, M. Vance, est attendu en Europe le 14 mai pour une réunion des pays « intégrés » à l'OTAN consacrée à l'Afghanistan, mais quelques jours avant que les Neuf passent au stade de véritables sanctions économiques contre l'Iran. Les Américains ne doivent cependant pas se leurrer, et sans doute ne se leurrent-ils pas : pour que les Etats-Unis et l'Europe aient une attitude crédible sur un problème ponctuel, il faudrait qu'elle s'inscrive dans une réflexion commune plus vaste touchant à l'ensemble des relations Nord-Sud (Proche-Orient compris), à la politique énergétique, au rôle du dollar, etc. Vaste programme dont l'Occident est fort éloigné.

• Washington se félicite du soutien des Neuf
• Les troubles dans les universités ont fait plusieurs dizaines de morts

Les Etats-Unis se sont félicités, mardi soir 22 avril, de la décision prise à Luxembourg par les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Neuf de les soutenir et de prendre des sanctions contre l'Iran pour obtenir la libération des otages.

A Paris, le gouvernement a rappelé, à l'issue du conseil des ministres, mercredi 23 avril, que « la détention des otages, qui a été condamnée par la communauté internationale tout entière, est inacceptable et doit cesser ».

A Téhéran, le ministre iranien du pétrole, M. Moinfar, a déclaré mardi que l'Iran refusera « pour toujours » *de vendre du pétrole aux pays qui se joindront aux sanctions économiques américaines.*

Par ailleurs, les affrontements entre étudiants de gauche et intégristes islamiques ont fait, au cours des deux derniers jours, plusieurs dizaines de morts à Téhéran et en province. De violents combats se poursuivent au Kurdistan iranien.

De notre envoyé spécial

Luxembourg (Communautés européennes). — Après une journée de discussions, les ministres des affaires étrangères des Neuf, réunis à Luxembourg, ont adopté, mardi 22 avril, un programme en deux temps de sanctions contre l'Iran. M. Calvo Sotelo, le ministre espagnol chargé des relations avec la Communauté, qui se trouvait à Luxembourg pour la négociation d'adhésion de son pays à la C.E.E. et qui a été informé par M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères et président en exercice du conseil des ministres, des décisions prises, a exprimé la solidarité de l'Espagne avec la position ainsi adoptée par les Neuf. M. Okita, ministre japonais des affaires étrangères, avait, à l'avance, indiqué à ses interlocuteurs de la Communauté l'intention de son gouvernement de s'aligner sur la position européenne. C'est la première fois, faisait-on remarquer à Luxembourg à l'issue de la réunion, que les Neuf prennent, sur ce terrain de la coopération diplomatique, une décision d'une telle portée.

Un premier train de sanctions est d'application immédiate. Plusieurs d'entre elles ont un caractère symbolique et sont, en fait, déjà appliquées par les gouvernements membres. C'est le cas de la réduction du personnel diplomatique et du rétablissement des visas. Plus concrète est la claire indication donnée aux entreprises du Marché commune de ne pas conclure de nouveaux contrats en Iran. La décision adoptée ne fait pas référence au pétrole, mais lors de la conférence de presse, qui a suivi la réunion, M. Colombo, président du conseil de la Communauté, qui avait été dûment mandaté à cet effet par ses collègues, a indiqué que les Neuf étaient d'accord pour ne pas acheter le pétrole à l'Iran à des prix supérieurs à ceux qui sont prévus par l'OPEP.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 8.)

L'agitation berbère

La Kabylie demeure isolée du reste de l'Algérie après les émeutes de Tizi-Ouzou

La crise ouverte par la revendication culturelle berbère s'aggrave en Algérie. La ville de Tizi-Ouzou, chef-lieu de la Grande-Kabylie, a vécu une nuit et une journée d'émeutes lundi soir et mardi. La Kabylie est soumise à un strict contrôle l'isolant du reste du pays et aucun journaliste n'est autorisé à s'y rendre.

Le ministère de la justice a annoncé, le mardi 22 avril, que vingt et une personnes accusées, en audience des flagrants délits, de « rébellion et destruction de biens publics » en Petite-Kabylie ont été condamnées à des peines de un à huit ans de prison.

A Alger, la tension demeure vive dans les milieux universitaires.

De notre correspondant

Alger. — Tizi-Ouzou, métropole régionale de la Kabylie, à une centaine de kilomètres à l'est d'Alger, a été lundi et mardi le théâtre de graves émeutes auxquelles auraient participé des centaines de jeunes gens descendus des villages voisins. Résolus, armés de bâtons et de frondes, ils ont harcelé, par groupes de quarante ou cinquante, les forces de l'ordre. Celles-ci ont été renforcées par l'armée. Elles ne contrôlaient pas, du moins dans la journée, toute la ville. Le quotidien *El Moujahid* a fait état, mercredi matin, de ces événements sous le titre « *Nouveaux actes de provocation* ». Selon le journal, des groupes d' « *exaltés* » ont tenté de brûler le siège du commissariat national du parti, de saccager un grand hôtel de tourisme et la gare routière, et d'incendier un autocar ainsi que des voitures appartenant au parti. *El Moudjahid* précise que, le 18 mars déjà, ces « *fauteurs de troubles* » s'étaient manifestés par des actes de vandalisme à Azazga, à une cinquantaine de kilomètres plus à l'est, où ils avaient brisé les vitres des établissements d'enseignement et les enseignes lumineuses des bâtiments administratifs et des commerçants. Le journal confirme que des événements de même nature se sont déroulés ces derniers temps dans de nombreux villages de la région, et cite notamment : Aïn-el-Hammam (ex-Michelet), Boghni et Beni-Douala, Tizi-Rached et Larba-Naït Irathel (ex- Fort-National).

DANIEL JUNQUA.

(Lire la suite page 6.)

La remise du rapport Giraudet

Les négociations sur la durée du travail vont reprendre

Dans son rapport sur la durée du travail, qu'il vient de remettre au gouvernement, M. Pierre Giraudet, P.D.G. d'Air France, préconise essentiellement un abaissement du temps de travail annuel de 1 920 heures à 1 816 heures, permettant la généralisation de la cinquième semaine de congés payés ainsi qu'une réduction sensible du nombre des heures supplémentaires, celles-ci pouvant désormais être décidées sans autorisation préalable de l'inspection du travail. Ces propositions, qui satisfont en partie syndicats et patronat, devraient rendre possible la reprise des négociations, interrompues le 8 janvier, entre le C.N.P.F. et les confédérations syndicales.

Les négociations sur la réduction et l'aménagement du temps de travail vont-elles reprendre, après les fêtes du 1ᵉʳ mai, entre le C.N.P.F. et les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C. ? Tout porte à le croire après la remise, à MM. Barre et Mattéoli, du rapport Giraudet, dont les grandes lignes sont connues et dont la publication officielle devrait avoir lieu dans les prochains jours.

MICHEL CASTAING.

(Lire la suite page 38.)

Deux dossiers régionaux à l'Elysée

● CORSE

Attentats à Paris et en métropole après l'annonce de nouvelles mesures en faveur de l'île.

(Lire pages 12 et 13 nos informations et l'article de Nicolas Alfonsi : « Corse : années 80 ».)

● BRETAGNE

Le président de la République et le premier ministre font, avec les élus locaux, le point des dispositions prises après le naufrage du « Tanio ».

(Lire page 12.)

Le plus court chemin de Pékin à Moscou

par ANDRÉ FONTAINE

A quelques semaines de distance, les dirigeants de la Chine post-maoïste ont pris deux décisions qui méritent réflexion. L'ancien président de la République, Liou Shaoqi, la plus illustre des victimes de la révolution culturelle, a bénéficié d'une réhabilitation posthume. *Le Quotidien du peuple* a remis en cause la conception, admise depuis quinze ans, selon laquelle l'U.R.S.S. avait poussé le révisionnisme à un point *tel qu'elle ne méritait plus le nom* de socialiste.

Le *premier* de ces événements était attendu. Deng Xiaoping, l'agile et tenace *vieillard dont* la personnalité domine l'équipe actuelle, était le principal lieutenant de Liou. Il avait partagé sa disgrâce. C'est, pour lui, consacrer sa victoire que de faire reconnaître par ses adversaires d'hier que leur pire erreur a été de s'en prendre à son maître. Reste que Liou avait *été* dénoncé, à l'époque, comme le « Khrouchtchev chinois ». Sa réhabilitation ne peut donc déplaire, à première vue, aux Soviétiques, *qui n'ont pas manqué de l'interpréter* comme le signe d'un certain retour à la raison — à *leur* raison.

Il en va *de même, a fortiori,* de la révision du jugement porté sur la nature du système moscovite, d'autant *plus* qu'elle ne répondait, pour autant qu'on sache, à aucune nécessité particulière de la politique intérieure chinoise. On est donc en droit de se demander, compte tenu de la subtilité légendaire de la diplomatie de Pékin, si l'on ne se trouverait pas en présence d'un « signal », à destination du monde extérieur, qu'il y aurait tout intérêt à déchiffrer convenablement. D'autant plus que, si nous sommes bien renseignés, *l'ambassadeur soviétique à Paris*, M. Tchervonenko, dînant récemment avec une importante personnalité politique, lui a *prédit*, entre autres joyeusetés explosives auxquelles M. Carter devait s'attendre au cours des mois prochains, notamment au Proche-Orient, un dégel sino-soviétique.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

Boycottage généralisé

C'est simple : les Etats-Unis boycottent l'Iran, qui boycotte l'Irak, qui boycotte l'Egypte, qui, par parenthèse, est l'alliée des Etats-Unis. Et l'Egypte boycotte la Libye, qui boycotte Israël, qui boycotte l'Arabie Saoudite, qui, par parenthèse, comme Israël, est l'alliée des Etats-Unis. Sans compter l'Europe, qui va boycotter l'Iran, et tous les pays qui vont boycotter les Jeux de Moscou pour se montrer les alliés des Etats-Unis.

Et, pourtant, tous ces boycottages laissent songeur sur la puissance des Etats-Unis, puisqu'ils n'empêchent pas l'Iran de conserver ses otages et les Russes d'occuper l'Afghanistan...

MICHEL CASTE.

L'affaire de Broglie

La cour d'appel se prononcera vendredi 25 avril sur la réouverture du dossier

Les magistrats de la chambre d'accusation de la cour l'appel de Paris, qui se sont réunis à huis clos, ce mercredi matin 23 avril, sous la présidence de M. André Chevalier, ordonneront vraisemblablement un supplément d'information dans l'affaire de Broglie. Ils rendront leur arrêt vendredi 25 avril.

La chambre d'accusation devait primitivement se prononcer sur le renvoi aux assises de quatre personnes inculpées à la suite de l'assassinat de Jean de Broglie : Pierre de Varga, Guy Simoné, Serge Tessèdre et Gérard Frèche. La publication par *le Canard enchaîné* des notes de la police confirmant que la police était au courant d'un projet d'assassinat a conduit les magistrats à statuer d'abord sur la réouverture de *l'instruction*.

Il ne fait guère de doute qu'un supplément d'information sera ordonné et que celui-ci sera confié à M. André Chevalier, le président, si la juridiction suit les réquisitions du parquet prises en ce sens.

D'autre part, les groupes de l'Assemblée nationale ont désigné leurs représentants à la commission chargée d'examiner la proposition de mise en accusation de M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice. La présidence sera assurée par un membre du R.P.R. et le rapporteur sera un représentant de l'U.D.F.

Lire page 14 *l'article de* MICHEL BOLE-RICHARD : « INUTILES SURVEILLANCES »

« Radioscopie des États-Unis », de Jacqueline Grapin

Déclin n'est pas décadence

Nos compatriotes ont beaucoup de mal à saisir l'Amérique, extraordinairement complexe sous une croûte superficielle d'uniformité. « *Accepter ses contradictions est la première démarche à faire pour comprendre le peuple américain. Mais la diversité n'exclut pas l'unité* », nous dit Jacqueline Grapin dans sa *Radioscopie des Etats-Unis*. Il en est ainsi pour tous les peuples, et d'ailleurs pour tous les hommes. Mais s'agissant de l'Amérique, les contradictions sont, en effet, monumentales. Les rapports dialectiques du puritanisme et du moralisme protestant avec le laxisme des valeurs ou, en politique, de l'idéalisme et du moralisme avec la défense souvent la plus brutale des intérêts nationaux, nous agacent et nous déconcertent ; ce qui nous fait souvent parler d'hypocrisie à propos des Américains.

L'ouvrage de Jacqueline Grapin est le premier livre de synthèse publié en français sur ce pays, depuis *la République impériale* de Raymond Aron, paru en 1973. Tout en mettant l'accent sur la période récente, l'auteur n'hésite pas à prendre un nécessaire recul. Les passages où elle décrit la place des idées et de la morale dans l'armature de la nation américaine — le goût de l'Amérique pour les causes plutôt que les idéologies, le besoin américain de « croire », qui « *dépasse l'imagination de presque tout le reste du monde et en particulier des Européens* », les trois traits culturels de l'histoire du peuple américain que sont le libéralisme, l'idéalisme et le messianisme « *justifiant et corrigeant tout* » — la capacité du système à réguler la contestation par la contestation, — tous ces passages s'inscrivent dans l'héritage tocquevillien.

THIERRY DE MONTBRIAL.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde

idées

RÉGIONS ET COMMUNES

Décadence de la République

par FRANCK SERUSCLAT (*)

LORS de la première lecture du projet gouvernemental considéré comme réforme communale, beaucoup d'élus ont pensé qu'il s'agissait simplement d'une mise-à jour des textes législatifs ou réglementaires en vigueur depuis 1884 et de leur adaptation aux pratiques courantes.

En fait, son importance est bien autre ; sans être une loi organique déclarée, il sert le dessein essentiel de M. Giscard d'Estaing d'installer un régime libéral d'inspiration orléaniste, perceptible déjà par ses comportements autant que par ses choix économiques et politiques..

A Thann, en mai 1979, il annonce que les institutions locales doivent être modernes, ce qui ne veut pas dire *démocratiques et républicaines* ; elles doivent aussi prolonger les institutions nationales en s'y adaptant étroitement. A Bordeaux, il propose que d'ici dix ans, la France devienne un Etat libéral.

La République et la démocratie qu'elle exige doivent laisser la place ; la Constitution de 1958 et les modifications qui lui ont été apportées, les styles des présidents de la République élus au suffrage universel et surtout celui de M. Giscard d'Estaing, les habitudes prises par les administrations et les gouvernements successifs, ont créé un climat politique, où, par lassitude et égoïsme indifférent, les citoyens admettent d'être des sujet du prince et de sa cour.

Les collectivités locales — et les communes en particulier — avaient la mission d'être les lieux initiaux et privilégiés d'une vie démocratique à hauteur d'hommes et de leurs problèmes ordinaires et quotidiens ; elles suscitaient les élus politiques. Une droite orléaniste ne peut tolérer ni les uns ni les autres. Toutes ces structures doivent perdre et leur sens et leur efficacité. Par un travail de termites — et sans détruire les apparences, — les services publics vont devenir des refuges pour des fonctionnaires rendus inutiles comme des aiguilleurs dans une gare où ne passent plus de trains ; les structures communales, et autres collectivités locales, seront des coquilles vides avec des élus politiques sans crédit, comme ces relais qui ne transmettent et n'amplifient plus rien.

sources de suffisance ou d'arrogance pour les uns, de déférence excessive ou d'humilité injustifiée pour les autres, en tout cas d'iniquité manifeste entre les maires de villes de plus de trente mille habitants et ceux des villes dont le chiffre de population est immédiatement inférieur.

Au lieu d'aborder le véritable problème d'une refonte du tissu communal, le gouvernement, pour esquiver, présente un ersatz de solution et bâcle des propositions de coopération communale en arguant d'un sophisme :

— Les communes sont libres de s'associer, mais la liberté étant celle du plus fort et du plus important, les communes s'associeront selon les lois du conseil municipal représentant à lui seul le tiers de la population de l'ensemble d'un syndicat.

En 1980 et pour le millénaire à venir, il eût été sérieux de rouvrir le débat, jamais réellement clos, entre les conceptions fondamentales de Mirabeau d'une part et de Touret-Seyes d'autre part.

De larges confrontations à partir de réalités vécues et des hypothèses — en tenant compte *essentiellement des intentions* et des désirs de chaque commune — permettraient, sûrement, de redéfinir une carte communale imaginée par Mirabeau, mise en place par les constituants de 1791 et adaptée à des moyens de relations, de communications et d'informations d'une époque avec laquelle ni les techniques, ni les mœurs, ni les aspirations des *hommes d'aujourd'hui n'ont* encore quelques points communs.

Cela aurait été l'occasion de répondre, enfin, aux aspirations comme à la volonté des hommes et des femmes d'exercer les droits et les devoirs d'une pleine souveraineté de citoyens, ce dont ils sont capables et ce qu'ils tentent d'exprimer chaque jour davantage.

Cela serait aussi l'occasion de rechercher les formes et les tailles — sans violenter ni la géographie ni les affinités sociales et humaines naturelles — qui assurent les moyens et les structures suffisantes pour satisfaire, quantitativement et qualitativement, *les besoins des hommes* en cette fin d'un millénaire et peut-être pour l'autre à venir.

La démocratie, dans une république, est, par son existence même, le moyen de la participation de tous les citoyens à la politique de la cité soit directement, soit après délégation du pouvoir de choix à des élus au suffrage universel.

Quand la démocratie est ainsi, *il* est inutile d'avoir recours à des expédients, de surcroît anticonstitutionnels, comme les pratiques référendaires...

Elles sont offenses aux élus en même temps qu'un piège pour eux *et le suffrage universel. Le référendum* — tel qu'il est prévu et tel qu'il est défini, par son sens étymologique et légal — entraîne un résultat ayant la valeur d'une délibération exécutoire imposée au conseil municipal qui n'en a pas forcément délibéré.

C'est un moyen permettant aux élus — dans des circonstances données — de ne plus assumer une quelconque des responsabilités découlant de leur engagement initial pour être élu.

C'est un procédé qui transfère cette responsabilité à des hommes et à des femmes, provisoirement motivés par des intérêts particuliers et des contingences, par rapport à l'intérêt communal général.

Le gouvernement abuse les élus locaux et les citoyens ; reprenant dans les esquisses précédentes de Marcellin ou de Guichard *ce qui le sert, il propose* une décentralisation sur des lieux communaux où ni les élus ni les citoyens ne posséderont les ressources nécessaires et les moyens techniques adaptés pour participer à la vie politique, dont ils seront *détournés* par les appels incessants d'une société de consommation organisée.

En même temps, par une déconcentration astucieuse des pouvoirs d'exécution au niveau *départemental, le gouvernement* réussira à concentrer, entre les mains du préfet, les moyens et les modalités pour organiser les relations de voisinage, éléments essentiels de la quotidienneté de vie ; dans cette communauté de communes, les communes perdront, peu à peu, leur autonomie, quand ce ne sera pas le fait de leur intégration dans des syndicats et districts, structures élues au deuxième degré dont les responsables échappent au contrôle direct des citoyens.

Les acteurs principaux d'une vie démocratique, détournés de leurs droits et devoirs essentiels, enfermés dans l'engrenage d'une consommation absurde, c'est le déclin certain de toute communauté de vie entre hommes et femmes solidaires, de toute recherche politique de meilleurs cadres, conditions et rythmes de vie. *C'est un déclin qui amorce* puis consolide la décadence d'une république.

Hypocrite

C'est à cela que contribue la loi n° 187, portant paradoxalement sur le développement des responsabilités locales.

Sous le couvert d'un intitulé hypocrite, ses rédacteurs proposent des moyens législatifs pervers pour isoler la gestion communale jusqu'à l'autarcie, la réduire à *un bilan financier soumis* aux risques et aux incertitudes de l'entreprise en économie libérale, et vider de son sens politique le rôle et l'action des élus au suffrage universel.

Cette loi sera le dernier maillon, l'aboutissement d'une démarche amorcée en 1958 pour boucler la France dans un régime libéral.

Aujourd'hui, il s'agit de faire *entrer dans* la *pratique quotidienne* — à tous niveaux et en tous domaines — les règles principales d'une société libérale, toutes accrochées au dogme d'une liberté comprise comme l'absence de contraintes ; l'Etat et ses lois ne doivent gêner en rien le jeu de la concurrence sauvage entre les individus ; l'ordre « juste » entre les hommes est à l'image de celui de la nature et de la jungle ; le règne du plus fort et celui de *l'argent sont assurés par la législation*, la morale, les mœurs.

Pour mieux séduire, c'est-à-dire tromper, le projet de loi organise une fausse décentralisation de l'exercice des libertés démocratiques en trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatorze théâtres communaux, où les élus n'ont plus qu'un rôle d'ombre ; elle propose une déconcentration de quelques pouvoirs d'exécution jusqu'ici gouvernementaux au niveau départemental et prend soin de les transmettre, en pratique, aux préfets hiérarchiquement dépendants ; du gouvernement, elle entraîne, de fait, confiscation des possibilités des communes au profit *d'une concentration* départementale devenue *« communauté de communes »*.

La centralisation des définitions des grands choix économiques et politiques, celle des décisions qui en découlent s'accroît au niveau national. Elle y est de plus en plus sélective au fur et à mesure que l'Etat se débarrasse de charges financières, impedimenta à confier aux collectivités locales.

Le préfet aura de vrais pouvoirs d'exécution ; la réalité de la vie communale se décidera, s'organisera dans cette dimension départementale alors sacrée communauté de communes ; les communes seront sournoisement spoliées de leurs possibilités comme de leurs responsabilités en ces domaines.

Bref, il faut arrêter tout effort d'investissement, rentabiliser ceux qui existent en faisant payer aux usagers le prix réel de journée. Ces usagers, pour une part importante, sont les collectivités locales.

La partie du projet la plus hasardeuse, la plus démoniaque concerne l'éducation, chapitre IV du titre II.

C'est, très clairement, une départementalisation de l'enseignement qui est en germe dans les articles écrits à ce sujet ; et elle porte tous les risques de disparité, celui des chances d'accès, celui des contenus scolaires comme de la nature, publique ou privée, du *service* chargé de le dispenser.

Selon que le département sera riche ou pauvre, il facilitera plus ou moins, et pour qui il le voudra, la fréquentation scolaire par l'attribution des bourses comme par l'organisation des transports.

Selon l'ouverture laïque ou non du conseil général, selon le choix prioritaire gouvernemental et préfectoral, l'enseignement public ou privé aura aide pour son *développement*.

Fourberie et jalousie

La fourberie gouvernementale *atteint un sommet dans* le titre III portant statut des élus locaux ; multipliant les coups de chapeau et les déclarations laudatives envers les élus, il met en place un système qui montre ses véritables sentiments envers eux ; les élus sont des incapables ou des Etienne Marcel en puissance.

Le discours annonce des chances d'accès égales pour tous ; le texte institue des discriminations. Seuls les élus travaillant dans une entreprise de plus de dix salariés pourront bénéficier des crédits d'heures, encore mal définis et dépendants de la bonne volonté patronale.

La trouvaille du maire à temps plein dénote une volonté de destabiliser les fonctions communales en dissociant le maire de son conseil et en créant des différences de temps d'activités et d'indemnités entre les maires des villes de plus de trente mille habitants et les autres.

L'ambiguïté de cette notion porte déjà en elle-même bien des embarras ; elle fera rapidement naître des jalousies. Les différences, inévitables et notables, dans les comportements entre maires à plein temps et les autres entraîneront vite des différences de jugement sur leur capacité, leur compétence. Elles seront

(*) Sénateur (P.S.) du Rhône.

L'ère des gaspillages

par JEAN-ÉMILE VIÉ (*)

AU moment où les débats s'achèvent au Sénat à propos du projet de loi sur le *développement des responsabilités locales*, il ne paraît pas superflu d'ajouter quelques remarques sur divers aspects particuliers de ce texte.

En tout premier lieu, il convient de souligner que, fort heureusement, il remet à dix ans l'extension aux régions d'une réforme de même inspiration. A ce stade, le pire est momentanément évité, encore qu'il soit toujours hasardeux de lancer le mouvement au niveau des communes et des départements. A ce jeu, le risque est d'être entraîné plus loin que l'on ne voudrait aller.

A propos des communes, le projet élude le principal problème qui se pose réellement. La situation *communale française présente une* caractéristique unique, à savoir son émiettement. Il existe dans notre seul pays plus de communes que dans le reste de l'Europe des Neuf, et cela explique à la fois l'incapacité des plus petites d'entre elles à assumer convenablement leur rôle et l'inanité de toute réforme qui ne commence pas par un regroupement communal véritable.

Le gouvernement s'y est à vrai dire efforcé à diverses reprises par *la voie de l'incitation, par le truchement* des préfets et l'attribution de subventions aux communes fusionnées. Les rivalités personnelles, les querelles de clocher, la réticence à mettre en commun les patrimoines et davantage encore les dettes, l'inégal niveau des équipements réalisés, mais surtout le désir des élus de conserver leur écharpe ont rendu ces tentatives pratiquement vaines.

Il aurait cependant suffi d'un acte d'autorité qui aurait été, à une certaine époque, *facilement* accepté pour mettre un terme à une situation anarchique. La réforme en cours d'examen aurait pu fournir l'occasion d'un débat public et sérieux sur ce sujet capital. Mais cette réforme-là, le projet l'écarte expressément.

Il se contente modestement de poursuivre dans la voie de la collaboration intercommunale par syndicats et districts, une voie qui, certes, dans certains domaines, comme les adductions d'eau, l'électrification rurale, l'entretien de la voirie communale ou les transports scolaires, a donné de bons résultats, mais qui en dônnerait de meilleurs si un regroupement communal préalable avait établi une certaine égalité entre *les partenaires éventuels*.

En tout état de cause, syndicats et districts constituent un échelon supplémentaire dans une organisation administrative déjà coûteuse. Ils sont souvent source de conflits et de dépenses accrues.

L'amélioration du statut des élus locaux est un des principaux volets de la réforme, celui qui sera sans doute le mieux accepté par ceux qui sont appelés à le voter. Les maires des communes de plus de 30 000 habitants et les adjoints des communes de plus de 100 000 habitants pourront opter pour l'exercice de leur mandat à temps complet, ce qui aboutira, dans la plupart des *cas, à leur allouer l'équivalent du* montant de l'indemnité parlementaire, dont on sait qu'elle est en théorie alignée sur le traitement des conseillers d'Etat tout en réussissant, par de nombreux moyens, à l'excéder sensiblement. Ce système multiplie les inconvénients. Il renforce la tendance très peu démocratique à la fonctionnarisation des élus, mais sans apporter en contrepartie la moindre garantie d'une sélection fondée sur des critères objectifs. Il attirera vers *les fonctions de maire* ou d'adjoint non les citoyens désireux de servir le bien public, mais plutôt ceux qui recherchent une situation matérielle satisfaisante. Il pose avec une acuité nouvelle le problème du cumul des mandats et des indemnités qui devrait depuis longtemps avoir trouvé une solution.

L'amélioration parallèle du statut du personnel communal est dans son principe parfaitement logique. Le souci de parité entre fonctionnaires au service de l'Etat ou à celui des communes n'est pas discutable. Mais il sera difficile à mettre en œuvre.

Dans un autre ordre d'idées, l'intitulé du projet de loi met l'accent non sur le renforcement des pou*voirs locaux, mais sur celui des* responsabilités. Si l'on trouve facilement les dispositions qui s'inspirent du premier objectif, il n'en est pas de même du second.

Le maire, en effet, pourra exercer le droit de réquisition vis-à-vis des comptables publics, droit jusqu'ici réservé aux seuls préfets qui en faisaient un usage discret, ayant évidemment à en répondre devant le gouvernement. Il n'en sera pas de même pour les maires élus, qui *n'auront d'autre juge que le corps* électoral, dont on sait par expérience que le choix ne se détermine pas en fonction de la compétence, voire même de la rigueur morale des candidats.

Comme la sécurité sociale

Le seul garde-fou, et combien fragile, sera la création de comités interdépartementaux de contrôle des comptes publics présidés par un magistrat de la Cour des comptes. Une telle institution, pour dissuasive qu'elle puisse paraître, n'empêchera *pas la multiplication des irrégularités* de toute nature qui existent déjà malgré le contrôle *a priori* des préfets. Les observations adressées aux communes sur leur gestion qui en résulteront, comme la mention éventuelle des plus justifiées au rapport public annuel de la Cour, seront, hélas ! impuissantes à endiguer un flot qui monte d'année en année.

Si les élus ne sont guère friands de prendre des décisions contraignantes à l'égard de leurs administrés, ils le sont encore moins d'assumer leurs responsabilités lorsque les choses tournent mal. Il n'est pas en ce moment inopportun de rappeler — et l'exemple n'est pas *unique — comment, lors de l'incendie* du « Cinq à Sept », le maire, soutenu d'ailleurs par ses collègues, s'est défaussé sur l'Etat tuteur, en l'espèce sur la préfecture de l'Isère.

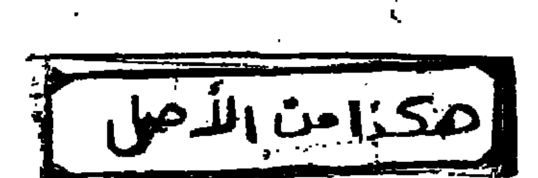
Il y a lieu d'émettre quelques doutes sur le résultat de certaines autres mesures. C'est le cas, en particulier, dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement, où il est vraisemblable que les défenseurs de l'environnement n'auront *pas à se féliciter du nouvel état de* choses. En trente-six ans de carrière préfectorale, je n'ai jamais reçu d'intervention d'un maire en vue d'obtenir un meilleur respect des règles de protection des espaces verts ou du littoral, non plus qu'en vue d'une plus stricte application des règles de délivrance des permis de construire. Tout au contraire, les interventions allaient toujours dans le sens d'une densification des projets immobiliers, d'un assouplisse*ment des règles de construction* dans les zones sensibles ou protégées.

Mais le fond de la réforme est le problème du financement des budgets communaux. Il est un des grands problèmes de notre époque. A une gestion prudente, voire même timorée, des finances communales où le fin du fin consistait pour le maire à ne pas augmenter les impôts locaux, a succédé une concurrence de mauvais aloi entre collectivités *locales : c'est à qui aura le stade* le plus grand et le mieux équipé, la piscine la plus olympique, l'école maternelle la plus fonctionnelle, la voirie rurale la plus spectaculaire, les équipements les plus disproportionnés aux possibilités financières de la commune comme même aux besoins réels de ses habitants. Il en résulte un taux d'accroissement des dépenses des collectivités locales qui dépasse non seulement celui des dépenses de l'Etat mais aussi celui du P.N.B. La situation s'apparente sous cet aspect à celle de la sécurité sociale. A l'heure où notre pays connaît les difficultés économiques que l'on sait, le moment est donc mal choisi pour lâcher davantage la *bride aux assauts de démagogie des* élus locaux qui n'auront plus le recours d'opposer aux revendications de toute nature le refus de la tutelle.

Or, en matière de finances, publiques ou privées, *le principe fondamental* est « qui paie commande », ce qui revient à dire qu'il faut lier indissolublement le vote des recettes à celui des dépenses. C'est le fameux principe constitutionnel dont il a été récemment beaucoup parlé lors du vote du dernier budget de l'Etat. En matière communale, il n'en est rien aujourd'hui et il n'en sera rien demain. A peine estime-t-on possible de faire supporter directement aux contribuables locaux le *tiers des dépenses locales, les deux* tiers des recettes étant fournies par l'Etat. Au régime certes arbitraire et complexe des subventions sectorielles va succéder celui des subventions globales de fonctionnement et d'investissement auxquelles *s'ajoutera* la globalisation des prêts. Il n'y a lieu d'attendre d'un tel système aucune incitation à *réduire* les investissements aux seuls véritablement nécessaires non plus qu'à limiter le coût de fonctionnement des services communaux à un moment où la capacité fiscale des contribuables nationaux ou locaux, qui sont les mêmes, arrive à sa limite.

Il est en contrepartie évident que l'ensemble de ces dispositions, lorsqu'elles *seront adoptées*, enlèvera aux représentants locaux de l'Etat, donc au gouvernement lui-même, la possibilité de s'opposer comme ils s'efforcent encore de le faire aujourd'hui avec de moins en moins d'efficacité aux erreurs de gestion, c'est-à-dire aux gaspillages qui caractérisent parfois la gestion communale, bien davantage encore que celle de l'Etat où ils ne sont pourtant pas négligeables.

(*) Ancien préfet de région.



Cuba

« PONT-MARITIME » ENTRE L'ILE ET LA FLORIDE

Quatre cents réfugiés sont partis pour les États-Unis

De notre envoyé spécial

La Havane. — Quatre cents personnes ont quitté Cuba, le mardi 22 avril, à destination de la Floride. Les départs se sont effectués dans le plus grand calme depuis le port de Mariel, à 60 kilomètres à l'ouest de La Havane. Les réfugiés de l'ambassade du Pérou, auxquels se sont joints des Cubains ayant de la famille aux Etats-Unis, ont été amenés en bateaux depuis la capitale. Sans bagage, sans un mot mais le sourire aux lèvres, ils se sont immédiatement embarqués par groupes de cinquante ou cent à bord de petites embarcations venues de Key-West, de Miami ou de Cayo-Hueso. Au moment de larguer les amarres, ils faisaient le « V » de la victoire. Certains, même, levaient le poing... Douze heures de traversée les attendaient.

L'initiative de ce « pont maritime » revient à l'Association des travailleurs de la « communauté », organisation d'exilés cubains qui réclame la suppression de l'embargo et l'établissement de relations diplomatiques normales entre Washington et La Havane. *« Nous avons informé le représentant des intérêts de Cuba aux Etats-Unis de notre décision de venir chercher nos compatriotes,* nous a déclaré M. Hildo Roméo sur le quai de Mariel, *et nous sommes partis sans savoir ce qui nous attendait. Mais les autorités cubaines nous ont bien reçus. Le gouvernement américain accueille les réfugiés haïtiens et les Cubains qui quittent le pays en fraude. Nous sommes convaincus qu'il fera de même avec les gens qui s'en vont légalement. »*

Le gouvernement cubain, qui devait répondre, ce mercredi, aux propositions du Costa-Rica de donner l'asile aux quelque dix mille réfugiés de l'ambassade du Pérou, a, en fait, réalisé une excellente opération politique en laissant partir ceux qui le désirent, qu'ils soient ou non réfugiés à l'ambassade du Pérou. Il recueille les fruits de sa politique d'ouverture à l'égard des exilés cubains aux Etats-Unis. Le dialogue établi depuis deux ans permet à ces derniers de venir en toute confiance retirer les leurs de l'« enfer communiste ». Il se pourrait même que des frictions aient lieu entre les Cubains des Etats-Unis et le gouvernement de Washington. Le département d'Etat a fait savoir qu'il poursuivrait les organisateurs de cet exode et qu'il saisirait les bateaux de transport. Ces déclarations, selon les officiels cubains, justifient leur thèse selon laquelle les principaux obstacles au règlement du problème des réfugiés sont dus aux difficultés faites par l'administration Carter à l'admission de nouveaux immigrants.

En favorisant un règlement « sauvage » de la crise, La Havane empêche les Etats-Unis de « choisir » les trois mille cinq cents réfugiés les plus « convenables » parmi les dix mille de l'ambassade du Pérou.

Le ton humoristique employé maintenant par la presse cubaine confirme, s'il en était besoin, l'impression qu'il s'agit d'une « bonne opération ». Le communiqué de *Gramma* se termine par la phrase : *« Nous venons de retirer la garde devant la Floride »,* sous-entendu : *« Si vous n'adoptez pas une attitude raisonnable, le flot des réfugiés va vous submerger, comme il l'a fait pour l'ambassade du Pérou ».*

Cette ambiance « euphorique » ne peut cependant faire oublier la gravité des problèmes que connaît Cuba.

FRANCIS PISANI.

Trois cent vingt-huit Cubains sont arrivés à Lima

« Qu'ils aillent à Miami... »

De notre envoyé spécial

Lima. — Le parc de loisirs Tupac-Amaru, dans la banlieue de Lima, est gardé comme une forteresse par des policiers, mitraillette en bandoulière. Des *command-cars* font des tours de ronde sous les eucalyptus ; les officiels s'agitent autour des postes émetteurs-récepteurs en un étrange ballet qui contraste avec le calme des lieux : toboggans, balançoires, bacs à sable. Trois cent vingt-huit réfugiés cubains ont trouvé asile depuis le 19 avril dans cette aire de récréation de 3 000 hectares, habituellement peuplée d'enfants et de mères de famille.

La Croix-Rouge a dressé des tentes au milieu du parc, loin des grilles et des regards curieux des habitants du quartier. Les exilés font cercle autour de postes de télévision installés en plein air sur des meubles de fortune. Ils regardent en silence un film d'aventure...

Ce sont, pour la plupart, des hommes de trente ou quarante ans. Il y a aussi parmi eux de très jeunes gens et quelques familles complètes, enfants et vieillards compris. Ils insistent sur les raisons pratiques qui les ont poussés au départ et refusent de s'avancer sur le terrain politique. Ils ont formé un comité qui parle en leur nom et dont le principal souci semble être de ne pas causer de tort aux parents et amis restés à Cuba. Le ton des propos est étonnamment modéré : *« Il n'est pas question de faire de l'anticastrisme »*, dit l'un. *« Cuba n'est pas l'enfer, mais on s'y ennuie. Quoi qu'on fasse, on a le même salaire, on n'avance pas dans sa profession, on piétine »*, explique un autre.

La plupart souhaitent se rendre aux Etats-Unis, principalement à Miami, où ils ont de la famille. Lima n'est pour eux qu'une étape involontaire. Cette situation ambiguë n'est pas sans créer des tensions avec l'opinion publique péruvienne. Il y a, en effet, un paradoxe évident à ce que l'un des pays les plus pauvres d'Amérique latine supporte la charge financière de ces réfugiés en transit. Les autorités manifestent quelque gêne malgré la bienveillance officielle. L'homme de la rue, à Lima, est plus direct : *« Ces Cubains veulent se rendre à Miami,* dit-il, *qu'ils y aillent, sinon, qu'ils partent défricher la forêt vierge à la frontière avec le Brésil, sur ces chantiers où l'on manque de bras. »*

Le coût de l'entretien des réfugiés est pourtant minime : 5 dollars par jour et par personne, car l'accueil, l'hébergement et l'approvisionnement sont assurés par les volontaires de la Croix-Rouge péruvienne. *« Nous en attendons mille au total dans les jours qui viennent, mais ce parc pourrait abriter jusqu'à dix mille personnes »*, explique M. José Romero, un des responsables de l'organisation humanitaire. Selon la Croix-Rouge, ceux qui sont déjà arrivés sont en bonne santé. Beaucoup cependant portent encore les traces, sous forme de bronchite ou de coups de soleil, de leur séjour forcé de deux semaines dans les jardins sans ombrage de l'ambassade du Pérou à La Havane. Certains ont été bousculés et ont reçu des coups de poing en se rendant à l'aéroport.

Ils attendent qu'un cousin de Miami, d'Atlanta ou de New-York vienne les « dépanner » en leur apportant un visa américain, un peu d'argent et la perspective d'un emploi. Tous les objets de valeur, montres ou bijoux, leur ont été confisqués au moment du départ. Ils racontent la scène sans émotion excessive, comme s'il s'agissait du prix nécessaire à payer pour quitter Cuba. En fait, explique un psychologue qui les a rencontrés, ils sont dans une phase de décompression après la tension extrême de ces deux dernières semaines. Ils n'en sont pas encore au stade de la réflexion sur l'expérience qu'ils ont vécue, et encore moins à celui des projets. Tranquillement assis sous les arbres du parc Tupac-Amaru, ils récupèrent, tout simplement.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Au cours d'une conférence de presse à Paris

« AUJOURD'HUI C'EST LE PEUPLE ANONYME QUI TENTE DE FUIR » déclare Mme Frayde ancienne ambassadrice auprès de l'UNESCO

Mme Martha Frayde, ancienne proche collaboratrice de M. Fidel Castro, et qui fut ambassadrice de Cuba auprès de l'UNESCO entre 1960 et 1965, a tenu une conférence de presse, mardi 22 avril, à Paris, dans les locaux du CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés). Elle a notamment raconté comment, ayant critiqué l'alignement de son pays sur l'Union soviétique, et — en tant que médecin — le système de santé et d'éducation instauré par le nouveau régime, elle a été contrainte au silence pendant de longues années, puis emprisonnée (après une tentative d'émigration clandestine en 1976) *« dans une cellule de 30 mètres carrés où nous étions trente-six. »* Elle a pu quitter Cuba à la faveur d'une amnistie, en décembre dernier, et s'installer à Madrid.

Interrogée sur l'afflux de candidats à l'émigration à l'ambassade du Pérou à La Havane, Mme Frayde a déclaré : *« Autrefois, c'étaient des ennemis de classe qui tentaient de fuir. Aujourd'hui, c'est le peuple anonyme, tellement la situation est intenable. »* Mais elle a indiqué qu'un *« comité cubain pour les droits de l'homme »* venait de se constituer à La Havane. *« Pour l'instant,* a-t-elle précisé, *il fonctionne clandestinement, mais avec l'intention de se déclarer publiquement lorsque l'occasion s'en présentera. »* Parmi les atteintes aux libertés, l'ancienne ambassadrice a cité *« le fait que pour être étudiant, et à plus forte raison obtenir une bourse, il faut signer une déclaration de loyauté au régime »*, ainsi que la toute-puissance et les méthodes de la police.

Nicaragua

M. ALFONSO ROBELO QUITTE A SON TOUR LA JUNTE DE GOUVERNEMENT

Managua *(A.F.P., Reuter).* — Le Mouvement démocratique nicaraguayen (M.D.N.) a annoncé, mardi 22 avril, à Nanagua qu'il avait ordonné à tous ses membres de se démettre de leurs fonctions au sein du gouvernement.

Le M.D.N., formation représentant les classes moyennes, détenait un tiers environ des postes politiques du gouvernement. La démission la plus importante est celle de M. Alfonso Robelo, membre de la junte de gouvernement, qui a confirmé son retrait en déclarant que *« les bases essentielles de l'unité politique du pays sont brisées et que les modifications dans la composition du Conseil d'Etat présentent les aspects d'un projet totalitariste ».* Le Front sandiniste et ses proches alliés disposeront de la majorité absolue au sein du Conseil d'Etat.

M. Sergio Ramirez Mercado, membre de la junte, a rendu hommage à M. Robelo pour le travail qu'il a accompli, mais il a rappelé la volonté du gouvernement d'instaurer le 4 mai prochain un Conseil d'Etat législatif de quarante-sept membres, point de litige avec M. Robelo. Celui-ci dénonce le fait que le Conseil comprenne au moins vingt-sept représentants du Front sandiniste de libération nationale (F.S.L.N.), alors que son mouvement n'y aurait qu'un seul délégué.

Avec la démission de M. Robelo et celle, lundi, de Mme Chamorro *(le Monde* du 23 avril), la junte ne compte plus que trois membres, les sandinistes Daniel Ortega et Moises Hassan et le social-démocrate Ramirez.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

- TOUTE ACTIVITE POLITIQUE ET SYNDICALE est désormais interdite dans les universités argentines, aux termes d'une loi promulguée mardi 22 avril par le gouvernement. Le texte stipule également que les universitaires de haut rang ne pourront pas remplir de fonctions importantes au sein de partis politiques ou de syndicats. D'autre part, pour la première fois en Argentine, la loi rompt avec le principe de la gratuité de l'enseignement et prévoit que des droits de scolarité pourront être demandés aux étudiants. — *(Reuter.)*

Colombie

- LE CONSUL DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE, M. Augusto Sanchez, a été libéré mardi 22 avril par les membres du M-19, qui occupent l'ambassade dominicaine à Bogota depuis le 27 février dernier. M. Sanchez est sorti de l'ambassade en même temps que les membres de la commission interaméricaine des droits de l'homme, qui ont eu un entretien de plus de deux heures avec les otages et les occupants de l'ambassade. Le M-19 garde encore dix-huit otages, dont douze ambassadeurs étrangers. — *(A.F.P.)*

Guatemala

- QUATRE MILITAIRES ont été tués et deux autres blessés dans une embuscade tendue par des guérilleros, mardi 22 avril dans le nord du pays. Un autre soldat avait été tué lundi lors d'un affrontement avec des guérilleros de l'Organisation du peuple en armes (ORPA) dans l'Ouest. Huit guérilleros ont été tués au cours du même accrochage. D'autre part, deux dirigeants syndicaux ont été assassinés, dont le leader de la Ligue paysanne du port de San-José. — *(A.F.P.)*

Honduras

- LA VICTOIRE DES LIBERAUX aux élections du 20 avril est « une première et importante étape vers le retour au pouvoir d'un gouvernement pleinement constitutionnel », a déclaré le département d'Etat américain le mardi 22 avril. — *(A.F.P.)*

Turquie

- NEUF PERSONNES ONT ETE TUEES par des extrémistes, mardi 22 avril, dans différentes localités de Turquie. Six des victimes ont trouvé la mort dans la province d'Urfa, au sud-est du pays. A Siverek, deux dirigeants de l'organisation de jeunesse du Parti de la justice (conservateur, gouvernemental) et un de leurs amis ont été abattus au cours de l'attaque à l'arme automatique du siège de la coopérative des camionneurs. — *(A.F.P.)*.

Etats-Unis

Le sénateur Kennedy et M. Bush arrivent en tête des « primaires » de Pennsylvanie

De notre correspondante

New-York. — Les élections « primaires » de Pennsylvanie ont apporté, mardi soir 22 avril, une double surprise : MM. Bush et Kennedy font une percée spectaculaire contre MM. Reagan et Carter, les deux chefs de file dont la nomination dans la course à la Maison Blanche paraissait ne plus devoir être mise en cause depuis les derniers scrutins.

La victoire de M. Bush sur M. Reagan est la plus inattendue. C'est, en effet, après une longue éclipse, son second succès majeur, depuis le *caucus* de l'Iowa, en janvier dernier. Soutenu, dès le départ, par les milieux républicains les plus influents, M. Bush n'avait pas tardé à décevoir : sérieux, sincère, connaissant sûrement mieux ses dossiers que son principal adversaire, M. Reagan, il n'avait cependant pas, avec les foules, trouvé le « contact » qui fait le succès de l'ancien gouverneur de Californie.

D'échec en échec, souvent cuisants, comme dans le New-Hampshire, il avait paru à plusieurs reprises à bout de souffle, et d'appuis financiers. Sa persévérance a fini par triompher : en quinze jours de campagne intense en Pennsylvanie, il a réussi à rallier des électeurs de M. Reagan. Le soutien inattendu apporté *in extremis* à M. Reagan par M. Baker, le leader de l'opposition du Sénat, lui-même ancien candidat, mais aux positions beaucoup plus modérées que celles de M. Reagan, a peut-être aussi contribué à dérouter les électeurs du G.O.P.

Enfin, le forfait de M. Anderson — qui pourrait annoncer ces jours-ci sa décision de se présenter comme indépendant — a également profité à M. Bush, qui attire, bien qu'il soit plus conservateur que M. Anderson, la même clientèle jeune et culturellement évoluée.

Cette victoire de M. Bush le laisse, cependant, encore loin derrière M. Reagan en ce qui concerne le nombre des délégués. D'autre part, elle a été obtenue dans un Etat de l'Est où M. Bush à des attaches personnelles. Les prochaines « primaires », qui ont lieu au Texas le 3 mai, pour les républicains seulement, seront un bon test de la popularité de M. Bush, qui habite cet Etat, où les thèses ultra-nationalistes et conservatrices de M. Reagan sont très populaires.

Le sénateur Kennedy réédite, en Pennsylvanie, un peu de son succès du 25 mars dans l'Etat de New-York et au Connecticut. Lui aussi a fait une campagne vigoureuse comptant à la fois sur la fidélité à sa famille d'une bonne partie des élites de la région, et sur l'attrait de son programme économique et social auprès d'une population industrielle durement touchée par le chômage.

Mais M. Kennedy a sans doute aussi bénéficié de la nouvelle baisse de popularité de M. Carter, dont l'activisme des dernières semaines, tant sur l'Iran que sur le front économique, n'a guère porté de fruits. La visite que Mme Timm vient de faire à son fils à Téhéran embarrasse le président, qui venait tout juste d'interdire les voyages de citoyens américains en Iran. D'autant que le succès obtenu par Mme Timm incite plusieurs autres familles d'otage à envisager la même démarche.

Le *caucus* qui se tient, le 20 mai dans le Michigan, Etat industriel comme la Pennsylvanie, donnera sans doute la mesure de cette nouvelle « percée » du sénateur Kennedy. Mais au fur et à mesure que « primaires » et « caucus » se succèdent, il est de plus en plus clair que les électeurs réagissent de façon quasi viscérale à l'actualité.

NICOLE BERNHEIM.

Brésil

Le principal parti d'opposition se range aux côtés des métallos en grève à Sao-Paulo

De notre correspondant

Sao-Paulo. — Rien ne paraît devoir arrêter les métallos de Sao-Bernado. Ni la destitution et l'emprisonnement de leurs dirigeants ni l'interdiction de toute réunion. Ils se sont rassemblés une nouvelle fois, le mardi 22 avril, malgré la présence de la police militaire, pour décider *la poursuite de leur grève,* qui vient de passer le cap des trois semaines.

Dès le matin, le stade de football de Sao-Bernardo, où devait avoir lieu l'assemblée, était en état de siège, ainsi que la place municipale, prévue comme lieu de réunion de rechange. Les troupes de choc de la police militaire à cheval, l'arme au poing et renforcée par des chiens policiers en interdisaient l'accès. Le même déploiement de forces était en place autour du siège du syndicat. Une consigne fut lancée et les travailleurs se dirigèrent par milliers vers l'église de Sao-Bernardo, offerte par l'évêque Claudio Hummes.

Au début de l'assemblée, des dizaines de milliers de poings se levèrent aux cris de « *la grève continue* ». Les dirigeants détenus étaient remplacés par des militants de base devenus les nouveaux chefs du mouvement. *« Le gouvernement peut intervenir au syndicat, mais pas dans la conscience des travailleurs,* affirma l'un d'eux, *et c'est pourquoi, avec ou sans répression, la grève continuera, quarante ou soixante jours s'il le faut, jusqu'à ce que les patrons acceptent de reprendre les négociations ».*

Après avoir hésité, le principal parti d'opposition, le P.M.D.B. (Parti du mouvement démocratique brésilien) a semblé s'engager aux côtés des grévistes. Plusieurs de ses dirigeants, dont le député Ulysses Guimaraes, étaient présents mardi à Sao-Bernardo. Mais certains parlementaires ne cachent pas leur inquiétude en raison des conséquences que la crise de Sao-Paulo pourrait avoir à court terme au plan national et ils tentent fébrilement de favoriser la réouverture des négociations entre travailleurs et employeurs.

Ils se heurtent cependant à l'intransigeance du patronat et du gouvernement. Le principal *médiateur,* le *sénateur* Teotonio Vilela, dirigeant du P.M.D.B., et qui dispose de bons contacts dans les milieux d'affaires, en a fait l'expérience. Présent à Sao-Bernardo, il ne cachait pas son indignation, le président de la Fédération des industries de l'Etat de Sao-Paulo (le syndicat patronal), M. Teobaldo de Nigris, lui ayant déclaré que la reprise des négociations était « absurde et sans signification ».

Quant au ministre du travail, M. Murilo Macedo, il s'est contenté de faire savoir qu'il considérait comme « terminée » sa participation à l'affaire. Participation limitée à des contacts suivis avec le patronat et à des menaces adressées aux dirigeants syndicaux.

Commentant pour la première fois les événements, le chef de la seconde armée (celle de Sao-Paulo), le général Milton Tavarès de Souza, a dissipé les espoirs de ceux qui comptaient sur la neutralité des militaires.

Avec un style que l'on croyait dépassé dans le Brésil de l' « ouverture politique », il a pourfendu *« les faux leaders syndicaux qui lient les revendications des travailleurs à leurs ambitions politiques »* et *« la gauche qui est au service d'une puissance étrangère qui cherche à dominer le monde ».* Il a affirmé que *« Lula était assisté par des communistes ».* Une version d'autant moins crédible que les relations entre le président du syndicat de Sao-Bernardo et le parti communiste sont mauvaises.

THIERRY MALINIAK.

AMÉRIQUES

« Radioscopie des États-Unis »

(Suite de la première page.)

Jacqueline Grapin analyse lucidement les causes du déclin américain : *causes externes* (le bouleversement de l'ordre international du fait de la montée en puissance de l'Union soviétique, de l'affaiblissement *relatif des Etats-Unis par rapport à l'Europe et au Japon,* de la multiplication du nombre des acteurs sur la scène internationale, et du moindre contrôle des superpuissances sur leurs camps respectifs) et causes internes politiques (après le Vietnam et Watergate, où l'on a vu se refaire une sorte de consensus par le sacrifice quasi expiatoire de Nixon) et économiques (stagnation de la productivité, montée de l'inflation et du chômage). Mais on sent chez l'auteur, en définitive, une profonde confiance dans l'avenir de l'Amérique. Déclin n'est pas décadence. L'Amérique reste dans la plupart des domaines la première puissance mondiale, même si elle devient une nation comme les autres. Elle vieillit, certes. Mais son peuple reste vigoureux *« malgré son embonpoint »*. Son dynamisme reste immense.

Le contenu du livre ne correspond peut-être pas tout à fait à son titre. Par excès et par défaut. Par excès, parce que l'ouvrage contient des *développements, d'ailleurs fort intéressants, sur des aspects non américains* du système international actuel, notamment à propos de l'Asie — spécialement du Japon — et de l'Europe, dont les problèmes de défense sont analysés dans le *contexte des débats qui agitèrent* notre pays à l'automne dernier. Par défaut, car on trouvera peu d'indications d'ordre culturel, malgré certaines remarques fort pénétrantes, *par exemple quand l'auteur écrit que le faible intérêt du public américain* pour les « produits » culturels étrangers, en particulier le cinéma, s'explique moins par chauvinisme que par narcissisme.

Sont remarquablement analysés, sur le plan politique, et la décadence de la « présidence impériale », en particulier la manière dont un congrès *« atomisé »*, donc ingouvernable, a réussi à anéantir la prééminence traditionnelle de l'exécutif en matière de politique étrangère, et les clivages de la vie politique suivant des courants que maîtrisent mal les deux partis traditionnels avec l'instabilité du *« puzzle »* qui en résulte.

Voilà pourquoi, si les *« Soviétiques ont toute latitude de se comporter en joueurs d'échecs, les Américains en sont réduits à des parties de poker »*. Voilà aussi pourquoi J. Grapin est d'accord avec ce professeur de Harvard qu'elle cite, et qui pourrait être Stanley Hoffmann, selon qui un autre président que Jimmy Carter n'aurait peut-être pas fait beaucoup mieux au cours des trois dernières années. Ce n'est pas entièrement la faute de l'actuel président si, comme elle le dit ailleurs, la Maison Blanche « flotte » sur un courant d'opinion dont les événements d'Iran et d'Afghanistan ont d'ailleurs montré, une fois de plus dans l'histoire américaine, qu'il était susceptible de s'inverser rapidement.

En matière économique, Jacqueline Grapin insiste sur cette sorte d'exploit qu'a été le relatif isolement de l'Amérique à l'égard de la crise économique internationale, notamment en ce qui concerne l'énergie et l'emploi, jusqu'à ce que les événements du Moyen-Orient et l'explosion inflationniste aient créé un *début de conscience d'interdépendance. Un des développements les* plus intéressants du livre a trait à la structure potentiellement instable de l'économie américaine, qualifiée d'économie de dettes, notamment en matière budgétaire. Bien que certains économistes en aient en vain dénoncé les dangers depuis des années, ce n'est que très récemment que ce problème, lié à la remise en cause de la politique keynésienne, reçoit partout une attention considérable influant sur les choix effectifs de politique économique, aux Etats-Unis bien sûr, mais aussi en Europe et au Japon. A la question des techniques de la politique conjoncturelle se superpose le débat sur la part croissante des dépenses budgétaires dans le revenu national, notamment depuis la fameuse « proposition 13 » en Californie. En Amérique comme dans d'autres pays, l'adoption de mesures sociales nouvelles est devenue difficile à défendre. *« Ceux qui font profession de s'occuper des pauvres sont mis sur la sellette. »*

Un très intéressant chapitre traite des questions sociales, du débat sur l'égalité, du destin des grands projets de Kennedy et de Johnson sur la « nouvelle frontière » et la « grande société », de la crise des villes, des fléaux que sont devenus l'obésité, le tabagisme et l'alcoolisme. Ici encore, J. Grapin est optimiste : *« Il ne faut pas trop s'appesantir sur le revers de la médaille américaine, qui reste brillante. Mais on peut se demander si l'augmentation du niveau de vie n'en sacrifie pas trop la qualité. »* La lutte contre la pollution, à laquelle sont consacrés 3 % du P.N.B. (au lieu de 0,4 % en 1970), illustre ainsi une grande capacité d'adaptation : *« Monolithique, la société américaine sait se contrôler. »*

Une fraction importante de l'ouvrage traite des questions internationales, depuis les efforts avortés de M. Kissinger pour une nouvelle charte atlantique, jusqu'au coup de Kaboul, en passant par la *« diplomatie troublante »* du président Carter. Celui-ci, pour avoir quelque chose de *« Don Quichotte lancé à l'assaut des moulins à vents »*, n'en bénéficie pas moins de l'indulgence de l'auteur, qui demande même : *« L'approche morale de nombre de décisions ne s'est-elle pas révélée, pour M. Carter, l'une des formes les plus géniales de relations publiques qu'on puisse imaginer ? »* Le nouveau grand débat stratégique fait également l'objet d'un exposé précis.

Je me bornerai à souligner deux points : s'agissant de la question des droits de l'homme, Jacqueline Grapin fait sienne la thèse d'Emmanuel Todd selon laquelle, depuis les accords d'Helsinki, la guerre idéologique a changé de camp. Cela est peut-être vrai pour les rapports Est-Ouest, mais certainement pas pour les rapports Nord-Sud. Ici, l'Occident reste à la recherche d'une stratégie, et c'est évidemment Moscou qui manipule avec succès l'arme idéologique. L'autre point concerne l'économie internationale. Jacqueline Grapin montre fort bien que le débat du début des années 70 sur l'impérialisme américain est aujourd'hui largement désuet. Sans doute a-t-elle *raison d'insister sur le fait que, sauf en matière monétaire, où « l'Amérique a poussé à des limites presque extrêmes les conséquences de sa position dominante »*, les Etats-Unis n'ont pas tiré tout le parti de leurs moyens dans d'autres domaines, comme l'agriculture.

La vraie question est cependant de savoir s'ils en ont la possibilité. Et l'idée de manipuler l'Union soviétique avec une carotte et un bâton économiques, jusqu'à avancer : *« A la limite, les Etats-Unis ont intérêt à faire la soudure en matière de céréales, de recherche pétrolière ou autre, pour permettre au régime autoritaire du Kremlin de se maintenir, car il est moins productif »*, donne, pour le moins, matière à contestation.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être d'accord avec la conclusion de l'ouvrage, selon laquelle l'isolationnisme est exclu aux Etats-Unis au profit d'un « national-mondialisme ». Comme le rappelle Stanley Hoffmann dans sa préface, le débat n'est pas entre isolationnistes et mondialistes, mais entre mondialistes : les uns mettant l'accent sur la puissance de l'Amérique, les autres sur sa capacité de « leadership » pour résoudre les « problèmes globaux ».

Ces quelques remarques ne rendent certainement pas justice à un ouvrage extrêmement riche, compétent et clair, mais constituent plutôt une invitation à le lire.

THIERRY DE MONTBRIAL.

★ Calmann-Lévy, 380 p., 59 F environ.

VALSE - HÉSITATION EN HAÏTI

III. — Une économie dépendante et assistée

Dans le pays le plus pauvre de l'Amérique latine, les règles du jeu politique semblent plus faciles à changer que les conditions de vie de la population déshéritée de l'arrière-pays (« le Monde » des 22 et 23 avril).

De notre envoyé spécial YVES HARDY

Port-au-Prince. — Huit ans après avoir lancé une audacieuse formule : *« Mon père a fait la révolution politique. Je ferai la révolution économique »*, le président Jean-Claude Duvalier devait reconnaître que *« l'économie haïtienne s'analyse encore à l'heure actuelle comme une économie de monoculture ». « Chacun sait,* précisait-il, *que l'état général de la nation dépend du café. »* Les chiffres confirment ce bilan critique. Le café a encore représenté, en 1977, année de la hausse spectaculaire des cours internationaux, 44,4 % des recettes d'exportation du pays (1).

Tributaire de l'« or vert », l'économie doit aussi faire face à un déséquilibre structurel de sa balance commerciale. Pour 1979, les estimations officielles situent les importations à un niveau près de trois fois plus élevé que les exportations (2). Ces dernières sont composées à 64 % de produits primaires (café, bauxite, cacao, sisal...) alors que les produits importés consistent à 50 % en biens d'équipements et articles manufacturés. La balance des paiements se révèle moins malade, grâce à l'augmentation constante des transferts privés des émigrés et des revenus tirés du tourisme. Certes, le gouvernement peut afficher pour les années 1976 à 1978 un taux de croissance moyen du produit intérieur brut supérieur à 3,5 % ; mais il reste à préciser que le moteur essentiel de cette expansion est dû à une croissance soutenue des investissements, notamment publics, qui proviennent à plus de 60 % de l'aide étrangère.

Il est une autre anomalie persistante de la machine économique : les biens alimentaires comptent pour près de 30 % de la valeur des importations dans ce pays à la population aux trois quarts rurale.

L'étude d'un cas extrême, le secteur de la pêche, rend bien compte de cette étrangeté. Aucun point du territoire n'est distant de plus de 100 kilomètres à vol d'oiseau de la mer. Et bon nombre de paysans, dans les temps morts de l'activité agricole, s'improvisent pêcheurs. L'exportation, en ce domaine, porte essentiellement sur les queues de langoustes, mais le solde de l'activité est largement déficitaire pour le pays, qui importait en 1976 plus de 1 000 tonnes de poisson séché-salé. La motorisation des embarcations actuelles et l'amélioration des circuits de distribution permettraient de résorber ce déficit. L'effort reste à faire.

L'aide étrangère porte aussi sa part de responsabilité. L'envoi systématique, depuis quelques années, des surplus alimentaires américains (blé « sinistré », huile de soja, riz...) bénéficie, sans nul doute, aux Haïtiens du Nord-Ouest en proie à la disette. Mais il fait aussi obstacle aux tentatives de développement des productions locales. Les centres de nutrition de la CARE (3), auxquels des milliers d'enfants doivent leur survie, généralement mis en place dans une « situation d'urgence », commencent à prendre racine — six ans d'existence pour celui, visité, d'Anse-Rouge, — sinon à se multiplier. Comment, dans ces conditions, le gouvernement serait-il incité à rechercher des solutions durables aux problèmes de malnutrition ?

Au passif de cette aide doit aussi figurer le développement insidieux d'une mentalité d'assisté qui se généralise dangereusement dans le pays cent soixante-quinze ans après l'indépendance.

Un regain d'interventionnisme

De nouveaux technocrates réformistes bouleversent, avec l'appui de Washington, les routines administratives. Il est vrai qu'une remise en ordre s'imposait. De nombreux « comptes spéciaux », dont les ressources étaient employées à des fins souvent inavouées, grevaient lourdement le budget. Et il devenait de notoriété publique que les recettes de la Régie des tabacs et des allumettes servaient à alimenter la « caisse noire » du régime. M. Georges Dabbas, aujourd'hui conseiller financier à la présidence, est arrivé au bon moment. Lui, qui travaille à la définition d'un statut général de la fonction publique pour mettre un terme au système florissant du « parrainage », suit aussi de près le train des réformes bancaires, fiscales et budgétaires. Nouvelle éminence grise du chef de l'État ? Il s'en défend en nous confiant : *« Il y a dix-huit mois, en tant qu'expert des Nations unies, je mettais au point un programme de réformes pour le compte du gouvernement du Burundi. Je suis revenu en Haïti faire un travail analogue, car le président m'a fait chercher. »*

M. Guy Bauduy voulait, lui, que son action comme ministre du commerce et de l'industrie — il est en poste depuis novembre 1978 — favorise la formation d'une nouvelle classe d'industriels. Les obstacles ?

« Mon ministère, nous précise-t-il, *coiffe deux secteurs dont les intérêts sont plus opposés que complémentaires. Comment mener une politique industrielle de substitution d'importations pour réduire le déficit commercial sans heurter de front les gros importateurs ? »* Comme pour montrer l'enjeu de la partie, il ajoute : *« Dans ce vieux conflit, les commerçants, qui sont les représentants de la bourgeoisie mulâtre et syro-libanaise, ont toujours eu, jusqu'à présent, le dessus. »* Il lui faut aussi guerroyer contre une inflation galopante.

Ce regain d'interventionnisme réformateur, de la part d'hommes qui prétendent « avoir l'oreille du président », est-il appelé à durer et à changer la nature du régime ? Des précédents existent qui incitent à la prudence. Ainsi, l'un des prédécesseurs de M. Bauduy, M. Serge Fourcand, avait tenté, avec l'aide de conseillers jamaïquains, d'augmenter la redevance versée à l'État par la société américaine Reynolds, qui extrait et exporte la bauxite de Miragoane. La découverte au moment opportun d'un scandale financier (émission de faux timbres), dans lequel le ministre aurait été impliqué, a conduit à son limogeage.

Outre ces aléas, la politique « nationaliste » de M. Bauduy (qui a été remplacé en novembre 1979 par M. Dumel) recèle quelques ambiguïtés. Il n'hésite pas à présenter comme des « atouts » pour sa politique industrielle *« la proximité du grand marché américain et une main-d'œuvre qui se qualifie progressivement ».* De fait, plus de deux cents manufactures qui bénéficient de fortes exemptions d'impôts et rémunèrent chichement un personnel en majorité féminin sont déjà venues s'installer dans la banlieue de Port-au-Prince (4). Mais cet engouement est surtout le fait d'entreprises américaines (confection, balles de base-ball, composants électroniques...) convaincues des avantages d'une sous-traitance bon marché.

Dans les milieux d'affaires, on observe cette évolution avec autant de perplexité que la dégradation du climat social (grèves plus fréquentes malgré le taux de chômage élevé, amorce d'un syndicalisme contestataire). Ces divisions au sommet empêchent les États-Unis de rééditer à l'heure actuelle en Haïti l'expérience dominicaine de transition en douceur vers un régime plus démocratique, aucun dirigeant potentiel ne pouvant dégager autour de sa personne un consensus dans les divers secteurs de la bourgeoisie.

M. Jean-Claude Duvalier peut ainsi se prévaloir auprès de ses puissants créanciers étrangers d'un rôle « positif » d'arbitre entre les factions rivales et tendre sa sébile, si l'on peut dire, en position de force. En atteste le renouvellement pour au moins un an du chèque en blanc accordé au gouvernement haïtien par les agences bilatérales et multilatérales de coopération étrangères, réunies récemment à Washington. Tirant un bilan optimiste de ce véritable conseil d'administration des banquiers internationaux du régime, M. Duvalier a révélé que ceux-ci se seraient engagés à maintenir leur aide dans les prochaines années : *« D'ici à 1982, plus de 6 milliards de gourdes seront affectés aux programmes pris en charge par ces organisations. »*

Fort de cette « confiance » et de ce ballon d'oxygène financier nécessaire à sa survie politique, le gouvernement a pu au lendemain de cette réunion — ce n'est pas une coïncidence fortuite — raidir sa position et relancer la répression contre une opposition plus dynamique. Cette dernière ressent quelque amertume à constater une nouvelle fois que *« l'argent de la France, de l'Allemagne, du Canada et des États-Unis assure la crédibilité internationale du jean-claudisme et lui permet de museler quand il le veut l'expression démocratique ».*

De récents événements légitiment ces craintes. La loi du 19 septembre 1979 restreignant la liberté de la presse n'a toujours pas été rapportée malgré le tollé qu'elle a suscité et la création d'une commission de révision. Le 9 novembre, un « commando anonyme » intervient contre une conférence de presse de M. Gérard Gourgue, président de la Ligue haïtienne des droits humains ; les participants, et parmi eux quatre diplomates occidentaux, sont molestés. Le 1er février 1980, l'un des hauts responsables de la politique militaire américaine, le général Robert Schweitzer, déclare, dans la voisine République Dominicaine, vouloir *« renforcer les mesures communes contre la menace communiste ».* Ce souci de plus en plus marqué de préserver les intérêts américains dans la région, qui relègue au second plan la défense des droits de l'homme prônée par le président Carter, peut servir de caution à un raidissement de la politique de M. Duvalier.

Si le *« président à vie »* poursuivait dans une voie répressive, prenant alors le visage de « Baby Doc », le jean-claudisme se révélerait comme une nouvelle mystification de l'histoire : l'illusion bien entretenue que tout un régime formé à l'école dictatoriale quatorze ans durant peut s'ouvrir progressivement et en douceur à la vraie démocratie. Qui pèsera le plus lourd de ceux toujours plus nombreux qui se font l'écho, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, de réelles aspirations à la démocratie ou des partisans d'un *statu quo* aménagé après ravalement de façade ? En attendant, M. Jean-Claude Duvalier et son entourage poursuivent sans doute la valse-hésitation politique entamée en 1976. Pour combien de temps encore ?

FIN

(1) Cette donnée n'exprime pas cependant la tendance depuis plusieurs années à la stagnation de la production. Selon la BID, celle-ci a varié entre 32 000 et 36 000 tonnes par an depuis le milieu des années 70 (rapport 1978).

(2) Les importations atteindraient 1 415 millions de gourdes (1 gourde = 0,90 FF) contre 566 millions pour les exportations (estimations de la secrétairerie d'État du Plan). La facture pétrolière, qui est passée d'environ 60 millions de gourdes en 1972 à 200 millions en 1979, est l'une des causes de cette dégradation.

(3) Cooperative for American Relief Everywhere (Coopérative pour l'assistance américaine partout dans le monde).

(4) Le salaire minimum est de 11 gourdes par jour depuis octobre 1979.

BIBLIOGRAPHIE

« Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle » de Laennec Hurbon

Dites : *« Haïti »* ; *« Duvalier »* et *« Vaudou »*, répond l'écho ! Ce sont, précisément les rapports qu'entretiennent, dans « la plus ancienne république noire du monde », la dictature duvaliériste (vieille de plus de deux décennies) et le vaudou — ce culte des esprits largement dérivé de pratiques religieuses importées d'Afrique par les esclaves durant les siècles de l'horrible traite — que Laennec Hurbon, Haïtien lui-même, attaché de recherches au C.N.R.S., analyse dans *Culture et dictature en Haïti.*

Le sous-titre de l'ouvrage, *l'Imaginaire sous contrôle,* explicite le propos de l'auteur — propos ambitieux, même si un langage scientifique un peu âpre en rend l'abord difficile. On sait, en effet, que feu François Duvalier, fondateur de la dynastie, s'est appuyé sur les *oungan,* grands prêtres « vaudouisants » et sur les « conseils de fabrique » institués auprès de chaque confrérie « vaudouesque ».

De là à dire que le vaudou n'est que l'instrument de l'oppression politique en Haïti, comme de son arriération économique, il n'y a qu'un pas. La plupart des opposants à la dictature le franchissent, trop allégrement au gré de Laennec Hurbon.

Car, comme tous les phénomènes d'essence « religieuse » — au sens étymologique : « qui relie », — le vaudou est ambigu : force rétrograde puisqu'il conduit les déshérités à l'accentuation d'une organisation sociale injuste, il est aussi une manière d'organisation communautaire contre *« un monde hostile, semé de pièges »*, et source de bonheur dans un univers sans secours pour les humbles.

L'auteur n'a rien d'un obscurantiste. Mais, observateur lucide de la réalité culturelle, il bute sur ce noyau irréfragable du vaudou. Balayer le vaudou par un diktat révolutionnaire — au demeurant improbable vu la faiblesse et les divisions de l'opposition, — ce serait, que cela plaise ou non, balayer le peuple lui-même. Or, on a trop vu en divers lieux de la planète ce qu'il en coûte de vouloir faire le bonheur des gens malgré eux pour ne pas être attentif à semblable mise en garde.

L'auteur de *l'Imaginaire sous contrôle* invite en somme les opposants à la dictature à faire le même effort de compréhension du vaudou que celui mené par François Duvalier dans les années 1930 autour de « l'école indigéniste ». Un certain nombre d'intellectuels, parmi lesquels il figurait en bonne place, avaient, en effet, vers cette époque, entrepris de restaurer *« la dignité et l'originalité culturelles des masses noires ».*

Le vaudou fut le premier phénomène qu'ils réhabilitèrent face à une Église catholique qui ne voyait là que superstition. Mais, très vite, Papa Doc entreprit de faire servir à ses fins politiques ce pur produit de l'imaginaire populaire ;

Laennec Hurbon analyse, parallèlement, dans *Culture et dictature* un aspect mieux connu du duvaliérisme : l'idéologie « noiriste », ce « thème de la race » sur lequel François Duvalier s'est appuyé pour disputer le pouvoir à l'élite mulâtre. Il rappelle comment le concept de « lutte de races » a été substitué, dans le discours duvaliériste, à celui de lutte de classes. Ainsi le régime actuel est-il l'un des plus inféodés qui soit au capitalisme mondial, et notamment aux États-Unis, tout en professant une attitude « révolutionnaire ».

François Duvalier s'est présenté comme une sorte de « rédempteur » des masses noires opprimées par les mulâtres. Pour trompeur qu'il soit, ce discours a eu d'autant plus d'impact dans la population que son auteur s'appuyait, précisément, sur le vaudou — *« sentiment de la race, âme d'un peuple ».*

La conclusion de Laennec Hurbon donnerait raison au philosophe selon qui *« le pessimisme est de raison et l'optimisme de volonté ».* L'idéologie duvaliériste est-elle parvenue, en utilisant intelligemment le vaudou, à prendre un empire total sur les masses ? Au point de détruire toute possibilité de résistance populaire ? Non, affirme l'auteur.

La réponse à l'actuel blocage politique que connaît Haïti passe, selon lui, par l'investissement de la culture populaire et de la vie quotidienne par les militants et les intellectuels afin de n'y pas laisser le champ libre à l'idéologie officielle. Mais les militants et les intellectuels peuvent-ils aller jusqu'à se faire *oungan* ? Devraient-ils suivre l'une des pentes, de plus en plus empruntée, du vaudou, la sorcellerie, pour mieux se faire entendre du peuple ?

Poser ces absurdes questions, c'est marquer les limites, étroites, dans lesquelles un ouvrage, cependant de haute tenue, peut servir au combat démocratique et progressiste en Haïti.

JEAN-PIERRE CLERC.

★ L'Harmattan, 207 pages. Environ 51 F.

AFRIQUE

Algérie

L'agitation berbère

(Suite de la première page.)

La situation, à la lumière de ces informations, apparaît donc comme préoccupante et suscite une inquiétude croissante dans la capitale, peuplée pour une bonne part de gens originaires de Kabylie. Selon des informations diffusées dans les milieux universitaires à Alger, les événements qui se déroulent à Tizi-Ouzou auraient pour origine l'intervention, dans la nuit de samedi à dimanche, des forces de l'ordre contre les étudiants qui occupaient l'université depuis deux semaines pour appuyer leurs revendications : « *La reconnaissance de la langue et du patrimoine culturel berbères.* » Cette action se serait déroulée avec une grande violence et aurait fait de nombreuses victimes.

Ces nouvelles ont certes été démenties de la façon la plus nette par le ministère de l'information, mais les rumeurs selon lesquelles il y aurait eu des morts continuent de circuler avec de plus en plus d'insistance. Les témoignages fragmentaires recueillis sur les événements de cette matinée se recoupent désormais sur plusieurs points. Ils confirment notamment l'ampleur des affrontements qui se seraient déroulés dans une usine proche de la cité universitaire, où des heurts entre policiers et ouvriers auraient fait de nombreux blessés dont certains graves. Les ouvriers auraient livré aux forces de l'ordre une véritable bataille rangée. Il semble se confirmer également que les médecins de l'hôpital de Tizi-Ouzou qui avaient exprimé leur soutien aux étudiants et avaient créé avec le reste du personnel un « comité de vigilance » ont été appréhendés et remplacés par des médecins militaires.

Le quotidien *El Moudjahid* estime pour sa part, dans un long éditorial publié ce mercredi, que « *les masques sont tombés* ». Le journal fait état d'une « *machination* » dont « *les preuves seront fournies en temps utile* », et met en cause l'écrivain Mouloud Mammeri, qui, affirme-t-il, « *n'avait jamais été invité par l'université de Tizi-Ouzou à donner une conférence, ni même par les étudiants du centre universitaire* ». C'est l'interdiction de la conférence que l'écrivain devait donner le 10 mars dernier sur « La poésie kabyle ancienne » qui se trouve, rappelons-le, à l'origine première du vaste mouvement de contestation en faveur de la « *liberté d'expression* » et de la « *culture berbère* ». *El Moudjahid* indique ensuite : « *Il n'y a à présent aucun doute possible sur l'origine étrangère de ce complot, qui vise, non seulement à attenter à l'unité nationale, mais sans doute aussi (...) à défier l'autorité de l'Etat, à paralyser l'administration locale et à instaurer dans le pays de graves événements à la veille du prochain et décisif congrès du parti* », et le quotidien ajoute : « *Le fait qu'il s'agisse d'organisations implantées en France, où elles trouvent bon accueil et une certaine assistance, est suffisamment révélateur des véritables desseins de ceux qui ont été les véritables instigateurs de ce trouble.* »

L'agence A.P.S. annonce par ailleurs que l'Assemblée populaire nationale s'est réunie en séance extraordinaire mardi en présence du premier ministre, M. Abdel Ghani, et que les députés des wilayas (départements) kabyles de la capitale ont appelé les citoyens à se mobiliser.

A Alger, le climat reste tendu dans la plupart des centres et cités universitaires où se succèdent des meetings d'étudiants et des assemblées générales d'enseignants.

DANIEL JUNQUA.

Tunisie

UN MESSAGE A M. BOURGUIBA

MM. Charles-André Julien, professeur honoraire, et Robert Verdier, ancien député, nous envoient le message suivant :

« *Nous sommes deux amis du président Bourguiba, qui avons soutenu, sans défaillance, la cause tunisienne dont il assura le triomphe par son courage et sa lucidité.*

» *L'un, Charles-André Julien est intervenu, dès 1935, contre la politique dictatoriale du proconsul Peyrouton, s'est employé à faire admettre par le gouvernement du Front populaire le chef du Néo-Destour comme interlocuteur valable. Et a soutenu ses justes revendications, notamment dans* le Monde. *Il termine actuellement une histoire contemporaine de la Tunisie, où il rend un hommage mérité au bourguibisme. En février 1978, le président l'a décoré du Grand Cordon de l'indépendance tunisienne, décerné à l'étranger, surtout aux chefs d'Etat.*

» *L'autre, Robert Verdier, ami des temps difficiles, fut le premier français à rendre visite au président Bourguiba dans son exil de l'île de la Galite et fut le rapporteur, au nom de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, des conventions instaurant l'autonomie tunisienne ; tous deux, adversaires irréductibles de la peine de mort, quelles que soient les justifications que l'on puisse invoquer, croient de leur devoir de déclarer qu'ils déplorent que le président Bourguiba n'ait pas répondu à l'appel des amis de la Tunisie en usant de son droit de grâce en faveur des condamnés pour la tentative d'insurrection de Gafsa.* »

DEUX PERSONNALITÉS BRITANNIQUES ONT TRANSMIS A M. BEN BELLA UNE INVITATION DE SOIXANTE-NEUF DÉPUTÉS TRAVAILLISTES.

MM. Holland Stuart, député travailliste britannique, et Ken Coats, de la Fondation Bertrand-Russell, se sont rendus récemment en Algérie afin de remettre à l'ancien président Ben Bella une invitation à se rendre en Grande-Bretagne pour parler devant la Chambre des communes des « développements politiques en Afrique ». Cette invitation est contresignée par soixante-neuf députés travaillistes.

MM Ken Coats et Holland Stuart se sont rendus à M'Sila — lieu de résidence de l'ancien président — en compagnie d'un ancien et très proche collaborateur de M. Ben Bella, M Abou Boussouf.

Ils ont pu voir très brièvement M. Ben Bella, qui a accepté leur invitation à la condition que les autorités règlent les formalités nécessaires. L'entretien a été interrompu par un membre de la sécurité militaire. Conduits à la gendarmerie, les deux personnalités britanniques ont été interrogées durant deux heures avant d'être informées par le préfet que l'ancien président n'était libre de recevoir ni journalistes ni visiteurs étrangers sans une autorisation spéciale.

EUROPE

Italie

Une douzaine de personnes accusées d'appartenir à Prima Linea ont été arrêtées à Turin

De notre correspondant

Rome. — Après les Brigades rouges, c'est maintenant *Prima Linea*, l'autre grande organisation clandestine italienne, qui subit les assauts des forces de l'ordre. Une douzaine de ses membres présumés, étudiants pour la plupart, ont été arrêtés les lundi 21 et mardi 22 avril, à Turin.

Parallélisme frappant : comme pour les Brigades rouges, c'est la « confession » d'un terroriste repenti qui a permis aux carabiniers du général Dalla Chiesa d'opérer ce nouveau coup de filet. Il s'agirait de M. Sergio Zedda, un étudiant en droit de vingt ans, dont la mère a déclaré à *la Stampa* : « *Finalement, il a retrouvé sa sérénité. Depuis des mois, il dormait peu, paraissait étrange...* »

Contrairement à Patrizio Peci, l'ancien chef de la « colonne » turinoise des Brigades rouges, M. Sergio Zedda n'occupait qu'une position modeste à Prima Linea. Les autres personnes arrêtées ne semblent être, elles aussi, que des militants de base. Mais les enquêteurs laissent entendre qu'ils sont en mesure de remonter la filière, malgré le compartimentage assez élaboré de cette organisation clandestine.

De création plus récente que les Brigades rouges, Prima Linea a revendiqué ses premiers attentats en 1976. On y a vu d'abord un mouvement concurrent, qui voulait imposer de nouvelles méthodes : puis une sorte de prolongement des Brigades rouges, sinon une simple étiquette pour tromper les enquêteurs. C'est l'année dernière que Prima Linea a commis ses attentats les plus sanglants : assassinat du juge Alessandrini (janvier), du propriétaire d'un bar turinois (juillet), d'un dirigeant de Fiat (septembre)... Mais l'action la plus impressionnante aura été l'« occupation » d'une école de cadres à Turin le 11 décembre, marquée par la « punition » de dix personnes blessées aux jambes par balles.

Au cours de sa confession, M. Sergio Zedda n'aurait rien révélé d'important qu'on ne connût déjà plus ou moins. Il est établi depuis longtemps, par exemple, que les organisations clandestines s'« *autofinancent* » par des hold-up. Rien de surprenant non plus dans les liens avec les « autonomes » : Prima Linea est toujours apparue, en quelque sorte, comme le « bras armé » de ces franges contestataires. Le seul élément nouveau — s'il n'a pas été déformé par les rumeurs — est que l'armement de Prima Linea proviendrait des Palestiniens. *La Stampa* cite notamment « *un stock de kalachnikov importées clandestinement et partagées entre Prima Linea, les Brigades rouges et les autonomes* ». Dans sa propre confession, M. Patrizio Peci évoquait l'existence d'un tel stock, aussitôt démentie par l'O.L.P.

ROBERT SOLÉ.

Suisse

Les écologistes lancent une nouvelle campagne antinucléaire

De notre correspondant

Berne — Battus de justesse il y a un an, les antinucléaires suisses repartent à l'assaut contre la construction de nouvelles centrales. Usant des droits populaires en vigueur dans la Confédération, les représentants de quelque quarante-cinq mouvements anti-atomiques et écologistes ont décidé de lancer une nouvelle campagne de collecte de signatures pour « un avenir sans nouvelles centrales nucléaires ». Dans un premier projet d'article constitutionnel, ils réclament notamment qu'aucune centrale nucléaire ne soit mise en service après celle de Leibstadt, dans le canton d'Argovie.

Si cette proposition était acceptée par les citoyens, trois centrales actuellement en cours de réalisation ne pourraient pas être achevées. Les quatre usines déjà en service, ainsi que celle de Leibstadt, ne pourraient pas être remplacées au-delà de leur durée normale de fonctionnement. Le texte prévoit également la possibilité de leur mise hors service anticipée pour des raisons de sécurité ou de protection de l'environnement.

Dans le même projet, les antinucléaires réclament l'interdiction de construire ou d'exploiter des installations atomiques pour la production, l'enrichissement et le retraitement de combustibles nucléaires sur le territoire helvétique. Seuls, précise le texte, les déchets radio-actifs produits en Suisse pourraient être entreposés dans des installations servant au stockage provisoire ou définitif.

Dans un second projet, destiné à compléter le premier, les écologistes préconisent une décentralisation de la politique de l'énergie, donnant la priorité au développement des sources énergétiques nationales renouvelables. Le même texte suggère le prélèvement d'un impôt sur toutes les sources d'énergie non renouvelables, y compris l'électricité. Si la décision de lancer une nouvelle campagne anti-nucléaire a fait l'unanimité parmi les écologistes, des divergences sont apparues sur l'opportunité du second projet.

Les partisans des centrales n'ont pas tardé à réagir. Ils reprochent aux anti-nucléaires de relancer le débat une année à peine après le rejet d'une première initiative populaire et l'approbation par les électeurs d'une loi réglementant la construction d'usines atomiques. En février 1979, en effet, le corps électoral avait refusé (de justesse : par 51 % contre 49 % des votants) une proposition des écologistes visant à accorder à la population de la zone directement concernée un droit de veto lors de la construction d'une centrale.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Norvège

M. BARRE FERA UNE VISITE OFFICIELLE LES 27 ET 28 MAI

M. Raymond Barre fera une visite officielle en Norvège les 27 et 28 mai, indique-t-on à l'hôtel Matignon. Le premier ministre aura des entretiens avec son homologue norvégien, M. Odvar Nordli, et participera aux cérémonies commémoratives du quarantième anniversaire de la bataille de Narvik (1).

(1) Les Allemands avaient occupé, le 9 avril 1940, Narvik, port d'aboutissement des mines de fer suédoises. Après un engagement naval, les forces anglaises puis françaises (général Béthouart) s'emparèrent de la ville après plusieurs semaines de combats, le 28 mai 1940. Elles se rembarquèrent pour l'Angleterre du 3 au 7 juin.

Belgique

En visite à Washington

LE ROI BAUDOUIN ADRESSE UN APPEL PRESSANT A LA CLASSE POLITIQUE DE SON PAYS

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — De Washington, où il effectue un bref séjour à l'occasion des manifestations organisées pour le cent cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Belgique, le roi a adressé le mardi 22 avril un appel au monde politique belge tandis que M. Martens tente à Bruxelles de former un nouveau gouvernement.

Le roi a exprimé dans son discours le ferme espoir que les hommes d'Etat belges « *parviendront d'ici peu à mettre au point les structures nouvelles de la Belgique* ». *La très grande majorité de nos compatriotes, au nord comme au sud du pays*, a-t-il ajouté, *souhaitent que les institutions nouvelles répondent à une double exigence : d'une part, maintenir entre eux l'union qui correspond à un long passé, à une nécessité et à une volonté actuelles, d'autre part, consacrer les différences culturelles et régionales* ». — P. de V.

Chypre

Les entretiens de Sir Ian Gilmour à Nicosie n'ont pas permis de régler la question des compensations demandées à la Grande-Bretagne

De notre correspondant

Nicosie — Les entretiens que Sir Ian Gilmour, secrétaire adjoint au Foreign Office et lord du sceau privé, a eus avec le gouvernement chypriote au cours d'une visite de cinq jours ont mis en lumière les importantes divergences qui subsistent entre Londres et Nicosie. Ces divergences portent à la fois sur le problème politique de Chypre et sur la question des compensations financières pour les bases militaires que la Grande-Bretagne possède dans l'île (*le Monde* daté 20-21 avril).

Ces compensations constituaient le sujet principal des pourparlers. Si Ian Gilmour a estimé au cours d'une conférence de presse que son pays était dégagé de toute obligation envers Chypre, et il a précisé que « *les compensations dues avaient été réglées jusqu'en 1965* ». On précise de source officielle dans la capitale chypriote que le gouvernement de Nicosie a réclamé de manière pressante le versement de 250 millions de livres sterling (1) « *qui représentent les arriérés de paiement de 1965 à 1980 pour les deux bases militaires britanniques à Chypre* ». Le gouvernement chypriote invoque à ce propos les traités de Zurich et de Londres, qui avaient, en 1959, préparé l'établissement de la République de Chypre.

Le diplomate britannique s'est néanmoins engagé à étudier de façon plus approfondie un dossier complet sur la question, qui sera présenté par les autorités de Nicosie. Il a reconnu que les bases militaires britanniques à Chypre « *sont utiles et seront maintenues* ».

Quant au problème politique, le gouvernement chypriote a manifesté à nouveau son souhait de voir la Grande-Bretagne, qui est une des puissances garantes de l'indépendance de Chypre, inciter Ankara à la conciliation. Mais la réaction du diplomate britannique n'a pas été encourageante. En effet, le secrétaire adjoint au Foreign Office a précisé que son gouvernement ne désirait pas nuire aux efforts du secrétaire général des Nations unies pour la reprise des négociations intercommunautaires, ajoutant qu'il était prêt à assister M. Waldheim dans ses initiatives.

Or celles-ci sont dans l'impasse totale depuis le 31 mars dernier, date limite fixée par l'Assemblée générale pour la reprise du dialogue entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs avant la mise sur pied d'une commission internationale de l'ONU chargée d'aider le secrétaire général pour l'application des résolutions sur Chypre.

DIMITRI ANDREOU.

(1) Le cours actuel de la livre sterling est d'environ 9,70 F français.

Grèce

M. CARAMANLIS A ÉTÉ MIS EN BALLOTTAGE AU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

(De notre correspondant.)

Athènes. — Le premier ministre, M. Constantin Caramanlis, a été mis en ballottage mercredi 23 avril, lors du premier tour de l'élection présidentielle, par le Parlement grec. Le candidat unique n'a en effet obtenu que 179 voix (lui-même s'étant abstenu), alors que la majorité des deux tiers, soit 200 voix, était nécessaire pour l'élection au premier tour.

M. Caramanlis avait confirmé la veille sa décision d'affronter les trois tours de scrutin et, dans l'hypothèse — désormais très peu probable — où il n'obtiendrait pas la majorité requise de 180 voix au troisième tour, le 5 mai, de conduire une fois de plus son parti, Nouvelle Démocratie, aux élections législatives qui devraient alors avoir lieu en juin.

M. M.

Union soviétique

Le physicien André Sakharov vit dans un isolement total à Gorki

De notre correspondant

Moscou. — Le physicien André Sakharov, assigné à résidence à Gorki depuis le 22 janvier, a repris ses travaux scientifiques et a adressé à l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. un traité sur les « modèles cosmologiques de l'univers ».

Ce travail d'une vingtaine de pages, rédigé à Gorki, a été transmis, le lundi 21 avril, par Mme Elena Bonner, la femme du prix Nobel de la paix. Il s'agit du premier travail de l'académicien depuis sa relégation. Les conditions de vie du chef de file de la dissidence soviétique restent cependant difficiles, selon le témoignage de sa femme. Elle affirme *notamment qu'un brouillage local* empêche la réception des radios étrangères dans l'appartement de M. André Sakharov, qui doit sortir dans la rue pour capter la B.B.C. ou la Voix de l'Amérique, seuls contacts possibles avec le monde.

La surveillance policière est assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre à la porte de l'appartement de M. Sakharov à Gorki, appartement qui se trouve face à un commissariat de police et où aucun ami n'a pu se rendre en visite depuis trois mois exactement (1). Les liaisons avec l'extérieur sont assurées par Mme Bonner qui fait la navette entre Gorki et la capitale.

Depuis le 22 janvier, M. Sakharov a protesté à plusieurs reprises contre « *le caractère illégal* » de sa relégation décidée par le Soviet suprême d'U.R.S.S.

Les attaques contre M. André Sakharov se poursuivent. Le 17 mars, les *Izvestia* ont notamment accusé l'académicien de vouloir « *créer une cinquième colonne en U.R.S.S. avec l'aide d'espions étrangers pour détruire de l'intérieur la société socialiste.* Rien dans le ton des *Izvestia* n'indiquait non plus un changement possible d'attitude envers le prix Nobel de la paix toujours qualifié de « *renégat, agent des services spéciaux de l'impérialisme* ». — *(Intérim.)*

(1) Ce qui confirme que la visite que lui ont rendue récemment trois membres de l'Académie a eu lieu avec l'accord des autorités. Il est vrai, en tout cas, qu'elle s'est produite après que des académiciens français de renom eurent annoncé leur intention de rendre visite à leur collègue Sakharov.

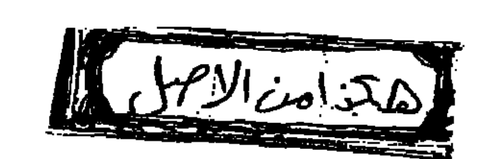
LA ROUMANIE DEMANDE L'AJOURNEMENT DE LA CONFÉRENCE DES P.C. EUROPÉENS A PARIS POUR PRÉPARER « MINUTIEUSEMENT » UNE TELLE RENCONTRE.

Bucarest *(A.F.P.)*. — Le parti communiste roumain, dans une lettre adressée au P.C. polonais et publiée mercredi 23 avril, demande le renvoi à une date ultérieure de la conférence des P.C. de Paris des 28 et 29 avril, afin que cette rencontre puisse être préparée « *de façon minutieuse, ou à tout le moins que le caractère de la conférence soit changé* » et que celle-ci devienne « *une consultation entre partis en vue d'une conférence future* ».

« *En ce cas*, ajoute la lettre que publie l'agence Agerpres, *notre parti est prêt à participer à la rencontre de Paris*

» *Mais*, poursuit le document, *si les désirs et les propositions de certains partis d'assurer une préparation minutieuse de la réunion ne sont pas pris en compte, et si la rencontre de Paris a lieu dans le but d'adopter un document qui n'aura pas été préparé en commun, le parti communiste roumain considère que les conditions nécessaires ne sont pas réunies pour qu'il puisse participer à cette réunion.* »

Plusieurs P.C. européens, dont les P.C. espagnol, italien, britannique, suédois, néerlandais et yougoslave, ont annoncé qu'ils ne participeraient pas à cette conférence, organisée à Paris par les P.C. polonais et français.



DIPLOMATIE

Le plus court chemin de Pékin à Moscou

(Suite de la première page.)

La première réaction de la plupart des spécialistes est de ne pas prendre la chose trop au sérieux. Ils ont tous dans l'oreille les propos des Chinois sur le caractère criminel de l'impérialisme soviétique comme sur l'inévitabilité de la guerre. Ils constatent l'acharnement avec lequel Pékin encourage la résistance des derniers Khmers rouges aux Vietnamiens, le réarmement du Japon et les forces politiques les plus antisoviétiques de l'Ouest. Ils savent par cœur les commentaires particulièrement vigoureux que l'invasion de l'Afghanistan lui a inspirés. Et Hua Guofeng vient encore de lancer un nouvel avertissement à Hanoï.

Il est bien vrai que les intérêts profonds des deux grands pays socialistes sont incompatibles, non seulement parce qu'il n'y a jamais eu place pour deux têtes sous un même bonnet, fût-il rouge, mais parce que l'un est riche, puissant, armé jusqu'aux dents, et l'autre aussi peuplé que pauvre. Avant cependant de conclure qu'il n'y a, sous cette roche, aucune anguille, il n'est peut-être pas inutile d'y regarder de plus près. Tout le monde s'esclaffait, en 1965, en pleine escalade de la guerre du Vietnam, lorsque les Soviétiques déclaraient redouter un rapprochement entre Pékin et Washington. Les Chinois, en effet, ne perdaient pas, à l'époque, une occasion de dénoncer le « *tigre de papier* » américain, et ce qu'ils reprochaient aux Russes, c'était leur mollesse à son égard. Notre époque a déjà vu trop de retournements brutaux pour qu'on puisse *a priori* en exclure d'autres.

Une bonne lecture de la politique étrangère de Pékin, depuis une vingtaine d'années, consiste à penser qu'elle n'a cessé de s'inspirer, pour l'essentiel, des leçons de Staline. Comme l'U.R.S.S. d'entre les deux guerres, la Chine est face à deux impérialismes dont les intérêts à long terme contredisent manifestement les siens. Elle est convaincue de la même manière qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre disposés à favoriser son accession au rang de grande puissance mondiale. Elle n'a, pas plus que n'en avait le Géorgien, de préférence idéologique ou sentimentale pour l'un d'eux. Dans ces conditions, quel est son intérêt, sinon de s'appuyer sur le moins menaçant pour résister à l'autre ? C'est ce qu'avait fait Staline. C'est ce qu'a fait Mao. C'est ce que fait Hüa Guofeng.

Tant que les Américains étaient au Vietnam du Sud, et bombardaient celui du Nord, Pékin pouvait se demander si leur objectif final n'était pas le régime communiste chinois. Depuis qu'ils ont rembarqué, l'adversaire principal est devenu très évidemment celui qui occupe 7 000 kilomètres de frontière commune et qui, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Afghanistan, n'a pas hésité à recourir à la force pour ramener dans le rang un « allié » récalcitrant. Dans ces conditions, tout ce qui est antisoviétique est objectivement positif, et il faut s'appuyer dessus pour tenter de réaliser les « *quatre modernisations* » chères à Deng Xiaoping, qui sont à la Chine d'aujourd'hui ce que le programme « *rattraper et dépasser* » le monde capitaliste était à l'U.R.S.S. d'hier.

Dernier trait commun à la Russie stalinienne et à la Chine post-maoïste : la conscience de leur vulnérabilité militaire. Si Hua et Deng, comme hier Staline, considèrent la guerre comme inévitable, ils voudraient qu'elle ait lieu le plus tard possible. Et si les dieux et les vents étaient assez favorables pour faire s'entre-tuer les impérialistes des deux camps en épargnant la Chine, qui se trouverait dans la meilleure position du monde pour la suite, ce serait évidemment pain bénit. La consigne est donc de tout faire pour empêcher un rapprochement soviéto-américain, pour arracher l'Europe aux mirages de la « détente » et, d'une manière générale, pour brouiller les cartes à l'extérieur. Politique cynique ? Citons Henry Kissinger : « *Les Chinois n'ont survécu depuis trois millénaires que parce qu'ils sont les praticiens les moins sentimentaux de l'équilibre des forces, les plus raffinés et ceux qui ont le moins d'illusions (1).* »

Le tournant de Munich

Pour poursuivre le parallèle avec l'entre-deux-guerres, disons que jusqu'à Munich, malgré quelques discrètes mais infructueuses ouvertures en direction de Berlin, Staline, conscient de ce que le Reich représentait pour lui le danger principal, avait choisi l'alliance occidentale. Mettons U.R.S.S. à la place de Reich, et nous retrouvons mot à mot la politique chinoise actuelle. Mais Munich a fait comprendre au même Staline qu'il n'avait rien à attendre desdits Occidentaux, qui n'hésitaient pas à négocier avec Hitler sur son dos. Il leur a donc rendu la monnaie de leur pièce et, pour éviter ou au moins retarder l'affrontement, a délibérément cherché à s'entendre avec son pire ennemi.

Il ne l'a pas fait sans mettre les Occidentaux en garde. Son discours du 10 mars 1939 sur le thème des « *marrons* » qu'il n'irait pas tirer du feu pour leurs beaux yeux était d'une clarté parfaite, et il a fallu l'aveuglement des destinataires pour qu'ils n'en comprennent pas la portée. L'avertissement a été renouvelé à plusieurs reprises par la suite, sous diverses formes, afin de susciter, pour reprendre les termes dont Potemkine s'est servi dans sa très officielle *Histoire de la diplomatie* : « *Une compétition du bloc anglo-français et de la diplomatie germano-fasciste pour une entente* » avec l'U.R.S.S. (2). En août encore, Staline, avant de conclure avec Hitler le pacte qui devait faire tant de bruit, a montré qu'il entendait traiter avec le plus offrant.

Il serait imprudent de conclure dès maintenant que la Chine n'est pas engagée dans un processus comparable, et il serait intéressant de savoir ce que ramène de Pékin M. Berlinguer, qui n'y a évidemment pas été reçu par hasard. Car il doit bien y avoir de temps à autre, au cours des débats qui se déroulent à Pékin aux échelons supérieurs, des gens pour se poser la question des avantages que le pays a tirés, jusqu'à présent, de son alliance de fait avec les Etats-Unis comme de la crédibilité de ce partenaire-là.

Sur le plan des avantages, on manque peut-être de certains éléments de jugement. Le leader albanais Enver Hodja a affirmé, dans un ouvrage récent (3), que les Américains ont donné d'importantes informations nucléaires à Pékin pour l'amener à passer dans leur camp, et nous avions recueilli auparavant des indications analogues d'une source occidentale. Que la chose soit vraie ou non, elle appartient au passé. Ce qui importe, à présent, pour les Chinois, c'est de savoir s'ils peuvent compter sur Washington au cas où la pression soviétique sur eux prendrait des formes intolérables. Or rien n'est moins sûr. Pour le présent, Pékin doit bien constater que l'Occident n'ose pas lui vendre d'armes, que les Etats-Unis se sont pratiquement dérobés devant sa proposition d'aider en commun les résistants afghans qui n'ont toujours que leurs vieilles pétoires, que les Américains n'ont pu proposer au Pakistan qu'une assistance symbolique, que dans l'affaire d'Iran ils ont multiplié les signes de naïveté et d'hésitation, et enfin que les populations de l'Orient leur sont de plus en plus hostiles.

Les Chinois, on l'a déjà dit, ne sont pas des sentimentaux. L'idée que l'invasion de l'Afghanistan pourrait répondre à des motifs défensifs les fait ricaner. Ils savent lire une carte. Ils voient que de Kaboul, d'Aden et d'Addis-Abeba partent des flèches qui convergent en direction de ce pétrole qui est en passe de devenir, pour les nations industrielles, le bien le plus précieux. Ils partageraient sans doute volontiers ce jugement de l'ethnologue Mike Barry, un des rares véritables connaisseurs du peuple afghan : « *Ça coûte très cher de faire ce que les Soviétiques font en Afghanistan pour un pays qui, économiquement, n'en vaut pas la peine. Ça coûte très cher de tuer plusieurs millions de gens* (N.D.L.R. : Barry parle de la famine délibérément provoquée, selon lui, qui menace le peuple afghan) *pour obtenir la soumission d'un pays. Mais 450 kilomètres seulement séparent désormais les Soviétiques de l'océan Indien et du golfe Persique. Entre eux et la mer, un désert de deux millions d'habitants* (N.D.L.R. : le Baloutchistan) *en dissidence contre le gouvernement pakistanais, armés depuis longtemps par l'U.R.S.S. Pour moi, c'est tout à fait clair, l'objectif soviétique, c'est le contrôle du Golfe. Sinon, je ne comprends pas à quoi cela peut leur servir d'anéantir le peuple afghan (4).* »

Si jamais les Chinois devaient faire mine de se raccommoder avec les Soviétiques, soyons bien sûrs que ce ne serait pas parce qu'ils leur auraient soudain trouvé les vertus socialistes et révolutionnaires qu'ils leur contestent depuis l'époque de Khrouchtchev. Ce serait parce qu'ils en seraient venus à se dire, comme Staline, en 1939, à l'égard des Français et des Anglais, que, décidément, les Occidentaux sont trop faibles trop divisés et, pour tout dire, trop bêtes pour qu'on puisse plus longtemps s'appuyer sur eux.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Discours à Bruxelles, le 1er septembre 1979.
(2) Editions de Médicis, Paris, 1947, tome III.
(3) Enver Hodja, *l'Impérialisme et la Révolution*, en français, aux Editions 8 Nentöri, à Tirana (*le Monde* du 7 mars 1979).
(4) *L'Express* daté 19-25 avril.

DIPLOMATIE

LES SANCTIONS ENVISAGÉES PAR LES OCCIDENTAUX

Washington se félicite du soutien de la C.E.E.

(Suite de la première page.)

Compte tenu de la politique des prix très élevés actuellement pratiquée par Téhéran, cela devrait signifier, en réalité, l'arrêt des achats de pétrole iranien. M. Colombo a exprimé le souhait que d'autres pays importateurs importants agissent de même. De surcroît, les Etats membres, où cela est nécessaire, vont prendre immédiatement les mesures législatives adéquates pour que les sanctions décrites dans le projet de résolution du Conseil de sécurité de l'ONU de janvier puissent être appliquées. Cette procédure parlementaire devra être achevée pour le 17 mai, date de la prochaine réunion que les ministres des affaires étrangères des Neuf consacreront, à Naples, à la coopération politique.

C'est à cette réunion du 17 mai que les Neuf, s'il n'y a pas de « *progrès décisifs* » amenant la libération des otages, décideront l'application du deuxième train de sanctions. La lecture du texte adopté, confirmée par les déclarations des participants, fait ressortir que cette décision devrait être alors quasi automatique et d'effet immédiat. Autrement dit, les Neuf s'interdisent la possibilité de se dérober. Ce deuxième train de sanctions c'est, principalement, l'embargo sur les exportations vers l'Iran, exception faite des produits alimentaires et des médicaments.

Un point qui n'est pas encore parfaitement clair porte sur les contrats en cours. Leur exécution devra-t-elle être suspendue et dans quelles conditions ?

Si tel est le cas, les dédommagements à verser aux clients iraniens ainsi qu'aux entreprises de la Communauté par les organismes d'assurance crédit risquent d'être élevés. Les représentants permanents des Neuf ont été chargés de clarifier cette question.

« *Nul ne peut mettre en doute la résolution des Neuf, nul ne peut dire : ils n'ont pas tenu compte de la situation politique en Iran* », a commenté M. François-Poncet à l'issue de la réunion. Comme il l'a souligné, aux yeux de la France, il est important que les décisions prises par les Neuf « *s'inscrivent dans le processus institutionnel iranien* ». A l'évidence, observe M. François-Poncet, les otages ne seront pas libérés avant que l'Assemblée iranienne ne soit réunie, et il aurait donc été maladroit d'essayer de prendre des décisions en ignorant le calendrier politique iranien, mais, comme l'explique M. François-Poncet, « *en l'enserrant dans des délais afin de marquer que nous ne sommes pas disposés à subir un processus qui, de report en report, nous entraînerait, pour la libération des otages, à des dates très éloignées dans le temps* ».

Les Neuf ont adopté une autre déclaration concernant les récents événements du Sud-Liban : ils expriment leur indignation devant l'assassinat de sang-froid, le 18 avril, de deux « casques bleus » désarmés.

La longue mise au point de la résolution sur l'Iran a fait que le débat préparatoire au conseil européen des 27 et 28 avril sur la contribution britannique au budget européen a été quelque peu escamoté. « *L'échange de vues a fait ressortir que l'on se trouve dans une situation où il y a la Grande-Bretagne d'un côté et les huit de l'autre. C'est un problème entre la Grande-Bretagne et la Communauté, et c'est comme cela qu'il est ressenti par tous* », a commenté M. François-Poncet. Le ministre français a présenté au conseil des ministres un document indiquant sous quelles formes la France souhaite que les principes régissant les finances communautaires et la politique agricole commune soient confirmés par les chefs de gouvernement et, en particulier, par Mme Thatcher.

Dans ce document de trois pages, rédigé de manière assez habile, on réaffirme la nécessité de faire jouer sous toutes ses formes la préférence communautaire. On indique — allusion au conflit du mouton — que l'existence d'une réglementation communautaire est la condition, dans le secteur agricole, de la libre circulation des produits. On condamne l'idée d'une politique agricole conçue avec comme objectif prioritaire d'empêcher l'apparition d'excédents : la Communauté, y lit-on, doit être en mesure de contribuer à satisfaire les besoins alimentaires mondiaux, et pour cela doit pratiquer une politique d'exportation dynamique. On fait, certes, référence, à la nécessité d'un meilleur contrôle des dépenses de soutien, impliquant une politique des prix agricoles prudente et une participation accrue des producteurs à cet effort financier, mais en soulignant immédiatement la nécessité de valoriser, de façon prioritaire, les ressources naturelles de la Communauté et également d'assurer le maintien des exploitations familiales.

PHILIPPE LEMAITRE.

Le texte adopté par les Neuf à Luxembourg

Voici le texte de la décision sur l'Iran, arrêtée mardi 22 avril, à Luxembourg, par les ministres des affaires étrangères des Neuf.

« Les ministres des affaires étrangères des neuf Etats membres de la Communauté européenne, réunis à Luxembourg le 22 avril, ont examiné les conséquences des récents événements survenus en Iran à la lumière des comptes rendus que leur ont faits leurs ambassadeurs, à la suite de la démarche auprès du président de l'Iran décidée par les ministres des affaires étrangères lors de leur réunion à Lisbonne le 10 avril.

» Les ministres des affaires étrangères ont exprimé la solidarité des Neuf avec le gouvernement et le peuple des Etats-Unis en cette période d'épreuve.

» Tout en se félicitant de la visite rendue par le Comité international de la Croix-Rouge aux otages, le 14 avril, et en prenant acte des assurances données par le président Bani Sadr au sujet des conditions de détention des otages, les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur profond regret de ce que le gouvernement iranien n'ait pas été en mesure de donner des assurances précises quant à la date et aux modalités de la libération des otages.

» Le gouvernement iranien persiste à ignorer l'appel sans équivoque lancé par le Conseil de sécurité des Nations unies et la Cour internationale de justice pour que cesse cette violation flagrante du droit international et que les otages soient libérés.

» Depuis la prise des otages, les Neuf, respectant pleinement l'indépendance de l'Iran et le droit du peuple iranien à déterminer lui-même son avenir, ont insisté pour obtenir leur libération. Le fait qu'ils soient encore détenus au bout de six mois, en dépit des efforts des Neuf et de la condamnation sans équivoque de la Communauté des nations, est intolérable, aussi bien du point de vue humanitaire que du point de vue du droit.

» Les ministres des affaires étrangères des Neuf, profondément conscients du fait que la persistance de cette situation risque de mettre en danger la paix et la sécurité internationales, ont décidé de demander à leurs Parlements nationaux de prendre immédiatement, si elles sont nécessaires, les mesures pour imposer des sanctions à l'encontre de l'Iran, conformément à la résolution du Conseil de sécurité sur l'Iran, en date du 10 janvier 1980, qui a fait l'objet d'un veto et conformément aux règles du droit international.

« Les ministres des Neuf estiment que ces processus législatifs devraient être achevés pour le 17 mai, date de la réunion des ministres des affaires étrangères à Naples. En l'absence, d'ici là, de tout progrès décisif menant à la libération des otages, ils appliqueront en commun immédiatement les sanctions.

» Des dispositions seront prises au sein de la Communauté afin que la mise en œuvre des mesures décidées ne fasse pas obstacle au bon fonctionnement du Marché commun.

» Les ministres considèrent que, dès maintenant et jusqu'à l'entrée en vigueur des mesures mentionnées ci-dessus, aucun nouveau contrat d'exportation ou de services ne devra être conclu avec des personnes ou des organisations iraniennes.

» Les ministres des affaires étrangères ont décidé de mettre immédiatement à exécution d'ici là, pour autant qu'elles ne soient pas déjà appliquées, les mesures qui suivent : 1) Réduction du personnel diplomatique en poste à Téhéran ; 2) Réduction du nombre des diplomates accrédités par le gouvernement iranien dans leurs pays ; 3) Rétablissement d'un système de visa pour les ressortissants iraniens se rendant dans les Etats membres des Neuf ; 4) Retrait de la permission de vendre à l'Iran ou d'exporter vers ce pays des armes ou du matériel pouvant servir à la défense.

» Les ministres des affaires étrangères ont donné instruction à leurs ambassadeurs de retourner dans l'intervalle à Téhéran afin de communiquer la présente décision au gouvernement iranien, de suivre l'évolution de la situation et de déployer tous les efforts possibles pour soulager le sort des otages et améliorer leurs conditions de détention jusqu'à leur libération.

» Ils expriment l'espoir que les autorités iraniennes agiront dans le sens souhaité par la présente déclaration.

» Les ministres des affaires étrangères des Neuf, estimant que cette situation devrait constituer un sujet de préoccupation pour toute la communauté internationale, font appel aux autres gouvernements pour qu'ils s'associent à eux dans ces décisions.

» Les ministres des affaires étrangères ont décidé de prendre contact immédiatement avec le gouvernement des Etats-Unis par l'intermédiaire de la présidence et de l'informer des décisions qu'ils ont prises. »

DANS LES UNIVERSITÉS IRANIENNES

Les affrontements auraient fait plusieurs dizaines de morts

Au lendemain des affrontements qui ont ensanglanté pendant douze heures l'université de Téhéran, il apparaît que la capitale iranienne a connu lundi la journée la plus sanglante depuis la chute du régime impérial, en février 1979.

En effet, même si le chiffre de vingt-sept morts avancé par les *organisations de gauche* ne peut trouver confirmation, il a été établi, mardi, que, pour la première fois à Téhéran, les forces de la République islamique ont ouvert le feu et tué des opposants au régime.

Elles n'avaient agi de la sorte, jusqu'à présent, que dans les provinces où se posent des problèmes de minorités nationales, Kurdistan, Khouzistan, Turménistan notamment.

Des témoignages concordants permettent de conclure que les balles tirées lundi à partir de 17 heures (locales) par les gardiens de la révolution postés autour de l'université n'étaient pas seulement des coups de feu en l'air (*le Monde* du 23 avril).

A l'heure du décompte des victimes dans les hôpitaux, mardi, les dirigeants de la gauche ne cachaient pas leur crainte de nouveaux incidents lors des prochaines « sorties » de leurs organisations, à l'occasion des funérailles de leurs morts ou du 1er mai.

Une bagarre a éclaté mardi après-midi à l'intérieur de l'hôpital Khomeiny de Téhéran, où sont accueillies la majeure partie des *victimes des affrontements* de lundi à l'université, ont par ailleurs annoncé des étudiants de gauche.

« *Nous avons été assaillis par les hezbollahi* (intégristes musulmans) *armés de couteaux*, ont-ils indiqué. *Plusieurs d'entre eux ont été blessés.* »

Les étudiants de gauche réclament la restitution des corps de leurs trois camarades qui se trouvent dans l'hôpital. Ils accusent les extrémistes islamiques d'avoir enlevé deux autres corps pour camoufler la vérité sur le nombre exact des victimes.

Interrogés sur la décision du Conseil de la révolution d'organiser une cérémonie mercredi « *à la mémoire des étudiants tués* », l'un des étudiants a déclaré : « *Le chah faisait la même chose.* » Selon eux, le ministre des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, s'est présenté, mardi, à l'hôpital. « *Nous l'avons empêché de faire une visite hypocrite aux blessés* », ont-ils déclaré.

Mardi, les affrontement se sont poursuivis dans les universités de province, faisant, selon la radio de Téhéran, onze tués et plus d'une centaine de blessés.

Les heurts qui ont opposé intégristes religieux et groupes politiques dans l'enceinte de l'université d'Ahwaz, dans la province du Khouzistan (sud de l'Iran), auraient fait cinq morts et quatre-vingt-dix-huit blessés.

Dans le Mazandaran (nord de l'Iran), cinq personnes auraient été tuées et plusieurs dizaines blessées au cours d'incidents sur le campus universitaire de la ville de Guilan.

Enfin, à Zahedan, dans le sud-est du pays, une bataille rangée dans l'université de Sistan-Balouchistan aurait fait un mort.

La radio iranienne, dans son bulletin d'information de fin de journée, mentionne, en outre, des troubles divers dans la plupart des universités et établissements d'enseignement supérieur à travers tout le pays, sans toutefois faire état de blessés.

Par ailleurs, les combats entre l'armée iranienne et les nationalistes kurdes ont continué à faire rage, mardi matin, dans au moins trois villes du Kurdistan, Sanandaj, Saqqez et Qorveh.

A Sanandaj, selon un communiqué militaire repris par Radio-Téhéran, les Kurdes assiègent un mess d'officiers et la station régionae de radio et télévision, dont le générateur a été détruit par une attaque à la roquette et au mortier.

L'agence Pars, qui cite le témoignage de gardiens de la révolution, indique pour sa part que Qorveh est toujours l'enjeu de violents combats alors qu'à Saqqez on fait état, de source kurde, de violents bombardements.

A Téhéran, l'Amicale kurde a, par ailleurs, publié un appel à la Croix-Rouge internationale et la commission des droits de l'homme, rédigé par la population de Saqqez et *daté du 20 avril*.

« *Nous vous prions de transmettre nos protestations et notre plaidoyer à toutes les organisations internationales et de leur demander, au nom du devoir humanitaire (...), d'envoyer une aide médicale pour nous aider à sauver de la mort nos blessés* », peut-on lire dans le message qui affirme que l'offensive iranienne tourne au « *massacre d'innocents* » et accuse l'armée et les gardiens de la révolution d'avoir ignoré plusieurs appels du gouvernement au cessez-le-feu. — *(A.F.P., Reuter.)*

POINT DE VUE

La comédie américaine (suite)

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

On fait grand cas, dans certains milieux de la presse et de la publicité, d'une ligne de résistance qu'opposerait le pouvoir giscardien aux incessantes et capricieuses exigences que les Américains multiplient à l'endroit de leurs chers alliés. D'ailleurs, parmi les plus fervents croisés de l'atlantisme, une inquiétude se répand. L'un soupire que l'Atlantique se creuse. L'autre que Carter est *du côté du droit* et que les Européens ne veulent pas le reconnaître, en sorte que leur fibre morale ne serait pas sûre. Bref, s'il est déplorable qu'on nous bouscule, il le serait plus encore qu'on se soit mis en cas de l'être en ne prévenant pas les désirs d'une maîtresse soudain folle de nous, c'est-à-dire plus intéressée en nous par le corps que par l'âme.

En fait, notre politique de résistance diplomatique est à peu près celle de la ligne Maginot : tôt ou tard, on retrouve les forces qu'on voulait contenir de l'autre côté de la ligne, sans qu'on sache comment elles y sont passées. Ainsi, dans l'affaire des Jeux olympiques de Moscou, notre refus supposé de nous laisser investir par la politique américaine a-t-il abouti, en fin de compte, à un alignement pur et simple par contournement de la ligne. Notre position est limpide : nous ne nous laisserons pas impressionner, nous irons si les autres y vont. C'est à ses couleurs ternes qu'on reconnaît partout notre panache.

Donc, suivons le président Carter, mais espérons qu'à notre manière de faire il reconnaîtra notre dédain, qui n'est pas rien. Dans l'affaire de l'Iran, nous serons amenés au même processus, et par la même tactique. Elle vaut ce qu'elle vaut, mais, pour les Américains, dont le dessein n'est pas de faire reculer les Russes mais d'assurer leur hégémonie dans ce qu'ils appellent leur camp, c'est ce résultat-là qui est le principal. Car le président Carter, en traitant publiquement ses alliés européens en valets, a une fois de plus tombé le masque, et c'est bien à tort qu'on le croit si maladroit. Ce n'est pas parce qu'on fait l'idiot qu'on est idiot. L' « impuissance relative de la puissance » avait déjà été découverte, il y a une dizaine d'années, par le Dr Kissinger. Le tout était de savoir comment s'en servir pour, à l'intérieur d'un *condominium* universel de fait (et même de droit dans l'esprit de ceux qui le pratiquent), maintenir la *structure de chaque hégémonie*. Donc c'est à leurs alliés que les Américains adressent leurs ultimatums, dont se rient les Russes et les Iraniens, à qui ils ne sont sans doute pas réellement destinés.

Les Américains — est-il besoin de le souligner ? — ne sont pas davantage *dans leur droit* que les Russes ou les Iraniens. Est-ce au nom de ce qu'ils ont fait en Indochine, ou de leur complicité avec les agressions israéliennes, que les Américains peuvent protester contre l'invasion de l'Afghanistan ? Est-ce en se réclamant de l'innocence de leurs missions diplomatiques qu'ils peuvent s'indigner de la rupture des règles internationales par l'Iran révolutionnaire ? « *Toutes les choses qui arrivent dans le monde*, disait Marc Aurèle, *sont toujours unies et liées avec ce qui les a précédées.* »

∴

Qu'on cesse donc de nous faire la morale, et l'on verra quelles réponses politiques peuvent être faites à des conflits dont les causes *devront être traitées avec leurs effets*. Et qu'on cesse de nous parler de solidarité là où, si nous en acceptions le principe, il impliquerait que nous prenions notre responsabilité dans les causes que nous avons le plus souvent réprouvées et pour lesquelles nous n'avons jamais été consultés. Car lorsque les Américains invoquent l'alliance et la *solidarité*, *on sait trop à quel point ils* considèrent l'une et l'autre comme unilatérales et ne les obligeant jamais eux-mêmes. Mieux vaut ne pas évoquer ici la protection militaire qu'ils prétendent apporter à l'Europe, et qui justifierait à leurs yeux toutes leurs exactions politiques, car il faudrait plutôt se demander si ces exactions ne mettent pas en fin de compte *la sécurité de l'Europe en péril* plus que leur parapluie, troué ou coincé, ne l'abrite.

Je ne doute pas un instant qu'on ne s'inquiète très sincèrement à Paris, dans les hautes sphères où s'exerce un pouvoir jusqu'à maintenant nébuleux. Mais dans quel état sort-on d'une nébuleuse ? La politique giscardienne est marquée *depuis six ans par la substitution* du concept d'autonomie à celui d'indépendance, opérée subrepticement par l'actuel chef de l'Etat lors de la campagne présidentielle de mai 1974. Il est apparu que cette autonomie ne s'entendait pas seulement dans le cadre d'une alliance atlantique retrouvant assez de charme pour qu'on engage les Américains à intervenir en Afrique, mais aussi dans celui d'une communauté européenne *dont l'impuissance nous* enserre chaque jour davantage, nous paralyse. Bref, comme il s'agit en fin de compte de ne jamais rien faire sans les Allemands, qui ne font jamais rien sans les Américains, on est assez vite au bout de notre liberté.

Car c'est de liberté qu'il s'agit. La France ne donne plus le sentiment d'être libre. C'est-à-dire qu'elle pourrait bien l'être, mais qu'elle s'en empêche de son propre chef, parce que ses dirigeants continuent de croire à une politique européenne qui les leurre. Ils sentent aujourd'hui, impérieusement, cette nécessité d'être libres, mais ils ont accumulé trop d'erreurs pour oser. Ce qui leur *manque pour être libre*, c'est évidemment ce sentiment de la grandeur naturelle de la France, qu'ils ont tant moquée quand ils ne la comprenaient pas, c'est le sens d'une histoire qui s'appartienne.

Mais, pour comprendre ce sentiment de la grandeur, pour comprendre qu'elle est une liberté, il faut savoir que si elle est, certes, une *ambition*, *elle est avant tout une* mesure des choses, c'est-à-dire le contraire de ce que les sots imaginent. Dans un discours prononcé le 22 mai 1949 à Vincennes, le général de Gaulle disait : « *Ah ! nous savons bien que la France telle qu'elle est, dans le monde tel qu'il est, ne peut pas penser refaire son siècle de Louis XIV. Cela ne signifie pas, comme voudraient l'insinuer certains esprits et certains cœurs faibles, qu'il faille cesser de penser à la grandeur de la patrie. On peut être grand même sans beaucoup de moyens. Mais il faut savoir être au niveau de l'Histoire, ou sans cela on disparaît. Nous ne prétendons pas que nos générations refassent le Grand Siècle, mais nous prétendons que la France vive et qu'elle garde pour l'avenir toutes les possibilités.* »

C'est la seule politique que nous puissions opposer aujourd'hui à la comédie américaine et proposer à l'Europe. Mais à cette politique, qui est avant tout un état d'esprit, il faut un souffle, qui fait tragiquement défaut à nos apprentis princes. Car ils peuvent bien se moquer, se gausser de Carter. Ils ne lui sont pas supérieurs, et c'est lui qui, avec son air niais et ses impatiences d'enfant capricieux, les gagne à la main. L'Europe ne va ni libérer l'Afghanistan, ni libérer les otages américains de Téhéran : mais les Etats-Unis mettent très habilement ces deux défaites à profit pour réduire encore davantage l'Europe, pour achever sa colonisation politique et économique, ce qui leur est un gage infiniment plus profitable, à l'évidence.

● *La commission politique du Parlement européen* a élu mardi 22 avril M. Mariano Rumor (démocrate-chrétien italien) comme président. M. Rumor succède à M. Emilio Colombo, également de nationalité italienne, devenu ministre des affaires étrangères. M. Rumor a été premier ministre et ministre des affaires étrangères.

● *M. Stirn au Brésil.* — Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères se rendra en visite officielle au Brésil, du 24 au 30 avril, a annoncé mardi 22 avril le ministère des affaires étrangères.

● *Les relations entre la France et Tonga.* — L'échange des instruments de ratification du traité entre la France et Tonga, qui marquera son entrée en vigueur, a fait l'objet, mardi 22 avril, d'une cérémonie au Quai d'Orsay. Y ont pris part M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et le prince Tupouto'A, prince héritier de Tonga, royaume situé dans le Pacifique du Sud et peuplé d'environ quatre-vingt-dix mille habitants.

En visite à Madrid

M. KISSINGER : les Européens sont en droit de s'interroger sur notre stratégie.

(De notre correspondant.)

Madrid. — M. Kissinger est pessimiste, lui aussi : « *Jamais les dangers n'ont été aussi grands depuis la deuxième guerre mondiale.* » De passage à Madrid, où il a présenté ses Mémoires, mardi 22 avril, l'ancien secrétaire d'Etat s'est dit frappé de voir comment en Europe, « *dans certains milieux* », on continuait de présenter l'affaire des otages de Téhéran et l'occupation de l'Afghanistan comme des problèmes intéressant seulement les Américains. Il constate que l'alliance atlantique est en crise et estime que, si ses *dissensions continuent*, on va vers un péril mortel.

Face à la poussée soviétique (en Angola, en Ethiopie, en Libye, au Sahara, en Irak, au Yémen, en Afghanistan, au Cambodge), que font les membres de l'OTAN ? Selon M. Kissinger, leurs efforts de défense progressent de façon « *marginale* » en comparaison de celui consenti par Moscou, qui double son budget militaire tous les quatorze ans. Les Américains ont leur part de responsabilité.

« *Les Européens*, a-t-il dit, *sont en droit de nous demander quelle est notre stratégie.* » En outre, M. Kissinger voit du « *masochisme* » dans les débats interminables du Congrès ou des intellectuels de son pays, chaque fois qu'une *nouvelle preuve est donnée* de l'interventionnisme de Moscou. Exemple : l'affaire de la brigade soviétique à Cuba. Cuba, dont il dit : voilà un petit pays des Caraïbes capable d'envoyer des troupes n'importe où, sans que les Etats-Unis soient en mesure de l'arrêter. « *C'est une situation intolérable, qui affaiblit la position américaine et celle de l'Europe.* »

Au passage, M. Kissinger affirme que ses doutes sur l'appui américain en cas d'agression soviétique contre l'Europe occidentale ont été mal interprétés. La défense de l'Europe et celle des Etats-Unis lui semblent indissociables. « *N'importe quel président américain manquerait de vision s'il abandonnait l'Europe aux communistes.* »

Un petit coup de patte à la France, accusée de ne prendre, en politique étrangère, aucun risque susceptible de léser ses intérêts. Sur l'Iran, cette explication *a posteriori* : « *Le chah a commis des erreurs, mais ce n'est pas le modernisme que nous avons introduit là-bas qui l'a fait tomber. C'est parce que le développement politique n'a pas suivi le développement économique.* »

Enfin, sur le Chili, M. Kissinger reste imperturbable : le régime du général Pinochet le « *préoccupe moins* » que ne le préoccupait celui d'Allende.

La leçon de politique étrangère a duré un peu plus d'une heure. On dit qu'elle a coûté à ses organisateurs espagnols — une association de chefs d'entreprise — un cachet d'environ 65 000 francs.

CHARLES VANHECKE.

PAR LES OCCIDENTAUX

té par les Neuf à Luxembourg

aine (suite)

CONTRE L'IRAN

Les conséquences seraient plus importantes pour le commerce que pour le pétrole

La C.E.E. et le Japon achètent environ les deux tiers du pétrole iranien. Les chiffres officiels font état d'un volume global d'exportations par l'Iran de 2 millions de barils par jour (100 millions de tonnes par an). Toutefois, les milieux spécialisés, tant occidentaux qu'arabes, estiment ce montant assez éloigné des réalités. Depuis le début de 1980, l'Iran n'aurait exporté en moyenne que 1,3 million de barils par jour (65 millions de tonnes par an).

Le Japon achète cinq cent vingt-six mille barils par jour de « brut » iranien (40 % des exportations de l'Iran), à travers un groupement de compagnies japonaises. Téhéran fournit ainsi près de 14 % de la consommation pétrolière japonaise. L'interruption définitive des livraisons n'irait donc pas sans poser des problèmes au Japon. Toutefois, ceux-ci ne devraient pas être insurmontables. On peut penser que les « cuves » sont pleines. De plus, le Japon s'était déjà engagé dans une politique de diversification de ses sources.

A plus long terme, Tokyo mise sans doute sur les potentialités pétrolières de la Chine, dont la production atteindrait déjà 100 millions de tonnes. Enfin, en cas de difficulté temporaire grave, le mécanisme de répartition mis au point par l'Agence internationale de l'énergie devrait se mettre en place automatiquement.

Les firmes japonaises ont fait un gros effort de prospection du marché iranien ces dernières années, et les exportations de biens d'équipement japonais vers l'Iran étaient en passe de dépasser celles de l'Allemagne fédérale. Les deux pays avaient mis sur pied un projet de construction d'un gigantesque complexe pétrochimique à Bandar Khomeiny.

L'Europe absorbe environ 30 % des exportations iraniennes de « brut » à travers la British Petroleum (150 000 barils-jour), la Royal Dutch (120 000 barils-jour) et de petites compagnies européennes et scandinaves, qui agissent souvent au coup par coup et enlèvent en moyenne de 110 000 à 120 000 barils par jour.

L'Allemagne fédérale reçoit, par ces compagnies pétrolières, environ 220 000 barils par jour, soit plus de 10 % de sa consommation. Bien que les ventes de biens d'équipement de la R.F.A. à l'Iran aient sensiblement diminué depuis la révolution islamique, elle reste le partenaire économique occidental le plus important des Iraniens. Ses fournitures (en baisse de 65 % par rapport à 1978) ont encore représenté 1,2 milliard de dollars en 1979, et les sociétés allemandes sont implantées de longue date dans le pays.

La Grande-Bretagne reçoit, de son côté, 200 000 barils par jour de « brut » iranien, mais le gouvernement de Mme Thatcher peut compter sur le pétrole de la mer du Nord. Plus une goutte de pétrole iranien n'aurait selon les milieux pétroliers, pénétré en France depuis plusieurs semaines.

Comme pour le Japon et la R.F.A., une rupture avec Téhéran serait en fait plus durement ressentie par Paris au niveau des relations commerciales. On estime que les pertes des entreprises françaises travaillant en Iran au moment de la révolution s'établissent déjà entre 6 et 10 milliards de francs. Mais, on espère à Paris sauver encore quelques contrats signés en 1978 et, qui sait, en obtenir de nouveaux comme celui du métro de Téhéran.

Enfin, il faut rappeler que l'Iran détient indirectement 10 % du capital d'Eurodif, la société qui contrôle l'usine de diffusion gazeuse de la production d'uranium enrichi de Tricastin. Paris et Téhéran sont en conflit à ce sujet, l'Iran souhaitant négocier son retrait d'Eurodif.

Si l'Europe et le Japon doivent trouver des substituts au pétrole iranien, il faudra, pour Téhéran, trouver de nouveaux clients. Certes, la Compagnie nationale iranienne des pétroles peut signer de nouveaux contrats avec des pays comme l'Inde et le Brésil, à qui elle livre directement près de 200 000 barils-jour. Reste à savoir à quel prix ? C'est vers les pays de l'Est qu'elle cherchera surtout à trouver de nouveaux débouchés. Ceux-ci achètent déjà 110 000 barils-jour et ils ont des besoins croissants que la production soviétique paraît insuffisante à couvrir. Mardi, on annonçait ainsi, à Téhéran, la signature d'un vaste accord économique entre l'U.R.S.S. et l'Iran. Accord où l'on peut penser que le pétrole et le gaz naturel tiennent une place prépondérante. Plus précisément, l'Iran vient de signer un nouveau contrat avec la Roumanie portant sur 100 000 barils jours, augmentant ainsi de 60 % le volume du précédent contrat.

J.-M. QUATREPOINT.

M. GROMYKO A PARIS

L'agence soviétique Novosti souligne « le caractère permanent et dynamique » du dialogue entre la France et l'U.R.S.S.

Attendu mercredi 23 avril en début d'après-midi à Paris, M. Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, devait ouvrir le même jour ses entretiens avec M. Jean François-Poncet au Quai d'Orsay. Il aura avec lui une seconde rencontre jeudi après-midi après avoir été reçu dans la matinée à l'Elysée par M. Giscard d'Estaing.

Dans un commentaire consacré à cette visite, l'agence soviétique Novosti estime *« réjouissant de constater que le dialogue politique soviéto-français se poursuit infailliblement dans l'esprit des bonnes traditions »*. Affirmant que l'Union soviétique et la France ont *« joué un rôle de premier plan »* dans la recherche des voies de la détente et ont *« donné l'exemple d'une démarche responsable »*, l'agence ajoute : *« L'instrument principal de la coopération soviéto-française a toujours été un dialogue politique varié et constant, fondé sur le réalisme et fermement orienté vers l'assainissement du climat mondial (...). La visite de M. Gromyko à Paris témoigne du caractère permanent et dynamique de ce dialogue. »*

Toujours selon Novosti, *« Washington n'a pas réussi, malgré des pressions éhontées, à entraîner la France dans la dangereuse aventure des sanctions économiques contre l'U.R.S.S...* (Les deux pays) *ont déjà conclu des contrats de livraisons mutuelles de marchandises dépassant 3 milliards de roubles pour cette année, soit près d'un tiers de plus que les échanges commerciaux de l'an dernier. »* Parmi les objectifs recherchés à court terme sur le plan politique, le commentateur demande que l'on réfléchisse à *« la meilleure façon de convoquer au plus vite une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe »*, ainsi qu'à la préparation de la rencontre de Madrid, cet automne, entre les trente-cinq participants de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.), réunie en 1975 à Helsinki.

L'OTAN a d'autre part annoncé, mardi 22 avril, que les ministres des affaires étrangères des pays participant à l'organisation militaire intégrée de l'alliance atlantique (tous les pays membres, sauf la France et la Grèce) ont été conviés à assister à la seconde journée de la session biannuelle du comité des plans de défense — qui regroupe d'ordinaire les seuls ministres de la défense — prévue pour les 13 et 14 mai. Il s'agit, indique un communiqué, de *« souligner la détermination de l'alliance, de maintenir et de renforcer sa position de dissuasion et de défense, suite à l'invasion et à l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques »*. La présence des ministres des affaires étrangères, a précisé un responsable de l'OTAN, permettra de *« renforcer la portée politique de cette réunion »* et de *« reprendre en main la classe atlantique »* après les réunions européennes de Luxembourg. MM. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, et lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, ont déjà confirmé leur participation, mais leurs collègues italien et portugais seront retenus par d'autres obligations.

PROCHE-ORIENT

Représentant de l'O.L.P. à Paris

M. Souss exclut l'hypothèse d'un référendum précédant la création d'un État palestinien

Des délégations de l'Organisation de libération de la Palestine ont entamé, mardi 22 avril, une série de visites dans les capitales européennes pour exposer aux divers gouvernements un plan de règlement de la situation au Proche-Orient. Les termes exacts des propositions palestiniennes donnent lieu toutefois à une certaine confusion.

A Strasbourg, M. Khaled Hassan, un des dirigeants de l'O.L.P., avait déclaré que le projet prévoyait l'évacuation d'Israël des territoires occupés, suivie par une période d'un an sous administration des Nations unies, pendant laquelle serait organisé un référendum (*le Monde* du 22 avril). Mais deux membres importants de l'O.L.P., Mme Salva Abou Khadra et M. Mohamed Khalifeh, ainsi que le représentant de la centrale palestinienne à Paris, M. Ibrahim Souss, ont affirmé qu'il n'était pas question d'organiser un tel référendum. Les Nations unies devraient transférer les régions libérées à l'O.L.P. et des élections législatives pourraient être organisées par la suite, ont-ils déclaré lors d'une conférence de presse.

« Le mot référendum est exclu et n'a jamais été utilisé. Il a seulement été dit que l'O.L.P. pourra souhaiter ou non organiser des élections une fois que son autorité aura été établie », a dit M. Souss.

M. Souss a critiqué, d'autre part, les *« tergiversations récentes de la France et d'autres pays européens au Conseil de sécurité des Nations unies*, qui démontrent *« que la recherche d'un règlement* (au Proche-Orient) *n'est pas aussi sérieuse que nous l'avions espéré »*. Rappelant les déclarations du président Giscard d'Estaing au cours de sa récente visite dans les pays du Golfe sur l'autodétermination, il estime qu' *« il y a eu depuis lors un certain recul »*.

« Nous souhaitions, a-t-il ajouté, *que ces déclarations soient suivies par une prise de position claire sur la nécessité de la création d'un Etat palestinien et de la reconnaissance de l'O.L.P. comme représentant de la totalité du peuple palestinien.*

» Nous voulions aborder le sujet de la visite en France de M. Yasser Arafat, mais nous ne pouvons le faire tant que l'O.L.P. n'a pas été reconnue par la France comme le représentant unique du peuple palestinien. »

Irak

L'AYATOLLAH BAGHER SADR CHEF SPIRITUEL DES CHIITES IRAKIENS AURAIT ÉTÉ EXÉCUTÉ

L'imam Khomeiny a décidé un deuil de trois jours pour le « martyre » du dirigeant religieux chiite irakien, l'ayatollah Bagher Sadr, et de sa sœur, « *lâchement assassinés par le régime baasiste de Bagdad* ».

Le chef de la communauté chiite irakienne était depuis l'été dernier assigné à résidence en raison de son opposition à la politique gouvernementale et de son soutien à la révolution iranienne. Selon la section française d'Amnesty International, il a été apparemment enlevé par les forces de sécurité irakiennes le 5 avril dernier et exécuté quatre jours plus tard.

Amnesty International déclare connaître l'identité de soixante-six chiites exécutés entre juillet 1979 et février 1980, comprenant des chefs religieux, des professeurs d'université et des étudiants. Cependant, précise l'organisation, « *le nombre réel des exécutions serait beaucoup plus élevé* ». Dans un télégramme au président Saddam Hussein, la section française d'Amnesty International demande que cessent les exécutions d'opposants politiques en Irak. — (*Reuter, A.F.P.*)

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de notre envoyé spécial en Irak (*le Monde* daté 20-21 avril), une erreur de transmission nous a fait écrire que les Kurdes étaient des musulmans « sémites ». C'est évidemment « sunnites » (musulmans orthodoxes) qu'il fallait lire, les Kurdes étant, sur le plan ethnique, d'origine indo-européenne.

ASIE

Thaïlande

Le nouveau gouvernement semble avoir renoncé aux ouvertures ébauchées en direction de Hanoï et Phnom-Penh

Les cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) — Indonésie, Singapour, Thaïlande, Malaisie, Philippines — ont demandé, le mardi 22 avril, que le Conseil économique et social des Nations unies inscrive à l'ordre du jour de sa session le problème de « l'aide humanitaire et des secours au Kampuchéa » et que le secrétaire général de l'ONU, M. Waldheim, convoque une réunion internationale au niveau ministériel dès que possible pour en discuter. Les pays de l'ASEAN font observer que la pénurie au Cambodge pourrait conduire à la famine et à la mort de centaines de milliers de Khmers et provoquer un mouvement massif de populations vers la Thaïlande. Cette situation décourage toute perspective d'ouverture de la part du nouveau gouvernement thaïlandais en direction de Phnom-Penh et de Hanoï.

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — Le premier ministre thaïlandais, le général Prem Tinsulanond, vient de s'entretenir avec ses partenaires de l'ASEAN des problèmes du Cambodge et des réfugiés. Partie prenante dans un conflit qui s'éternise, et qui a des conséquences importantes sur sa sécurité nationale et la stabilité intérieure, mais pièce essentielle dans la stratégie de la coalition antivietnamienne et antisoviétique animée par la Chine et par les Etats-Unis, la Thaïlande — ou plus exatement son nouveau gouvernement — semble procéder à un réexamen de sa position à l'égard du Cambodge. Cela n'implique pas nécessairement un changement de politique dans le sens d'un apaisement que souhaitent certains de ses partenaires.

Une déclaration du premier ministre indiquant que son gouvernement était disposé à négocier directement avec Hanoï en vue de trouver une solution au conflit cambodgien avait paru atténuer l'intransigeance manifestée par le gouvernement du général Kriangsak à l'égard de Hanoï.

Une invitation officielle faite au ministre vietnamien des affaires étrangères et une allusion à la possible présence du gouvernement de Phnom-Penh, à titre d'observateur, à la conférence internationale sur le Cambodge que Bangkok s'efforce de promouvoir, afin de résoudre la question des réfugiés laissaient présager une prochaine reconnaissance *de facto* du régime Heng Samrin. Tous ces gestes pouvaient aussi apparaître comme une réaction de conciliation aux propos tenus, il y a une dizaine de jours, par M. Kouznetsov. L'ambassadeur d'U.R.S.S. à Bangkok, après de longs mois de silence, avait indiqué que les quelque deux cent mille soldats vietnamiens déployés au Cambodge pourraient être rapatriés dans un avenir proche si les interférences de certains pays « *notamment la Chine* » cessaient. M. Kouznetzov avait ajouté avoir entendu dire que des élections étaient prévues au Cambodge mais que la date de leur tenue dépendrait « *de l'importance des interférences étrangères* » — à l'exclusion de celle de Hanoï, bien entendu.

C'était rassurer à peu de frais les pays de l'ASEAN qui depuis janvier 1979 — date de la prise de Phnom-Penh — n'ont pas cessé d'exiger le retrait des troupes vietnamiennes hors du Cambodge et la tenue d'élections libres, position endossée par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies en novembre. Il n'est pas sûr qu'ils acceptent, en échange de simples promesses, de mettre la charrue de la négociation avant les bœufs du retrait. On ne fait guère ici crédit à Hanoï.

Sur ces entrefaites, le général Prem est rentré dimanche à Bangkok, après la première partie de sa visite chez ses partenaires régionaux, en tenant des propos fort peu conciliants. Le premier ministre, qui semble avoir obtenu de ses alliés malaisiens et singapouriens qu'ils fassent bloc derrière lui et qu'ils laissent à la Thaïlande, placée en première ligne, l'initiative dans la partie jouée contre Hanoï, a réaffirmé dès son retour que toute solution politique du conflit cambodgien devrait être conforme à la résolution de l'ONU sur un retrait des troupes vietnamiennes. « *En attendant*, a-t-il ajouté, *il est impératif de poursuivre les efforts pour préserver la légitimité du gouvernement du Kampuchéa démocratique* » (Khmers rouges). La balle est dans le camp de Hanoï.

Aux indications favorables à un dégel dont la Chine ne veut à aucun prix, sont venues depuis s'en ajouter d'autres qui le sont moins. On a appris, de sources diplomatiques, que si M. Thach a bien été invité en mai, les autorités thaïlandaises ont refusé de recevoir officiellement M. Pham Van Dong et son ministre des affaires étrangères qui en avaient fait récemment la demande, à leur retour de Delhi vers Hanoï. Qu'après l'invitation lancée à M. Thach pour la fin mai, les Thaïlandais ont invité, au début de ce mois, le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua, à séjourner ici. Enfin, que la visite du ministre vietnamien à Bangkok sera peut-être fonction des résultats de celle qu'il doit effectuer, préalablement, en Malaisie.

En effet, si chacun reste sur des positions intransigeantes, on voit mal comment pourrait démarrer la dynamique de la négociation. Or, après quinze mois de conflit, chaque partie maintient des préalables jugés inacceptables par son adversaire : pour l'ASEAN c'est le retrait inconditionnel des troupes vietnamiennes, pour le Vietnam c'est la cessation par l'ASEAN, et notamment par la Thaïlande, du soutien aux Khmers rouges et une nécessaire prise de distances à l'égard de Pékin. Bangkok dément régulièrement avec aplomb toute aide au régime déchu de M. Pol Pot et à ses combattants. Hanoï, avec non moins d'assurance, maintient que la situation au Cambodge est irréversible et qu'il n'y a pas même de « *problème cambodgien* ». Dans ces conditions, et compte tenu de l'incapacité jusqu'à présent complète du secrétaire général des Nations unies à promouvoir une solution négociée, la marge de manœuvre des diplomates reste trop mince pour que les militaires ne gardent pas le rôle déterminant. ,eldseedbulûo?

R.-P. PARINGAUX.

Chine

LA FIN DE LA VISITE DE M. BERLINGUER A PÉKIN

Communistes italiens et chinois estiment qu'ils doivent poursuivre leurs contacts malgré leurs divergences

De notre correspondant

Pékin. — La délégation du P.C. italien conduite par M. Enrico Berlinguer a quitté Pékin, ce mercredi 23 avril, pour Pyongyang. Elle repassera vendredi par la capitale chinoise pour une simple escale avant de regagner son pays.

Annonçant la fin des entretiens, l'agence Chine nouvelle les qualifie de « positifs et productifs » et estime que le rétablissement des relations entre les deux partis sera bénéfique non seulement pour eux-mêmes et pour les peuples de leurs deux pays, mais aussi pour « la défense de la paix et le progrès de l'humanité ».

Mardi après-midi, au cours d'une conférence de presse, M. Berlinguer n'a pas cherché à minimiser les divergences qui séparent son parti du P.C. chinois. A la différence de ce dernier, les communistes italiens ne croient pas à l'inévitabilité de la guerre, ils refusent de considérer l'U.R.S.S. comme un *« ennemi »* et encore plus d'encourager la formation d'un *« front uni »* international contre l'*« hégémonisme soviétique »*. Enfin leur position n'a pas changé sur le Vietnam. Le P.C.I. a désapprouvé l'intervention chinoise contre ce pays il y a un an, et il exprimerait à nouveau sa désapprobation si Pékin entreprenait une seconde fois le même genre d'opération. Mais, dit M. Berlinguer *« l'existence de positions différentes ne constitue pas un obstacle à la poursuite de contacts significatifs pour le mouvement ouvrier et pour les mouvements de libération nationale dans leur ensemble »*.

La même idée devait être reprise dans la soirée, au cours du banquet d'adieu, par le secrétaire général du comité central du P.C. chinois, M. Hu Yaobang. *« Les divergences de vues*, a-t-il déclaré, *ne feront que nous encourager à nous éclairer mutuellement, à échanger nos opinions et, grâce à l'expérience, à les mettre constamment à l'épreuve afin de progresser en commun et de nous perfectionner sur la base du marxisme. »*

On accorde le plus grand prix du côté italien à cette acceptation des différences par la partie chinoise, et l'on souligne avec insistance la *« franchise »* des discussions qui viennent de s'achever. M. Berlinguer note même que le P.C.I. n'a pas rencontré à Pékin plus qu' *« ailleurs »* — sans doute faut-il comprendre à Moscou — une conception du mouvement communiste international identique à la sienne. L'important, estime-t-il, néanmoins, est que *« le P.C. chinois se soit ouvert à des contacts avec un parti comme le nôtre, qui est* (en Italie) *le principal représentant de la classe ouvrière »*.

Pour l'établissement de ces contacts, le P.C.I. n'a accepté pour sa part aucune *« condition »*, et, lorsque les communistes chinois ont abordé le sujet du communisme soviétique, ils ont, apprend-on de bonne source, évoqué les *« erreurs »* qu'ils avaient commises il y a plus de trente ans au sujet de la Yougoslavie pour s'abstenir de toute appréciation sur les affaires internes d'un autre parti.

Cette réserve n'empêche pas M. Berlinguer de se déclarer *« impressionné par le grand travail accompli en Chine pour surmonter les problèmes créés à l'époque de la révolution culturelle »* et *« frappé par le réalisme avec lequel les camarades chinois affrontent les difficultés actuelles comme par la franchise avec laquelle ils en parlent »*.

Le secrétaire général du P.C.I. a déclaré que sa visite n'avait *« rien à voir »* avec la réunion convoquée à Paris à l'initiative des P.C. français et polonais et affirmé qu'il était venu à Pékin comme *« le représentant d'aucun autre parti »*.

Sur le plan international, M. Berlinguer a rappelé que son parti avait condamné l'intervention soviétique en Afghanistan, et il a exprimé l'espoir que *« la souveraineté du peuple afghan soit rétablie »*.

Il a estimé, d'autre part, que les Etats-Unis portaient des responsabilités dans la situation internationale présente, mais il a souhaité que de bonnes relations se poursuivent ou s'établissent aussi bien entre Moscou et Washington au nom de la coexistence pacifique qu'entre la Chine d'une part, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, d'autre part.

ALAIN JACOB.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Coopération majoritaire sur la participation

Sans passion ni participation excessive, l'Assemblée nationale a commencé, mardi 22 avril, l'examen de la proposition de loi du R.P.R. sur l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises. Très vite, un démenti fut apporté à la théorie selon laquelle les divergences entre la majorité et l'opposition pourraient n'être qu'artificielles.

Deux conceptions, deux projets de société se sont en effet affrontés avec, apparemment, peu de chances de « converger » l'un vers l'autre. Entre les partisans de l'autogestion et les défenseurs d'une participation « les yeux ouverts », selon le mot de M. Madelin (U.D.F.), il y a beaucoup plus que l'entrée des cadres au sein des conseils d'administration, ainsi que le prévoit le texte. La réalité sociale, les mots eux-mêmes, n'ont pas le même sens selon que l'on est député de la majorité ou de l'opposition. La « dignité des travailleurs » *invoquée par M. Delalande* (R.P.R.) n'est assurément pas celle à laquelle pense M. Leroy (P.C.), ni celle à laquelle se réfère M. Bêche (P.S.). « Il n'y a pas d'appropriation des moyens de pouvoir, déclara fermement M. Evin (P.S.), indépendamment d'un changement de leurs structures. » C'était là, pour la gauche, une raison suffisante pour indiquer qu'en tout état de cause elle ne cautionnerait pas « la participation aux couleurs de la France » que M. Madelin appela de ses vœux.

Dès lors, le débat se circonscrivait une fois encore à la participation constructive — ou non — du R.P.R. M. Labbé confirma d'emblée l'état d'esprit résolument majoritaire des gaullistes en rendant hommage à « l'action positive » menée depuis plusieurs semaines par M. Barre pour rapprocher les points de vue du R.P.R. et de l'U.D.F. Le premier ministre — on le savait depuis quelque temps — ne provoquerait pas les gaullistes sur un thème qu'ils ont toujours considéré comme leur. En échange de cette bonne manière, M. Labbé poussa la courtoisie jusqu'à refuser l'exclusivité de l'« héritage » : « La participation, déclara-t-il, ne nous appartient pas. » Soucieux d'équilibrer son propos, le président du groupe R.P.R. dressa la liste de quelques-unes des réformes qui n'ont pas vu le jour, mettant en cause « la démagogie en façade et l'absence d'imagination ».

La discussion des articles, qui devait s'engager mercredi, ne devrait donc pas donner lieu à beaucoup d'affrontements au sein de la majorité. En principe. D'autant que les principaux amendements maximalistes que devait défendre, notamment, M. Seguin (R.P.R.) ont d'ores et déjà été retirés... sur l'amicale pression de M. Labbé. Le mot d'ordre du moment semble donc être « coopération ». En échange de quoi ?

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 22 avril, sous la présidence de M. Chaban-Delmas (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine la proposition de loi du R.P.R. relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises. Ce texte comporte, pour l'essentiel, trois types de dispositions : augmentation d'un quart du montant de la réserve de participation (créée par l'ordonnance du 17 août 1967) et affectation exclusive de ce supplément à l'actionnariat des salariés ; incorporation dans la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés de dispositions nouvelles concernant un nouveau type de société commerciale : celui de société d'actionnariat salarié ; dans une première étape, élection par le personnel d'encadrement d'un ou de deux administrateurs ou membres du conseil de surveillance dans les sociétés anonymes employant plus de cinq cents salariés, ce dispositif devant être étendu aux employés et ouvriers à compter du 1er janvier 1985.

M. DELALANDE (R.P.R.), rapporteur de la commission des affaires sociales, affirme dans son rapport : « *Vers la participation convergent non seulement les réflexions des théoriciens de l'évolution sociologique, les analyses des démocrates conséquents et donc convaincus de la nécessité de restaurer la démocratie de base, mais aussi, et surtout, les aspirations des travailleurs.* » Après avoir analysé les différentes formes de participation, M. Delalande estime que « *l'essentiel demeure à faire* ». Le rapporteur se déclare, d'autre part, frappé par « *le contraste persistant entre le statut politique du citoyen et le statut économique du salarié, qui ne comporte pas encore, en dépit de l'affirmation du préambule de la Constitution de 1946, le droit de participation à la gestion de l'entreprise* ».

Défendant une question préalable — dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer, — M. EVIN (P.S.) déclare que ce texte est « *à l'image de toute la politique giscardienne : un discours d'illusions — j'allais même dire : « Un » boniment d'illusionniste* », et affirme d'autre part : « *Il n'y a pas d'appropriation des moyens de pouvoir indépendamment d'un changement de leurs structures.* » « *On ne voit pas, par exemple,* ajoute M. Evin, *comment les O.S. pourraient gérer le travail à la chaîne qui est l'instrument même de leur aliénation. Il faudrait pour cela le transformer voire le supprimer.* » Le député de la Loire-Atlantique observe que le gouvernement « *refuse que s'engagent des négociations à l'échelon national sur la revalorisation des bas salaires* ».

S'opposant à la question préalable, M. DELALANDE déclare, à l'intention de M. Evin : « *Vous voulez maintenir les salariés en état de sujétion à la lutte des classes.* »

Mise aux voix, la question préalable est repoussée par 282 voix contre 198 sur 483 votants et 480 suffrages exprimés.

Dans la discussion générale, M. LABBE (R.P.R., Hauts-de-Seine) déclare notamment : « *Nous vivons dans un pays qui a toujours rêvé les réformes et qui, le plus souvent, les a repoussées. Cela tient, sans nul doute, à son tempérament profondément conservateur, mais aussi au fait que rarement ceux qui les proposaient surent expliquer et convaincre. Nous attendrons sans doute longtemps encore une réforme de notre système fiscal. L'impôt déclaratif sur le revenu, l'imposition du capital, le régime des successions, continueront de susciter critiques et propositions sans que, par une réelle volonté, on se décide à reconsidérer l'ensemble d'un dispositif manifestement injuste et imparfait.* »

Le président du groupe R.P.R. évoque le « *comportement de certains syndicalistes plus préoccupés de politique que de progrès social* » et, se refusant à critiquer « *un milieu patronal plus prompt à composer, au nom d'un certain réalisme, qu'à réagir devant ce comportement négatif et dangereux* », il déclare que la proposition « *introduit, pour la première fois dans notre droit commercial, la notion de la force et de la valeur pures du travail* ». Il indique enfin : « *On ne rendra pas les Français propriétaires de la France en ne leur demandant de participer que par leurs votes et leurs impôts.* »

En conclusion, M. Labbé se félicite de l'« *action positive* » et de l'« *accord* » donné « *pratiquement d'emblée* » par le premier ministre sur la proposition de loi du R.P.R.

M. LEROY (P.C.) : la troisième voie entre capitalisme et socialisme

M. LEROY (P.C., Seine-Maritime) déclare que ce texte tend « *à court-circuiter les organisations syndicales et à déposséder les représentants élus des travailleurs dans les comités d'entreprise, à diviser les travailleurs en ne reconnaissant qu'aux cadres et aux agents de maîtrise l'accès dans les conseils d'administration et en leur faisant endosser la responsabilité de décisions qui ne relèvent pas de leur rôle* ». Selon lui, le R.P.R. « *ressort des cartons empoussiérés ses chères idées sur la troisième voie entre le capitalisme et le socialisme* ». Cette proposition, estime-t-il, a aussi une « *dimension idéologique et politique* » en ce sens qu'elle cherche à « *intégrer les travailleurs aux finalités de la société capitaliste* ».

Evoquant les dispositions prévoyant l'entrée des cadres au sein des conseils d'administration, M. LEROY estime que « *le patronat et le pouvoir* » veulent transformer l'encadrement « *en agent actif de la gestion de la crise, en propagandiste du capital, en militant du consensus social* ». Il ajoute : « *Dans la pratique courante, aucune décision concernant la stratégie financière, économique, politique, d'une société n'est prise en réunion du conseil d'administration et surtout pas lorsque les représentants du personnel sont présents.* » Le député de la Seine-Maritime indique enfin que son groupe déposera une proposition de loi prévoyant, notamment, « *la mise en place de conseils d'ateliers et de service partout où c'est possible* ».

M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) estime que quatre conceptions existent en matière de participation. La première, indique-t-il, est celle des communistes, partisans du « *collectivisme* » et dont l'attitude au sein des entreprises conduit « *au conservatisme et à l'intolérance* ». La deuxième conception, poursuit-il, c'est l'autogestion, qui est une forme de participation « *qui se résume au tout ou rien* » et qui suppose « *l'appropriation collective des moyens de production, la planification dite démocratique, la souveraineté de l'assemblée générale des travailleurs* ». M. Madelin ajoute : « *Seuls les libéraux que nous sommes peuvent donner satisfaction à ces aspirations.* » La troisième conception, observe-t-il, est celle qui s'exprime dans *Démocratie française* et qui prévoit de « *rendre les Français propriétaires de la France* », ce qui veut dire propriétaires de leurs logements, et ce qui conduit à « *diffuser la propriété industrielle* ». M. Madelin souhaite que la participation aille jusqu'au « *niveau de l'atelier* », puis il indique qu'une quatrième conception de la participation est défendue par les « *rêveurs* » qui ne voient pas que « *les salariés ne souhaitent pas forcément être propriétaires de leurs propres entreprises* ». Il affirme ensuite qu'il faut faire entrer « *tout de suite* » les salariés au conseil d'administration.

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), M. BECHE (P.S., Doubs) déclare : « *Comment pouvez-vous parler de la dignité des travailleurs quand vous mettez en place un processus d'aliénation de l'homme, où qu'il se trouve ? Quelle dignité,* ajoute-t-il, *quand vous remettez en cause un droit constitutionnel, le droit de grève.* »

Mme BARBERA (P.C., Hérault) assure que la « *maigre aumône* » proposée aux travailleurs « *de la main droite, leur sera reprise de l'autre par le biais de l'impôt* », et ajoute, « *en effet, c'est autant de moins que les entreprises paieront au titre de l'impôt sur les bénéfices* ».

M. FUCHS (U.D.F., Haut-Rhin) propose la création d'une agence nationale d'études et de promotion de la participation qui aurait une mission d'investigation et d'information et agirait « *comme une « vitamine » dynamisant les entreprises en leur laissant leurs capacités de choix* ».

M. LABORDE (P.S., Gers) estime que la société d'actionnariat salarié est une solution « *qui aura du mal à sortir de son montage théorique* ». Elle opère, selon lui, « *une discrimination entre les salariés* » et aura tendance « *à marginaliser les cadres* », qui seront obligés « *d'avaliser les décisions du capital* ».

M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) estime que la limitation aux seuls cadres de l'entrée des salariés dans les conseils d'administration « *peut accentuer une coupure entre salariés* ». Il se déclare favorable à ce que « *les représentants actuels aux comités d'entreprise se voient accorder un pouvoir délibératif* » au sein des conseils d'administration et ajoute qu'il faut éviter que les représentants des salariés « *soient de simples figurants* ». M. Zeller insiste sur la nécessité de favoriser, par des accords contractuels, « *le droit d'expression des travailleurs* » et se montre partisan du développement du rôle et des moyens du comité d'entreprise. Il juge, en conclusion, le projet « *trop modeste* ».

M. LATAILLADE (R.P.R., Gironde) met l'accent sur les changements déjà intervenus dans la vie de l'entreprise. Il déclare d'autre part : « *Si l'on n'accepte pas que l'homme soit dominé par l'homme, ou par la collectivité (...) il faut lui donner des motifs de transcender son destin.* »

M. BOULAY (P.C., Sarthe) énumère les différents conflits sociaux des derniers jours et estime « *dérisoires, face à cette réalité sociale, les discours sur la participation* ».

Pour M. BOUVARD (U.D.F., Morbihan) « *il est temps de jeter les bases d'une véritable économie de partenaires* ». Le député estime que la formule des sociétés à directoire devra être « *très largement étendue* » et indique que le conseil de surveillance devra être composé à la fois des actionnaires, des cadres et des salariés non cadres.

M. LE MEUR (P.C., Aisne) déclare que la présence des cadres dans les conseils d'administration « *permettra à la direction de leur faire endosser une politique qu'ils n'auront pas décidée et sera un élément de division entre eux et le reste des travailleurs* ».

La séance est levée à 23 h. 45, la suite du débat étant renvoyée à mercredi 23 avril. — L. Z.

● *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale vient de déposer une proposition de loi tendant à fixer le SMIC à 2 900 F pour quarante heures de travail hebdomadaire. Il a également déposé une proposition de loi sur la déclaration des revenus et du patrimoine de tous les hommes publics.

● *Mme Florence d'Harcourt*, député des Hauts-de-Seine, ancien membre du R.P.R., a adhéré au Centre national des indépendants et paysans, que préside M. Philippe Malaud.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents, qui s'est réunie mardi 22 avril, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale.

MERCREDI 23 AVRIL : après les questions au gouvernement, suite du débat sur la proposition de loi relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises.

JEUDI 24 : suite du débat.

VENDREDI 25 : questions orales sans débat ; suite du projet sur la prévention des difficultés dans les entreprises ; projet relatif au code de procédure pénale dans les territoires d'outre-mer.

MARDI 29 : projet relatif aux formations professionnelles alternées en concertation avec les milieux professionnels.

MERCREDI 30 : après les questions au gouvernement, proposition de loi de M. Labbé (R.P.R.) portant création d'un contrat emploi-insertion ; proposition de loi de M. Revet (U.D.F.) relative aux formations professionnelles alternées.

VENDREDI 2 MAI : questions orales sans débats ; suite du projet relatif au code de procédure pénale dans les territoires d'outre-mer.

Le 8 mai férié : opposition du gouvernement

Au cours du débat sur la participation, qui se déroulait mardi 22 avril, à l'Assemblée nationale, M. BROCARD (U.D.F.), qui présidait la séance, a annoncé que le gouvernement s'était opposé, lors de la réunion de la conférence des présidents, à une demande de vote sans débat de la proposition de loi relative « *à une journée nationale d'évocation de la Résistance et de la France libre et aux conditions de célébration de l'anniversaire du 8 mai 1945* ». Ce texte tend à conférer au 8 mai le caractère de jour férié.

Plusieurs députés ont fait alors des rappels au règlement pour protester contre cette décision. M. DUROMEA (P.C.) a rappelé que la commission des lois avait demandé ce vote et que la conférence des présidents avait donné son accord. M. SEGUIN (R.P.R.) a également déploré l'attitude du gouvernement, puis M. Brocard a indiqué que la conférence des présidents fixerait lors de sa prochaine réunion (mardi 29 avril) la date de la discussion des différentes propositions de loi sur le même thème.

M. DELEHEDDE (P.S.) a indiqué que, après « *des mois de chicanes gouvernementales* », le Sénat avait adopté cette proposition et a souligné que le gouvernement témoignait de sa « *volonté délibérée de refuser au 8 mai le caractère de jour férié* ».

M. HAMEL (U.D.F.) a réitéré sa demande pour que l'Assemblée nationale ne siège pas le 8 mai prochain, puis M. DUCOLONÉ (P.C.) a observé : « *En gonflant comme il l'a fait l'ordre du jour des deux prochaines semaines, le gouvernement écarte tout ordre du jour complémentaire.* » Enfin, M. FILLIOUD (P.S.) a demandé que tous les députés puissent se prononcer pour une suspension de séance de cinq minutes afin de protester contre la décision du gouvernement. Il a ajouté : « *On saura en tout cas quels sont ceux qui souhaitent célébrer l'anniversaire de la Libération et de la fin de la guerre contre le nazisme et ceux qui pensent que le 8 mai doit être rayé du calendrier de notre pays.* » Cette suspension de séance a été décidée à l'unanimité des 335 votants.

Ont voté pour : 130 députés R.P.R. sur 154, 6 députés U.D.F. sur 121 (MM. Brochard, Hamel, Le Cabellec, Masson, Maujouan du Gasset, Schneiter), 113 députés P.S. sur 114, 86 députés P.C. sur 86. N'ont pas participé au scrutin : MM. Bas, César, Chaban-Delmas (président de l'Assemblée), Chasseguet, Cornette, Delhalle, Florens, Alain Gérard, Daniel Goulet, Jarrot, La Combe, Lataillade, Massoubre, Mme Missoffe, MM. Pailler, Pringalle, Raynal, Rufenacht, Sallé, Taugourdeau, Tomasini, Valleix (R.P.R.) ; MM. Brocard (U.D.F.) (présid. de séance) ; Césaire (app. P.S.) ; Audinot, Bamana, Beaumont, Delprat, Robert Fabre, Edgar Faure, Fontaine, Mme d'Harcourt, MM. Hunault, Malaud, Pidjot, Plantegenest, Royer, Sergheraert (n.-i.). Etaient excusés : MM. Lafleur, Neuwirth (R.P.R.) ; Baridon, Branger (non-inscrits).

M. Ibrahim Souss au Palais-Bourbon

Protestation de M. Pierre-Bloch (U.D.F.)

M. JEAN-PIERRE PIERRE-BLOCH, député U.D.F. de Paris, a dénoncé, mardi 22 avril à l'Assemblée nationale, la présence au restaurant du Palais-Bourbon « *de délégués de l'O.L.P. conduits par le représentant de l'O.L.P. à Paris, M. Ibrahim Souss, et accompagnés de gorilles armés* ». S'exprimant au cours d'un rappel au règlement, M. Pierre-Bloch a ajouté : « *Comment se fait-il qu'une telle délégation ait été autorisée à s'introduire dans un restaurant réservé aux parlementaires ? Qui a donné cette autorisation ? Est-il admissible que des gardes armés étrangers aient pu pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée nationale ?* »

Lui répondant, M. CHABAN-DELMAS a déclaré : « *La règle veut que des personnalités étrangères puissent être reçues dans l'enceinte de notre Assemblée, mais que, si elles sont, comme on dit, protégées, leurs protecteurs aient soin de laisser leurs armes... au vestiaire. Dans le cas auquel vous venez de faire allusion, il est exact que des armes ont été introduites hier au restaurant.* » Le président de l'Assemblée nationale a ajouté : « *Le nécessaire a été fait pour retrouver les personnes armées, les conduire à la Questure et, de là, à l'extérieur. En outre, des observations sévères ont été faites aux gardes qui les avaient laissés franchir les portes du palais. Il se trouve que le bureau avait délibéré jeudi dernier des questions de sécurité et évoqué, en particulier, d'éventuelles introductions d'armes dans l'enceinte de l'Assemblée ; il a notamment été décidé d'installer des détecteurs d'objets métalliques. Cette installation est indispensable.* »

Peu après, au cours du débat sur la participation, M. LEROY, député communiste de la Seine-Maritime, a évoqué cette affaire, en déclarant : « *Comment peut-on concilier les propos de haine à l'égard de l'O.L.P. et les déclarations du président de la République sur la nécessité de reconnaître le droit à l'existence du peuple palestinien ?* »

M. DANIEL GOULET (R.P.R., Orne), président du groupe d'amitié France-pays arabes, dont M. Ibrahim Souss était l'invité, a estimé, hors séance, que M. Pierre-Bloch s'était livré à « *l'exploitation politique d'un incident mineur* ». Il a précisé que la protection dont disposait M. Souss était « *une protection habituelle, discrète, confiée à deux inspecteurs français* ».

[Il semble avéré que les « gorilles armés » dont a fait état M. Pierre-Bloch étaient deux policiers français chargés de la protection rapprochée des personnalités étrangères.]

Le P.C.F. demande la libération de treize personnes « emprisonnées injustement » dont MM. Chtcharanski et Havel

De notre correspondante

Genève. — M. Georges Marchais a indiqué, mardi 22 avril, au cours d'une conférence de presse tenue à Genève, que le P.C.F. se propose d'agir pour la libération de treize personnes « *emprisonnées injustement* » dans divers pays et dont le cas « *a, en quelque sorte, valeur de symbole* ». Deux des personnes citées par le secrétaire général du P.C.F. sont citoyens de pays socialistes. Il s'agit du mathématicien soviétique Anatole Chtcharanski, condamné en juillet 1978 à treize ans de prison après avoir demandé un visa de sortie d'Union soviétique, et du dramaturge tchèque Vaclav Havel, porte-parole de la Charte 77, condamné à quatre ans et demi de prison en octobre 1979. Les onze autres noms cités par M. Marchais sont ceux de MM. James Mangé (Afrique du Sud), Gary Tyler (Etats-Unis), José-Luis Massera (Uruguay), Salah Abdel Rahman Abdelal (Cisjordanie), du général Liber Seregni (Uruguay), de Mme Annie Maguire (Irlande du Nord), de MM. Virgilio Bareiro (Paraguay), Kim Chi Ha (Corée du Sud), Mme Teresa Alicia Israel (Argentine), MM. Abderrazak Ghorbal (Tunisie) et Abd Magid Ahmed (Egypte).

« *Il ne s'agit nullement,* a déclaré M. Marchais, *de mettre sur le même plan l'impérialisme et les pays socialistes.* » Le secrétaire général du P.C.F., tout en soulignant « *l'apport inestimable du socialisme dans le domaine des droits de l'homme* », estime qu'il existe dans certains pays socialistes « *une méconnaissance persistante de l'exigence démocratique dont le socialisme est porteur* », méconnaissance qui se traduit par « *certaines limitations à la démocratie et certaines mesures administratives injustifiables* ».

Le secrétaire général du P.C. a réaffirmé, en répondant aux questions, que l'activité d'Amnesty International « *est dans une certaine mesure positive* ». « *Mais,* a-t-il ajouté, *nous la jugeons partielle et partiale.* »

Parmi les cas cités figure celui d'une avocate argentine communiste. M. Marchais n'a pas semblé gêné par le fait que l'Union soviétique ait voté, à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, contre une résolution française visant la recherche des disparus en Argentine (*le Monde* daté 17-18 septembre 1978), et il a éludé la question qui lui était posée sur ce point. En revanche, le secrétaire général du P.C.F. a répondu affirmativement à la question de savoir si M. André Sakharov, exilé à Gorki par les autorités soviétiques, peut être rangé parmi les victimes de « *condamnation pour délit d'opinion* ».

M. Marchais s'était rendu, mardi matin, au siège du Comité international de la Croix-Rouge (C.I.C.R.), où il avait été reçu par le président de cet organisme, M. Alexandre Hay. M. Marchais a précisé que, au cours de cette rencontre, il s'était entretenu avec M. Hay de « *quelques problèmes brûlants de la vie internationale, ayant trait à des violations massives et graves des droits de l'homme* ». — I. V.

— James Mange, Sud-Africain de vingt-quatre ans, militant du *Congrès national africain*, qui lutte contre l'apartheid, a été condamné à mort le 15 novembre 1979.

— Gary Tyler, Noir américain de vingt et un ans, accusé du meurtre d'un militant raciste, a été condamné à l'emprisonnement à vie le 8 mars 1977.

— José Luis Massera, ancien député uruguayen, est détenu depuis le 22 octobre 1975 et risque une peine pouvant aller jusqu'à vingt-quatre ans de prison pour « participation à une association subversive ».

— Salah Abdel Rahman Abdelal, membre du Front national palestinien, arrêté le 2 mai 1974 en Cisjordanie, a été condamné à dix-huit ans de prison pour détention d'armes.

— Le général Liber Seregni, arrêté pour avoir tenté de s'opposer au régime installé en Uruguay après le coup d'Etat militaire du 27 juin 1973, a été condamné à quatorze ans de prison.

— Annie Maguire, quarante-cinq ans, arrêtée en 1976 en Irlande du Nord, et accusée d'avoir participé à la confection d'explosifs, purge une peine de quatorze ans de prison.

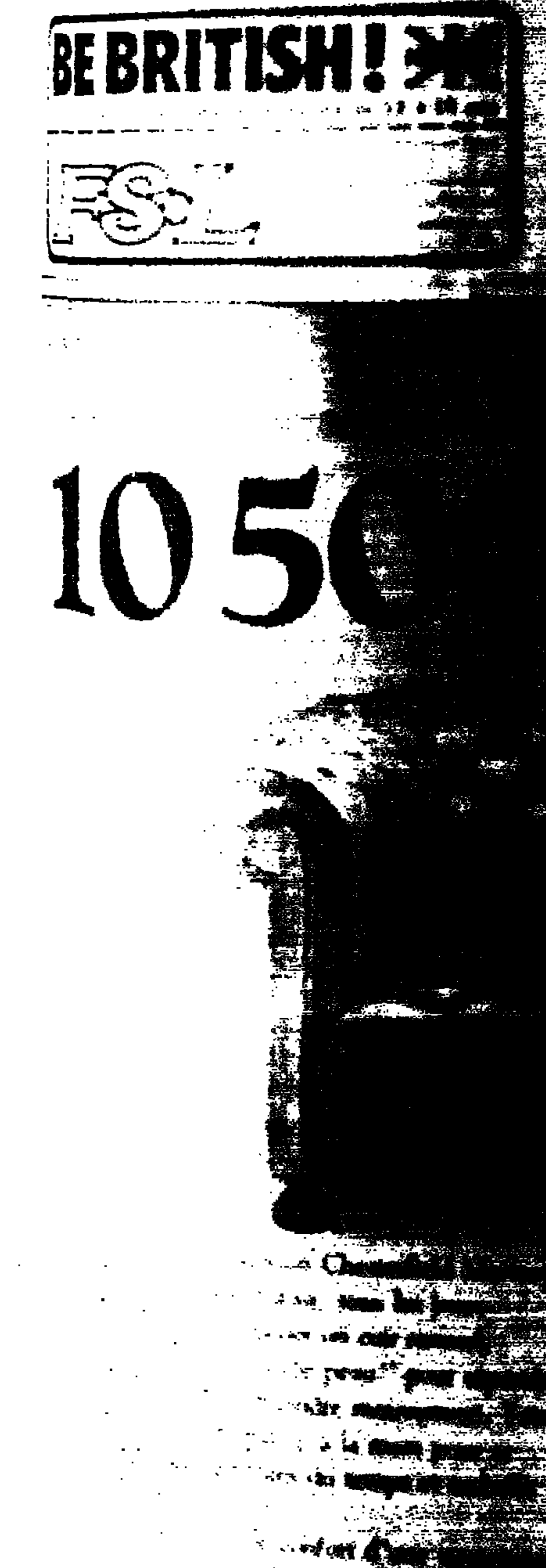
— Virgilio Bareiro, professeur à l'université d'Asuncion (Paraguay), est détenu depuis seize ans sans qu'aucune inculpation n'ait été formulée contre lui.

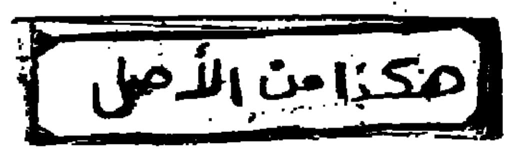
— Kim Chi Ha a été arrêté et torturé à plusieurs reprises pour avoir publié des poèmes contre la répression en Corée du Sud. Il a été condamné à sept ans de prison en janvier 1976.

— Teresa Alicia Israel, avocate de vingt-huit ans, membre de la Ligue argentine des droits de l'homme, a été arrêtée le 8 mars 1977 à son domicile de Buenos-Aires. Les autorités déclarent l'ignorer.

— Abderrazak Ghorbal, secrétaire général de l'Union syndicale de Sfax (Tunisie), a été arrêté le 26 janvier 1978 et condamné à dix ans de travaux forcés.

— Abd Magid Amed, ouvrier syndicaliste égyptien, est détenu depuis le 15 janvier 1980.





LE SÉNAT ADOPTE LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES RESPONSABILITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Par 182 voix contre 99 (P.C., P.S., rad. g.), le Sénat a voté mardi 22 avril, à minuit, en première lecture, l'ensemble du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales. Au terme d'une discussion étalée sur un an, ayant comporté 171 heures de séance publique et l'examen de 1 267 amendements, on ne saurait dire que les 251 articles du projet ont été adoptés dans l'enthousiasme. Beaucoup de sénateurs, ceux du R.P.R. notamment, se sont prononcés en faveur de ce texte, simplement pour en permettre l'amélioration au cours des « navettes » (l'Assemblée nationale n'a pas encore débattu du projet en première lecture), qui vont avoir lieu maintenant et se poursuivre, à leur tour, sur de nombreux mois.

Les reproches qui sont faits à cette réforme sont souvent contradictoires. Néanmoins, la critique dominante tient au décalage, que certains orateurs ont dénoncé, entre les promesses gouvernementales (ou les espérances des élus) et la réalité, qui reste assez centralisatrice ; « jacobine », ont dit quelques sénateurs. L'autonomie des collectivités locales et les responsabilités des élus demeureront illusoires, estiment-ils, tant que les finances locales seront tributaires du budget de l'Etat.

Au cours de sa séance du 17 avril le Sénat avait entamé l'examen d'un article « réservé » ayant trait aux concours techniques fournis par l'Etat aux collectivités locales : rémunérations allouées aux architectes, ingénieurs, fonctionnaires du génie rural des Ponts et Chaussées et des Eaux et Forêts. Il adopte finalement un article additionnel présenté par le rapporteur, M. de TINGUY (Un. centr., Vendée), et établissant, selon un mode complexe, un plafond de rémunérations pour les fonctionnaires intéressés.

Prenant la parole avant les explications de vote, M. CHRISTIAN BONNET estime que, grâce au travail accompli par le Sénat, le cap de cette réforme, « *c'est-à-dire son esprit pragmatique et novateur* » a pu être maintenu. « *Cette réforme*, affirme le ministre de l'intérieur, *fait la synthèse, dans l'état actuel de notre société, de tout ce qui peut être fait pour développer les libertés locales.* » Elle comporte, précise-t-il, des mesures concrètes qui répondent au désir des élus locaux de bénéficier de subventions d'équipement libres d'emploi. Elle « *commence par le commencement* » en partant de la base, qui est la commune. Enfin, elle est importante autant par ce qu'elle contient que par le mouvement qu'elle engendre. « *Le régime administratif de notre pays*, déclare M. Christian Bonnet, *a souvent été décrit comme celui où prévalaient l'enchevêtrement des responsabilités et le goût du recours au pouvoir central, certains, sans doute, y trouvant leur compte à court terme, mais au prix d'une centralisation anonyme de décisions qui auraient pu être prises à la base. C'est ce cercle vicieux de relations, de dépendances mutuelles auxquelles la présente réforme entreprend de mettre un terme.* »

M. CHAUVIN (Val-d'Oise), président du groupe de l'Union centriste et de l'intergroupe U.D.F., estime que ce projet « *représente le très bon aboutissement d'une longue et fructueuse concertation entre le gouvernement et les élus locaux* » et contribuera à « *enraciner la démocratie dans notre pays* ».

M. SERUSCLAT (P.S., Rhône) considère à l'inverse de l'orateur précédent, que ce projet « *fera basculer la République dans une sorte de monarchie élective à tendance orléaniste* ».

M. MICHEL GIRAUD (Val-de-Marne), qui exprime l'avis du groupe R.P.R., annonce que ses amis « *ont décidé de ne pas être maximalistes* ». Ils voteront le texte en première lecture, et c'est au terme du débat, après la seconde lecture, qu'ils se prononceront véritablement. Cette procédure doit être interprétée, conclut-il, comme marquant « *notre disponibilité pour poursuivre, notre détermination pour aboutir* ».

M. Giraud avait indiqué auparavant que tout devait être revu : l'équilibre entre l'autonomie fiscale et l'équité sociale, la redistribution des recettes fiscales, le sort de la taxe professionnelle, la taxation foncière, etc.

M. OOGHE (P.C., Essonne) affirme que la réforme proposée n'est qu'un « *habillage verbal* ». L'objectif réel, c'est d'obliger les communes à pratiquer la même politique d'austérité que le gouvernement. « *Les communistes*, conclut-il, *finiront par imposer la commune comme base réelle de la démocratie.* »

M. RIBEYRE (C.N.I.E., Ardèche) annonce que son groupe votera à l'unanimité une réforme « *qui n'est qu'un commencement* ».

M. DE BOURGOING (Calvados), président du groupe des républicains, souligne les aspects positifs du projet et, en particulier, les allégements, qu'il inscrit dans la loi, du contrôle de l'autorité de tutelle. « *Faisons confiance*, dit-il, *aux hommes qui ont voulu et accepté cette décentralisation. C'est d'eux que dépend le bon usag edes moyens accrus par ce texte auquel nous apporteront notre approbation unanime.* »

M. GIROD (Gauche dém., Aisne), votera le projet en souhaitant qu'il soit amélioré avant le vote final.

M. MOINET (Gauche dém., rad. g., Charente-Maritime), est beaucoup plus critique à l'égard d'un projet qu'il ne votera pas et qui n'est, selon lui, décentralisation qu'en apparence.

Pour M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise), les effets pervers de cette loi ne tarderont pas à se manifester. La départementalisation des bourses d'enseignement et les mesures en faveur de l'école privée lui paraissant particulièrement dangereuses.

M. CARAT (P.S., Val-de-Marne) ne voit dans le projet « *qu'une caricature de ce qui avait été promis* ».

M. CAROUS (R.P.R., Nord) votera ce texte, mais non « *sans quelque crainte* » ; celle, notamment, de voir les administrations « *revenir en détail sur ce que le gouvernement a accordé en gros* ».

M. MARCILHACY (non inscrit, Charente) ne votera pas une loi qui n'assure pas une véritable autonomie financière des communes. « *Tant que les collectivités locales vivront de dotations et de subventions, nous n'irons pas*, déclare-t-il, *dans le sens qui paraît souhaitable.* »

Dernier orateur, M. DESCOURS-DESACRES (R.I., Calvados) rend homage à l'esprit de conciliation du gouvernement. Le président du Sénat s'associe à cet hommage et remercie les rapporteurs de leur travail. Le projet est ensuite mis aux voix par scrutin public.

A. G.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Plusieurs dirigeants socialistes pressent M. Mitterrand de se présenter

A quelques jours de la réunion de la convention nationale, prévue les 26 et 27 avril et qui doit notamment fixer le calendrier de la désignation du candidat socialiste, les dirigeants du P.S. multiplient les déclarations en faveur de la candidature de M. François Mitterrand. C'est ainsi que M. Jean Poperen, membre du secrétariat national, déclare dans *le Quotidien de Paris* publié mercredi 23 avril : « *Nous ferons tout pour que François Mitterrand soit le candidat du P.S. à l'élection présidentielle, et nous ne doutons guère que, le moment venu, il répondra à l'appel. S'il arrivait que François Mitterrand ne puisse lui-même être ce candidat, en tout état de cause c'est un homme représentatif du mouvement tel qu'il s'est affirmé par le choix historique et irréversible d'Epinay, confirmé à Metz, qui représentera le parti dans cette grande bataille.* »

Quant à M. Lionel Jospin, membre du secrétariat national, il dénonce dans *la Croix* (daté 23 avril) « *une campagne de trop contre laquelle nous ne pourons nous opposer que par un rappel des règles du parti, de ce qui fait notre vie commune* ». M. Jospin vise M. Rocard, coupable à ses yeux d'avoir engagé une campagne interne en vue de sa désignation comme candidat. M. Jospin ajoute : « *Ce candidat, nous le désignerons en dehors des engouements passagers, en fonction de l'homme qui nous paraîtra le mieux adapté pour affronter les problèmes très difficiles posés par l'évolution politique, économique intérieure et internationale. Les facteurs individuels jouent sans doute dans ce contexte, mais pour gagner des voix peut-être moins, nous en sommes convaincus, que la grande force sociale représentée par le P.S. Il nous faut choisir le meilleur chef d'Etat socialiste, car il sera le meilleur candidat.* »

De son côté, la fédération du Nord du P.S., animée par M. Pierre Mauroy, est revenue mardi sur le calendrier de désignation du candidat. Après avoir proposé que ce dernier soit désigné avant le 15 juin, elle a pris position pour le calendrier suivant : appel des candidatures dans la première quinzaine de septembre, information des militants dans la seconde quinzaine, vote des militants à la mi-octobre.

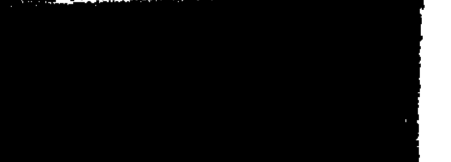
La fédération du Nord estime en effet qu'« *un délai trop long porterait préjudice à celui qui devra défendre devant l'opinion les thèses du P.S.* ». Cette position devrait donc être défendue par les amis de M. Mauroy devant la convention nationale. Elle correspond à celle du courant de M. Michel Rocard, en faveur duquel M. Mauroy s'est prononcé.

LES « DOUZE HEURES POUR ISRAËL » AURONT CETTE ANNÉE UN CARACTÈRE POLITIQUE

Une étape vers le « vote juif » ?

Dimanche 27 avril, le jeune mouvement Renouveau juif, que préside M. Henri Hajdenberg, et le Mouvement sioniste de France, présidé par M. Albert Najman, organisent au Pavillon de Paris, porte de Pantin, leur Douze heures pour Israël. Manifestation traditionnellement populaire, culturelle, artistique, ces Douze heures revêtiront cette année un caractère plus politique que l'an dernier. La présence de M. Ben-Elissar, ambassadeur d'Israël au Caire, et celle de nombreuses personnalités françaises en témoigneront. Seuls les parlementaires du C.D.S., ceux du parti républicain et ceux du P.C. n'ont pas répondu aux invitations qui leur étaient adressées. Les dirigeants du P.S. (M. François Mitterrand notamment), du R.P.R., du M.R.G. et du parti valoisien, en revanche, ont annoncé leur présence et prendront part au forum sur « L'O.L.P. et la politique française au Proche-Orient », prévu pour 17 h. 30.

Les organisateurs de la manifestation veulent contribuer à mobiliser les juifs français et leurs amis contre la politique élyséenne, et faire la démonstration qu'il peut aussi exister en France un « vote juif » qui sera, en 1981, disent-ils, « un vote sanction ».



Le Monde

régions

Ile-de-France

LA GRÈVE DES NETTOYEURS DU MÉTRO PARISIEN

Les syndicats s'opposeront à l'intervention de l'armée

Faute d'une solution rapide, le conflit des nettoyeurs du métro risque de s'envenimer. Le mardi 22 avril, au journal d'Antenne 2 midi, M. Jacques Chirac, qui une fois encore a souligné que *« l'Etat a lui seul les possibilités de régler rapidement ce conflit »* a aussi demandé que *« l'armée prenne en main le nettoyage du métro pour des raisons d'hygiène »*. Ce souhait a été vivement critiqué par des élus communistes de la Ville de Paris, qui dénoncent *« la duplicité de M. Chirac »*.

La C.F.D.T. a elle aussi vivement répliqué à cette proposition. Elle annonce que ses syndicats *« organiseront la riposte la plus vive à toute intervention de l'armée ou d'entreprise intérimaire »*. La R.A.T.P., quant à elle, a continué, dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23, à faire procéder au nettoiement d'une vingtaine de stations sous la protection des forces de police. Mais les incidents avec les piquets de grève se multiplient. Le mardi 22, au matin, la police a interpellé des jeunes gens qui déversaient sur les quais de la station Opéra des poubelles prises dans des immeubles voisins. La C.F.D.T. dément les informations de source policière, affirmant que ces jeunes gens étaient des grévistes du métro. Le syndicat explique que les balayeurs en grève s'opposent à de tels gestes *« de solidarité »* mettant en cause la sécurité dans le métro.

Cet incident est révélateur d'un climat qui se détériore. Le gouvernement, pourtant, ne paraît pas pressé d'intervenir. Au cabinet de M. Le Theule, le ministre des transports et de la R.A.T.P., on explique que les conséquences financières des augmentations demandées par les grévistes *« est un problème compliqué qui ne peut pas être résolu dans l'immédiat »* et qu'il faut *« avancer pas à pas »*. Chez M. Stoléru, on affirme que le secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels et immigrés ne pourra intervenir pour faire améliorer les salaires des nettoyeurs que lorsque le conflit sera terminé.

A la S.N.C.F., le mouvement décidé parmi les nettoyeurs et les manutentionnaires paraît diversement suivi. La G.G.T. a donné un ordre de grève après l'échec, le lundi 21 avril, de la commission de conciliation prévue par la convention collective de la manutention ferroviaire des travaux connexes. Le syndicat affirme que 80 % des ouvriers sont en grève, alors que la direction de la S.N.C.F. explique que seuls sont touchés les ateliers de nettoyage des wagons de la gare de Lyon et de Marseille et qu'il n'y a pas de conséquences pour le balayage des gares et la manutention des colis.

Quais de papiers

La Cote Desfossés *joncherait les quais à la station Bourse ; à Saint-Michel, des pages de livres voleraient au vent des rames ; à la Cité, on marcherait sur des jugements jetés aussitôt que rendus... Il n'en est rien. L· grève des nettoyeurs du métro, de l'inégalité sociale et raciale a plutôt uniformisé le décor. Partout ces mêmes petits tas de tickets jaunes, de papier froissé, de paquets de cigarettes vides, que les déplacements d'air font nicher à des endroits privilégiés : sous les banquettes et aux carrefours des couloirs.*

Pris dans des tourbillons, des objets qui sont d'habitude vite balayés, piqués, substitués aux regards des voyageurs. Depuis que dure le conflit, sur l'amoncellement, la variété est apparue : une lettre qu'un chagrin d'amour a déchirée, là, une correspondance d'homme affairé négligemment déposée sur une pile de détritus. Plus loin de plus grosses épaves : une chaussure à Montparnasse, une veste usagée à Stalingrad. Les vieilles dame. descendent les escaliers en redoublant de précautions. Là où les dépôts se sont amassés, sédimentés, les marches de béton se fondent sous des sols de papier mâché.

Tout s'anime avec le passage des rames. A fleur de quai grouillent les tracts de la C.G.T. : « Les patrons doivent en prendre plein la figure », *les affichettes de la C.F.D.T. :* « Les nettoyeurs du métro défendent leur droit de vivre. » *Les élégantes emportent sous leurs talons, qui un bordereau, qui une fiche perforée.*

La vie continue. L'homme de la porte d'Italie qui imite si bien un mendiant de Bruegel, imperturbable, en haillons, n'a fait que balayer autour de lui un peu de concurrence. D'autres chantent et tapent sur des tam-tams sans même que virevolte l'épais tapis de feuilles. Et, vestige d'une autre époque, on peut lire au-dessus des corbeilles qui en ont plein la gorge : « Ne jetez rien à terre, ces paniers sont à votre disposition. » *La foule, indifférente, piétine ces pauvres témoins de la grève des nettoyeurs, même leurs affiches écrites à la main, il y a cinq semaines, pour revendiquer seulement le SMIC et le droit d'accès aux douches et à la cantine de la R.A.T.P. se décollent à leur tour et vont se mêler au grand tas.*

L'odeur n'est pas encore insupportable, ni la saleté répugnante. Ce n'est pour l'instant qu'un désordre de feuilles et de cartons, comme un air d'après-fête quand le sol est recouvert de confetti. Puis on se dit : la grève ne durera pas éternellement et les nettoyeurs nettoieront. Le public résiste, s'accommode, d'autant plus que les rats n. sont pas apparus. On ne voit que des souris replètes filant sans se hâter entre deux rails.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Dans le quatorzième arrondissement

La commission des sites approuve la construction de logements dans une partie du jardin de la Visitation

La commission départementale des sites de Paris, réunie sous la présidence de M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, vient d'approuver le projet de construction d'un immeuble de cinquante-trois logements dans le potager du parc du couvent de la Visitation, 7 et 9 rue Boissonnade, dans le quatorzième arrondissement (« le Monde » du 11 février).

La commission a aussi émis le vœu que la partie restante du parc fasse l'objet d'un classement destiné à assurer définitivement sa protection. Cette mesure, qui a reçu l'accord de la congrégation des religieuses, propriétaires du parc, sera proposée au ministère de l'environnement et du cadre de vie.

L'approbation par la commission des sites du projet de la rue Boissonnade va-t-elle faire rebondir la querelle qui oppose, depuis des années, ces religieuses aux riverains du parc, rassemblés dans un comité de défense ? Ce parc de 2 hectares, à l'exception du potager (concerné par le permis de construire), est inscrit comme espace vert non constructible au plan d'occupation des sols de la Ville de Paris. Les religieuses, qui ont besoin d'argent, notamment pour réparer leur toiture, désirent profiter de ce potager pour réaliser une opération immobilière.

Trois demandes successives de permis de construire ont été refusées, notamment après l'avis des Bâtiments de France, qui estimaient que l'immeuble prévu de soixante-dix logements s'intégrait mal dans le site. Certains riverains sont opposés à ce projet et veulent que la Ville *« loue aux religieuses le terrain qu'elles veulent vendre, pour le transformer en jardin public »*. Au mois de février dernier, la congrégation a déposé une nouvelle demande de permis de construire, mais pour cinquante-trois logements. Le nouveau projet est donc moins dense que le précédent, et la façade du futur immeuble a été beaucoup plus « travaillée » afin de l'harmoniser avec le site. C'est ce projet qui vient d'être approuvé par la commission des sites. Le sera-t-il par les riverains ?

JEAN PERRIN.

● *Hommage à Edmond Michelet.* — Une plaque « Edmond-Michelet » sera apposée sur la maison où l'ancien ministre du général de Gaulle et de Georges Pompidou habita à Paris, 32, avenue Laumière, dans le dix-neuvième arrondissement. La cérémonie aura lieu samedi 26 avril, à 15 h 30.

Corse

APRÈS LES DISPOSITIONS ADOPTÉES A L'ÉLYSÉE EN FAVEUR DE L'ILE

Satisfaction des élus et attentats nationalistes

Le président de la République a réuni, à l'Elysée, le mardi matin 22 avril, les élus de la Corse pour faire le point sur l'état d'avancement du programme de développement et d'aménagement de l'île et arrêter de nouvelles mesures, notamment en faveur « des secteurs directement liés à l'investissement créateur d'emplois et à la formation de la jeunesse ». M. Raymond Barre et plusieurs ministres assistaient à cette séance de travail, suivie d'un déjeuner.

M. Barre a qualifié ces entretiens de « sympathiques et constructifs ». M. Pierre Pasquini, député R.P.R. de la Haute-Corse, a souligné que « la réunion débouchait sur beaucoup de réalisations fort considérables de l' « Etat en Corse ». M. Charles Ornano, maire bonapartiste d'Ajaccio, a relevé que les mesures gouvernementales « comportaient énormément de choses pour l'agriculture ». M. Jean Bozzi, député R.P.R. de la Corse-du-Sud, a qualifié de « sérieuse et détendue » l'atmosphère de la réunion. D'autre part, onze attentats à l'explosif — sept à Paris, deux à Nice et trois en Corse — ont été commis dans la nuit du mardi 22 au mercredi 23 avril. Les attentats de Paris, qui visaient notamment le « terminal » d'Air France, situé au rez-de-chaussée du Palais des Congrès, porte Maillot, ont été revendiqués par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), qui réclame l'indépendance de l'île.

C'est vers 0 h. 45 que, quasi simultanément, cinq explosions se produisaient dans la capitale : dans le 17e arrondissement, où le « terminal » d'Air France, situé au rez-de-chaussée du Palais des Congrès de la porte Maillot, les bureaux de poste de la rue Saint-Ferdinand et de la rue Bayen et une agence de voyages de la rue Pierre-Demours ont été endommagés, et dans le 12e arrondissement, ou l'Hôtel des impôts, au 16, rue des Meuniers a subi des dégâts importants. Hormis trois personnes superficiellement blessées, au « terminal » d'Air France, on ne déplore pas de victimes.

Vers 3 heures, deux nouvelles déflagrations allaient se produire, dans le 1er arrondissement cette fois, au niveau-1 du Forum des Halles, endommageant neuf magasins.

A peu près aux mêmes heures de la nuit, deux attentats étaient commis à Nice, l'un vers 0 h. 30, contre l'immeuble abritant, rue de l'Hôtel-des-Postes, la trésorerie générale et la direction des douanes, l'autre moins d'une heure plus tard, contre une perception de la ville, située rue Joseph-Cadei. Ces deux actions non revendiquées, n'ont causé que des dégâts matériels.

En Corse du Sud, une charge explosive a fait voler en éclats la vitrine d'un magasin de meubles de Sarrola-Carcopino, détruisant une partie du mobilier qui y était exposé. C'est la quatrième fois, depuis 1977, que cet établissement est la cible des poseurs de bombes. Un attentat a, d'autre part, détruit à Corte, la voiture d'un médecin, originaire du continent.

Enfin, la villa de vacances d'un retraité de la Banque de France, habitant la région parisienne, M. Georges Beucher, située au lieudit Agosta-Plage, sur la rive sud du golfe d'Ajaccio, a été totalement détruite par l'explosion de deux charges d'explosif.

Des mesures économiques, mais pas de modifications institutionnelles

L'Elysée a, dans un communiqué, rappelé les nouvelles mesures économiques prises en faveur de la Corse.

● **Infrastructures publiques.**

Un effort exceptionnel sera engagé en faveur du réseau routier. Pour la voirie départementale et communale les subventions de l'Etat atteindront 6,3 millions de francs en 1980. Pour les routes nationales, l'Etat proposera à la région un programme contractuel de cinq ans, comportant une majoration annuelle de 8 millions de francs de crédits d'Etat.

● **Développement agricole.**

Des mesures seront prises pour soutenir la trésorerie des viticulteurs susceptibles de bénéficier des prochaines distillations européennes. La France va proposer à ses partenaires européens la modification du régime communautaire de la clémentine, en vue de protéger la production nationale contre les importations des pays tiers. Dès maintenant, le gouvernement va étudier la mise en place d'un fonds de compensation de l'agrumiculture.

● **Emploi industriel.**

Grâce à l'aide de l'Etat, une société d'électronique créera prochainement soixante emplois à Bastia. Un chargé de mission de haut niveau va être nommé pour définir et exécuter un programme de développement de la filière bois en Corse.

● **Formation de la jeunesse.**

Le gouvernement a décidé d'adopter le plan quinquennal de développement de l'enseignement secondaire et professionnel proposé par le recteur de la Corse. Les crédits d'équipement de la première année seront inscrits dans le projet de loi de finances pour 1981. Ce plan vise à développer l'enseignement technique dans l'île, en tenant compte des besoins locaux et accordant une attention particulière aux zones rurales où les capacités de formation sont aujourd'hui insuffisantes.

Le président de la République s'est assuré que les moyens seraient en place pour permettre l'ouverture de l'université de Corte à l'automne 1981, en souhaitant que priorité soit donnée à la qualité de l'enseignement et que l'effort soit concentré sur les disciplines liées à la vocation de l'île.

● **Protection et développement du littoral.**

Le schéma d'aménagement du littoral de la Haute-Corse sera soumis au prochaitn comité interministériel d'aménagement du territoire.

● **Transports aériens.**

A la suite de critiques qui ont été exprimées par plusieurs intervenants, le ministre des transports prendra l'initiative d'une nouvelle concertation avec les élus et les compagnies nationales pour définir un régime de desserte aérienne qui tienne mieux compte des problèmes propres à l'insularité, sur la base d'un accord pluri-annuel. En outre, les représentants de l'île participeront au conseil technique et financier de gestion de la continuité territoriale, qui sera prochainement créé et conseillera le ministre des transports sur l'ensemble des problèmes de la deserte maritime et aérienne de la Corse.

Le gouvernement, prenant acte des positions émises par les représentants de l'île est d'acord pour engager une réflexion d'ensemble sur deux importants dossiers de fond : une meilleure utilisation, dans une optique de rentabilité économique, de l'enveloppe financière accordée au titre de la continuité territoriale ; un réexamen, dans le sens d'une priorité donnée à l'investissement productif, sur la base du rapport Cottier, des dispositions fiscales particulières de la Corse.

∴

Les récents événements et la situation générale de la Corse ont été évoqués.

Le président de la République a rappelé la position constante et connue du gouvernement : une approche spécifique de certains problèmes directement liés à l'insularité ne saurait conduire à des modifications institutionnelles débouchant sur un statut particulier. Le président de la République considère comme son premier devoir le maintien des institutions de la République, dont la Constitution affirme qu'elle est une et indivisible. Le problème des structures régionales est un problème national.

Sur un autre plan, tout en comprenant l'expression diversifiée des diverses tendances de la communauté insulaire, il a affirmé la volonté de l'Etat d'assurer dans l'île la paix civile, par tous les moyens légaux qu'implique le maintien de l'ordre public et l'application de la justice républicaine.

Le chef de l'Etat a constaté, comme suite aux remarques faites par certains participants, que l'action menée en Corse était souvent insuffisamment expliquée. Le premier ministre demandera, de ce fait, aux responsables des services publics de mieux faire comprendre les objectifs poursuivis, et de mieux faire connaître les moyens mis en œuvre. Mais, a souligné le président de la République cette tâche d'information ne saurait être la fonction exclusive de l'Etat et de ses représentants. Au-delà du débat politique, elle incombe à l'ensemble des responsables publics. Dans cet esprit, le gouvernement est prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées sur les problèmes de l'île devant le Parlement.

● *La Corse et Ouessant.* — Dans nos premières éditions du *Monde*, daté 23 avril, page 39, une coquille a déformé le sens de l'article intitulé *« Corse, Ouessant, même combat »*. Il fallait lire à la fin du premier paragraphe : *« A son avis, ces augmentations successives équivalent à une majoration de 150 % en deux ans. »*

LA POLITIQUE DU COMPTABLE

« Assez, assez », *serait-on tenté de dire à la lecture de ce nouveau train de mesures économiques, de cette nouvelle distribution de crédits. La tradition est désormais bien établie : chaque fois qu'au lendemain de violences les pouvoirs publics, sans s'interroger sur les raisons de la colère insulaire, délient les cordons de la bourse, des Corses répondent par d'autres violences. Un élu ne déclarait-il pas avec cynisme, avant la réunion de l'Elysée :* « Nous y gagnerons toujours un peu d'argent... »

A cet égard, le chef de l'Etat a été on ne peut plus ferme vis-à-vis de ses interlocuteurs puisqu'il a refusé tout net de se laisser entraîner sur la voie de « modifications institutionnelles » *qui déboucheraient sur un statut particulier pour l'île. Son projet* « politique » *se limite au* « maintien de l'ordre public » *et* « à l'application de la justice républicaine ». *Hors de l'économie, donc, pas de salut pour la Corse.*

A tout le moins, M. Giscard d'Estaing admet que l'action des pouvoirs publics a été « insuffisamment expliquée » *et indique que, sur ce sujet, le gouvernement est prêt à s'exprimer devant le Parlement. Le malaise insulaire se nourrirait-il seulement de ces obscurités ? Comme si, dans l'île et sur le continent, on mesurait mal l'effort financier considérable que Paris consent à la Corse.*

Les choses sont pourtant claires ; d'un côté, des Corses qui, au nom de la spécificité insulaire, revendiquent le droit de gérer eux-mêmes leurs propres affaires sans pour autant renier leur appartenance à la République française ; de l'autre, des pouvoirs publics qui s'entêtent, avec la connivence des élus, à mesurer leur attachement à la Corse en termes comptables. Cette manière d'agir est indigne de celui qui donne, indigne de celui qui reçoit. Elle ne garantit pas forcément des jours meilleurs.

JACQUES DE BARRIN.

Bretagne

Le dossier de la marée noire du Tanio

Le président de la République donne aux élus l'assurance que les indemnisations seront versées dans les meilleurs délais

Vingt-deux maires bretons ainsi que les présidents des conseils généraux du Finistère et des Côtes-du-Nord, et le président du conseil régional, devaient être reçus mercredi 23 avril à 16 heures par M. Giscard d'Estaing. Ces élus dont les communes subissent depuis treize ans les conséquences de marées noires successives et de plus en plus dommageables vont ouvrir devant le chef de l'Etat trois dossiers. Le premier concerne le règlement définitif du problème posé par l'épave du pétrolier malgache *Tanio*. Celle-ci, immergée par 87 mètres de fond à 50 kilomètres au nord de l'île de Batz, depuis le 7 mars, a fait l'objet d'une première série de plongées d'observation. Un mini sous-marin de 7 mètres de long, équipé de caméras et avec trois hommes à bord, a fait le tour de l'épave sur laquelle on n'a repéré qu'une seule fuite d'hydrocarbures. Le colmatage de la fissure devrait commencer dans les jours à venir. Il durera environ deux semaines. Mais 10 000 tonnes de pétrole resteront au fond et constitueront une menace permanente pour le littoral du nord de la Bretagne. Aussi la solution définitive ne peut-elle être que le pompage de cette cargaison. C'est vraisemblablement ce que l'on promettra aux élus sans leur donner l'assurance de réussir tant les conditions sont difficiles.

La délégation bretonne parlera aussi au président de la République des indemnisations qui, selon elle, sont insuffisantes et trop tardives. Le chef de l'Etat devrait lui assurer que les dégâts seront mieux couverts que pour l'*Amoco-Cadiz* et que les délais de paiement seront raccourcis au miximum. Il devait donner également des assurances concernant les crédits affectés au nettoyage du littoral.

Enfin, au-delà du *Tanio*, les élus bretons aborderont le dossier de la prévention et de la lutte contre les marées noires. Sur ce chapitre, M. Giscard d'Estaing pourrait leur indiquer que la France allait demander à ses partenaires européens d'élaborer une stratégie commune de la prévention.

Ces trois dossiers seront ensuite réétudiés en détail à Matignon au cours d'une séance de travail à laquelle assisteront M. Raymond Barre et plusieurs ministres, dont M. Joël Le Theule pour les transports, M. Yvon Bourges pour la défense nationale, M. Michel d'Ornano pour l'environnement.

L'aménagement du territoire permet d'atténuer les effets inflationnistes de la centralisation

déclare M. Barre

Venu à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), le 22 avril, pour célébrer le deuxième anniversaire du rattachement de cet organisme au premier ministre, M. Barre a félicité chaleureusement M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire et son équipe de quelque cinquante collaborateurs pour sa *« ténacité, son efficacité et son attachement fervent à l'intérêt général »*.

Le premier ministre a indiqué que cent quinze mille emplois industriels et tertiaires avaient été, en deux ans, localisés grâce à l'action de la DATAR dans les zones prioritaires.

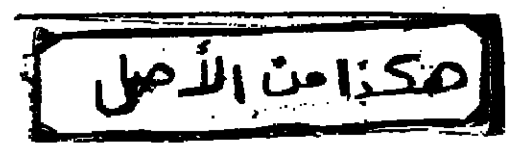
Justifiant la politique de décentralisation, M. Barre a déclaré : *« L'aménagement du territoire participe au combat économique de la France. Certains esprits voudraient soutenir que, dans la conjoncture difficile que nous traversons, cette politique est devenue un luxe contraire à la recherche de la compétitivité et de la vérité des prix. C'est une vision erronée. En luttant contre l'encombrement urbain, en recherchant une meilleure répartition des activités, en stimulant la valorisation des ressources locales, l'aménagement du territoire contribue à mieux utiliser les moyens existants et à atténuer les effets inflationnistes de la centralisation : il participe donc, à part entière, à la politique du gouvernement. »*

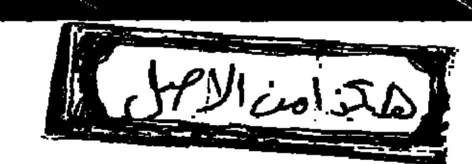
Estimant que *« l'époque de la centralisation aveugle était révolue »* et que *« la vitalité en profondeur qui se manifeste dans le pays ne devait pas être étouffée »*, M. Barre a souhaité que se développent les politiques contractuelles et que les méthodes de la DATAR inspirent les autres ministères. Il a déclaré en conclusion : *« La politique française d'aménagement du territoire est un acquis original. Il n'existe, en effet, aucun équivalent comparable en Europe. Elle témoigne de la volonté du gouvernement d'assurer, dans le cadre d'une vision globale de l'évolution de notre société, un développement harmonieux et cohérent du pays s'appuyant sur l'initiative locale. »*

CORSE

I. - Une com







CORSE : ANNÉES 80

I. — Une communauté en péril de mort

Les dramatiques événements de Bastelica et d'Ajaccio au début du mois de janvier ont suscité, en Corse et sur le continent, de nombreuses réactions auxquelles nous avons fait écho (« le Monde » des 29 janvier et 11 avril). Nous continuons de le faire avec la publication d'une série de deux articles sur le problème insulaire de M. Nicolas Alfonsi, ancien député et maire (M.R.G.), de Piana, en Corse-du-Sud.

par NICOLAS ALFONSI (*)

Une première constatation s'impose. Les causes de la réalité insulaire ne peuvent plus être recherchées dans les rappels lénifiants à la perte de l'Empire, à la fraude électorale, aux pieds-noirs o uautres clichés régulièrement servis par les médias, faute d'une tentative d'explication plus globale.

En vérité, le seul, l'unique problème — nous l'évoquions ici même au lendemain d'Aléria, — demeure la prise de conscience née dans les années 1965-1970 de la disparition de la communauté ou peuple corse, mais en même temps la constatation — la dernière décennie en aura apporté la démonstration — de l'impossibilité d'y porter remède en l'état actuel des structures politiques et sociales du pays.

Les causes de l'effondrement de la communauté corse sont complexes. Promise à une démographie galopante au début du siècle, la Corse, peuplée de trois cent dix mille habitants, aurait pu connaître, éloignée de toute influence extérieure, un essor analogue à ses voisines de la Méditerranée. La guerre de 1914, qui lui prit vingt-huit mille de ses fils — soit le quart de la population corse actuelle, — l'assimilation à un ensemble économique plus vaste qui permettra à ses enfants des promotions sociales étonnamment raccourcies, couperont net cet élan.

Elle aurait pu toutefois, comme ses sœurs méditerranéennes, éloignées longtemps des courants d'échanges, supporter sans perdre son identité les contraintes superficielles du monde extérieur. Mais la mutation économique qu'elle connaîtra à compter des années 60 viendra ébranler les dernières résistances des anciennes structures sociales. Laissant aux politiques l'apparence du pouvoir, le laisser-faire économique en fera émerger de nouvelles et l'île ne résistera pas à ce dernier assaut. Ainsi, tandis que des destins individuels s'épanouissaient, un destin collectif s'évanouira. Aujourd'hui, le monde rural, qui commence à 3 kilomètres de la côte, s'est vidé, malgré quelques exceptions, de sa substance, et l'abandon du sol est perceptible partout !

Ainsi, la langue corse, dont la disparition dans vingt ou trente ans est le véritable révélateur de cette situation, n'est plus parlée aujourd'hui même dans le monde rural par les enfants... parce qu'il n'y a plus d'enfants et c'est sur sa pointe que repose la pyramide des âges de cent mille ou de cent vingt mille Corses d'origine qui vivent encore dans une île qui compte deux cent vingt mille habitants, dont quarante mille travailleurs immigrés.

Tel est le constat. Il sous-tend deux logiques et emporte deux stratégies.

Deux logiques

Elles recoupent globalement la dualité destins individuels - destin collectif que nous évoquions. Dans le premier cas, l'accent est mis sur les Corses et la nécessité d'assurer leur intégration dans l'ensemble national ; dans le deuxième, priorité est donnée à la survie de la communauté ou peuple corse. Disons pour simplifier que le pouvoir a choisi la première : les nationalistes, la deuxième. Ainsi, pour le président de la République, il n'y a pas de problème corse, mais des problèmes en Corse. Pour les seconds, il y a d'abord une communauté à sauver.

La situation bloquée que connaît l'île actuellement, et qui pourra durer dix ans, n'est que le résultat de ces choix excessifs. Ce devrait être la responsabilité de la gauche insulaire que de s'efforcer de dégager les voies et moyens d'une si difficile synthèse, si tant est qu'elle soit possible. Bornons-nous, pour l'instant, à constater qu'on en est loin.

Le pouvoir a choisi, sans doute sans manichéisme délibéré, sa stratégie : celle du développement de l'île. Elle a sa logique. Il n'y aura plus à terme de problème corse... faute de Corses pour le poser, et la décennie qui commence risque d'être décisive.

Tirant très vite les conséquences d'Aléria, il accordera en quelques mois ce que certains élus réclamaient depuis longtemps. L'adoption du principe de la continuité territoriale d'université de Corte, vers laquelle on se presse lentement ; l'assainissement du climat électoral ; la bi-départementalisation, qui, par-delà les arrières-pensées, améliore le tissu administratif de l'île, constitueront autant d'étapes d'une amélioration apparente de la situation.

Elle n'empêchera pas pour autant la violence de se développer. L'habileté du pouvoir consistera non à la combattre avec énergie mais à lui laisser libre cours. Une opinion de plus en plus désabusée et réfractaire aux violences imputait inconsciemment l'origine de celle-ci aux nationalistes ; elle ne l'oubliera pas en mars 1978 devant les urnes. Juin 1978 verra, à l'occasion de son voyage en Corse, Valéry Giscard d'Estaing tirer toutes les conséquences de la consultation de mars. Il sera affirmé que la solidarité nationale doit être totale pour sortir la Corse du sous-développement, mais aussi que l'île est et *doit* demeurer une région de droit commun.

L'effort financier consenti par l'Etat est aujourd'hui, il importe de le souligner, considérable.

Mais les canaux de distribution, le processus d'affectation des crédits, les bénéficiaires, qu'il s'agisse des collectivités locales ou des organismes socioprofessionnels sont trop divers et occultes dans cette société napolitaine qu'est la Corse à ce niveau-là pour qu'on n'aboutisse pas à un fabuleux gaspillage de l'argent public et, si comme l'a souligné à Ajaccio Valéry Giscard d'Estaing, « le gaspillage, c'est encore de l'indifférence », alors nous pouvons affirmer que ce dernier sentiment doit être encore, malgré la bonne volonté qu'on peut manifester, celui qu'on éprouve pour l'île. C'est toute la contradiction de la politique actuelle de consentir un effort considérable, mais mal orienté, faute de structures politiques nouvelles pour s'assurer de l'usage des crédits et rendre cet effort efficace.

Sur le plan institutionnel, en effet, l'histoire des vingt dernières années traduit une double évolution de sens inverse. Tant que le problème autonomiste n'existait pas, des dispositions particulières donnaient, par touches successives, le droit à la différence, sans que personne ne songe à s'en émouvoir.

Les dispositions fiscales de 1962, la création du fonds d'expansion économique de la Corse (F.E.E.C.), et les dispositions fiscales de 1968, la création d'une mission pour la Corse, les dispositions particulières du projet de loi référendaire de 1969 concernant, à la différence des autres régions, un conseil régional élu au suffrage universel direct et *majoritaire*, reprises avec succès dans la loi de juillet 1972, constituaient autant d'éléments d'une situation de plus en plus originale.

Il aura suffi que les thèmes autonomistes prennent racine et se développent pour qu'une évolution en sens inverse soit aussitôt amorcée par le pouvoir, la création des deux départements et l'érection de la Corse en région de droit commun en constituant l'étape décisive.

Institution croupion, qu'une réforme homéopathique récente a portée à vingt membres, le conseil régional n'a jamais réussi à affirmer l'originalité de la situation qui pouvait être la sienne.

Aujourd'hui, le pouvoir campe dans une attitude frileuse, et s'accroche au droit commun. On a tant attendu sans promouvoir les réformes nécessaires, que la moindre velléité de changement du cadre institutionnel, fût-elle légère, apparaît à certains comme le premier maillon de la sécession. Mais une raison sans doute plus *profonde* la conduit au maintien du *statu quo*. Elle postule que le règlement de la crise passe moins par des solutions institutionnelles que par le développement économique.

(*) Avocat à la Cour de Paris, ancien député de la Corse (radical de gauche).

Prochain article :

ESPOIRS INCERTAINS





Le Monde

société

JUSTICE

L'instruction de l'affaire de Broglie

Inutiles surveillances

Le 24 décembre 1976, quand Jean de Broglie sort, vers 9 h. 20, de l'appartement de Pierre de Varga, il se trouve devant l'immeuble du n° 2 de la rue des Dardanelles, à Paris, 17e, face à un homme qui, manifestement, l'attend. Cet homme, Gérard Frèche, est à 2 mètres de lui. Il sort une arme, un calibre 38 spécial, de marque Reck, et tire à trois reprises, sans dire un seul mot, sur Jean de Broglie qui, instinctivement, s'est baissé. L'un des projectiles touche le député de l'Eure à la tempe et traverse le corps jusqu'au diaphragme. Les deux autres feront long feu. La victime mourra quelques minutes plus tard sur le trottoir, tandis que Frèche prend la fuite dans la voiture du policier Guy Simoné qui démarre boulevard de Dixmude.

Ainsi débute ce fait divers politico-policier qui, au fil des mois et des années, deviendra une affaire, puis de rebondissement en rebondissement prendra les allures d'un scandale où se mêlent le monde des affaires, de la politique et des trafiquants de tout bord. Pourtant, trois jours après le meurtre, le 27 décembre, les protagonistes de cet assassinat retentissant seront tous arrêtés grâce à un renseignement confidentiel donné par un indicateur à M. Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle. Et le ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, entouré de MM. Ottavioli et Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, pourra annoncer que *« le coup de filet est complet »* et que *« l'enquête a été remarquablement menée »*. Le mobile non plus ne faisait aucun doute : un contrat de 4 millions de francs passé entre deux affairistes, de Varga et Patrick Allenet de Ribemont, et la victime, pour l'achat du restaurant la Rôtisserie de la Reine Pédauque. Quelle célérité, quelle efficacité !

Le doute

Tout était merveilleusement ficelé. Mais, déjà, le doute s'insinuait. La vérité officielle avait un goût de fabriqué, et la chancellerie s'étonnait que le ministre ait désigné les coupables avant même que ceux-ci aient été inculpés. Petit à petit, des lézardes apparurent dans l'édifice hâtivement bâti des certitudes gouvernementales. Que voulait-on cacher ? Pourquoi cette hâte à boucler ce dossier alors que la piste apparue la première n'était peut-être pas la bonne ? Les pistes, il y en avait au moins une dizaine de possibles en raison des activités multiples de Jean de Broglie dans un nombre considérable de sociétés et du non moins grand éventail de trafics louches auxquels se livrait le commanditaire présumé Pierre de Varga. Puis il y eut, malgré les dénégations formelles de la police maintes fois réitérées, cette question sans cesse répétée en raison d'indices de plus en plus précis : la police connaissait-elle les menaces pesant sur la vie de Jean de Broglie ?

Trois ans et demi plus tard, le mobile officiel demeure, à défaut d'autres, mais le 2 avril *le Canard enchaîné* apporte la preuve en publiant deux notes, que la police savait. Dans la deuxième de ces notes du 24 septembre 1976, soit trois mois jour pour jour avant le crime, note qui a été remise à M. Jean Ducret, il était écrit : *« A la suite d'une indélicatesse commise par l'homme politique* [Jean de Broglie] *lors d'une affaire précédente portant sur plusieurs millions, ce dernier devrait être abattu par des hommes de main dans les jours prochains. »*

Or, il y eut trois projets d'assassinat : le premier le 26 novembre, rue Blanche, quand Jean de Broglie s'est rendu au cabinet du docteur Nelly Azerad pour passer une visite médicale à propos d'un contrat d'assurance-vie ; le second le 8 décembre, rue des Dardanelles ; et le troisième à nouveau rue Blanche, le 10 décembre, lors d'une deuxième visite médicale du député. A chaque fois la tentative échoua pour des raisons diverses, soit que Gérard Frèche s'abstînt, soit que Jean de Broglie ne vînt pas au rendez-vous, soit enfin qu'il fût en retard

Mais, depuis le 22 septembre 1976, la police avait commencé à surveiller le premier tueur sollicité, Bernard André, qui, en compagnie de Simon Kolkowicz, tentait d'écouler des tableaux volés en juillet et en août 1976 à l'église de Ville-d'Avray et au musée de Barbizon. André fut pressenti dès la fin juillet 1976 pour tuer, contre la somme de 30 000 francs, le député de l'Eure. Finalement il renonça et prétendit qu'il appela en vain, à plusieurs reprises, Jean de Broglie et se rendit même à son château pour le prévenir. Il songeait même, dit-il, en octobre 1976, à alerter MM. Ducret et Ottavioli. Leurs noms, ainsi que les numéros de téléphone codés de la préfecture et de postes des renseignements généraux figuraient en tout cas sur un morceau de papier en sa possession lors de son interpellation, le 28 décembre. Il fournira le 19 janvier 1977, à M. Guy Floch, juge d'instruction, des explications estimées satisfaisantes. Et le lendemain il fut victime d'une agression destinée sans doute à lui enlever l'envie de parler.

La filature de Bernard André, qui aurait été interrompue par nécessité de service du 22 octobre au 8 novembre, puis du 9 novembre au 23 novembre, avait abouti à l'identification de Serge Tessèdre le 9 novembre et à celle d'Albert Leyris et Guy Simoné, le 24 novembre, au restaurant Chez Simone, rue de Maubeuge, à Paris. C'est ce jour-là que les auteurs des vols de tableaux furent arrêtés et que les policiers de la B.R.I. (Brigade de recherche et d'intervention), qui ne cessèrent pas pour autant leur filature, retrouvèrent rue de Maubeuge leurs collègues de la 10e Brigade territoriale. Les deux services surveillaient les mêmes hommes. Jamais au cours de l'instruction il ne fut fait état des filatures opérées par la 10e B.T.

Mais à partir de ce jour, en raison de la présence d'un policier parmi les suspects, Guy Simoné, M. Jean Ducret a adressé au préfet de police un rapport précisant que, *« malgré certaines difficultés techniques, des surveillances discrètes, notamment des filatures, sont entreprises à son encontre »*. L'I.G.S. (Inspection générale des services) a également été alertée. Ces filatures cesseront officiellement le 8 décembre à Marly-le-Roi quand Guy Simoné s'est aperçu de la présence insolite d'une camionnette aux abords de l'auberge Henri IV, qu'il avait l'habitude de fréquenter. Un rapport sur ces filatures, établi par l'inspecteur Plouy, fut remis au juge d'instruction, mais seulement le 26 janvier 1977 car il n'y avait pas, paraît-il, de dactylo pour le taper.

D'après Simoné, ces filatures auraient continué après le 8 décembre. Il en eut pour preuves certains indices, notamment la présence à plusieurs reprises d'une R-16 noire, et le témoignage d'un gardien de la paix, M. Lundtvedt, qui, quelques jours avant le crime, a vu une voiture occupée par quatre hommes suivre Simoné au moment où celui-ci quittait son commissariat du quartier de la Défense. A cela, il faut ajouter la certitude qu'avait Simoné d'être placé sur table d'écoute après en avoir été informé par Albert Leyris, qui disait le tenir du commissaire Broussard lui-même. Albert Leyris a reconnu l'avoir alerté mais a nié avoir été mis au courant par le commissaire Broussard.

Un autre policier, un brigadier, M. Alain Dubois, avait même déclaré à Mme Simoné qu'un employé du central téléphonique de Marly-le-Roi lui avait déclaré que son mari avait été placé sur écoute téléphonique. Il est ensuite revenu sur son affirmation, indiquant simplement qu'au cours de la visite de ce central téléphonique un guide lui avait annoncé que tout le monde pouvait éventuellement être l'objet d'écoutes. Ces éléments prennent un relief singulier quand Simoné déclare : *« Bien qu'ayant la conviction d'être sur une table d'écoute, je n'attachais aucune importance au fait de parler de de Broglie au téléphone, même à mots couverts. »*

Aucun crédit n'a donc été accordé à tous ces indices, d'autant que les hauts responsables de la police ont toujours affirmé au juge d'instruction qu'ils n'étaient pas au courant du projet d'assassinat. On sait ce qu'il en est aujourd'hui grâce à la publication des fameuses notes de la 10e B.T. qui prennent d'autant plus d'importance quand l'on y ajoute certaines indications troublantes. Tout d'abord, d'après plusieurs témoignages, les policiers des renseignements généraux ont été les premiers sur les lieux du crime. Ensuite, selon l'inspecteur de police Jean-Luc Ruiz, aujourd'hui révoqué, les événements du 24 décembre étaient attendus puisque la veille son supérieur, le commissaire Michel Bouchet, de la 1re B.T., avait demandé à ses hommes d'être à l'heure le lendemain, et avait même prévu des renforts en véhicules. Jean-Luc Ruiz a confirmé ses dires, mais le commissaire Bouchet a fourni une explication, paraît-il, satisfaisante.

Enfin, un autre policier, lui aussi révoqué, Jean-Bernard Vincent, ancien inspecteur de la B.R.I., qui participa aux filatures, accuse la police de l'avoir mêlé à une affaire de hold-up pour laquelle il a bénéficié d'un non-lieu, le 19 septembre 1979, ce qui, selon lui, aurait permis de saisir, chez lui et dans trois coffres bancaires des documents compromettants pour les enquêteurs. Bizarre, ces policiers qui tournent mal quand ils ont des choses à dire !

Ajoutons à cela que le commissaire Jean Brosseau, dirigeant à l'époque la section des affaires politiques des renseignements généraux au ministère de l'intérieur, a démenti avoir été interrogé pendant dix-sept heures sur ce qu'il savait de l'affaire. Et que M. Raymond Cham, chef des renseignements généraux, a affirmé qu'il n'y avait aucun rapport en date des 23 et 30 novembre 1976 sur les activités de Jean de Broglie.

« Fantaisistes ! »

Tout cela est bien étrange et prend une résonance particulière quand on entend M. Michel Poniatowski affirmer, comme il l'a fait la semaine dernière dans les couloirs du Parlement européen à Strasbourg, selon la presse alsacienne, qu'il avait transféré 250 kilos de documents dans un coffre en Suisse quand il avait quitté ses fonctions au ministère de l'intérieur.

Que faut-il en conclure ? Qu'il est pour le moins étonnant de soutenir que les informations fournies par la 10e B.T. étaient *« fantaisistes »*, selon l'expression de M. Ducret, d'autant que plusieurs services de police se sont intéressés de près aux activités de la victime ainsi qu'à celles des protagonistes. Il semble évident, d'autre part, que certains de ceux-ci étaient placés sur écoute téléphoniques. De plus, M. Albert Leyris, fils d'un inspecteur des renseignements généraux décédé en 1971, a constamment côtoyé les personnes directement impliquées dans l'assassinat. Il ne fait maintenant guère de doute qu'il a été l'informateur de la 10e B.T. et qu'il est à l'origine de la promptitude des arrestations.

C'est alors que se pose la question la plus importante : pourquoi n'a-t-on rien fait pour empêcher l'« exécution » de l'ancien négociateur des accords d'Evian ? S'agit-il d'une négligence meurtrière ou, ce qui serait pire, d'une volonté délibérée ? Quelques semaines avant sa mort, Jean de Broglie avait confié à une amie qu'un individu *« le suivait et l'embêtait »*. Il pensait que cet homme *« avait déjà tué et n'avait pas un casier judiciaire vierge »*. Il ne paraissait pas, pour autant, craindre pour sa vie et avait simplement demandé à son amie si elle connaissait un détective privé pour *« entreprendre des vérifications sur la personnalité de cet homme »*.

Jamais le député n'a demandé une quelconque protection, lui dont la voiture avait été piégée le 17 mai 1961 (attentat non élucidé) et qui s'était irrité de la présence de policiers en civil après des menaces dont il avait fait l'objet en 1974. Il y avait même eu, au début de 1976, un projet d'enlèvement, réel ou supposé, en relation avec la situation d'anciens harkis. Le préfet de l'Eure l'avait donc fait protéger, mais il n'accorda aucune importance à *« ce cinéma »*, comme il disait.

Un homme aux abois

Finalement Jean de Broglie tomba sous les balles d'un minable tueur à gages d'occasion armé par un policier véreux affirmant agir pour le compte d'un affairiste sans scrupules. Un meurtre accompli par de piètres compères se rejetant les uns sur les autres leurs responsabilités et qui mettront plus de six mois pour remplir leur contrat. Faut-il, alors, chercher ailleurs que dans de sombres histoires d'argent le mobile de ce crime ? Non, pense la justice. Mais alors, comment expliquer la situation financière catastrophique dans laquelle se trouvait Jean de Broglie ? Il avait hypothéqué la presque totalité de ses biens, s'apprêtait à céder la société qu'il possédait en Sicile et à vendre sa maison des Baléares. Il empruntait des sommes considérables pour rembourser ses dettes. A sa mort, celles-ci se chiffraient à plus de 12 millions de francs, dont 2 millions et demi au Trésor public.

Héritier d'une famille illustre, il était devenu un homme aux abois sans que l'on sache ce qu'il faisait de son argent. Il avait cautionné des projets insensés, pris des participations dans des sociétés-bidon, prêté des sommes énormes sans espoir de remboursement. Il était devenu un *« pigeon » que des affairistes sans scrupules plumaient sans vergogne*. Il s'était acoquiné avec des trafiquants internationaux qui utilisaient le crédit dont bénéficiait son nom pour monter leurs mauvais coups et rogner sa fortune. Celui qui passait pour avoir été le financier des républicains indépendants, formation politique dont il fut le fondateur avec MM. Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Marcellin, n'était plus que le jouet d'escrocs qui ont décidé de le supprimer quand il est devenu encombrant.

Dans ce maquis de mobiles possibles, lequel est le véritable ? L'énigme reste entière. Comme dans l'affaire Ben Barka, l'attitude de la police n'a guère permis de clarifier les choses. Le parallèle est frappant. Six jours après l'enlèvement du leader révolutionnaire marocain, trois des exécutants étaient appréhendés et les complices connus. Près de quinze ans plus tard, ce crime demeure toujours inexpliqué. Qu'en sera-t-il de l'affaire de Broglie au moment où un supplément d'information va être décidé ? La porte est entrouverte Les illusions sont permises.

MICHEL BOLE-RICHARD.

LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Les quatre groupes parlementaires de l'Assemblée nationale ont désigné, mardi 22 avril, leurs représentants (cinq R.P.R., quatre U.D.F., trois P.C., trois P.S.) à la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de résolution socialiste tendant à mettre en accusation M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice. Cette commission sera officiellement constituée jeudi 24 avril et devrait se réunir pour la première fois le même jour.

Elle sera ainsi composée : pour le R.P.R., MM. Jean Foyer, président de la commission des lois (Maine-et-Loire), Pierre-Charles Krieg (Paris), Hector Riviérez (Guyane), Philippe Seguin (Vosges), Jean Tiberi (Paris) ; pour l'U.D.F., MM. Jean-Pierre Abelin (Vienne), Henri Baudouin (Manche), Gérard Longuet (Meuse), André Rossi (Aisne) ; pour le P.S., MM. Pierre Guidoni (Aude), Pierre Joxe (Saône-et-Loire), François Massot (Alpes-de-Haute-Provence) ; pour le P.C., MM. Georges Gosnat (Val-de-Marne), Maxime Kalinsky (Val-de-Marne), Louis Odru (Seine-Saint-Denis).

« L'affaire est enterrée »

« Nous ne serons pas des terribes, mais nous veillerons au grain pour qu'on n'enterre pas l'affaire : tout dépendra du R.P.R. » M. François Massot, l'un des trois députés choisis par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale pour siéger à la commission, nourrissait encore quelques illusions, mardi après-midi, dans les couloirs du Palais Bourbon. A tort, sans doute Car l'affaire était entendue et à moitié enterrée depuis le matin. Depuis que M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. et son homologue de l'U.D.F., M. Roger Chinaud avaient trouvé un arrangement à l'amiable pour la répartition des postes au sein de la commission. Au R.P.R., l'honneur de la présidence ; à l'U.D.F., l'essentiel, c'est-à-dire le rapport. L'accord conclu, le rapport devrait donc revenir à M. Gérard Longuet (U.D.F., Meuse) et la présidence à M. Hector Riviérez (R.P.R., Guyane).

L'élaboration du rapport sera la tâche principale de la commission qui doit proposer ou non à l'Assemblée nationale de traduire M. Michel Poniatowski devant la Haute Cour de justice. Le choix, comme rapporteur, de M. Longuet, devrait apaiser la colère de l'ancien ministre de l'intérieur et le rassurer — s'il avait besoin de l'être — sur la conclusion de son travail.

Le choix de M. Longuet

Ancien militant d'extrême droite — il est à l'origine de la création, en 1964, du mouvement Occident, dissous en 1968 — M. Longuet a été chargé de mission auprès du directeur du personnel et des affaires politiques au ministère de l'intérieur, alors que M. Poniatowski était installé place Beauvau. Il a exercé des fonctions de responsabilité, à partir de 1976, à la Fédération nationale des républicains indépendants puis au parti républicain. *« Longuet ? C'est un homme de Ponia. L'affaire est enterrée »*, estiment les communistes.

Il faut la solide assurance de MM. Roger Chinaud et Claude Labbé pour affirmer, sans un sourire, le premier que *« la majorité aura un rôle d'animation »* dans la commission, le second que *« jamais la solidarité majoritaire n'a pu signifier la complicité ou la connivence »*. Le R.P.R., souligne l'un de ses députés, n'avait aucune intention de se battre pour obtenir le poste de rapporteur. Il a préféré celui de président, qui lui permettra, en toute sérénité, et à l'écart de *« l'agitation sonore »*, de respecter les règles *« de la rigueur, de l'honnêteté et de la dignité »* énoncées dimanche 20 avril par M. Jacques Chirac devant le comité central du « Rassemblement ».

Le R.P.R. se satisfera du supplément d'information judiciaire qu'il réclamait et que la chambre d'accusation de la cour d'appel devait décider mercredi 23 avril. *« La lumière peut se faire par la meilleure voie, la voie judiciaire »*, estime M. Labbé, qui entretient ainsi la confusion entre l'instruction et la tentative de mise en accusation de M. Poniatowski, seule procédure applicable, selon la Constitution, aux actes accomplis par des ministres pendant l'exercice de leurs fonctions.

Le groupe R.P.R. a manifesté son souci d'éviter toute politisation des travaux de la commission en y déléguant cinq juristes qui devront, selon M. Labbé, *« juger en droit et non en polémistes ou en politiques »*. L'un d'entre eux, M. Jean Foyer, ancien garde des sceaux, compare le rôle de la commission à celui du parquet *« qui prend parti d'exercer des poursuites ou de classer sans suite »*. *« Ceux qui ont écrit que M. Poniatowski s'est rendu coupable de tel ou tel délit sont priés de nous communiquer les pièces sur lesquelles ils se fondent »*, dit-il, convaincu ou bien qu'elles n'existent pas, ou bien que la commission ne pourra pas avoir communication de celles qui sont ou seront versées au dossier de l'instruction judiciaire.

A défaut de consulter des documents, les quinze commissaires tenteront d'entendre les principaux intéressés. C'est du moins l'intention de M. Pierre Guidoni (P.S., Aude) qui souhaite convoquer, entre autres, MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Michel Poniatowski, Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, et Pierre Ottavioli, contrôleur général à l'inspection générale de la police nationale.

JEAN-YVES LHOMEAU.

● *M. Jean-Pierre Fourcade*, président des clubs Perspectives et Réalités, a évoqué, lundi 21 avril l'*« affaire Poniatowski »*, au cours d'une conférence de presse. Il s'est inquiété du divorce entre le milieu politique *« qui, a-t-il dit, se cantonne dans des règlements de comptes par scandales interposés »*, et les préoccupations des Français. Il a regretté qu'en France une personne menacée de comparaître devant la Haute Cour de justice soit *« présumée coupable »* et il a dénoncé la *« manœuvre politique »* ainsi que, dans ce *« climat politique parisienne marquée sur le rythme hebdomadaire du* Canard enchaîné ». M. Fourcade a estimé que dans ce *« climat politique délétère »* et face aux inquiétudes du pays, il importe de traiter en priorité cinq questions : le chômage, la hausse des prix, l'insécurité, le rôle de la France dans le monde et l'effort de défense.

CORRESPONDANCE

Des mœurs de western

Mme Madeleine Lajue-Véron, avocat à Neuilly-sur-Seine, nous a adressé la lettre suivante :

Les faits suivants se sont déroulés le 25 mars 1980. Il était 0 h. 45, mon fils rentrait du cinéma à moto. Au sortir du pont d'Asnières — il habite Courbevoie — il a été doublé par une camionnette de la police. La porte latérale était grande ouverte, un policier en uniforme y était debout, le corps à demi dehors, se retenant d'une main et de l'autre braquant sur lui un pistolet.

La camionnette se rabattit sur la droite pour le forcer à s'arrêter. Point n'était besoin. Le pistolet suffisait pour quelqu'un qui n'est pas habitué à ces mœurs de western.

Il s'agissait d'un contrôle d'identité. Il paraissait qu'il aurait brûlé un feu. Il ne le pense pas, mais peut-être était-ce le cas. Là n'est d'ailleurs pas le problème : rien ne saurait justifier un tel comportement de la part de la police.

Conclusion : mon fils est barbu et motocycliste, ce qui doit signifier *a priori* qu'il est un individu dangereux. Il n'est ni basané ni frisé, ce qui lui a permis de repartir sans ennui supplémentaire. La chaussée était en bon état, ce qui lui a évité que d'un cahot malencontreux naisse une bavure de plus.

A Marseille

DIX ANTIMILITARISTES ONT COMPARU DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

(De notre correspondant.)

Marseille. — Le parquet du tribunal de grande instance de Marseille a requis, mardi 22 avril, des peines de principe contre dix jeunes gens, membres d'un comité de lutte, Objecteurs de la fédération anarchiste, qui avaient *distribué*, le 31 mars 1977, des tracts favorables à l'insoumission.

Ces militants s'étaient juchés sur le toit du stand en scandant des slogans hostiles au service national. Au cours de l'intervention de la police, un gardien de la paix était tombé accidentellement et était décédé des suites d'une fracture du crâne. Ces militants, étudiants pour la plupart, étaient poursuivis pour « provocation à l'insoumission par attroupement et diffusion du statut des objecteurs de conscience ». Deux des *inculpés*, un enseignant de collège et un instituteur, ont été suspendus de leurs fonctions dans l'éducation nationale.

Au cours de l'audience, devant la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Jean Albertini, les avocats des dix militants, Me Dany Cohen, Jean Dissler et Jean-Jacques de Félice ont rappelé l'anomalie de la loi sur l'objection de conscience, qui interdit toute publicité des dispositions en faveur des objecteurs.

Le jugement sera rendu le 28 avril.

J. C.

UN INFIRMIER PSYCHIATRIQUE CONDAMNÉ POUR HOMICIDE INVOLONTAIRE

(De notre correspondant.)

Marseille. — La 11e chambre correctionnelle de Marseille a reconnu M. Fernand Cerra, quarante-six ans, infirmier à l'hôpital psychiatrique Valvert à Marseille, coupable du délit d'homicide involontaire et l'a condamné à 800 francs d'amende. Une infirmière stagiaire coïnculpée, Mlle Evelyne Propos, vingt-cinq ans, a été relaxée. Tous deux étaient poursuivis après la mort, le 31 mai 1978, à l'hôpital, du petit John A., neuf ans, qui avait été attaqué et mutilé par une de ses voisines de chambre, Brigitte, quatorze ans, une malade mentale que l'on savait dangereuse puisqu'elle avait provoqué un drame similaire quelques mois auparavant, et qui avait été laissée sans surveillance. — J. C.

● *Trois jeunes gens meurent asphyxiés.* — Trois jeunes gens, Pascal Severin, dix-neuf ans ; Pascale Renault, dix-huit ans, et Assait Yasmina, seize ans, sont morts asphyxiés, mardi 22 avril, dans leur appartement à Rouen, victimes d'émanations d'oxyde de carbone produites par un chauffe-eau à gaz qu'ils avaient tenté d'utiliser comme cuisinière.



JUSTICE

A Strasbourg

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe se prononce contre la peine de mort

Strasbourg. — L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est prononcée, mardi 22 avril, contre la peine de mort. Plus précisément, les représentants des vingt et un pays membres (1) ont adopté une résolution recommandant aux Parlements des Etats dont la législation prévoit la peine capitale en temps de paix, d'y renoncer. L'Assemblée a également adopté par 79,67 % des suffrages exprimés (98 voix contre 25, il n'y a pas eu d'abstentions) une recommandation demandant au comité des ministres de modifier la convention européenne des droits de l'homme, dont l'article 2 prévoit l'application de la peine capitale. Seule cette recommandation a donné lieu à un scrutin public.

LA FRANCE ISOLÉE

De notre envoyé spécial

Si les débats n'ont rien ajouté d'essentiel à cette question, « *usée du point de vue intellectuel* », a souligné un orateur, la netteté de leur succès a surpris les abolitionnistes et démontré l'isolement de la France, seul pays à maintenir en droit et en fait la peine capitale. «*Un triste record*», a estimé le rapporteur, M. Carl Lidbom (social-démocrate, Suède). Un record à propos duquel M. Raymond Forni (socialiste, France), a déclaré: « *J'ai honte.* »

L'Assemblée du Conseil de l'Europe n'a qu'un rôle consultatif. Elle peut seulement adresser des « recommandations » au comité des ministres qui, seul, peut engager les gouvernements à s'y conformer. Le vote de mardi marque néanmoins une étape dans l'évolution de l'assemblée, dont la commission des questions juridiques avait refusé, en janvier 1975, d'adopter un rapport sur l'abolition de la peine capitale présenté par M. Bertil Lidgard (conservateur, Suède). Le succès du nouveau rapporteur, M. Lidbom s'explique par l'évolution des mentalités et des législations dans les différents pays, mais aussi par le fait que, à la différence de 1975, la recommandation adoptée porte seulement sur l'abolition de la peine de mort en temps de paix. Six Etats membres sont totalement abolitionnistes, y compris en temps de guerre : l'Autriche, le Danemark, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège et la République fédérale d'Allemagne.

Sept des vingt et un pays membres du Conseil de l'Europe maintiennent la peine capitale pour des crimes commis en temps de paix : la Belgique, Chypre, la France, la Grèce, l'Irlande, le Liechtenstein et la Turquie. De ces sept Etats, un seul l'applique encore : la France, où la dernière exécution a été celle d'Hamida Djandoubi en 1977. Il faut remonter à 1954 en Irlande pour une exécution et à 1972 en Grèce, sous le régime des colonels. Le débat, malgré les apparences, n'a rien de théorique, ce qui explique cet appel lancé par M. Lidbom, dans leur langue, aux représentants français : « *Nous, les députés de nombreux pays européens qui nous sommes profondément attachés à la France, à sa langue, à sa culture et à ses traditions, et qui aimerions voir la France constamment en première ligne dans la lutte pour la liberté et pour les droits de l'homme, nous sommes stupéfaits et navrés de voir la France se déshonorer par ce triste record.* »

Sur les trente-huit parlementaires qui ont pris la parole, sept seulement ont exprimé leur opposition aux résolutions qui leur étaient soumises. Auteur d'un amendement qui n'a pas été mis aux voix, M. Muammer Aksoy (parti républicain du peuple, Turquie) a plaidé en faveur du maintien de la peine capitale dans les pays où « *des personnes sont sans cesse assassinées* (...) *pour leurs opinions politiques* ».

Le caractère dissuasif du châtiment suprême, le poids de l'opinion prétendument anti-abolitionniste et la montée du terrorisme en Europe ont été les principaux arguments le plus souvent en faveur de cette thèse. A quoi les adversaires de la peine capitale ont répliqué, comme M. Emile Koehl (U.D.F., France), que « *la théorie de l'exemplarité apparaît comme la justification rationnelle d'une passion* ». Le vote de M. Koehl en faveur de l'abolition, comme celui de ses collègues européens conservateurs et centristes, qui se sont prononcés dans le même sens, montre que ce choix relève, ainsi que l'ont souligné plusieurs orateurs, moins de la science que d'une conviction morale et de l'opportunité politique.

Le vote de l'assemblée est davantage qu'un vœu pieux. Il met en relief une contradiction de la convention européenne des droits de l'homme, dont l'article 3 prévoit que « *nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains dégradants* », mais dont l'article 2, dont la recommandation adoptée demande la modification, déclare : « *La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.* »

Même si cette recommandation a peu de chances d'aboutir immédiatement, elle rendra difficile la position de la France, qu'elle vise au premier chef, lors de la réunion des ministres de la justice des « vingt et un », les 20 et 21 mai à Luxembourg. Au cours de cette réunion, les ministres doivent notamment discuter, à l'instigation de leurs collègues autrichien et allemand, d'un texte demandant la suppression de la peine capitale.

BERTRAND LE GENDRE.

LE VOTE DES FRANÇAIS

Strasbourg. — Sur les dix-huit représentants français à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, treize ont pris part au vote. Huit se sont prononcés en faveur de la recommandation demandant la modification de la convention européenne des droits de l'homme qui prévoit l'application de la peine capitale : six socialistes (MM. Gilbert Belin, Noël Berrier, Maurice Brugnon, Raymond Forni, Georges Lemoine, Lucien Pignion) et deux U.D.F. (MM. Jean-Marie Caro et Emile Koehl).

Cinq ont voté contre : deux R.P.R. (MM. Bernard Talon et Jean Valleix), un apparenté R.P.R. (M. Emile Bizet), un U.D.F. (M. Gabriel Péronnet) et un membre de l'Union centriste des démocrates de progrès (M. René Jager).

Les communistes, qui ne sont pas intervenus, n'ont pas non plus — n'étant pas en séance, — pris part au vote, bien qu'ils aient fait savoir qu'ils s'associaient à cette recommandation.

(1) Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, France, République fédérale d'Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Royaume-Uni.

FAITS DIVERS

QUARANTE-HUIT MORTS CET HIVER DANS LES ALPES

Un nombre croissant de skieurs s'aventurent hors des pistes

Quarante-huit personnes ont trouvé la mort dans les Alpes au cours de la saison de ski. Ces accidents sont dus moins aux avalanches qu'au beau temps qui a incité un nombre croissant de skieurs à emprunter des itinéraires hors pistes.

De notre correspondant

Grenoble. — De plus en plus fréquentée l'hiver par les alpinistes et les skieurs, la montagne est en passe de devenir tout aussi meurtrière qu'au cours de l'été. Quarante-huit morts ont été recensés dans les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et des Hautes-Alpes, depuis le 15 novembre. Quatorze personnes ont été tuées alors qu'elles escaladaient des sommets, dix-huit randonneurs et skieurs hors pistes ont été victimes d'avalanches, douze skieurs sont morts après des chutes dans des couloirs, des ravins ou des crevasses, un skieur a disparu.

Même sur les pistes balisées, de graves accidents se sont produits, entraînant la mort de trois skieurs. L'un d'eux a percuté un sapin, un autre est mort d'une hémorragie à la suite de blessures provoquées par les carres de ses skis. Enfin, plusieurs skieurs ont été grièvement blessés après de violentes collisions survenues sur des pistes. On peut estimer à près de vingt mille le nombre des accidents qui sont survenus cet hiver dans les stations françaises qui ont accueilli environ quatre millions de skieurs. L'hôpital sud de Grenoble, qui s'est spécialisé depuis les Jeux olympiques de 1968 dans le traitement des lésions dues à des accidents de ski, a reçu, entre le 20 décembre 1979 et le 15 avril 1980, neuf cent quatre-vingt-seize personnes victimes de fractures, d'entorses, de luxations ou de traumatismes divers dus à la pratique du ski alpin ou de ski de fond.

Cette dernière discipline, qu'on présente généralement comme une activité sportive sans danger, s'est révélée cet hiver beaucoup plus périlleuse qu'on l'imaginait. Pendant la saison 1975-1976, sur les neuf cent cinquante skieurs soignés dans les services du professeur Henri Bèzes, à l'hôpital sud de Grenoble, quatre seulement avaient été victimes d'accidents de ski de fond. Ils sont cet hiver cent vingt-cinq sur les neuf cent quatre-vingt-seize personnes hospitalisées à la suite d'accidents de ski.

Seuls, en définitive, les skieurs pratiquant le ski hors pistes ou de randonnée ont été surpris cette année par des coulées de neige ou ont été emportés par des avalanches qu'ils avaient déclenchées. Le beau temps qui a régné en montagne, notamment pendant le mois de février et pendant une partie des vacances de Pâques, a conduit de nombreux skieurs à déserter les « pistes-boulevards » des stations et à s'engager dans des itinéraires de haute montagne, ordinairement peu fréquentés pendant cette période.

On estime à environ soixante mille les adeptes du « hors pistes » et de la randonnée qui recherchent chaque hiver le dépaysement, l'évasion et l'aventure. L'association des maires des stations françaises de sports d'hiver rappelait récemment que « *ce n'est pas sans raison que les stations ont investi des milliards dans l'aménagement de pistes balisées, pour leur entretien et la sécurité* ». La surfréquentation de celles-ci, le coût toujours plus élevé des forfaits remonte-pentes, enfin le haut niveau technique de très nombreux skieurs, conduisent ceux-ci à tenter « l'aventure » du hors pistes et de la randonnée et les engagent ainsi dans des itinéraires difficiles de haute montagne. Mais beaucoup ignorent tout de la structure du manteau neigeux et de ses mouvements, se faisant ainsi surprendre par des avalanches. Pendant l'hiver, la haute montagne n'échappe plus, depuis quelques années, à l'assaut des passionnés d'espaces vierges, à l'écart des zones urbanisées.

CLAUDE FRANCILLON.

La mort de vingt-quatre vieillards en Côte-d'Or

L'hospice de Saint-Jean-de-Losne était conforme aux normes de sécurité

De notre correspondant

Dijon. — M. Yves Burgalat, préfet de la région Bourgogne, a ordonné l'ouverture d'une enquête administrative pour déterminer les raisons exactes de la propagation très rapide des fumées toxiques à l'intérieur du bâtiment de l'hospice de Saint-Jean-de-Losne, qui ont provoqué lundi 21 avril, la mort de vingt-quatre personnes âgées, tandis que onze blessés restent hospitalisés à Dijon, dans un état grave, (*le Monde* du 23 avril). Le parquet de Dijon a, de son côté, ouvert une information judiciaire pour établir les causes de l'incendie, très vraisemblablement d'origine criminelle, et un expert a commencé son enquête.

Au cours d'une conférence de presse réunie mardi à Dijon, le préfet de région a indiqué, à propos de l'immeuble, construit en 1976 et mis en service en août 1977, que le projet de construction « *avait été soumis, comme il est de règle, à l'avis préalable des services d'incendie, qui ont veillé à l'application de toutes les mesures permettant d'éviter la propagation du feu dans le bâtiment et à l'intérieur des chambres. Le respect de ces mesures a été vérifié par la commission de sécurité réunie le 15 mars 1977, et a donné un avis favorable à l'ouverture de l'établissement. La commission, après une étude détaillée des locaux, s'était notamment fait communiquer les attestations établies par le Centre scientifique et technique du bâtiment, certifiant la conformité des matériaux employés dans la construction. Le président de la commission administrative de l'hospice, en accord avec l'architecte avait, d'autre part, demandé à un bureau d'études de vérifier pendant la construction les problèmes de sécurité contre l'incendie* ».

« *La conception du bâtiment et sa réalisation*, a conclu le préfet, *ne paraissent donc pas pouvoir être mises en cause.* »

Les principaux matériaux mis en œuvre étaient le Placostil à base de plâtre pour les cloisons, des revêtements plastiques collés pour les sols et les murs, et des matériaux non inflammables (Alpharel et Alphalite) pour les faux plafonds.

Selon le colonel Jacques Andouins, commandant les pompiers de Dijon, les fumées toxiques auraient été provoquées par l'incendie des matelas en mousse d'un lit inoccupé se trouvant dans le couloir, et sur lequel l'incendiaire aurait jeté un liquide inflammable.

L'enquête de la gendarmerie a été poursuivie durant toute la journée du 22 avril. Cinq foyers au total ont été découverts, trois dans l'ancien bâtiment datant du dix-septième siècle, deux dans le pavillon ravagé par l'incendie. On s'interroge à présent pour savoir si les cinq foyers ont pu être allumés par une même personne, appartenant ou non à l'hospice.

CHARLES MARQUES.

ÉDUCATION

LE MOUVEMENT DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Nouvelle intervention de la police à l'université de Grenoble

De notre correspondant

Grenoble. — *Les forces de police ont fait évacuer mercredi 23 avril, à 3 h. 30, le bâtiment administratif de l'université scientifique et médicale (Grenoble-I), situé sur le campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères. Les locaux avaient été réoccupés la veille par le comité de coordination de grève des trois universités grenobloises et par trois cents étudiants, qui manifestaient ainsi leur soutien aux étudiants étrangers. C'est la seconde fois en quinze jours que la police intervient sur le campus* (le Monde *du 11 avril).*

Dès mardi matin, le campus de Grenoble était en effervescence. Sur les pelouses du campus, deux mille étudiants attendaient que le président de l'université scientifique et médicale, M. Gabriel Cau, ait accepté d'ouvrir les portes de l'amphithéâtre Louis-Weil afin de pouvoir tenir une assemblée.

Les deux mille étudiants présents votèrent la grève générale sur le campus, la mise en place de piquets de grève dans les U.E.R. non grévistes. Enfin, à huis clos, le comité décidait de réoccuper le bâtiment administratif de sciences.

Un incident se produisit mardi à 16 h. 30 lorsqu'un vigile accompagné d'un chien berger allemand renversa avec sa voiture trois étudiantes qui furent blessées aux jambes et transportées à l'hôpital, où leur était n'est pas jugé grave.

Quant aux étudiants, ils prenaient aussitôt possession des locaux administratifs et décidaient de les occuper jusqu'à l'intervention des forces de police. A la demande de M. Cau, qui avait reçu auparavant le soutien des deux autres présidents d'université (Grenoble-II et Grenoble-III), l'opération de police fut conduite au cours de la nuit. Une douzaine d'étudiants étrangers et une soixantaine d'étudiants français, qui étaient restés volontairement dans le bâtiment, ont été conduits à l'hôtel de police. Une procédure a été engagée à leur encontre.

Lors d'une réunion qui a eu lieu mardi soir, les présidents des trois universités grenobloises et le président de l'Institut national polytechnique avaient qualifié le mouvement des étudiants grenoblois de *« suicidaire et irresponsable »*.

« Si les cours ne reprennent pas dans le courant de la semaine prochaine, aucune session d'examen ne sera organisée en juin », ont précisé les quatre présidents. Ils ont d'autre part rappelé qu'une cinquantaine d'étudiants étrangers seulement sur les deux cent dix-huit convoqués le 24 mars dernier pour l'examen de français devront passer obligatoirement cette épreuve.

CLAUDE FRANCILLON.

Libres opinions

Réflexions d'un « déconnecté »

par ANDRÉ HENRY (*)

CERTES, le ministre de l'éducation nationale n'a pas le beau rôle face à l'action revendicative de masse qui se développe en cette fin du mois d'avril, sous l'impulsion de la FEN. Il est de plus en plus clair que les parents d'élèves d'abord, la masse de l'opinion publique ensuite, comprennent, approuvent et appuient les grèves qui ont été décidées, même si celles-ci comportent des désagréments. Et la FEN apparaît de plus en plus dans le pays comme la seule organisation capable de mobiliser sur une grande échelle les travailleurs qu'elle représente, en créant, de surcroît, autour d'elle un large mouvement d'unité.

Mais le gouvernement ne doit s'en prendre qu'à lui-même de cet aboutissement de sa politique, qui confond accueil et instruction avec éducation et formation. Si le ministre de l'éducation nationale était logique avec lui-même, il exigerait du gouvernement les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de qualité de l'enseignement, puisque aussi bien il avait lui-même repris à son compte, il y a quelques semaines, cette idée force d'amélioration qualitative que la FEN défend depuis tant d'années.

Mais il y a loin des mots aux actes, et les syndicalistes de la FEN, qui sont des gens de dialogue et de concertation, n'apprécient les premiers que lorsqu'ils sont assortis des seconds.

Impuissant devant une action syndicale de grande ampleur, le ministre parle de sanctions : son discours est un peu court et trahit une attitude d'assiégé. Chacun sait, de surcroît, que les menaces ne feront que renforcer notre détermination. La totalité des personnels d'éducation, de recherche et de culture est mobilisée : chacun d'eux entend exercer son droit de grève inscrit dans la Constitution, et des consignes précises ont été données par la FEN pour que ce droit soit partout respecté. Que le ministre évite donc, par dignité pour sa fonction, d'user d'un discours biaisé pour remettre en cause ce droit de grève, et qu'il réserve sa fermeté pour son collègue des finances.

Demander au gouvernement de faire preuve de lucidité, de ne pas sacrifier l'avenir de la jeunesse et de la nation aux difficultés d'aujourd'hui, souligner que le devenir économique de la France exige que soit préparée pour un avenir à court terme sa capacité à exporter l'innovation, c'est-à-dire que priorité soit donnée aujourd'hui aux actions d'éducation et de formation, est-ce tenir un langage du passé ?

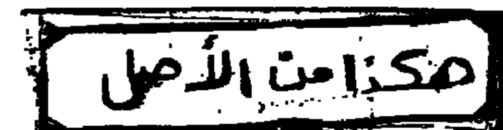
La FEN n'a mis en avant qu'une seule revendication, mais elle est solennelle : *« améliorer la qualité du service public »*.

Nous n'exigeons pas tout, ni tout de suite : nous demandons que le gouvernement prenne enfin conscience des motivations profondes de notre protestation, et que des discussions s'ouvrent pour que nos propositions soient examinées : disparition des classes trop chargées qui concernent encore plus de deux millions d'élèves, création d'équipes éducatives actives dans les écoles et les établissements avec plus de maîtres qu'il n'y a de classes, développement d'une éducation spécialisée intégrée au service des jeunes handicapés, réduction du nombre d'élèves pour que les établissements deviennent des communautés éducatives à visage humain, recréation d'un service social et de santé scolaire et universitaire digne de ce nom, amélioration de la formation initiale pour tous, organisation de la formation continue pour l'ensemble des personnels, dotation suffisante des établissements et des universités en postes de service technique, de gestion, d'administration, de techniciens de laboratoire, de bibliothécaires, développement de l'éducation physique et sportive, et de l'éducation culturelle considérées comme des dimensions fondamentales de l'éducation, extension de la recherche en éducation, etc.

Ce ne sont là que quelques-unes des propositions avancées par la FEN et qui sont en prise avec les exigences et avec les réalités de notre temps. Notre fierté est d'en être les porteurs militants, dans une période où la jeunesse de ce pays a tant besoin de croire dans son avenir.

Que les ministres qui ont en charge l'éducation et la formation, et principalement celui de l'éducation nationale essaient de comprendre que ces revendications de qualité ouvrent la voie aux changements de progrès. *C'est en les rejetant obstinément qu'ils font le jeu de ceux* qui souhaitent que rien n'évolue. Ce sont eux qui sont « en retard d'une guerre ».

(*) Secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN).





ÉDUCATION

A Andernos-les-Bains

Le congrès du SGEN-C.F.D.T. adopte à une faible majorité le rapport d'activité de son secrétaire général

Andernos. — Le congrès du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), réuni depuis le mardi 22 avril à Andernos-les-Bains (Gironde), a approuvé, à une faible majorité, le rapport d'activité présenté par le secrétaire général sortant, M. Roger Lépiney. Nombreux ont été les intervenants, parmi les six cent cinquante délégués présents, à critiquer les actions menées par les responsables nationaux au cours des trois dernières années. Ils leur reprochent d'avoir trop souvent essayé de se faire reconnaître comme interlocuteurs par la puissante Fédération de l'éducation nationale (FEN), alors que, selon eux, le SGEN, syndicat minoritaire (il compte dans les divers secteurs, de l'école maternelle à l'Université, soixante-dix mille adhérents), peut être efficace seul. Mais, à travers la direction actuelle du SGEN, ce sont aussi les responsables de la C.F.D.T. qu'ils critiquaient, et, toujours selon eux, le « coupable » recentrage de cette organisation.

De notre envoyé spécial

Plus d'un demi-millier de délégués rassemblés dans un gymnase, qui savent écouter en silence, mais également contester bruyamment, c'est cela le SGEN. Une organisation largement improvisée, loin de tout directivisme considéré comme répréhensible, mais qui, finalement, s'avère efficace. Des adhérents qui, entre deux séances, parcourent les stands où fleurissent les images de Plogoff et les textes antillais, regardent les montres Lip ou conversent aux stands des femmes : c'est cela aussi un congrès du SGEN. Un congrès où instituteurs, professeurs d'université et agents de service des lycées, la plupart assez jeunes, se côtoient, s'apostrophent, se répondent avec un souci de la démocratie qui augmente notablement la durée des séances. Les délégués de l'académie de Rouen ont cependant interrompu leurs chansons humoristiques *« spéciales congrès »*, et un adhérent anonyme a terminé rapidement d'afficher sa proclamation : *« Au nom de la vérité, où étaient les responsables du SGEN entre 1943 et 1947 ? »* pour écouter l'intervention du secrétaire général.

« Nous avons été souvent à l'initiative de l'unité d'action parce que, quels que soient nos réserves ou conflits à l'égard de nos partenaires, cette dynamique unitaire est conforme à la demande de la grande majorité du personnel et qu'elle est indispensable à la construction du rapport de forces contre la politique giscardienne dans l'éducation et dans la recherche », a-t-il affirmé.

S'attachant à montrer que l'unité d'action avait progressé, M. Lépiney a néanmoins constaté que, dans certains secteurs — essentiellement le premier degré où le Syndicat national des instituteurs et des professeurs de collège SNI-P.E.G.C.) est majoritaire — le SGEN n'était encore qu'au début d'une *« action unitaire réelle »*. Il a aussi insisté sur l'originalité du SGEN, qui mène des actions spécifiques sur la limitation des effectifs, les langues et cultures opprimées, et sur les rapports hiérarchiques. Très réservé vis-à-vis du SNI-P.E.G.C., auquel il a reproché de s'être *« servi de la lutte menée essentiellement par les normaliens avec le SGEN »* pour négocier l'éventualité d'une revalorisation du salaire des instituteurs, M. Lépiney l'a été, aussi, à l'égard de la FEN qui, selon lui, a ignoré les confédérations ouvrières en signant, avec le ministre de l'éducation, un accord sur les stages des élèves de lycée d'enseignement professionnel en entreprise.

Le congrès a adopté le rapport d'activité à une petite majorité, par 42,40 % des mandats, contre 28,56 % ; il y a eu 29,04 % d'abstentions. Cette chute des votes pour la direction nationale, de près de 20 % depuis le dernier congrès (1), s'explique en partie par la présence d'une équipe « alternative » groupant des adhérents des différentes académies. Ces derniers reprochent à la direction du SGEN de *« gommer l'action spécifique du syndicat »* au profit des journées d'action avec la FEN. *« Nous ne voulons pas que notre syndicat devienne une FEN-bis »*, s'est écrié un délégué, en critiquant les *« grèves rituelles »*.

Pour les minoritaires, les objectifs essentiels du syndicat doivent être la défense des maîtres auxiliaires et la remise en cause de l'inspection. Ils craignent que la direction abandonne ces *« terrains de lutte »* pour privilégier les revendications traditionnelles ou, pire à leurs yeux, pour participer à des négociations avec le ministère. Fortement représentés dans les délégations des académies de Caen, Créteil et Rouen, les minoritaires forment un courant qui s'était manifesté lors du dernier congrès fédéral de la C.F.D.T. à Brest, en refusant la concertation avec les pouvoirs publics ou le patronat et en privilégiant les *« actions offensives »*.

Ces enseignants, dont certains sont d'anciens membres des mouvements d'extrême gauche, ont été pris à partie par M. Lépiney, qui leur a reproché de ne pas voir que le problème des fermetures de classe lié à la carte scolaire, avait permis la création d'un rapport de forces favorable unissant parents, enseignants, élèves et souvent syndicats ouvriers contre la politique du gouvernement.

Pour le secrétaire général, que des récentes déclarations de M. Beullac (*le Monde* du 23 avril) n'effraient pas outre mesure, *« l'articulation entre les actions menées dans le premier et le second degré va peut-être se réaliser »* lors des grèves prévues à la fin de cette semaine. Ces deux jours de grève seront suivis avec attention par les congressistes d'Andernos, et beaucoup de ces militants syndicaux se déclarent déjà angoissés à l'idée d'être absents de leur établissement à ces dates. Les instituteurs, en particulier ceux de la région parisienne, assistant de loin à la continuation d'un mouvement qu'ils ont largement contribué à créer.

SERGE BOLLOCH.

(1) A Grenoble, en 1977, le rapport d'activité avait été adopté par 82,06 % des mandats, 6,92 % s'étaient portés contre, 24,92 % s'étaient abstenus et 6,10 % avaient refusé de prendre part au vote.

LE MINISTRE DES UNIVERSITÉS PRÉSENTE AU GOUVERNEMENT LA RÉFORME DE CERTAINS DIPLOMES DE TROISIÈME CYCLE

Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités, a présenté au conseil des ministres ce mercredi 23 avril, une communication sur *« la carte universitaire des formations du troisième cycle »*.

L'objectif serait de rendre les D.E.A. (diplômes d'études approfondies) moins spécialisés, d'améliorer leur niveau ; d'en faire *« une formation par la recherche et non, d'abord, pour la recherche »*. Les horaires pourraient être considérablement accrus : pour les sciences économiques et le droit, ils passeraient de 75 heures à 300 heures (100 heures de cours et 200 heures de séminaire), et, pour les lettres et sciences humaines, de 75 heures à 150 heures (50 plus 100).

Les universités ont dû présenter avant le 15 décembre 1979 leurs demandes d'habilitation. Celles-ci ont été examinées par des groupes d'experts, constitués *« unilatéralement par le ministère »*, affirment les syndicats. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) devrait examiner entre la mi-mai et la mi-juin leurs conclusions. Les habilitations prendraient effet à la rentrée universitaire d'octobre prochain.

Les syndicats (SGEN-C.F.D.T. et SNE-Sup.) ne limitent pas leurs critiques à la procédure de préparation des habilitations. Comme certains présidents d'université, ils craignent que, le nombre d'heures étant augmenté pour ces formations de D.E.A. sans que le soit l'enveloppe budgétaire, le nombre total de D.E.A. ne soit diminué. D'autant que certaines jeunes universités ayant plus de difficultés à disposer immédiatement d'un potentiel d'encadrement suffisant, se verront refuser des habilitations.

En outre, la pratique du « double sceau » (coopération entre deux universités pour délivrer un même D.E.A.) serait abandonnée, le ministère souhaitant que les coopérations continuent, mais qu'un seul établissement ait la « maîtrise de l'ouvrage ». Le SGEN et le SNE-Sup., de même que certains présidents, redoutent la « marginalisation » de certaines universités, ou leur réduction à des centres préparant les premier et deuxième cycles.

La Fédération Cornec de Paris publie un « livre noir » sur les cantines scolaires de la capitale

« A notre époque, dans la capitale de la France, l'organisation de la restauration scolaire ne peut conserver son caractère d'œuvre de « bienfaisance. » *Cette phrase résume les conclusions que le conseil départemental de Paris de la fédération de parents d'élèves Cornec tire d'une enquête sur les cantines scolaires qu'il a menée auprès de soixante écoles maternelles ou élémentaires de la capitale. En publiant les résultats de cette enquête sous le titre* le Livre noir des cantines scolaires de Paris, *la Fédération Cornec affirme qu'à côté d'aspects satisfaisants dans la restauration des écoliers parisiens, d'autres « plus nombreux » sont « inacceptables »*.

Dans moins de la moitié des écoles où l'enquête a eu lieu (qui représentent 10 % de la totalité des écoles parisiennes), il existe une salle réservée aux repas. Ailleurs, c'est le préau ou le gymnase qui servent de réfectoire. Parfois, chaque enfant ne dispose que de 0,3 mètre carré pour déjeuner. Au groupe Lamoricière (12e arrondissement), trois cent trente-six enfants mangent en deux services dans un réfectoire de quatre-vingts places.

Si, dans 80 % des cas, les bancs des enfants n'ont pas de dossiers, si, en revanche, la hauteur des tables est le plus souvent adaptée à la taille des enfants, c'est surtout le bruit pendant les repas que souligne — et dénonce — le document. Dans 85 % des cas étudiés, il n'y a aucune insonorisation. Des exemples sont donnés où le niveau sonore correspond à celui diffusé à 1 mètre d'une scie à bois ou d'une presse à découper. *« Après trente minutes d'exposition à un tel bruit, il faut cinquante à soixante minutes de repos pour récupérer la totalité de la perception auditive. »*

La capacité d'accueil des restaurants scolaires à Paris n'est pas jugée satisfaisante : l'enquête a fait apparaître qu'en plusieurs endroits l'inscription d'enfants est refusée par manque de place, lorsque les deux parents ne travaillent pas. La proportion d'enfants qui fréquentent régulièrement la cantine aurait tendance à augmenter ; elle est de 45,6 %, selon l'enquête, contre 25 % en 1970 et 38,3 % en 1977, d'après la Ville de Paris.

Les tarifs constatés (soixante-dix à quatre-vingts prix différents) s'échelonnent de la gratuité à 8,50 F par repas. Les tarifs dégressifs sont *« souvent considérés comme une faveur et non un droit »*. Le mode de paiement est en général au mois ; ici, une grande souplesse est admise, là, aucun arrangement n'est possible.

A propos de l'insuffisance en personnel d'encadrement (un « animateur » pour vingt enfants en maternelle, un pour quarante en élémentaire), il est écrit dans le « livre noir », *« Dans de telles conditions, le rôle de l'« animateur » ne peut plus être que de surveiller et punir. »* Enfin, le danger d'accidents alimentaires est souligné à cause *« des mauvaises conditions de préparation et de transport des repas »*.

Le conseil départemental de Paris de la Fédération Cornec demande de nombreuses améliorations : en équipements (insonorisation, sanitaires, cuisines), en personnels, et concernant la qualité des repas notamment. Il conclut en reconnaissant que *« plusieurs écoles de construction récente offrent des conditions de restauration qui les rapprochent de ce que devraient être de véritables restaurants d'enfants dignes de ce nom à Paris en 1980 »*. Mais il ajoute que *« ce qui est possible là doit l'être pour tous les enfants parisiens »*.

● *Un sondage sur les Français et l'école.* — 48 % des mille personnes, de plus de dix-huit ans, interrogées par la Sofres pour le journal *Midi libre*, déclarent ne pas être très satisfaites de l'institution scolaire et de son fonctionnement. Pour 57 % des personnes interrogées, il y a trop d'élèves dans les classes ; les rythmes scolaires ne sont pas adaptés aux élèves, pensent 30 % d'entre elles.

L'école doit d'abord préparer la vie professionnelle, estiment 46 % ; 47 % attachent de l'importance à la formation de la personnalité. 30 % des personnes interrogées estiment que les éducateurs sont moins compétents, et 41 % moins consciencieux que ceux qu'elles ont connus à leur époque.

UNESCO

La conférence générale examinera un projet de « programme international pour le développement de la communication »

Réunie à Paris du 14 au 21 avril, la conférence intergouvernementale de l'UNESCO consacrée aux problèmes de l'information et des communications a décidé de créer un « *programme international pour le développement de la communication* ». Cette décision devra être entérinée lors de la prochaine conférence générale de l'UNESCO, en septembre, à Belgrade.

La décision de créer ce programme, obtenue « *par consensus* » comme l'a souligné le président de la conférence, M. Mustapha Masmoudi, a une nouvelle fois opposé le groupe des « 77 » (non alignés) à plusieurs Etats occidentaux, en particulier les Etats-Unis. Ces derniers ont dû accepter que l'UNESCO garde la maîtrise complète du programme, alors qu'ils avaient préconisé un « *comité directeur composé de partenaires égaux, dont l'UNESCO* ».

Le groupe des « 77 » a dû renoncer à la création d'un fonds d'aide au développement de la communication. La majorité des 121 Etats représentés à la conférence s'est ralliée au « programme », notion moins contraignante qu'un « fonds » puisqu'il permet d'apporter une aide sous de multiples formes et pas seulement en argent.

Ce programme international a pour but d' « *aider les pays en développement, sur leur demande, à élaborer et mettre en œuvre leurs plans de développement de l'information et de la communication* », qu'il s'agisse de radio, de télévision, d'agences de presse, *d'imprimeries ou de réseaux téléphoniques*.

Le programme serait coordonné par un conseil intergouvernemental composé de trente-cinq Etats membres, « *élus sur la base d'une représentation géographique équitable* » par la conférence générale de l'UNESCO. Le conseil ne sera responsable que devant la conférence générale. Il administrerait les fonds alloués au programme et les affecterait aux projets de son choix.

« *Il reste maintenant à passer des intentions aux actes* », a dit dans son discours de clôture le directeur général, M. M'Bow, chargé de présenter les recommandations à la conférence générale de Belgrade.

SCIENCES

Nouvel appel d'offres des pouvoirs publics pour la création de banques de données automatiques

La Mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST) lance un nouvel « *appel aux propositions* » pour la mise sur pied de banques de données automatiques (1) dans les secteurs d'activité les plus variés (scientifique, technique, économique, financier, réglementaire, etc.). M. Jacques Michel, directeur de la MIDIST, a indiqué, mardi 22 avril, au cours d'une conférence de presse, que l'appel d'offres similaire lancé en 1979 avait suscité 75 projets, parmi lesquels 19 ont été retenus. Ces projets s'appliquent au domaine industriel et scientifique (compositions et propriétés des matières plastiques, données sur les cristaux liquides, par exemple), au *domaine médical (données sur* l'hypertension, les matériels, les produits, les méthodes utilisés en biologie médicale, entre autres), au domaine agricole (données sur les médicaments vétérinaires et la sylviculture tropicale, notamment), ou en économie et sciences humaines (informations économiques régionales sur le triangle Lyon-Chambéry-Grenoble, données sur l'activité industrielle, par exemple).

Comme les projets retenus en 1979, les propositions nouvelles qui seront jugées intéressantes recevront un soutien financier maximal de 150 000 francs pour une durée de un an. Après un bilan réalisé au terme de cette première période de fonctionnement sera éventuellement décidée la poursuite ultérieure du soutien financier public.

En plus de ce soutien apporté au lancement de nouvelles banques, à l'initiative le plus souvent des utilisateurs (il s'agit en fait fréquemment de l'informatisation de banques de données existantes, ou de l'ouverture au public de banques privées fonctionnant déjà) la MIDIST soutient, a rappelé M. Michel, la création de banques de données jugées indispensables par les pouvoirs publics. Sur l'initiative du ministère de l'industrie ont ainsi été créées plusieurs banques sur les brevets, les normes, sur les technologies négociables, etc.

★ Les propositions doivent parvenir avant le 15 juin à la MIDIST (banques de données), 10, rue Crillon, 75194 Paris Cedex 04, téléphone 274-26-26, poste 220.

(1) Il s'agit ici de « banques de données factuelles », donnant directement accès à l'information « utile », par opposition aux banques de données bibliographiques (ou bases de données) qui ne renvoient qu'à des publications écrites.

MÉDECINE

ÉLECTIONS A L'ACADÉMIE

Les professeurs Lechat, Guillemin et Mach

Lors de sa séance du mardi 22 avril, l'Académie nationale de médecine a élu, dans la quatrième section (sciences biologiques, physiques, chimiques et naturelles), un membre titulaire, le professeur Paul Lechat, et deux associés étrangers, les professeurs Roger Guillemin (Etats-Unis) et René Mach (Genève).

[Né le 14 décembre 1920 au Mans, le professeur Paul Lechat a été nommé pharmacien des hôpitaux de Paris en 1948. Docteur en médecine en 1955 et professeur agrégé en 1958, il a principalement orienté ses travaux vers la pharmacologie cellulaire (grâce à des recherches sur cultures de cellules cardiaques et sur l'analyse au niveau cellulaire du phénomène inflammatoire) et la toxicité des médicaments. Expert de l'O.M.S., M. Paul Lechat est directeur de l'Institut de pharmacologie et professeur à la faculté de médecine de Lariboisière.]

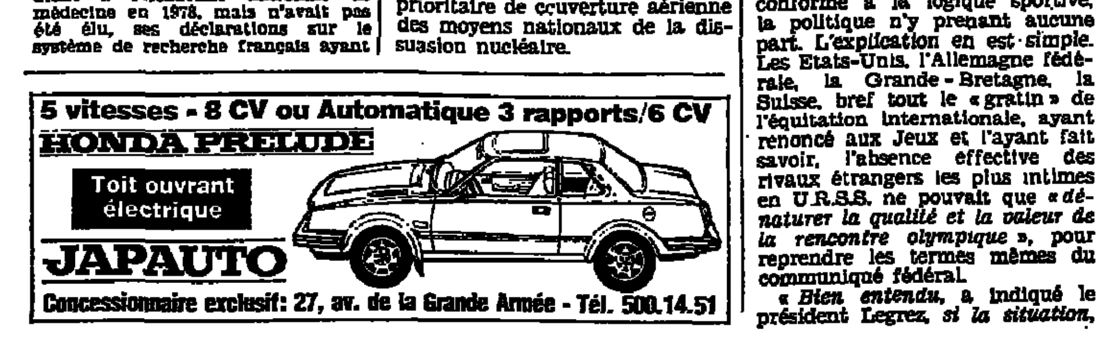
[Né à Dijon en 1924, le professeur Roger Guillemin a obtenu son doctorat en médecine à Lyon en 1949 avant de devenir successivement assistant de recherches à l'université de Montréal puis professeur-assistant de physiologie au Baylor College of Medecine de Houston (Texas). Il travaille actuellement au Salk Institute de San-Diego (Californie).

Prix Nobel de physiologie et de médecine 1977 pour ses travaux sur les hormones cérébrales, le professeur Roger Guillemin est naturalisé américain. Il s'était porté candidat à l'Académie nationale de médecine en 1978, mais n'avait pas été élu, ses déclarations sur le système de recherche français ayant alors été jugées trop critiques par certains académiciens.]

[Né en 1904, le docteur René Mach est professeur de clinique médicale à l'université de Genève. Il s'est illustré par ses travaux sur la pathologie rénale, le métabolisme de l'eau et l'étude de l'aldostérone (hormone de la glande surrénale qui règle dans l'organisme les taux de sodium et de potassium). Plus récemment, il a contribué à reproduire le gène de la thalassémie (affection sanguine transmise de manière héréditaire).]

DÉFENSE

● *Un important exercice de défense aérienne*, baptisé « Datex-80 », aura lieu sur l'ensemble du territoire national, les lundi 28 et mardi 29 avril, avec la participation de la force aérienne tactique, des forces stratégiques, de la marine nationale et d'avions en provenance des pays alliés. L'exercice prévoit, dans un premier temps, des attaques aériennes venant de la façade Pyrénées-Méditerranée, et ensuite des frontières nord et nord-est du territoire métropolitain. Ce « basculement » de la menace implique, pour l'armée de l'air, un redéploiement de son dispositif de défense aérienne dans des délais très courts, tout en continuant à assurer en permanence sa mission prioritaire de couverture aérienne des moyens nationaux de la dissuasion nucléaire.



SPORTS

MALGRÉ DE NOUVELLES PRISES DE POSITION POUR LE BOYCOTTAGE

Les dirigeants du mouvement sportif tentent de sauver les Jeux de Moscou

En dépit des menaces qui s'accumulent sur les Jeux olympiques de Moscou, les dirigeants du mouvement sportif international (présidents des fédérations et C.I.O.), qui sont réunis à Lausanne, s'efforcent, nous indique notre envoyé spécial, de sauver ce qui peut l'être encore. C'est ainsi que, à l'unanimité, les fédérations internationales des sports olympiques ont adopté, mardi 22 avril, une motion qui condamne le boycottage.

Ce texte — dont la rédaction a été confiée au prince Philip, duc d'Edimbourg, président de la Fédération internationale des sports équestres qui, à titre personnel, n'ira pas à Moscou — invite les fédérations nationales à favoriser la participation des sportifs.

Les membres de la commission exécutive du C.I.O., qui semblent nier la gravité de la crise, poursuivent leurs consultations. Après les comités olympiques européens, lundi, et les fédérations internationales, mardi, ils devaient entendre ce mercredi le comité olympique américain. Lord Killanin, président du C.I.O., devait ensuite faire le point ce mercredi 23 ou jeudi 24.

Dans un message au président du C.I.O., M. Jimmy Carter explique sa position mais l'assure qu'il s'opposera au transfert de la responsabilité des Jeux à l'UNESCO, car le président des Etats-Unis « croit en la valeur du mouvement olympique international ».

● Au CANADA, le gouvernement a annoncé, mardi, qu'il était favorable au boycottage. Le comité olympique canadien, qui y était opposé, se pliera sans doute à cette recommandation.

● En REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, au cours de la réunion du conseil des ministres, le gouvernement s'est prononcé pour le boycottage, mercredi 23 avril. Conformément à ce qui était attendu, le gouvernement a adressé une recommandation dans ce sens au Comité national olympique (C.N.O.) qui se prononcera le 15 mai. Le chancelier Helmut Schmidt devait ensuite s'en expliquer au Bundestag. *Toutefois*, le gouvernement fédéral contribuera comme convenu aux demandes financières de son comité national olympique et lui fera parvenir 4 millions de deutschemarks pour « frais de voyage » au cas où les sportifs décideraient de participer.

Sur le thème « L'olympisme vit », soixante-trois sportifs ouest-allemands de haut niveau ont participé lundi, à Dortmund, à une manifestation à laquelle assistaient environ cinq mille personnes, en faveur des Jeux de Moscou.

● EN FRANCE, la Fédération des sports équestres a annoncé officiellement, mardi 22 avril, qu'elle n'enverrait pas de cavaliers à Moscou. De son côté, M. Maurice Herzog, ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports et membre du C.I.O., a estimé, dans une interview à FR 3-*Bourgogne*, que « la participation française aux Jeux de Moscou allait devenir très difficile (...). S'il ne doit y avoir que des pays socialistes, je ne pense pas que la participation de la France sera utile et surtout démonstrative en ce qui concerne les performances sportives ».

LA RÉUNION DU C.I.O.

Le malade imaginaire

De notre envoyé spécial

Lausanne. — *Depuis que les huit membres présents sur neuf (1) de la commission exécutive du Comité international olympique sont réunis à Lausanne, les gros pardessus et les gros bonnets des fédérations sportives internationales n'ont pratiquement pas arrêté de discuter de l'avenir des Jeux olympiques d'une manière qui ressemble fort aux débats des médecins de Molière au chevet d'Argan.*

Ainsi le malade — les Jeux de Moscou — perd dangereusement son sang. Huit pays déjà ont décidé officiellement de ne pas être représentés dans la capitale soviétique et, maintenant, l'hémorragie risque d'entraîner les Etats européens occidentaux. Peut-être conviendrait-il de faire une transfusion ? Si certains comités nationaux olympiques refusent d'engager des équipes, pourquoi ne pas accepter des engagements individuels ? Les doctes en chœur : « Vous n'y pensez pas, ça les tuerait. » *D'abord, on ne fait pas une transfusion à la légère : il faudrait modifier la charte olympique. Ensuite, accepter des engagements individuels reviendrait à mettre en cause l'unité des comités nationaux olympiques, qui sont seuls habilités à présenter des équipes. Or, avec l'aggravation des pressions des gouvernements, ces comités sont déjà passablement en difficulté. Des engagements directs ouvriraient la porte à des complications dont les fédérations sportives internationales ne veulent pas se charger.*

Que faire ?

Faut-il, dès lors, pratiquer une saignée ? Il suffisait d'y penser. Les Jeux de Moscou ne sont pas du tout menacés par la tension internationale. Ils sont en péril à cause des cérémonies protocolaires, des hymnes à la gloire des vainqueurs et des drapeaux déployés sur les stades. Saignons donc les Jeux de leur apparat et tout ira mieux. Mais le cérémonial est prévu dans la charte ! Sa modification demanderait une rectification par l'assemblée générale du C.I.O. D'ailleurs les Soviétiques et leurs alliés tiennent beaucoup, eux, à leurs drapeaux et à leur musique.

Mais alors, que faire ? Si l'on s'avisait de demander des comptes aux Américains qui ont eu cette méchante idée de boycottage ? Mine sévère des prélats olympiques : retirer les Jeux de 1984 à Los Angeles ? Sanctionner le comité olympique américain ? Il n'en est pas question. Les Soviétiques eux-mêmes n'ont pas formulé la moindre remarque en ce sens. Quelqu'un, un journaliste, aurait entendu à Moscou une personnalité autorisée lui dire le contraire ? Mais non, le C.I.O. n'est pas au courant. « 90 % de ce que disent et écrivent les médias est faux », *déclare lord Killanin. Les Jeux de Moscou auront lieu. Le président du C.I.O. vous le dit, les fédérations sportives internationales et les organisateurs moscovites aussi. Il n'y a pas de raison de ne pas les croire.*

Au reste, il faut s'informer. Le comité olympique américain a bien voté à une majorité des deux tiers le boycottage de Moscou. Mais dans des conditions qui méritent d'être éclaircies. Ce boycottage-là n'aurait-il pas été décidé par des fédérations qui n'ont aucun point commun avec l'olympisme ? De plus, c'est à tort qu'on a prêté au président Carter de noirs desseins concernant le C.I.O. N'a-t-il pas assuré dans un télégramme à lord Killanin qu'il veillerait personnellement à ce que le C.I.O. reste le gardien de l'idéal olympique ?

Dans ces conditions, affirme-t-on à Lausane, il n'y a pas urgence. Le diagnostic et les soins pourront être faits demain ou après-demain.

On croit rêver. Les Jeux olympiques de 1980 auront été délibérément sacrifiés par la volonté politique des puissances occidentales. C'est maintenant une évidence. Or ceux-là mêmes qui devraient s'efforcer de trouver des solutions pour sortir de la crise jouent depuis deux jours dans les salons des palaces rococo de Lausanne, devant deux cents journalistes, une adaptation du Malade imaginaire. *Ils voudraient discréditer définitivement le mouvement sportif qu'ils ne s'y prendraient pas autrement.*

ALAIN GIRAUDO.

(1) Les neuf membres de la commission exécutive sont : lord Killanin (Irlande), président ; M. Mohamed Mzali (Tunisie), premier vice-président (absent); M. Vitaly Smirnov (U.R.S.S.), deuxième vice-président ; M. Masaji Kiyokawa (Japon), troisième vice-président ; comte Jean de Beaumont (France), MM. Lance Cross (Nouvelle-Zélande), Louis Guirandou-N'Diaye (Côte-d'Ivoire), Jean Samaranch (Espagne) et Alexandre Siperco (Roumanie), membres.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN SE PRONONCE POUR LE BOYCOTTAGE

De notre correspondant

Montréal. — Le gouvernement canadien a annoncé, mardi 22 avril, qu'il était favorable au boycottage des Jeux de Moscou et qu'il ne modifierait sa position que si l'Union soviétique faisait « *un geste satisfaisant* » à propos de l'Afghanistan. Le ministre des affaires extérieures, M. Mark Mac Guigan a indiqué que les athlètes canadiens pourraient participer à titre personnel aux compétitions olympiques mais qu'ils n'auraient pas l'appui moral ni financier de leur gouvernement.

M. Mac Guigan a expliqué qu'il s'était rallié au boycottage après des consultations avec ses collègues d'autres pays, en particulier d'Allemagne fédérale. Lors des cérémonies marquant l'indépendance du Zimbabwe, la semaine dernière, le ministre canadien se serait assuré le soutien de plusieurs gouvernements. « *Nous avons convaincu des pays du tiers-monde et des pays occidentaux de se prononcer en faveur du boycottage*, a-t-il déclaré, *et certains d'entre eux vont annoncer leur position dans les prochains jours.* » Au cours des semaines précédentes, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, avait déclaré à plusieurs reprises qu'il se rallierait au boycottage si ce geste ne devait pas rester purement symbolique et si certains pays du tiers-monde emboîtaient le pas. Mais, surtout, en retardant sa décision, le gouvernement canadien voulait éviter de donner l'impression que sa *position était dictée par Washington*. Or le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, était attendu ce mercredi à Ottawa pour discuter en priorité de ce problème et de l'affaire iranienne.

Au cours des deux derniers mois, le mouvement en faveur du boycottage avait pris une certaine ampleur au Canada. Plusieurs journaux influents, comme *le Devoir* de Montréal et le *Globe and Mail* de Toronto, s'étaient déjà prononcés pour le boycottage des Jeux, tandis que d'autres s'y opposaient, surtout en raison des risques que cela ferait courir à la survie du mouvement olympique lui-même. Une association privée Olympic Trust, qui finance le Comité olympique canadien, avait, pour sa part, menacé de lui retirer ses subventions si ce dernier continuait de s'opposer au boycottage. Seule l'équipe des sports équestres avait annoncé qu'elle ne voulait pas aller à Moscou. Enfin, l'opposition conservatrice à la Chambre des communes était opposée à une participation du Canada aux Jeux.

Le ministre canadien des sports, M. Gerald Regan, a indiqué qu'il *étudiait la possibilité d'organiser des* compétitions au Canada dans « *deux ou trois disciplines sportives* » et que plusieurs pays faisaient de même. M. Regan a ajouté qu'il espérait que les athlètes canadiens comprendraient que leur « sacrifice » était nécessaire compte tenu de la gravité de la situation internationale.

Le comité olympique canadien — qui a fait part de sa déception — doit se réunir au cours du prochain week-end pour faire connaître sa position. Il est probable qu'il respectera la décision du gouvernement.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Les cavaliers français forfaits

Les cavaliers français n'iront pas à Moscou. La nouvelle a été annoncée, mardi 22 avril, par M. Christian Legrez, président de la Fédération équestre française (FEF).

Loin de produire l'effet d'une petite bombe, cette décision, au contraire, est apparue comme conforme à la logique sportive, la politique n'y prenant aucune part. L'explication en est simple. Les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la Suisse, bref tout le « gratin » de l'équitation internationale, ayant renoncé aux Jeux et l'ayant fait savoir, l'absence effective des rivaux étrangers les plus intimes en U.R.S.S. ne pouvait que « *dénaturer la qualité et la valeur de la rencontre olympique* », pour reprendre les termes mêmes du communiqué fédéral.

« *Bien entendu*, a indiqué le président Legrez, *si la situation, par suite d'événements encore imprévisibles, venait à évoluer dans le sens d'une participation aux Jeux olympiques des autres fédérations concernées, la FEF, sans nul doute, pourrait être appelée à revenir sur sa décision actuelle.* »

Il reste que cette prise de position ne modifie en rien l'application du programme de préparation olympique et de compétitions internationales pour l'année 1980.

La France a, d'autre part, pris l'initiative de proposer aux fédérations intéressées l'organisation, sur son sol, d'un concours dit de remplacement aux grandes épreuves prévues à Moscou. Les trois disciplines, saut d'obstacle, dressage, concours complet, y seraient naturellement représentées.

R. M.

L'appel d'une femme soviétique

Mme Irina Kaploun a adressé, le 7 avril, au président du Comité international olympique, un texte dans lequel elle écrit notamment :

« Je suis la femme de l'un de ceux qui sont devenus des victimes de la préparation des Jeux olympiques. Mon mari, Vladimir Borissov, a été appréhendé le 27 mars au soir, en pleine rue, à Leningrad et conduit aussitôt à l'hôpital psychiatrique numéro 3 — Skvortsov-Stepanov — où il se trouve jusqu'à aujourd'hui. Cet acte complètement illégal des autorités soviétiques est en rapport direct avec le grand *nettoyage pré-olympique des « centres* olympiques ». Les arrestations continuelles des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que les expulsions de Moscou et de Leningrad des personnes « génantes », vont bon train. (...)

» Par votre intermédiaire, je m'adresse à tous les sportifs, touristes et amateurs de sport sans qui les épreuves sportives n'auraient pas de sens ! Et je vous assure que vous serez très bien reçus à Moscou, vous serez très heureux ! Et *que des personnes* choisies spécialement sauront très bien vous donner l'illusion de « *contacts* » libres... Cela dans la plus pure tradition du système soviétique.

» Vous n'apercevrez pas la cohorte des « exilés », des « arrêtés », des « coffrés » dans un hôpital psychiatrique, ceux qui auraient pu vous raconter à quel prix se déroule votre « fête »... Vladimir Borissov aurait pu vous en toucher deux mots, lui qui est l'un des fondateurs de l'Union interprofessionnelle libre des travailleurs et qui a lutté pendant de longues années pour la défense des droits de l'homme. Cela, les autorités soviétiques ne l'ont pas admis. Alors, elles l'ont banni de la société et placé avec les fous furieux !

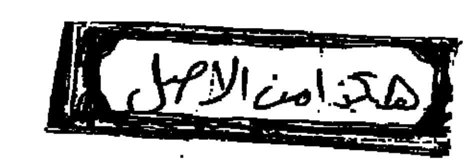
» Lord Killanin ! Je peux vous fournir les preuves juridiques irréfutables de l'illégalité de l'hospitalisation forcée de Vladimir Borissov. *Son hospitalisation* antérieure — dans le même hôpital — avait déjà été condamnée en 1977 au Congrès international de psychiatrie à Honolulu. Depuis, jusqu'à l'année *olympique, il n'avait* plus été inquiété par la répression psychiatrique. C'est seulement dans le cadre du « nettoyage olympique » qu'est devenue envisageable à nouveau l'hospitalisation d'un homme qui a été reconnu sain d'esprit à la fois par le psychiatre britannique Garry Low-Beer en 1978 et par un psychiatre d'Etat au mois d'août 1979.

» Ce n'est pas vous qui êtes en cause, vous le président du Comité olympique, *mais les principes olympiques fondés sur* l'humanisme. Je sais que vous ne voulez pas de mélange entre le sport et la politique (...). Mais, humainement, on ne peut pas laisser le char olympique écraser des hommes. Or c'est exactement ce qui se passe dans mon pays. Quelles performances sportives pourraient compenser la douleur des familles. Peut-être, après tout, une médaille d'or vaut-elle le prix de la souffrance humaine...

» De votre réponse à ces questions dépendront nos destins (...) Posez comme condition du déroulement des Jeux olympiques 1980 à *Moscou* la libération de mon mari, Vladimir Borissov, et celle d'autres personnes arrêtées par la prophylaxie soviétique. Ne laissez pas métamorphoser la fête du sport en paravent qui cachera les violations des droits de l'homme de mon pays. »

★ Cet appel est appuyé par Mmes D. Babitch, N. Lesnitchenko, I. Nagle, T. Pletniova, A. Iakoreva.

● *Le Comité français pour le boycottage international des Jeux de Moscou* (401, rue des Pyrénées, 75020 Paris) organise, le lundi 28 avril à 20 h. 30, à la Mutualité, à Paris, un meeting sur le thème : « Pas de sport sans liberté ». Des interventions de MM. Jacques Médecin, Jean Fontaine, Jean-Marie Le Pen, Pierre Pujo, André Figueras, Michel de Saint-Pierre, Roland Gaucher, etc., sont annoncées.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Architectures en Algérie

L'urgence et la tradition

RIEN de plus agressif, rien de plus violent qu'une grande ville étrangère où l'on met les pieds pour la première fois. Alger, sans doute, n'échappe pas à la règle, surtout si, ignorant du pays et n'ayant pas connu la guerre, on y arrive « les pieds en dedans ». Mais, à Alger, cette crainte diffuse passe plus vite qu'ailleurs, étouffée par des traits d'hospitalité qui étonnent.

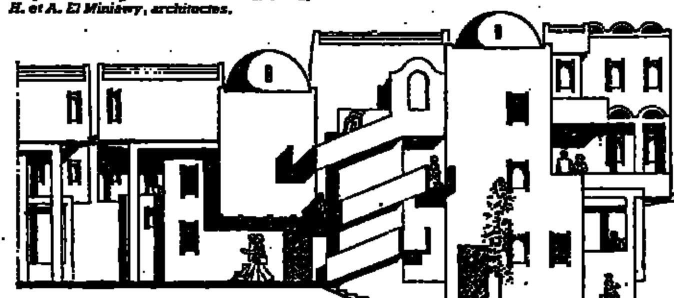
A la bienveillance de nombreux Algériens s'ajoute que la plupart des adultes et une bonne partie des jeunes parlent encore français et qu'il y a, dans la figure de cette ville, quelque chose, c'est une litote, qui vous rappelle « le pays », pour le meilleur et pour le pire. Sauf à se rappeler ce qui prévalut ici pendant un siècle et demi, on se demande parfois ce que vient faire ici tel ou tel bâtiment dans ce qui apparaît avec évidence comme une autre nation, un autre territoire, avec ses lois et ses coutumes autres.

Plus que beaucoup d'autres villes de bord de mer, Alger se donne à voir de la mer comme une sorte d'hémicycle de théâtre, ce qui ne signifie pas qu'elle se donne à lire aisément. On la dit défigurée et sale : d'ores et déjà elle a été assez reblanchie, depuis l'automne dernier où le gouvernement décida le nettoyage, tant moral que physique, de la ville (*le Monde* des 6 et 12 septembre 1979 et du 5 octobre) pour qu'« Alger la Blanche » n'ait plus l'air d'un surnom dérisoire. Quant à être défigurée, massacrée, c'est vrai si on la compare aux clichés idylliques qui restent de son passé : un jeu consiste à prendre une photo actuelle de la ville, à en effacer par l'esprit la verrue la plus voyante ; celle qui semble à elle seule « gâcher le paysage » : l'Hôtel Aurassi, par exemple. Deux ou trois autres de ces ruptures apparaissent alors, qu'on peut à leur tour gommer. Et ainsi de suite.

De ces grandes catastrophes architecturales, ou d'affronts plus modestes, il en est un grand nombre à Alger (comme on en trouve à Constantine, où la luxueuse, dispendieuse, gracile et prétentieuse faculté laisse assez bien imaginer l'amour que porte Niemeyer aux bidonvilles désespérément accrochés à la ville). Mais près de ces erreurs, dont la plus tragique aurait pu être le projet de Le Corbusier pour la capitale algérienne, il y a aussi un joli lot de réussites, de taille modeste souvent ; souvent aussi fidèles à l'« autre » Le Corbusier que fut l'architecte.

Avant comme après la guerre d'indépendance, et depuis belle lurette, l'Algérie a été un peu, pour les architectes français, un laboratoire de bonnes et de mauvaises idées. Et cela continue au rythme insuffisant de vingt ou trente mille logements par an, avec les Français encore, avec d'autres aussi, avec encore trop peu d'Algériens. « *Après le temps de la réflexion qu'elle s'est donnée, les expériences diverses qu'elle a connues, c'est probablement d'imagination que l'Algérie a le plus besoin pour intégrer les contraintes qui pèsent sur la production de son espace construit.* » C'est en ces termes, prudents et modérés, qu'Elisabeth Aubry conclut, dans le dernier numéro de *Technique et Architecture* consacré à l'Algérie, un article intitulé « Algérie 1980 : les conditions du projet ». C'est en ces termes aussi que tout le numéro aurait pu s'achever : un *Technique et Architecture* remarquable, qui fait pour la première fois le point sur l'architecture moderne et contemporaine en Algérie (1).

Remarquable encore par sa tenue générale. Il s'ouvre sur un historique serré de Jean-Jacques Deluz, « Alger 1962 : l'héritage... ». Si deux premières périodes, celle de l'« urbanisme militaire », au sens propre comme au sens figuré — un urbanisme radical et des opérations d'une envergure alors sans égale — et l'entre-deux-guerres, qui voit l'avènement d'un « urbanisme bureaucratique » et de prestige (le Palais du gouvernement de Guiauchain pour lequel l'auteur éprouve quelque faiblesse), c'est essentiellement à l'après-guerre, à l'année pour lui charnière de 1954, que s'attache J.-J. Deluz. Apparaissent alors les noms de Chevallier, Pouillon, Colomb, Dalloz, Hanning, ceux de Miquel, Simounet, Emery. Mais, entre les projets d'urbanisme, les constructions qu'ils élaborent et les pressions d'administrations proches et lointaines associées à de généreuses spéculations, l'architecture a parfois du mal à passer... ou passe dans tous les sens.



Projet de 400 logements urbains à El Oued; H. et A. El Miniawy, architectes.

Pour s'y retrouver dans le grand corp tourmenté d'Alger, où rues et routes suivent volontiers des traces de mulet, un plan méticuleux a été établi, où sont portés une bonne partie des édifices dignes d'intérêt ou d'inintérêt.

Le pire et le meilleur : il y a tout cela dans ce numéro spécial avec des tolérances qui ne satisfont pas toujours notre intolérance, et des intolérances qui peuvent heurter la tolérance.

En tout cas il rend très parfaitement compte des tendances contradictoires qui sont nées de cette évolution chaotique, sinon de ce qu'on voit d'ordinaire. Ce qu'on voit, à la ville comme en campagne, sous le ciel clément du nord et jusque dans le désert, c'est de la mauvaise H.L.M., — cette abréviation devenue, à tort parfois, synonyme de médiocrité, — de cette « architecture de banlieue », que dénonçait récemment Antoine Grumbach (*le Monde* du 18 octobre 1978). Là même où l'on pourrait en croire les habitants préservés, que ce soit par la chaleur ou par les écarts de température : à El-Oued comme à Tougourt, à Biskra, à Batna (pour s'en tenir à ce qu'on a pu voir), ces constructions inesthétiques d'abord, d'autant plus inconfortables que leur taux d'occupation est élevé (jusqu'à huit personnes par pièce), en désaccord avec la tradition de grandes familles, difficiles d'entretien et de réparation, coûteuses donc à plus ou moins long terme, ces constructions sur lesquelles les habitants n'ont pas de prise ont été et restent, près des vieilles villes ignorées et à côté de rares réalisations de meilleure qualité — celles-là mêmes que montre « T et A », — la règle générale.

C'est ainsi encore que, à Timgad, près des restes formidables de la « ville nouvelle » qu'y construisirent les Romains, près du village traditionnel, et à côté de la « cité » presque invisible que Roland Simounet y a bâti à la fin des années 50 avec des moyens dérisoires, ont été posés une série de ces mauvais parallélépipèdes à étages.

Mais finalement, n'est-ce pas la version « modeste » de la fascination pour le style justement dit « international » dont Niemeyer se fait trop bien le chantre avec l'université de Constantine ou avec son projet abandonné de cité gouvernementale à Alger (vingt-six tours de vingt-trois étages, c'est assez voisin d'autres lubies qu'on a connues) ? Niemeyer, ou Kenzo Tange : il construit près d'Oran une université, lui aussi, qui ne s'encombre pas trop des sensibilités locales, si l'on en croit la maquette présentée par *Technique et Architecture*. Kenzo Tange, ou bien d'autres encore des grands noms de l'architecture, en qui l'Algérie a largement placé sa confiance.

Mais ces avatars médiocres, pour revenir à nos H.L.M., de l'idée d'une « habitation moderne » valable partout et pour tous, portés en germe par la charte d'Athènes même s'ils ne lui sont pas fidèles, restent, semble-t-il, le souhait de beaucoup d'Algériens.

De l'architecture traditionnelle, beaucoup d'entre eux, qui entretiennent ainsi une forme de néo-colonialisme culturel, ne veulent pas, là même où elle serait le mieux indiquée. Les arêtes tranchantes et droites de l'architecture de série, éventuellement régionalisée par des moucharabiehs, leur paraissent être les signes de la modernité, du progrès, du confort. La souplesse des matériaux traditionnels, les maisons « pas plus hautes que la Kaaba de la Mecque », prescrites à l'origine par la loi, comme le rappelle André Ravereau — il est de ceux qui, dans le Mzab, tentent de retrouver les vertus de l'habitat local, — sont trop souvent perçues comme des régressions, des signes de sous-développement : mais ne rencontre-t-on pas un esprit identique dans les provinces des pays dits développés ? L'imparfait, fût-il parfait, est rejeté dans le passé, un peu vite.

Architecture traditionnelle ? Ne rêvons pas. Il ne s'agit pas de revenir à une forme d'autoconstruction prétendument idyllique, à une vision figée de l'architecture islamique. L'histoire ne se refait pas et l'Algérie n'en a ni le temps, ni les moyens, ni, semble-t-il, le goût. Mais il s'agit de conserver ce qui, dans ses formes de constructions traditionnelles, correspond à ses besoins et peut préserver son « identité culturelle », comme on dit.

A cela nombre d'architectes se sont attachés, Algériens et étrangers, trouvant des réponses, sinon toujours des solutions, extrêmement variées (variables aussi), réponses dont *Technique et Architecture* donne un bon échantillonnage — d'où Fernand Pouillon, composite et tonitruant dans sa série d'hôtels notamment, n'est pas à exclure. C'est Simounet, encore lui, avec sa désormais célèbre cité de transit à Djenan-El-Hasan, avec Timgad, avec le centre Albert-Camus à El-Asnam (en collaboration avec L. Miquel), Simounet qui fait parler le parpaing, qui va des pratiques européennes à la rencontre de la réalité algérienne. C'est André Ravereau dont le chemin est en quelque sorte inverse, puisqu'il part de la tradition pour lui donner une nouvelle « modernité » (tout cela fait un curieux aller-retour Algérie-Le Corbusier). Il n'est pas certain que cela soit le village Houari-Boumedienne de l'A.U.A. et du Taller de Bofill, dans le genre village-palais pour le peuple, très spectaculaire au demeurant. Mais c'est peut-être encore Guerrara, un autre village socialiste, de D. et R. Poux et Arco, ou les deux villages de H. et L. Miniawy. Construire, c'est aussi réparer, restaurer, et il faut s'attarder, dans ce numéro, sur le remarquable plan de sauvegarde de la Casbah d'Alger.

Construire enfin, c'est pour l'Algérie, au-delà d'exemples tristes ou admirables, savoir qu'il lui faudrait, au bas mot, cent mille logements nouveaux par an pour faire face, ou à peu près, à son accroissement démographique et à l'exode rural (presque à l'hémorragie) quand elle ne parvient qu'avec peine au cinquième de ce chiffre. Pour la France, qui y a laissé assez de souvenirs, construire pourrait être aider l'Algérie mieux qu'elle ne donne aujourd'hui l'impression de le faire.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) *Technique et Architecture*, n° 329, 62, rue Ampère, 75017 Paris.

UNE SELECTION

cinéma

JOHNNY S'EN VA-T-EN GUERRE DE DALTON TRUMBO

Le premier film, réalisé à soixante-cinq ans, d'une des plus célèbres victimes du maccarthysme, le scénariste Dalton Trumbo, après un roman de jeunesse. Un plaidoyer vibrant contre la guerre et ses horreurs.

LA VIEILLE DAME INDIGNE DE RENE ALLIO

Le meilleur peut-être des films de ce qu'on appelait à l'époque la « nouvelle vague », qui s'est étonnemment bonifié avec le passage du temps. Brecht (une de ses « histoires d'almanach ») au départ ; à l'arrivée, la grande Sylvie, Marseille et sa banlieue, le mond de la Méditerranée de retour sur nos écrans, pour la première fois depuis « Marius » et « Toni ».

LA SEMAINE DES « CAHIERS DU CINEMA » Action République

Un programme très riche avec le dernier Wadja, primé à Berlin, « Zone grise », de Fredi Murer ; « Amateur », de Jerzy Kieslowski ; deux films du Maghreb, « Nahla » et « Noces ». La problématique du documentaire et de la vidéo, avec Jean-André Fieschi (« les Nouveaux Mystères de New-York »), Rudolph Thome (« Description d'une île »), Richard Leacock (« Happy Mother's Day », un choix d'œuvres d'élèves du MIT), Raymond Depardon (« Numéros zéro »), Raul Ruiz (film sur les élections en France). Trois « tables rondes » sont prévues, dont une sur l'édition et une sur le cinéma direct (avec la participation de Raymond Depardon, Richard Leacock et Jean Rouch).

HOMMAGE A NICOLE STEPHANE

(à l'Olympic) : toute une tradition française de qualité ; **le Fou de mal**, de Philippe Defrance : sous les pavés de 1968, la crise au foyer ; **le Pré**, de Vittorio et Paolo Taviani : un des films qui expriment avec le plus de justesse le sentiment de révolte de la jeunesse d'aujourd'hui ; **Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express** : le rendez-vous du docteur Freud avec Conan Doyle ; **Lola Montes**, de Max Ophuls : une légende : **Yanks**, de John Schlesinger : du bon romanesque anglo-américain ; **Cinq soirées** de Nikita Mikhalkov : admirable exercice de style en vase clos.

théâtre

VOYAGE AVANT L'AN 40 A AUBERVILLIERS

La vie d'un magistrat dans les colonies, l'état d'esprit d'une bourgeoisie française catholique de droite, curieusement contredit par le témoignage authentique de cet homme solitaire, anxieux.

REGARDE LES HOMMES TOMBER A SAINT-DENIS

Onze Buster Keaton beckettiens, poètes loufoques du malheur de vivre, explorent l'absurde jusqu'au plus profond de ses méandres. Un comique neuf, irrésistible.

LES MELODIES DU MALHEUR A CHAILLOT

Le retour du Magic Circus. Jérôme Savary présente les vies pathétiques et les aventures drolatiques de quatre animaux tristes, quatre mélos émerveillés.

BLANCHISSERIE BLANCHE AU STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES

Chansons gaies, gags rêveurs, poésie candide, c'est la romance des Mirabelles, les tendres et insolents travestis aixois.

musique

LES BONNES CAUSES

Sous le titre **Musique en liberté** et avec la participation de solistes bénévoles, le Groupe 164 réunira en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (2, place du Louvre), le jeudi 24 avril à 20 h 30, tous ceux qui voudront répondre à son appel et contribuer ainsi au financement du budget musical d'Amnesty International, et le Théâtre des Champs-Elysées accueillera, le dimanche 27 avril à 20 h 30, les mélomanes plus fortunés désireux à la fois de soutenir la lutte contre le cancer menée par les Instituts Pasteur et Weizmann, d'entendre **la Mer** de Debussy et la **5e Symphonie** de Mahler par l'Orchestre de Paris sous la direction de Daniel Barenboïm, et de voir Arthur Rubinstein recevoir un diplôme d'honneur.

OPERATION SIGNAL

En avant-première du Festival qui se déroulera du 25 juin au 14 juillet, le pianiste Jean-Claude Pennetier, le Trio à Cordes de Paris et Michel Portal sont invités pour deux jours par la Maison de la culture de La Rochelle. Une animation, deux ateliers avec les élèves du Conservatoire, trois concerts, la répétition publique, par l'Ensemble instrumental de La Rochelle, d'une nouvelle œuvre de Marcel Monnet, se succédant ainsi presque sans interruption, donneront au public rochelais mieux qu'un avant-goût de ce qui les attend dans deux mois. Inaugurée par les Rencontres de Metz, une telle formule, quoique encore expérimentale, est sans conteste celle de l'avenir. (Renseignements : 41-03-35.)

JEUNES MUSICIENS SANS FRONTIERES

A Evian, du 30 avril au 10 mai, dans le cadre somptueux du Royal Hotel qui abrite une salle de concerts, le Cinquième Festival accueillera comme chaque année à la même époque les participants au concours de quatuor à cordes, et des orchestres de jeunes : celui de Rhénanie-Westphalie (le 3 mai) auquel se joindra, sous la direction de K. Penderecki (pour deux soirées consacrées au compositeur polonais les 4 et 5 mai) la Philharmonie de Yale, qu'on retrouvera, seule cette fois, les 7 et 10 mai.

C'est le violoniste G. Kremer qui donnera le coup d'envol le 30 avril ; les lauréats de l'Union européenne des concours de musique lui succéderont le lendemain. (Renseignements : tél. (50) 75-03-78.)

Uri Segal dirigera la **6e Symphonie** de Mahler et le Nouvel Orchestre philharmonique (Radio-France, jeudi 24 avril). Récital de piano par G. Fremy (Schubert, Prokofiev, Schumann), jeudi 24 avril à la Faculté de droit. **Le Dialogue des Carmélites**, de Poulenc, au Théâtre des Champs-Elysées (vendredi 25, à 20 heures). Week-end de musique contemporaine à l'Institut néerlandais, 121, rue de Lille, samedi 26 et dimanche 27. Récital Théo Adam à l'Athénée (lundi 28, à 21 heures). Concert-lecture avec le New Phonic Art (Radio-France le 28, à 19 heures). Récital de clavecin par Alan Curtis (mardi 29, à Saint-Séverin). **Sonates** de Beethoven par Edith Fischer, au Ranelagh (mercredi 30 avril).

danse

CROWSNET A L'ESPACE CARDIN

Martha Clarke, transfuge de Pilobolus, plus Robert Barnett, encore à Pilobolus, et Félix Blaska, en quête de lui-même, proposent quelques essais en demi-teinte.

L'Opéra de Pékin au Palais des Congrès : renaissance d'une forme de spectacle traditionnel chinois, un triomphe pour Mme Guan Sushuang. **Sunayana** au musée Guimet : le style Kathak (24 avril). Le **groupe Arcor** au Théâtre Oblique. **Le Théâtre d'Images et le Ballet-Théâtre de l'Arche** au Théâtre de la Ville.

expositions

LE FUTURISME...

Des peintures, des dessins de Boccioni, Balla, Carra, Severini, des sculptures (de Boccioni) prêtés pour plusieurs mois par le musée d'art moderne de New-York (en échange de dix-neuf Picasso). L'ensemble, une trentaine d'œuvres, est présenté dans le musée et assez conséquent pour donner un aperçu de la dynamique futuriste que les Parisiens n'ont pas souvent eu l'occasion de confronter avec la plastique cubiste.

... MALEVITCH...

Les Malevitch du Musée national d'art moderne, qui, jusqu'à une date très récente, n'en avait pas, mais comble ses lacunes grâce surtout à des dons, notamment celui d'un ensemble unique d'Architectones, ces « modèles » architecturaux élaborés dans les années 20 par le père du Suprématisme, après le **Carré blanc sur fond blanc**, avant le retour à la peinture figurative.

... ET ELLSWORTH KELLY AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les peintures « froides » et les sculptures 1968-1979 d'un des principaux représentants new-yorkais de la réaction à l'Action painting et au Pop'art, qui pousse ses recherches abstraites jusqu'à l'extrême dépouillement.

L'Alcazar à Las Vegas

Dans la forêt enchantée des machines à sous



Si « impossible » n'est pas français, « trop » n'est pas américain, et quand on se trouve à Las Vegas, « trop » devient un mot sans consistence. Qui ne connaît Las Vegas : on y a si souvent vécu par films interposés ! Combien de fois, subodorant la toute-puissance des « parrains » dans la frêle silhouette d'Al Pacino, s'est-on assis autour d'une table de poker en compagnie d'Elliott Gould et de gaillards en bretelles et manches de chemise, coiffés de chapeaux texans... Las Vegas : Frank Sinatra en smoking, Elvis Presley en Pierrot étoilé, les girls dont les strass tressautent en mesure, les boys en satin blanc... On les a vus, *on a vu les millions de lampions* déchirer la nuit dans un mouvement perpétuel, caresser les courbes des façades en miroirs roses, tracer le même dessin clignotant avec une régularité hypnotique : une coupole, un escarpin, un flamant, une colonne torsadée, *se font et se défont*, des lettres écrivent inlassablement les noms des hôtels et de leurs spectacles. La France peut s'enorgueillir, elle est très présente : Lido, Casino de Paris, Folies Bergère, des classiques auxquels vient de se joindre l'Alcazar de Paris.

Cela se passe au Desert Inn : luxe, piscines, et une salle de jeu dont les dimensions dépassent les capacités d'une vision normale, d'autant plus que les cloisons plongent dans l'ombre, protégées par des murs de verre noir. Jamais le soleil ne vient troubler la suave lueur diffusée par les lustres, des grands cercles de cuivre suspendus au-dessus des tables vertes, clairière au centre d'une forêt de machines à sous. Et le crépitement des pièces qui tombent et rebondissent sur le bec métallique n'est *pas triste comme le bruit de l'œuf* dur sur le zinc, mais obsédant comme un appel profond. Et le cliquètement des manettes empoignées, baissées d'un geste brusque — éminemment freudien — accompagne les « you-hou » de western, *clamés aux bons coups à la roulette*, se mêle aux annonces de jeu, aux incessantes demandes : M. Untel au téléphone.

La galère de Cléopâtre

Seul le téléphone rappelle que le monde extérieur existe encore. Aucune pendule ne vient rappeler que dehors le jour succède à la nuit. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les joueurs se renouvellent et *jouent. Dehors comme dedans*, le monde est celui de l'argent. Mais, dedans, l'argent ne produit que lui-même, et les spectacles.

Le Desert Inn produit le spectacle de l'Alcazar (et a invité une dizaine de journalistes français à célébrer l'événement), c'est-à-dire, en dehors du plateau quotidien, a dépensé entre 1 500 000 et 1 750 000 dollars, dont 90 % dans notre capitale. Les danseurs, recrutés dans le monde entier, ont répété à Paris, où ont été également fabriqués décors et costumes. Puis, toute la troupe avec Minka, la vedette-maison, a été transportée là-bas (1).

Là-bas, que vous soyez glorieux ou misérable, vous pouvez entrer partout : au Caesar Palace, où la galère de Cléopâtre tangue sur une *piscine javellisée au rythme d'un* groupe rock, tandis que les serveuses en drapés courts et hautes perruques tressées servent cocktails et jus de fruits. Dans les casinos du bas de la ville, où les machines à sous sont à 5 cents, où les tapis râpés s'étalent en pleine lumière — plus c'est riche, plus c'est sombre — constellés de pétales blancs : les papiers arrachés aux rouleaux de pièces...

Partout règne l'ordre dont le service totalement invisible est d'une très professionnelle efficacité. Mais que vous jouiez par plaques de un *ou de cent dollars, vous êtes démo*cratiquement traité avec le même soin. De toute façon, quel qu'il soit, le contenu de vos poches passera dans les caisses d'un casino. Il s'agit donc de vous retenir le plus longtemps possible. De vous offrir le *plus de commodités possibles*. Il n'y a que mourir et vous marier que vous ne devez pas faire à l'intérieur de l'hôtel. D'ailleurs les chapelles de mariage sont nombreuses, toutes petites entre les garages des buildings, avec des *jardinets*, des façades ornées d'amours et de cloches en néon bleu... Vous ne pouvez pas jouer si vous n'avez pas vingt et un ans, mais au Circus, les enfants ont droit à une sorte de foire installée sur les galeries, qui dominent la salle de jeu. Toutes les demi-heures des acrobates font le saut de la mort, séparés par un filet des joueurs, qui ne lèvent pas la tête.

Tous les moyens sont bons pour vous retenir sur place, y compris *les spectacles. Ils sont grandioses*, avec une super-vedette ou bien cent girls très belles — au moindre kilo superflu elles se font licencier, la clause est inscrite sur le contrat. ... illuminés de verroteries, plaquées sur des décors à faire pâlir les enseignes qui fulgurent dans la *nuit*.

Ce n'est pas le style Alcazar. On a donc joué sur la variété et le raffinement des costumes, sur la perfection des danseurs. Très loin du Gay Paris, se trouve Las Vegas. Les éphèbes décolorés vêtus d'un *mini-cache-sexe argenté, de bottes* courtes et de plumes rousses accrochées aux épaules, réveillent le puritanisme de l'Amérique profonde (1) qui forme le public et qui *pourtant, en face*, au Silver Slipper s'esclaffe aux facéties des travestis dont les robes somptueusement pailletées dégagent largement la peau laiteuse des torses glabres. En définitive, ils sont sans perversité, même l'obèse dont le *ventre porte une tête noire qui* roule ses yeux peints sur des seins plus hypertrophiés qu'hormonés, et agités de saccades.

Une petite poupée en robe rose

L'Amérique profonde apprécie les déguisements surtout quand ils font revivre ses dieux. Pour 5 dollars, vous pouvez voir et entendre « Morris as Elvis ». Des messieurs déplumés et des dames permanentées rêvent — et aussi quelques malabars plus équivoques. Si Elvis avait ressemblé à Morris, il ne serait jamais devenu le « King ». Morris a une bouille ronde, la voix cassée, et, sous son blouson noir au col relevé, porte un débardeur qui révèle sa mâle poitrine. Ses déhanchements s'adresseraient plutôt aux malabars. Cependant les dames photographient sans relâche l'image de leurs souvenirs, une enfant tend une petite poupée en robe rose que le double de l'idole morte secoue, embarrassé, jusqu'à la fin de sa chanson.

Ce n'est pas le style Alcazar, qui, d'ailleurs, à vouloir s'adapter à celui de Las Vegas, n'en a plus. Peu importe, sur le seul nom Alcazar de Paris, le Desert Inn a des réservations pour huit mois. A moins que la critique *ne soit désastreuse* — celle de New-York, de Los Angeles, de Chicago, car les journaux locaux ne se mêlent pas de critiquer, — il serait possible de transformer ou de remplacer les numéros qui ne marchent pas. Les artistes ne manquent pas à Las Vegas. Ils vont et viennent. Il faut sans cesse les renouveler, sinon ils s'ennuient et se balancent mollement au lieu de danser. C'est ce qui se passe dans la super-revue du M.G.M., *Hallelujah Hollywood*.

Las Vegas n'est pas une ville où l'on demeure, que l'on vienne franchement pour jouer ou à l'occasion de congrès — sérieux comme celui de l'audio-visuel. La durée moyenne des séjours ne dépasse pas soixante-douze heures, cela donne un travail harassant au personnel hôtelier, qui doit trier les innombrables valises de départ et d'arrivée, qui se tient aux standards, aux ordinateurs, où s'inscrivent, en filant comme une maille, les lettres des noms, les chiffres des numéros de chambre, de ce qui est en train d'être dépensé, le nombre de cheveux...

Ces personnels sont le sang vivant d'une ville-décor, hallucination géante imprimée à jamais sur les rétines. Que se passerait-il si une grève d'avions, une panne d'électricité, y enfermaient ses millions d'habitants provisoires brusquement privés de leur raison de vivre : les clignotements et les machines à sous ?

COLETTE GODARD.

(1) Le soir de la première, le chorégraphe Dick Price a dû remplacer au « pied levé » le meneur de jeu, tombé d'une hauteur de 6 mètres au cours de la dernière répétition.

Festival de danse à Khajuraho

La perfection sensuelle du geste

LES temples de Khajuraho (à deux heures de vol de New-Delhi) sont connus surtout, par une erreur explicable, pour leurs sculptures érotiques. Deux douzaines de groupes représentant l'acte sexuel sous ses formes les plus diverses ont malheureusement *fait bien plus pour la célébrité* de la statuaire indienne que les mille autres chefs-d'œuvre qui couvrent ces temples, sans parler des innombrables figurations du panthéon hindouiste présentes dans tous les lieux saints du sous-continent ni des prodiges animaliers dont se parent cent mille solives népalaises de Bhatgaon à Katmandou.

Remettons les choses à leur place. Khajuraho, qui s'ouvre *aux touristes de masse et dont* l'unique et charmant hôtel, aux robinets asséchés, va recevoir l'appoint d'un palace Oberoi en construction, a organisé déjà un Festival de danse hindoue sur le parvis des sanctuaires au *mois de mars. Si les quelque* mille places de l'enceinte mal commode n'accueillent encore que les personnalités locales et les voyageurs amenés par le hasard dans ce bourg de trois mille habitants, il y aura bientôt foule pour assister à ce spectacle rare.

Foule aussi pour apprécier les mille statues non érotiques mais marquées par ce que l'on pourrait appeler le sensualisme naturaliste de l'art indien, à l'opposé du formalisme, non moins naturaliste, que l'Occident a hérité des Grecs.

Car, lorsque les projecteurs de l'armée indienne illuminent, quelques jours par an, à l'occasion du Festival, ces tumulus stratifiés de grès rouge, ce qui apparaît mieux encore que sous l'éclairage du jour, c'est la perfection sensuelle du geste, de l'attitude, voire d'un simple modelé dont est gratifiée chaque statue (j'entends celles de l'An Mille, après quoi l'art de *Khajuraho se mécanise, devient* hiératique et répétitif).

Ici, bien plus qu'à la pornographie — pourtant présente dans telle scène de sodomie ou telle acrobatie vagino-phallique, — c'est à un graphisme très élaboré du mouvement que l'on pense : en voyant par exemple cette femme à sa toilette qui, pour peindre de rouge la raie de ses cheveux, rejette le bras en arrière et atteint son propre front du bout des doigts, de haut (et non point, comme dans les œuvres occidentales, de bas en haut et d'avant en arrière), si ce n'est l'impossible mouvement d'une donzelle ôtant quelque épine de son pied à un angle vertigineux qui défie l'anatomie. Car, pour obtenir de la représentation du corps *humain* — et du corps féminin en particulier — le maximum de suggestivité et de grâce, le sculpteur a pris avec le modèle certaines libertés désarticulantes d'un Picasso.

Pourquoi ? Ici commence un certain mystère. Certes, le tantrisme a bon dos qui préconise l'action, par opposition à la contemplation, comme voie du nirvana. On ne peut mettre cette volupté sur le seul compte *d'une philosophie religieuse* dont le renoncement reste la base. Plus plausible est le rappel du culte de la vie et des rites orgiaques que tant de religions ont connus — d'autant plus que c'est sous forme de phallus que Shiva est parfois adoré dans nombre de pagodes. Enfin, d'aucuns voient dans ces spectacles de pierre une incitation à des activités procréatrices en un temps où les rois avaient besoin de guerriers et aspiraient à enfler les effectifs de leurs troupes.

Cependant, le sensualisme des figures n'est que l'aspect le plus visible d'une interprétation du monde dont le Kamasoutra *fait partie intégrante et où* le principe mâle-femelle est poussé au point que tous les dieux et les héros vont par paires : Shiva-Parvati, Khrishna-Radha, Rama-Sita — dualité unitaire qui est au cœur de la philosophie hindoue.

Il y avait quelque chose de sacré dans ce spectacle d'une minuscule danseuse descendant les marches des temples sous les projecteurs, son sari vert formant un unique point de couleur sur le grès rouge, seule mouvante parmi ces figurines aussi vibrantes qu'elle, et aussi animées dans leur immobilité — le tout pour un public aléatoire qui ignorait la veille encore l'existence de ce rendez-vous.

Bientôt le Festival de Khajuraho sera un événement international et, la paillardise aidant, on s'y précipitera pour la vaine quête d'une illusoire pornographie et la véridique révélation qui en rejaillira. On verra confortablement le spectacle *dans une enceinte où ne volera* plus un tourbillon de poussière. Et le mystère de Khajuraho se sera plus éloigné encore que la jungle, naguère toute présente et qui a reculé maintenant à des dizaines de kilomètres, laissant place à des gazons peignés, rehaussés de fleurs, autour des temples.

Le lendemain, au réveil, le touriste s'envolera vers Agra (une heure d'avion) où il mirera ses rêves dans le Taj Mahal, cénotaphe de marbre blanc, dessiné par quelque Cardin mongol pour habiller une jolie morte. Ce sera, comme l'avait redouté Nietzsche, le pur triomphe apollinien de la ligne géométrique marmoréenne, la victoire de l'équilibre et de l'esprit où s'effacera, comme dans un lac, le délire de grès rouge du monde dionysiaque de Khajuraho.

MARC SAPORTA.

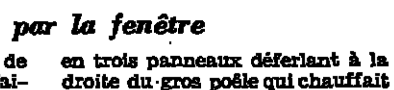
Les peintres de Skagen à la Maison du Danemark

La transparence des matins de Bretagne

QUAND c'est beau, c'est vraiment beau un couvert, et il y a un plaisir authentique à s'asseoir autour d'une table soigneusement dressée. On la regarde d'abord dans cette sorte de timidité qu'inspire tout ordonnancement menacé : dès qu'une chaise aura été bougée, une serviette dépliée, dès qu'ensuite l'un des convives aura déplacé sa fourchette ou que tel autre, d'un geste machinal, aura touché au pain et répandu quelques miettes, plus rien de la fragile symétrie initiale ne sera pareil. Cependant — sauf catastrophe — un joli couvert a cette particularité de rester harmonieux jusqu'à la fin du repas. Il se modifie, c'est tout ; en un mot, il se met à vivre. Et c'est une chose très sérieuse un joli couvert, cela ne tient pas à la cherté des assiettes, à la fragilité des verres, cela n'est pas tellement une question de vermeil ou d'argent, ni même de broderies. Cela dépend de qui a arrangé l'ensemble, et de pourquoi et de comment cette personne l'a fait. Cela pourrait aussi s'appeler l'art de vivre et justifier une certaine attention.

Tous ces prolégomènes pour dire qu'à Skagen, ce soir où nous sommes entrés dans le musée — il faisait nuit, — la table qui attendait les invités du conservateur est, à elle toute seule — doucement éclairée par deux candélabres, — un vrai spectacle. Nous passerons les détails : le bouquet de jonquilles au centre était jaune et la nappe rose très pâle, et (oui) la vaisselle de porcelaine peinte en bleu comme souvent au Danemark. Néanmoins, le plus insolite tenait au fait que nous allions donc dîner dans une galerie de peintures et que cette pièce, aux parois de bois sombre incrustées de toutes parts de tableaux, avait précisément été en d'autres temps la salle à manger de l'hôtel de Skagen : l'hôtel Brondom, du nom de ce propriétaire qui, entre 1870 et 1910, ne cessa d'accueillir et d'aider des peintres.

Dans cette petite ville de pêcheurs située à l'extrême nord du Danemark, dans les dunes de sable, à ce point précis où se rejoignent la mer du Nord et la Baltique, la lumière est particulière. Là, l'air a la transparence des matins en Bretagne où le ciel paraît lavé, pur (des peintres ne se sont-ils pas fixés à Pont-Aven ?). Les essaims d'artistes se constituent — se constituaient, — la plupart du temps, à cause d'une lumière. Un « précurseur », le découvreur, tombe amoureux de l'endroit, un ami attiré prend sa suite, et lui s'installe, puis deux, puis trois... Ensuite les amateurs ou les marchands parlent d'un « groupe ». Pour le groupe de Skagen, les trois du départ s'appelaient Karl Locher, Michaël Ancher et Viggo Johansen. En 1880, Michaël Ancher commença par épouser la fille de l'hôtelier Brondom ; et, avec deux expositions à Copenhague, Skagen, avec ses petites maisons jaunes aux toits rouges, deviendra le point de résidence obligé, non seulement des fabriqueurs de « marines » et autres dessinateurs de scènes de la vie des pêcheurs, mais aussi des artistes scandinaves qui, impressionnistes plus timidement que leurs homologues français, voulaient en finir avec le romantisme et traiter de la réalité.



Le soleil par la fenêtre

On ne verra pas, au long de l'accrochage que propose la Maison du Danemark à Paris, les toiles fixées dans les murs de l'ancienne salle à manger de l'hôtel, cette série de cinquante et un petits portraits des uns et des autres, par les uns et les autres, ou ce tableau du Norvégien Christian Krogh représentant un vieux pêcheur endormi que son épouse veille, assise près du lit, sombre avec son fichu : couleur rare. On ne verra pas la nature morte au gigot ni celle à la tête de mouton. Ni la vague en trois panneaux déferlant à la droite du gros poêle qui chauffait l'hôtel.

Si la salle à manger avait été ainsi décorée progressivement ce fut à cause du peintre danois P. S. Kroyer. Durant l'un de ses séjours en France, où il étudia avec Bonnat, il avait passé un été à l'hôtel de Cernay-la-Ville, où les artistes avaient coutume de payer le patron avec des toiles. Arrivé à Skagen en 1882, il convainc très vite Brondom des avantages de ces échanges en nature. L'homme devait avoir du goût : il disposa les toiles, les incorpora au bois, de manière telle que sa salle en elle-même devînt une œuvre d'art. Dès la fondation du musée de Skagen, en 1908, Brondom légua à celui-ci sa « galerie ». C'est en 1946 qu'elle a été transportée pièce par pièce et reconstituée, à 100 mètres de l'auberge, au musée parce qu'une salle à manger semblable... c'est peut-être trop beau pour les touristes et qu'à la fin tout aurait risqué de s'abîmer. C'est triste, mais c'est comme ça. Et c'est partout ainsi, et même si dans un autre endroit de ce genre, la maison de Victor Hugo, à Guernesey, il arrive que les gardiens invitent quelque visiteur à dormir dans la chambre construite par le poète spécialement pour Garibaldi, c'est par mesure de faveur exceptionnelle, ou juste parce qu'ils ont de l'humour et que, « *pour une fois, c'est plutôt gai de faire revivre les choses* ».



Sorin, quatre ans, par Michael Ancher, 1878.

Imaginez aussi des musées d'instruments de musique où il ne serait pas grossièrement écrit partout « défense de toucher » où ceux qui savent auraient le droit de se mettre à jouer. A Skagen, non loin du musée, la maison d'Anna et Michael Ancher est aussi devenue... un musée, où le visiteur est tenu d'enfiler des chaussons pour ne pas abîmer les parquets. Avec son jardin fleuri et sa cuisine peinte en bleu et rose, et le petit salon, et l'atelier du mari, et celui de la femme, tout tapissé de tableaux, cette demeure est comme un paisible livre d'histoire de famille — émouvante comme un album de photos. On apprend là, en voyant une grosse commode ventrue, qu'Anna Ancher, qui peignait également, et avec beaucoup plus de talent que son époux, ne lui montrait jamais ce qu'elle faisait : dès qu'une toile était achevée, elle la roulait et la remisait au fond des vastes tiroirs. A sa mort ont été retrouvées ses peintures, bleues, d'un magnifique bleu comme ce portrait d'une fillette assise au bord d'une chaise un peu trop haute pour elle. Et le soleil par la fenêtre éclaire le mur et joue sur la petite tête blonde.

Avec les dessins de Kroyer, les toiles d'Anna Ancher sont ce qui est montré de mieux dans l'échantillonnage proposé à Paris. Présentation qui aurait gagné à être enrichie par certains des tableaux du groupe de Skagen possédés par ailleurs par la collection Hirschsprungske de Copenhague.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (à partir du 24 avril).

LE MUSÉE DES ARTS AFRICAINS ET OCÉANIENS

Difficultés et ambiguïté d'une décolonisation

Le Musée national des arts africains et océaniens fait depuis plusieurs années l'objet d'importantes transformations. Après l'ouverture au public en 1978 de nouvelles salles consacrées aux arts du Maghreb, ce sont les sections africaines dans les galeries du premier étage ainsi que le hall d'honneur partagé entre l'Afrique et l'Océanie qui font l'objet d'une nouvelle présentation. Le Musée ainsi rénové sera officiellement inauguré le 28 avril.

A proximité immédiate de la fière allégorie de bronze doré qui a donné son nom à cette porte de Paris, et qui est censée symboliser « la France colonisatrice », s'élève le Musée des arts africains et océaniens. Face au monument qui perpétue le souvenir de la mission Marchand et que les contestataires de l'université de Vincennes recouvrent régulièrement de badigeons et graffiti divers, dort un des ensembles muséographiques les plus méconnus de la capitale. A lui seul, pourtant, le bâtiment conçu par l'architecte Laprade, inauguré lors de l'Exposition coloniale de 1931, mérite de retenir l'attention. Il est recouvert d'un somptueux bas-relief, réputé le plus vaste d'Europe, sculpté par Jeanniot, qui représente l'apport de l'outre-mer à la mère patrie et à la civilisation.

Trois appellations successives — « Musée des colonies », « de la France d'outre-mer », « des arts africains et océaniens » (1), — deux destinations successives, ont peut-être nui au renom de ce lieu. A l'origine, il s'agissait de présenter ici l'empire colonial dans sa totalité, en insistant sur le rayonnement universel de la France. Puis, à l'initiative d'André Malraux, alors ministre des affaires culturelles, l'objectif fut — et reste — de présenter l'art et l'esthétique des continents africain et océanien.

Bien que le musée accueille annuellement trois cent mille visiteurs, M. Henri Marchal, conservateur depuis l'année dernière, est insatisfait. Cet arabisant distingué, ancien collaborateur de la section islamique du musée du Louvre, constate avec nostalgie : « *Le public est composé pour les trois quarts de scolaires, presque tous attirés par l'aquarium et le vivarium...* » En effet, de la lointaine époque de l'Exposition coloniale, le Musée conserve ces collections vivantes que constituent les poissons tropicaux, crocodiles et tortues de mer qui font depuis un demi-siècle la joie et l'émerveillement de plusieurs générations d'élèves et de collégiens.

Le souvenir de l'Exposition coloniale

Sont encore exposés, autres vestiges de l'époque des « arts déco » : le salon du maréchal Lyautey, commissaire à l'Exposition coloniale, et celui de Paul Reynaud, alors ministre des colonies. Beaucoup d'autres richesses, comme les peintures orientalistes ou le Fonds dit *Paul et Virginie*, dorment dans de vastes réserves, à l'abri de tout regard.

Ce qui provenait de dépôts ou de prêts, ce qui ne correspondait pas à la nouvelle vocation du musée telle qu'elle a été définie par Malraux, a été soit restitué, soit distribué. Le Musée de l'armée a reçu des armes blanches, des bannières, étendards et drapeaux divers. Ont hérité : Guimet, de bijoux et de statues en provenance de l'ancienne péninsule indochinoise ; Cluny, de pierres tombales des royaumes francs du Proche-Orient ; Carnavalet, d'éventails ; le mobilier national, de panneaux décoratifs ; Versailles, de tableaux, de bustes, de pièces d'ameublement ; le Musée de la marine, du fonds Pierre Savorgnan de Brazza (*le Monde* daté 2-3 mars). Cette politique de dons doit être poursuivie, et certains objets sont d'ores et déjà réservés pour de futurs musées, dont celui de l'Atlantique, prévu à Lorient, qui recueillera toutes les pièces se rapportant à la prestigieuse compagnie des Indes.

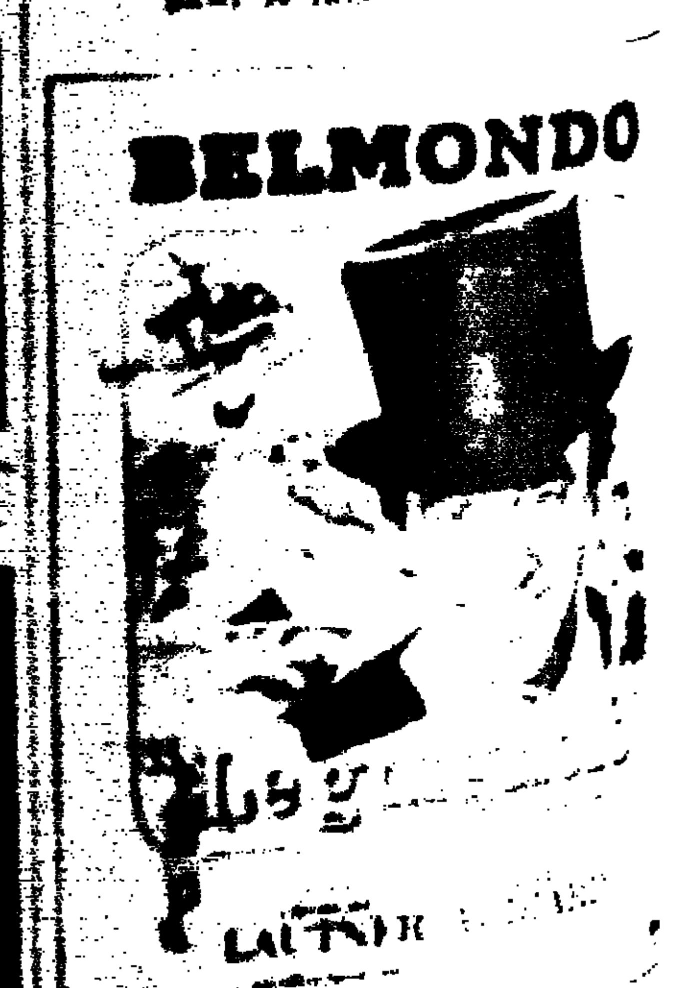
En revanche, de nouvelles pièces ont été récemment acquises : africaines, échangées avec certains Etats subsahariens, dont le Sénégal, ou achetées en ventes publiques en Europe ; maghrébines, provenant en majorité de dons ou de legs ; océaniennes, essentiellement en provenance d'Australie ; septentrionales, de Nouvelle-Guinée et des Nouvelles-Hébrides, ramenées pour la plupart par M. Guiart, directeur de la section océanienne, au cours de nombreuses missions effectuées en Mélanésie. Curieusement, ni Tahiti ni la Nouvelle-Calédonie ne sont ici représentées, malgré la présence de pièces remarquables dans les réserves.

Le premier souci de M. Marchal reste l'image du Musée dans le public, car, dit-il, « *celle-ci est ambiguë, dans la mesure où le souvenir de l'Exposition coloniale reste vivace...* ». Pour M. Marchal, « *il faut décoloniser l'image du Musée dans l'opinion publique parce que celui-ci est désormais sans aucun rapport avec l'ancien Empire. Mais en acceptant précisément ce bâtiment et en choisissant d'y abriter les arts africains et océaniens, André Malraux a perpétué l'ambiguïté, parce qu'il y a eu coïncidence dans le temps entre la décolonisation et la constitution du nouveau Musée...* ».

On s'étonne de voir ici occulter tout ce qui rappelle la colonisation. La galerie historique est non seulement fermée au public, mais elle a été littéralement démantelée. Les toiles ont été sorties de leurs cadres. Les bustes ont été descendus de leurs présentoirs. Des objets divers sont entassés, empilés sous un amas de poussière. Comme en Guinée en 1958 ou en d'autres Etats africains en 1960, tout se passe comme si l'on avait tenté d'effacer des souvenirs brusquement devenus odieux. Pourtant, au Sénégal, dans l'enceinte de la Maison militaire du président Senghor, s'élève encore aujourd'hui la statue d'un polytechnicien lillois dénommé Faidherbe. Dans beaucoup de capitales africaines, on commémore encore le 11 novembre et le 8 mai, et la présence de nombreux monuments aux morts entretient le souvenir des deux dernières guerres mondiales. Mais peut-être envisage-t-on ailleurs la création d'un Musée qui serait spécialement consacré à l'histoire de l'expansion française outre-mer ? N'avait-on pas parlé de Versailles, il y a quelques années déjà ?...

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Les arts asiatiques sont présentés au musée Guimet. Quant aux arts américains, l'équipe d'André Malraux avait pensé créer un musée qui leur fût spécialement réservé, dans l'ouest de la France, à partir des collections très riches — mais très dispersées — des musées de province.



LIVRES



Arts

SUR UN TABLEAU

Un tableau, un livre. C'est désormais une spécialité de Jean-Louis Schefer, une formule éprouvée trois fois depuis son premier ouvrage. Pour lui « la peinture fait écrire », il le démontre encore, mieux que la première fois *(Scénographie d'un tableau)*, moins bien que la seconde *(le Déluge, la Peste, Paolo Uccello)*. *La Lumière et la proie*, aux éditions Albatros, tourne sur *le Mariage mystique de Sainte-Catherine* du Corrège, au Louvre. Cette fois l'auteur n'a pas choisi son tableau, il répondait à une commande de scénario pour un film qui ne verra sans doute pas le jour. Travail d'auteur, plus que résultat d'une recherche, ce livre n'apporte rien à la connaissance érudite du peintre, il donne plutôt une manière de voir.

Schefer n'est le supporter d'aucune école, l'adepte d'aucune théorie, d'aucune méthode. Son premier livre, d'inspiration sémiologique, lui apparaît manifestement comme une erreur lointaine. Il préfère aujourd'hui écrire en amateur, comme pour lui-même, sans justification. On peut toujours lui reprocher de n'être pas historien, il n'est pas non plus critique. Ses lecteurs sont dispersés, ils ne partagent aucune certitude. On entre en le lisant dans le relatif, parfois dans l'arbitraire, on passe sans transition du plus simple au plus complexe, on aborde l'inexprimable. On peut suivre les contorsions d'une écriture abstraite et détaillée, continue et fragmentaire, souvent hallucinée, une écriture photographique qui torture le tableau, comme une vision déformée par des lentilles, qui sait révéler des énigmes et des figures cachées sous l'évidence des formes.

J.-F. C.

★ J.-L. Schefer : *la Lumière et la Proie (anatomies d'une figure religieuse, Le Corrège, 1526)*. Editions Albatros, 120 pages.

Cinéma

LE CHAGRIN ET LA PITIÉ

Le découpage et les textes du film de Marcel Ophüls, chronique d'une ville française (Clermont-Ferrand) sous l'occupation, avaient été publiés par la revue *l'Avant-Scène cinéma*, dans un numéro spécial de l'été 1972. Un éditeur bien inspiré reprend, aujourd'hui, cette publication en volume.

On se souvient encore de la sensation causée par *le Chagrin et la Pitié*, œuvre documentaire, historique qui brisa le mythe soigneusement entretenu d'une France unie, à l'heure allemande, dans l'esprit de résistance. On se souvient encore du scandale politique causé par le refus du défunt O.R.T.F. d'acheter et de diffuser ce film, produit par Télévision Rencontre (Lausanne), la Société suisse de radiodiffusion (Lausanne) et Norddeutscher Rundfunk (Hambourg), et destiné aux télévisions.

En 1980, la nôtre continue d'ignorer *le Chagrin et la Pitié, même* après *Holocauste* qui, il est vrai, était un feuilleton transposant en termes de fiction les horreurs de l'antisémitisme nazi. Mais les passions se sont apaisées et la vérité révélée par l'œuvre de Marcel Ophüls (programmée dans les salles de cinéma) demeure. Elle a changé beaucoup de choses, et c'est pourquoi il faut lire ce livre où les témoignages recueillis, leur organisation, l'indication des documents d'actualité, révèlent une autre manière d'écrire l'histoire. Marcel Ophüls rappelle ici la genèse du *Chagrin et la Pitié*, à l'origine conçu comme la suite chronologique d'une émission de télévision « Munich ou la paix pour cent ans », réalisée pour les producteurs André Harris et Alain de Sédouy, mis en disgrâce d'O.R.T.F après mai 68. Et il donne en annexe ses longues réponses à un questionnaire que lui a soumis une classe du lycée Condorcet, à Paris, après la reprise du film en salles, en 1979.

Cette partie du livre est tout à fait remarquable. Avec sa fougue, sa passion, sa sensibilité de cinéaste et d'homme marqué par la guerre et le nazisme (il est, on le sait, le fils de Max Ophüls, juif contraint à l'exil), Marcel Ophüls rend compte de sa démarche, de ses rapports avec certains des « témoins » qui figurent dans son film. Il s'interroge sur le changement d'attitude des spectateurs de 1971 à 1979, et c'est François Truffaut qui donne la réponse. Si Marcel Ophüls a poursuivi ailleurs ses travaux sur le documentaire historique, on sent bien qu'il garde particulièrement au cœur *le Chagrin et la Pitié* dont il attend toujours — et nous aussi — que la télévision française reconnaisse l'existence. Mais ce serait un acte politique dont on ne voit pas encore qui pourrait avoir le courage de le décider.

J. S.

★ Editions Alain Moreau, 284 p., et le catalogue des publications diverses, ill.

RENDONS A CÉSAR...

Nous avons écrit par erreur dans *le Monde* daté 23-24 mars, à propos du Festival du court métrage et du documentaire de Lille, qu'André Harris et Alain de Sédouy étaient « coréalisateurs » du film de Marcel Ophüls *le Chagrin et la Pitié*. Rappelons, comme nous l'avions indiqué dans *le Monde* du 10 octobre à la suite d'une erreur de même nature, que Marcel Ophüls est l'unique réalisateur de ce film, dont il a assuré, avec André Harris, le scénario et les interviews. Nous prions Marcel Ophüls de nous excuser de ces erreurs répétées.

DISQUES



Jazz

JACK DEJOHNETTE : Special Edition. — Une nouvelle formation pour le plus admiré des batteurs modernes, monstre de précision et d'invention, DeJohnette : à ses côtés le jeune David Murray, mais aussi Arthur Blythe et Peter Warren sont utilisés pour ce qu'ils peuvent offrir de meilleur. A force d'hésiter entre le bouillonnement rythmique et la régularité du tempo, DeJohnette a ouvert une brèche où il allie les avantages des deux manières. Son disque est un bon exemple de ce qui se crée de plus nouveau sur la scène du jazz américain. (E.C.M. Distribution Phonogram.)

KALAPARUSHA MAURICE MACINTYRE : *Peace and Blessings.* — Un des disques tempérés du saxophoniste Kalaparusha qui restitue une de ses musiques les plus accessibles. Jusqu'alors les enregistrements de ce musicien, disponibles en France, relevaient d'une période très conceptuelle et mystique de sa carrière et se révélaient à l'écoute plutôt *hermétiques. Comme à son habitude*, Kalaparusha joue de nombreux instruments à vent, dont la clarinette basse qu'il redéfinit à sa manière et utilise sous un jour très « swinguant ». *Peace and Blessings* est un aboutissement du chemin déjà long d'un des aînés de la nouvelle musique new-yorkaise. (Black Saint Records. Distribution Musica.)

P. E. R.

STRAVINSKI EN AUTOMNE

Le retour au père

L'IDEE même d'une rétrospective Stravinski paraissait d'abord si extravagante, si incompatible avec l'image de marque que le Festival d'automne, toujours à l'avant-garde, avait su se forger d'année en année, qu'on avait cru d'abord à une simple rumeur d'antichambre ou, lorsque cela s'est confirmé, à une volte-face après la série de « Performances » de l'an dernier. Mais non, de même que certaines étoiles déjà éteintes continuent à envoyer de la lumière, de même cette rétrospective est l'aboutissement d'un projet de Nicolas Nabokov qui avait souhaité, il y a de cela plusieurs années, associer les grandes capitales européennes à un hommage collectif. Toutefois, si cette idée, abandonnée ailleurs, sauf à Berlin, a pu prendre corps, c'est aussi parce qu'elle correspond à l'idée que Michel Guy se fait d'un festival qu'il a créé et dont la vocation est de faire ce que les autres ne font pas ou ne peuvent pas faire. Donner à découvrir naturellement, mais aussi « recentrer » et permettre au grand public de faire le point, exactement comme il est nécessaire d'organiser des *expositions géantes* pour certains grands peintres.

Il n'était pas question, fût-ce en vingt soirées, de présenter une intégrale (exception faite d'*Œdipus Rex* et du *Dumbarton Oak Concert*, il ne manquera cependant que des pages mineures), et même il a semblé plus fructueux de confronter de temps en temps Stravinski à Webern, à Mahler, à Prokofiev, à Boulez, à Debussy, à Mossolov et à bien d'autres. On *pourra découvrir également la* version primitive des *Noces* avec accompagnement d'orchestre et, puisque le Festival international de danse s'est associé à l'entreprise, on écoutera *Agon* en regardant la chorégraphie de Balanchine, ce qui conférera à la partition sa véritable dimension.

Du 16 septembre au 15 décembre, les interprètes les plus prestigieux — Dietrich Fischer-Dieskau, Maurizio Pollini, Pierre Boulez, Claudio Abbado — se succéderont au chevet du compositeur le plus discuté du vingtième siècle, génial et terriblement inégal. Les grands orchestres parisiens et l'Ensemble intercontemporain seront au rendez-vous mais également le New York Philharmonic, le B.B.C. Symphony, le London Symphony *et le Philharmonique de Lorraine*. Enfin, événement très parisien, *l'Histoire du soldat* réunira sous la direction de Boulez, Patrice Chéreau (le soldat), Roger Planchon (le récitant), Antoine Vitez (le diable)... Une exposition réalisée par François Lesure : Stravinski, ses interprètes, ses critiques », fera le trait d'union entre tant de manifestations diverses et pour lesquelles on peut — car il faudra bien refuser du monde — s'abonner dès maintenant. Deux formules sont prévues avec des programmes différents à l'exception du Rake's Progress obligatoire, en quelque sorte, compte tenu du caractère exceptionnel de cette production venue de Glyndebourne.

G. C.

★ Les abonnements peuvent être souscrits dès maintenant auprès du Festival d'automne qui enverra sur demande tous renseignements complémentaires (sur l'ensemble de la programmation notamment). Festival d'automne, 156, rue de Rivoli, 75001 Paris.

Le 18e Festival de danse

Le dix-huitième Festival de danse de Paris, placé sous la présidence de M. Pierre Bas, est organisé en coproduction avec le Festival d'automne à Paris, dirigé par Michel Guy. Pour harmoniser ce festival de danse avec le programme Stravinski du festival d'automne, Jean Robin, son directeur général, s'est efforcé d'axer les productions chorégraphiques présentées sur des ballets inspirés du musicien.

Trois grandes compagnies se succédereront au Théâtre des Champs-Elysées : le New York City Ballet, du 10 au 28 septembre ; Tuyla Tharpe and Dancers, du 6 au 12 octobre ; l'Opéra de Paris, du 18 au 30 novembre.

Le New York City Ballet présentera un certain nombre d'ouvrages de Balanchine, comme *le Baiser de la fée* (1937), qui fut repris à l'Opéra, en juillet 1947, avec Toumanova, *Square Dance, Agon, Duo concertant, Suite numéro trois* de Tchaïkovsky, *Danses concertantes, Concerto pour violon, aussi Camer Music n° 2 (Hindemith), Ballo della Regina* (Verdi). La compagnie dansera aussi des œuvres de Jerome Robbins, comme *les Quatre Saisons* (Vivaldi) et le fameux ballet *la Cage* (sur le *Concerto en ré* de Stravinski), créé en 1951 à New-York avec Nora Kaye.

Twyla Tharpe, c'est la sollicitation de la « modern dance », un air naturel reposant sur un travail rigoureux, et une référence à la jeunesse américaine d'aujourd'hui.

L'Opéra de Paris, qui sera à l'époque placé sous la responsabilité artistique de Bernard Lefort, fait appel à la fois au classique avec *le Sacre du printemps et l'Oiseau de feu* (de Béjart) et au moderne en demandant à Douglas Dunn, ancien élève de Cunningham, de monter une nouvelle version de *Pulcinella*. — M. M.

Le retour au père

BRAVO LAUZIER!

PREMIERE

NOUVELLE RECRUE

C'est devenu une véritable rengaine. Dès qu'on parle « du cinéma français », on réentend toujours la même phrase: « Nous manquons de scénaristes ». C'est là qu'est, paraît-il, l'origine de tous nos maux. C'est parce que nous manquons de scénaristes que les Français vont moins au cinéma, c'est parce que nous manquons de scénaristes que le cinéma américain est plus intéressant que le nôtre, c'est parce que nous manquons de scénaristes que de plus en plus de producteurs font faillite, etc. « C'est la faute à... », vieux réflexe français...

Eh bien, réjouissons-nous, un nouveau scénariste fait son apparition dans le cercle extrêmement fermé des scénaristes français. (Attention, quand on dit « scénariste », cela veut dire « seulement scénariste », car un metteur en scène qui écrit ses propres scénarios n'est pas un « scénariste », mais un « auteur » ! Subtil distinguo, non?). Cette nouvelle recrue n'est pas inconnue du grand public. En effet, Gérard Lauzier a déjà vendu quelques centaines de milliers d'albums de bandes dessinées qui en ont fait l'une des « vedettes » du genre. « Les aventures de Zizi Panpan », « Tranches de vie » (plusieurs tomes), « Lili fatale », c'est lui. « La course du rat » c'est lui aussi, bien sûr. Et c'est d'après cette bande dessinée qu'il a écrit (avec la collaboration du metteur en scène François Leterrier) son premier scénario: mais comme il paraît que « les rats, ce n'est pas vendeur ! », cela s'appelle maintenant **« JE VAIS CRAQUER » ! LE FILM SORT LE 23 AVRIL** et c'est évidemment un « vrai » film avec des acteurs et tout. Pas un dessin animé ! Et c'est toujours — Lauzier est resté très fidèle à lui-même ! — l'histoire drôle et cruelle de Jérôme Ozendron, cadre commercial en rupture de complet-cravate, père de famille qui s'amourache d'une vamp peu recommandable et qui tombe dans tous les pièges de l'époque: le snobisme, la mégalomanie et, dernier en date, la scénariomanie. Eh oui, Ozendron aussi veut écrire son « scénar », comme on dit !

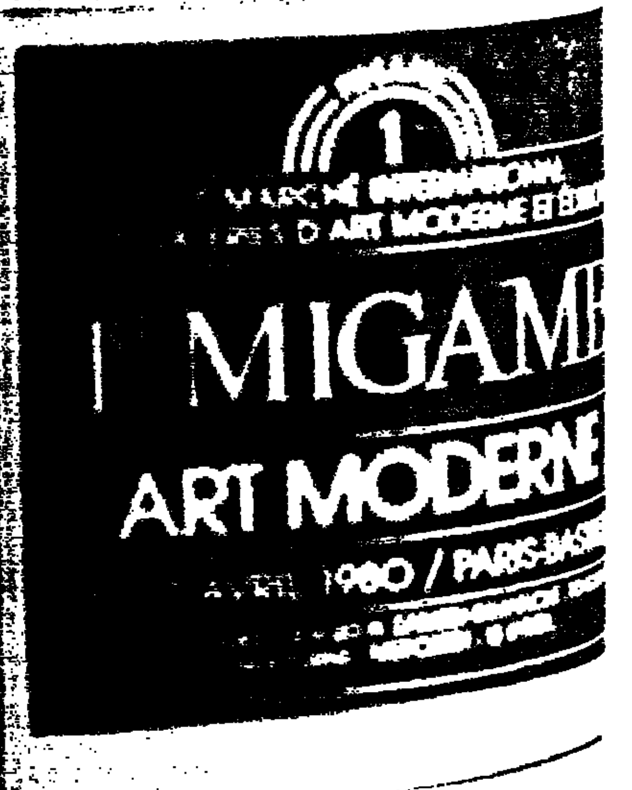
Avec un tel sujet, d'autres que Lauzier auraient fait une chronique douce-amère sur le malaise des cadres ou un brillant vaudeville bourré de mots d'auteur, Lauzier, lui, a bâti une « comédie ». Tout simplement. Avec des dialogues justes et drôles, des situations simples et quotidiennes, des personnages comme vous et moi. Bref, « on s'identifie à mort » ! Or, qu'on le veuille ou pas, une bonne partie du plaisir que nous prenons à voir un film repose sur cet autre vieux réflexe qui nous fait penser à telle réplique, à tel retournement de situation: « C'est comme moi... » ! Et avec **« JE VAIS CRAQUER »**, c'est d'autant plus fort que Lauzier a la dent dure. Très dure...

Bref, les Dabadie, Boulanger, Audiard, Carrière et autres Weber, nos stars-scénaristes n'ont qu'à bien se tenir. Car ce premier scénario sera suivi, c'est déjà sûr, de beaucoup d'autres. N'est-il pas en train d'écrire un film pour de Broca?

Quand on sait que Lauzier se sent complètement incapable d'écrire des histoires d'où tout humour serait absent, nous voilà avec de belles occasions de rire en perspective. Un tel espoir valait bien un édito, non?

Marc Esposito.

François Leterrier, l'équipe technique et tous les comédiens de "Je vais craquer" se réjouissent de ton arrivée aujourd'hui dans le Cinéma Français et se joignent à moi pour te dire : Bravo LAUZIER!





Le Relais culturel d'Aix-en-Provence menacé

L'ORDRE ET LA MORALE

Aix-en-Provence est un des berceaux de la décentralisation. Dès 1952, Gaston Baty y dirigea l'un des cinq premiers centres dramatiques mis en place par Jeanne Laurent. Plusieurs directeurs s'y succédèrent jusqu'en 1969. Cette année-là, en acceptant le départ d'Antoine Bourseiller pour Marseille, la municipalité laissait échapper le Centre dramatique. Aujourd'hui, c'est son centre d'action culturelle, le Relais culturel, qu'elle exécute. En effet, le 18 mars dernier, le maire de la ville, M. Alain Joissains, faisait connaître sa décision de dénoncer la convention qui lie la ville à l'association de gestion et de ne plus la subventionner. Ce coup d'éclat brutal signe l'arrêt de mort du centre culturel, créé en 1971, puisque l'Etat, s'appuyant sur le jeu de la parité (1), a décidé de bloquer ses subventions.

L'affaire d'Aix nous rappelle que le diktat d'un maire a le pouvoir de mettre en échec une politique nationale. Elle éclaire la fragilité de ces institutions, colosses aux pieds d'argile, que sont les maisons de la culture et les centres d'action culturelle. Elle pose également le problème des rapports de pouvoir entre un directeur et son association de gestion.

LA mesure prise par la municipalité d'Aix-en-Provence n'est pas sans précédent. Déjà, en 1968, celles de Thonon *et de Caen avaient expédié ad patres* leurs maisons de la culture jugées trop turbulentes et politisées. Ce sont des accusations similaires qu'adresse le maire d'Aix au Relais culturel. Mais ce ne sont pas les seules. En effet, lors du conseil d'administration où il est venu en personne annoncer qu'« *il ne cracherait plus au bassinet* », le maire a fondé sa décision sur plusieurs reproches. Selon lui, le Relais ne remplit pas toutes ses missions, sa gestion est critiquable, il est le lieu de conflits internes et surtout d'agitation politique. Il a été, dit-il, « *contrarié par la prise de position du Relais, par voie de son C.A., dans l'affaire du film* le Pull-Over rouge : « *C'est dans la cour d'assises de cette ville que l'affaire avait été jugée, je leur avais demandé de garder une neutralité de bon aloi.* » Plus graves encore à ses yeux les conflits internes dénoncés comme « *la lutte P.C./P.S. pour s'approprier la maîtrise du Relais* ». Cette *accusation semble s'inscrire* davantage dans les retombées d'une campagne électorale, qui a mobilisé la ville trois ans de suite, que dans la réalité des faits.

Fort d'une majorité de 50,90 % au premier tour des élections d'octobre dernier (*le Monde* du 13 octobre), M. Joissains (U.D.F.-Rad.), qui se déclare « *aussi violemment opposé aux communistes qu'à l'extrême droite* » et pour qui « *l'idéal serait la social-démocratie* », entend se poser en magistrat soucieux du bien public. La campagne publicitaire qui orne le cours Mirabeau, « Aix ville propre », trouve en quelque sorte son prolongement dans le ménage que la municipalité entend faire ici et là. C'est ainsi que les subventions aux centres socioculturels sont assorties de deux exigences : présence des représentants de la municipalité au sein de leur conseil d'administration et interdiction d'y faire de la politique. « *L'action culturelle n'a pas à être confondue avec l'agitation politique* », déclare le maire. M. Joissains cite, scandalisé, le cas de cette M.J.C. qui avait organisé une réunion, « *qui était un véritable soutien à l'O.L.P.* », et une autre encore baptisée « *Mouvances folles lesbiennes* » pour « *attirer de la chair fraîche* ». « *Nous sommes responsables de l'ordre public*, affirme M. Joissains, *je n'admets pas qu'on se serve de ces endroits pour faire du prosélytisme. Mettez-vous dans la peau de n'importe quelle mère de famille.* » Si le maire d'Aix veut préserver l'ordre et la morale, il entend également se montrer sage avec les deniers de ses administrés. Or le Relais, « *perçu*, dit-il, *comme un lieu d'agitation culturelle plus ou moins gauchisante, gaspillait de façon éhontée les deniers publics* » Donc, M. Joissains a décidé de ne plus y « *investir l'argent des Aixois* ».

S'attaquant à l'image de marque du Relais, le maire a beau jeu de l'estimer compromise et de dénoncer « *une paralysie fonctionnelle* ». Vue sous cet angle, la situation est difficilement défendable. Pour des raisons multiples le Relais souffre d'asthénie, et les désaccords au sein du conseil d'administration au sujet du renouvellement du contrat de la directrice, Simone Turck, ont apporté de l'eau au moulin des critiques formulées par la municipalité.

Des administrateurs malheureux

Nommée en 1976, Simone Turck héritait d'une situation fixée. Son prédécesseur, Charles Nugues, assisté de Jean Digne, avait déjà mis Aix à l'heure de *Musique dans la rue* et des *Saltimbanques*. Elle arrivait, comme le remarque Jean Boyer, l'actuel vice-président du Relais, dans « *un foutoir récréatif* ». Avant tout soucieuse de remettre un peu d'ordre dans une gestion quelque peu chaotique, Simone Turck n'a pas cherché à être porteuse de grands projets culturels. « *Je ne vois pas pourquoi j'aurais tout chamboulé*, dit-elle, *il fallait continuer.* » C'est ce qu'elle a fait, en mettant en place quelques opérations réussies (« la Fête du livre »), en nouant des relations de coopération avec certaines associations telles les A.T.P., en laissant les animateurs animer. Sans doute n'a-t-elle pas vraiment innové. Cependant, son plus grand tort fut de n'obtenir ni l'appui de son équipe ni le consensus de son conseil d'administration.

Si aujourd'hui, devant le danger, on essaie de colmater les brèches, il n'en est pas moins vrai qu'au mois de décembre dernier le bureau présidé alors par Jean Digne avait réclamé sa tête. Désavoué par le conseil d'administration qui votait le renouvellement du contrat de Simone Turck, Jean Digne démissionnait de la présidence qu'il occupait depuis fin 1978.

La présence à la présidence de l'ancien coéquipier de Charles Nugues n'avait cependant pas facilité la vie de la directrice. Si Jean Digne, également directeur de l'office régional culturel, avait accepté de prendre cette nouvelle casquette, c'est qu'il pensait « *pouvoir aider à définir un profil nouveau pour le Centre d'action culturelle en fonction des perspectives régionales. Pour cela, il fallait pouvoir redéfinir l'organigramme et le contenu des missions de chacun* ». En clair, le président (démissionnaire) du conseil d'administration conteste aujourd'hui le bien-fondé du travail de l'équipe mise en place hier par le directeur adjoint.

Cette équipe, menacée maintenant de licenciement, refuse d'endosser des responsabilités qui ne sont pas les siennes. « *Le personnel*, explique Bernard Lafon, délégué C.G.T., *n'a pas à se substituer à une direction défaillante ni à un conseil d'administration pour définir une politique culturelle de la ville.* »

Quant à Charles Nugues, il dit seulement : « *Je ne veux pas être la caution d'une situation qui m'apparaît pourrie. En définitive, les institutions doivent avoir le droit de mourir. Ce qui importe, c'est d'examiner en quoi le Relais a, ou n'a pas été générateur.* »

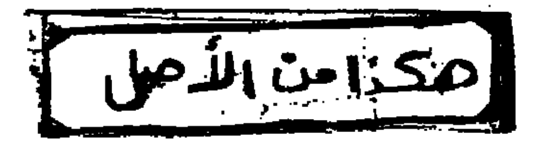
Hélas! l'heure n'est plus guère au bilan, il ne s'agit plus de comptabiliser les actions positives. Il y en a, et la mairie, du reste, compte en récupérer certaines comme « Musique dans la rue » ou « la Fête du livre ». Ce qu'il faut, maintenant, c'est éviter à tout prix que ne disparaisse un lieu culturel. C'est tout le panorama de la ville qui risque d'en être bouleversé et d'en pâtir. « *Si le Relais disparaît, nous ne savons pas où nous pourrons jouer* », dit le Théâtre de l'Olivier. « *C'est cinq ou six programmations en moins dans la saison* », expliquent les A.T.P. (2). Aussi, Jean Digne n'a pas tort de dire : « *Nous sommes des administrateurs malheureux.* » Ils peuvent l'être, en effet, car ils ont contribué à cette mise à mort.

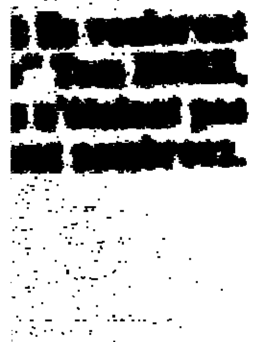
C'est bien de cela qu'il est question, puisqu'un des partenaires financiers, le ministère de la culture et de la communication, sans doute pas mécontent d'avoir l'occasion de remettre en cause la fameuse parité, s'abrite derrière les principes et suspend aussi ses subventions. « *Il s'agit de répondre à une demande locale*, explique René Gachet, *directeur de la mission de développement d'action culturelle au ministère. Si le maire considère que le centre d'action culturelle ne correspond plus à ce que souhaite la communauté, nous ne pouvons pas nous y opposer.* » René Gachet affirme cependant ne pas souhaiter la disparition d'une action culturelle sur la ville et précise que le ministère espère entamer des négociations en ce sens avec la municipalité. Pour cela, il a dépêché sur place un inspecteur général qui doit analyser « *les conséquences de la rupture et examiner comment peut être envisagée la mise en place — par mutation ou par transformation — d'un nouveau centre qui corresponde aux objectifs de la ville et de l'Etat* ». Pour sa part, M. Joissains ne se déclare pas hostile à une telle négociation : « *Je verrai*, dit-il, *dans quelle mesure c'est compatible avec l'intérêt de la ville et des Aixois.* »

DOMINIQUE DARZACQ.

(1) En réalité, le terme « parité », employé par habitude, est impropre en ce qui concerne le mode de subventionnement des centres d'action culturelle. Ils sont, en effet, subventionnés pour un tiers par la ville, un tiers par les collectivités locales, un tiers par l'Etat.

(2) Amis du théâtre populaire.





Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33) Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage): lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée)

MALEVITCH. Planètes et architectures. — Jusqu'au 2 juin.

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composites. — Jusqu'au 2 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

LA PHOTOGRAPHIE EXPERIMENTALE ALLEMANDE 1918-1940. — Jusqu'au 12 mai.

ATELIERS PHOTOGRAPHIES : Matsuoka. — Jusqu'au 4 mai.

JAN LENICA. — Jusqu'au 26 mai.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968 - 1979. — Jusqu'au 15 juin.

C.C.I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

NOUVELLE CUISSON. — Jusqu'au 5 mai.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

MUSEES

HOMMAGE A MONET. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10) Sauf mardi, de 10 h à 20 h : merc jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; sam. : 9 F. Jusqu'au 5 mai.

MUCHA (1860 - 1939). Peintures, illustrations, affiches, arts décoratifs. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus) Entrée : 9 F ; sam. : 6 F. Jusqu'au 28 avril. Jusqu'au 28 avril.

VIOLLET - LE - DUC 1814-1879. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (544-40-41). Entrée : 12 F : sam. ; 9 F (gratuite le 25 avril). Jusqu'au 5 mai.

LE SALON 1980. Panorama de la jeune peinture des années 50-80. Bestiaire autour des œuvres de Jane Poupelet. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill, porte H (359-52-49). De 10 h. à 19 h. Entrée : 15 F. — Jusqu'au 26 mai.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président - Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche) Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Mercredis et samedis, jusqu'au 28 mai, à 15 h. 30 et 16 h. 30, projection de films sur Hartung. Jusqu'au 21 septembre.

JAN DIBBETS : Rétrospective. — **YANNIS KOUNELLIS** : Environnements. — ARC - Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 1er juin.

AZULEJOS. Faïences murales au Portugal du quinzième au vingtième siècle. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 12 mai.

DONATION MASUREL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-85-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F (gratuite le 20 mai). Jusqu'au 25 mai.

PARVINE CURIE. Prix Bourdelle 1979. — Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27) Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 13 mai.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie (261-82-83). Tous les jours sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Jusqu'au 7 juin.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

ART DE LA CHINE. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

ILE SAINT - LOUIS. — Jusqu'au 15 juin. — **LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET.** — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

L'AFFICHOMANIE. Collectionneurs d'affiches, affiches de collection : 1880-1900. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F Jusqu'au 5 mai.

LA BRODERIE. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi (et lundi de Pâques), de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 27 avril.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'en juillet.

L'ŒUF DE PAQUES DECORE, DANS LES PAYS D'EUROPE. — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus) Entrée libre Jusqu'au 6 mai

TAPISSERIES DE CLAUDE BEAUJOUR ET SCULPTURES DE LOUIS CHAVIGNIER. — Musée de la Franc-Maçonnerie européenne, 16, rue Cadet (520-20-92). Sauf dimanche, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

COLLECTION LILLE, objets du culte juif de Pologne. — Musée d'art juif, 42, rue des Saules (257-84-15). De 15 h. à 18 h. Jusqu'au 22 mai.

CENTRES CULTURELS

SALON DES REALITES NOUVELLES. — Centre d'art de la rue du Louvre, 34-36, rue du Louvre. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 11 mai.

DU MARATHON ET DU FOOTBALL. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (561-03-87). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

PEINTURE AMERICAINE : Les années 80, une interprétation critique de Barbara Rose. — American Center, 261, boulevard Raspail (354-99-92). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 14 mai.

CLARENCE J. LAUGHLIN : Le troisième monde de la photographie. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-23-70). Jusqu'au 24 mai.

ARTHUR LANGLET : Peintures, dessins. Artistes de l'atelier artistique international de Seguret. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Jusqu'au 8 mai.

JEAN D'YLEN : Affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. De 13 h. 30 à 20 h. Jusqu'au 28 juin.

COSMOGONIE : Parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, à 14 h., 16 h., 18 h. 30, 20 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

LENNART ASCHENBRENNER. Peintures. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 11 mai.

K. G. NILSON, peintures récentes. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 mai.

GRETA KNUTSON : Peintures, dessins, collages, sculptures. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 mai.

VIENNE A PARIS. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean (277-15-40). Sauf dimanche, de 9 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 9 mai.

LIEGE A PARIS : Georges Collignon — Bandes dessinées : Walthery, Ernst, Piroton, Breca, Lambert, Stanicel. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 avril.

ESPACES, TRAVAIL, INDUSTRIES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS. — Exposition de l'Inventaire général. Maison du Nord, 18, boulevard Haussmann (296-10-40, poste 21-62). Sauf dim., de 9 h. à 19 h. ; sam. de 9 h. à 14 h Jusqu'au 30 avril.

HANS LANDSAAT : tableaux, dessins, sérigraphies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 18 mai.

LES PEINTRES DE SKAGEN : 1870 - 1920. — Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (359-02-02). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 17 mai.

LE MONDE INCONNU DES CANNES : du XVIIIe au XXe siècle. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Jusqu'au 8 juin.

RAPHAEL KHERUMIAN : peintures récentes. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08). Jusqu'au 24 mai.

V. YURI : tapisseries murales du Pérou. — Centre culturel latino-américain, 6, rue des Fossés-Saint-Marcel (336-56-04). Jusqu'au 9 mai.

LA CHINE A PARIS : Chine ancienne et Chine d'aujourd'hui. — Palais des congrès, porte Maillot (758-27-04). Jusqu'au 10 mai.

ELYSE ROUZIC, LAURIE DIETZ, YANNE, LASSE KEMPAS, FRANÇOISE SIEFFERT. Peintures, dessins, aquarelles, sculptures. — Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h. à 19 h. Jusqu'au 28 avril.

CRUZ DIEZ, réalisations monumentales, **ANDRADE, FLORES.** Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h à 16 h Jusqu'au 9 mai.

PARIS-SUR-BIEVRE : Histoire du 15e arrondissement. — Mairie annexe du 13e, 1, place d'Italie. Jusqu'au 18 mai.

LA SAUVEGARDE DE VENISE, une œuvre internationale. — Mairie annexe du 16e arrondissement, 71, avenue Henri-Martin. Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 4 mai.

SEM, caricaturiste 1900. — Collections du musée Carnavalet. Mairie annexe du premier arrondissement. 4, place du Louvre. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 avril.

SCULPTURES IRAKIENNES CONTEMPORAINES. — Centre culturel irakien, 11, rue de Tilsitt (763-11-20). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

GALERIES

VINGT ANS D'AFFICHE AMERICAINE. — Forum des Halles, La Galerie, porte Lescot (niveau 3). Jusqu'au 7 mai.

CARL ANDRE, DAN FLAVIN, DONALD JUDD. — Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 8 mai.

AQUARELLES, GOUACHES, PASTELS. Œuvres de P. Andrés, C. Bouillé, Chan Kin Chung, M. Haas, S. Kantomowicz, etc. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 10 mai.

LAQUES D'OR DU JAPON. — Galerie Robert Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Du 25 avril au 7 juin.

INRO. Boîtes japonaises. — Galerie Art du Japon, 17, rue de Grenelle (548-09-42). Jusqu'au 7 juin.

REGAIN. Œuvres de J. Bouys et R. Hanes. — Galerie Moulin-Rouge, 6 bis, cité Véron. Jusqu'au 15 mai.

ALECHINSKY. Travaux d'impression, principalement. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (522-13-19) Jusqu'au 30 avril.

PIERRE BABY. Villes et bidonvilles... — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Avril.

SAUDUIN. Homéomorphies. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 3 mai.

ANDRE BEAUDIN. Aquarelles. — Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 24 mai.

MICHEL BIOT. Œuvres récentes. — Galerie de l'Université, 52, rue de Bassano (720-78-96). Jusqu'au 29 avril

HONORATA BLICHARSKA. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusque fin mai.

CELAN - LESTRANGE. Dessins aquarellés 1979-1980. — Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (325-54-06). Jusque fin avril.

CÉSAR COFONE. — Galerie-Association Katia Pissaro, 59, rue de Rivoli (233-45-17). Jusqu'au 28 avril.

FRANK DA COSTA. Assemblages. — Galerie Debret, 28, rue La Boétie (563-46-55). Jusqu'au 9 mai.

DAMIAN. Treize peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 24 mai.

ANITA DE CARO. Peintures et sculptures choisies. — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Calot (326-99-73). Jusqu'au 24 mai.

JIM DINE. Gravures. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 mai.

BERNARD DUFOUR. Peintures 1979 - 1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 17 mai.

ROBERT DURAND. — Le Soleil dans la tête, 10, rue Vaugirard (354-80-91). Jusqu'au 7 mai.

LUCIO FANTI. Mers, châteaux nymphéas. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 26 mai.

LEONOR FINI. Dessins récents — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

BARRY FLANAGAN. — Galerie Durant-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 3 mai.

FRED. Dessins. — Le Jardin de la paresse, 20, rue Gazan (588-38-52) Jusqu'au 30 avril.

GENTILINI. Peintures 1954-1979. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80) Jusqu'au 28 avril.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Calot (354-78-41). Jusqu'au 24 mai.

GRISOR. Travaux récents. — Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 24 mai.

HOSIASSON. Peintures et gouaches 1961-1965. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 17 mai.

DANIEL HUMAIR. Travaux récents. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 24 mai.

IVACKOVIC. Peintures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 24 mai.

MARCEL JEAN. Œuvres graphiques 1926-1980. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19) Jusqu'au 26 avril.

KAWALEVOWICZ. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02) Jusqu'au 30 avril

KIM JUNG - SOO. Gravures. — Galerie M.-C. Grambilher, 14, rue Domat (326-11-42). Jusqu'au 7 mai

KLAPHECK. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 30 avril.

PETER KLASEN. — Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (222-12-59) Jusque fin avril.

HENRI LAURENS. 1885-1954. — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 juin.

TONY LONG. Sculptures récentes. — Galerie Farideh Cadot, 11, rue du Jura (331-34-62).

ROBERT MALAVAL. Peintures de 1958 à 1961. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 24 mai.

MATTA. Cycle Hom'mère 1974-1979. Eaux-fortes aquatintes. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 10 mai.

GERARD MENKEN. Aquarelles imaginaires. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 3 mai.

MERKADO. Sculptures. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 17 mai.

ANNETTE MESSAGER. Les variétés. — Galerie Gillespie-de-Laage 24, rue Beaubourg. Jusqu'au 24 avril

VERA PAGAVA. Peintures récentes. — Galerie Darial, 82, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 31 mai.

GINA PANE. Travail d'action. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (354-22-40). Jusqu'au 26 avril

ANTONIO PITXOT. Œuvres récentes. — Galerie André-François Petit, 196, boulevard Saint-Germain (544-64-83). Jusqu'au 30 avril.

ANDRE QUEFFURUS. Peintures 1979-1980. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 24 mai.

ISABELLE ROUAULT. Peintures. — Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-73-46). Jusqu'au 15 mai

SZE TO. Dessins, aquarelles, peintures. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 17 mai.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24) Jusqu'au 27 juin.

ANDREE VILAR. Tapisseries, gouaches. — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 17 mai

PIERRE WEMAERE. Peintures, gouaches. — Galerie moderne de Silkeborg, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 15 mai.

DAVID WICRESS : peintures. — First Time, 55, rue Saint-Denis (233-08-16). Jusqu'au 31 mai.

WUNDERLICH, LITHOS 1960-1980. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 31 mai.

ZAO WOU-KI : Seize lavis. — Galerie de France, 3, Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 mai.

BOLLO. Peintures. — Galerie Jean-Pierre Mouton, 7, rue Casimir-Delavigne (633-66-70). Jusqu'au 24 mai.

REGION PARISIENNE

AULNAY - SOUS - BOIS. Troisième dimension : Hologrammes-Lasers. — Unité - Enfance - Jeunesse, 134, rue Anatole-France (868-60-22). Jusqu'au 15 juin.

BAGNOLET. Serge Delhomme : peintures. — Novotel-Paris-Bagnolet, 1, avenue de la République. Jusqu'au 15 mai.

BOBIGNY. Le cri d'un continent. Un peintre africain témoigne : Iba Ndiaye, peintures, lavis, dessins. — Maison de la culture (831-11-45). Jusqu'au 30 juin.

CHELLES. Dorothée Selz : sculptures en sucre. — Centre d'action culturelle, place des Martyrs de Châteaubriand (421-20-36). Jusqu'au 11 mai.

CORBEIL - ESSONNES. Chili : droits de l'homme, Saint-François-d'Assise. Cinq femmes chiliennes. — Galerie du Centre d'action culturelle P.-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72) Jusqu'au 27 avril

IVRY. Bourse d'art monumental d'Ivry 1980 : J.-G. Coignet, B. Delrieu, G. Fabre, J.-M. Meister, B. Pages, Y. Taillandier. — Hall d'exposition, mairie. Jusqu'au 17 mai.

NEUILLY. Marc Bourlier : peintures. — Le Carat, 19, rue Madeleine-Michelis (745-66-30). Jusqu'au 10 mai.

PONTOISE. Moricé Lipsi, cinquante sculptures. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

ST-QUENTIN-EN-YVELINES. Luce Guilband et Dann Roman, peintures. Victor Roman, sculptures. — Centre culturel de La Villedieu, CD 18 à Elancourt (050-51-70) Sauf lundi de 13 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 avril.

LE VESINET : chemin de fer. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). Jusqu'au 11 mai.

VILLEPARISIS. Delfino. Hugh Weiss. — Centre culturel Jacques Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Jusqu'au 25 mai.

EN PROVINCE

ALBI. Marmorées, de Joséphine Beaudoin. — Musée Toulouse-Lautrec (54-14-09). Jusqu'au 28 mai.

AMIENS. Christian Parisot : la Genèse, le corps de la peinture. — Maison de la culture, place L.-Gontier (91-83-36) Jusqu'au 4 mai.

ANGERS. Patrimoine oublié. — Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-85) Jusqu'au 10 mai.

ARRAS. Rétrospective Gaston Chaissac (1910-1964) : bulles, gouaches, collages, dessins, objets. — Centre Noroit (21-30-12). Jusqu'au 18 mai.

DIJON. Claude Domec : cinquante ans de peinture à la cire. — Musée des Beaux-Arts, place de la Libération (33-15-37). Jusqu'au 15 juin.

EVREUX. Vieira da Silva, lithographies. — Musée, 6, rue Charles-Corbeau (39-34-35). Jusqu'au 8 mai.

GRENOBLE. Matisse : intérieur aux aubergines et œuvres du musée. Jusqu'au 5 mai. — Architecture et art populaire dans le Haut-Atlas marocain. — Jusqu'au 16 juin. — Musée place de Verdun (50-09-82). — Sergio Ferro : Futur antérieur, variations sur Michel-Ange. — Maison de la culture Jusqu'au 18 mai.

LA ROCHELLE. Gaston Planet : Frottages. — Foyer de la Maison de la culture, 11, rue Chef-de-Ville (41-37-79). Jusqu'au 10 mai.

LE HAVRE Armand Salacrou et ses amis peintres. — Musée des beaux-arts, boulevard Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 5 mai.

LYON. De Sumer à Babylone. — Musée de la civilisation gallo-romaine, 17, rue Kleberg (25-94-68). Jusqu'au 4 mai. — Tendances contemporaines Rhône-Alpes : peintures et sculpture. — ELAC, Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 20 mai. — Mariano Fortuny. — Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (37-17-05). Jusqu'au 13 juillet.

MENERBES (Vaucluse). H.H. Steffens. — Galerie Cance Manguin (72-31-81). Jusqu'au 18 mai.

METZ. Artisanat du bord du Nil. — Musée, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18). Jusqu'au 5 mai.

NICE. Marc Chagall, psaumes de David et monotypes. — Musée national, message biblique Marc Chagall (81-75-75). Jusqu'au 16 juin.

QUETIGNY - LES - DIJON. René Bertholo et Bernard Moninot. — Collège (46-30-06). Jusqu'au 4 mai.

RENNES. Geneviève Asse. Dessins 1941-1979. — Musée des beaux-arts (68-10-18). Jusqu'au 18 mai.

SAINT-ETIENNE. Daniel Dezeuze. Musée d'art et d'industrie. Avril.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Dessins de la Fondation Maeght : Adami, Alechinsky, Arman, Degottex, Gäfgen, etc., quarante artistes contemporains. — Fondation Maeght (32-81-63) Jusqu'au 31 mai.

TOURS. L'orientalisme dans les collections des musées de Tours. — Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard.

Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), le 23, à 19 h. 30 : Ecole de danse de l'Opéra ; le 24, à 19 h. 30 : Faust ; les 25 et 30, à 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann ; le 29, à 20 h. : récital N. Ghiavrov, S. Cambreling (Verdi, Rachmaninov, Tchaïkovsky, Massenet, Bizet, Rossini).

SALLE FAVART (296-12-20) : le 28, à 20 h. : récital A. Vanzo.

COMÉDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 24, 27 et 28, à 20 h. 30 : la Mouette ; les 25 et 26, à 20 h. 30 ; le 27, à 14 h. 30 : Tartuffe ; les 26 et 30, à 14 h. 30 : les Femmes savantes (dernières) ; les 29 et 30, à 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ?

CHAILLOT (727-81-15) (D., L.), 19 h. : apéritif concert ; 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Honorée par un petit-monument.

ODÉON (325-70-32), les 29 et 30, à 20 h. 30 : Du côté des îles.

PETIT ODÉON (325-70-32) (L.), à 18 h. 30 : Traces.

T.E.P. (797-96-06), les 23, 25, 26 et 29, à 20 h. 30 ; le 26, à 14 h. 30 ; le 27, à 15 h. : Odets, Brecht ; le 24, à 20 h. : Films ; le 30, à 20 h. 30 : P. Font, P. Val et M. Sergent.

PETIT T.E.P. (797-96-06), les 23, 24, 25, 26, à 20 h. 30 ; le 27, à 15 h. : Monique Morelli, Yves et Gilles ; les 29 et 30, à 20 h. 30 : Michel Dejeneffe.

CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (mar.). — Débats, le 23, à 18 h. : Architecture et construction ; à 20 h. 30 : M. Roche, maladie-mélodie ; le 24, à 18 h. 30 : les Homosexuels ; le 25, à 20 h. 30 : Regard sur le patrimoine ; le 27, à 20 h. 30 : les Contes, avec M. Tournier ; le 28, à 18 h. 30 : Le critique de concert et d'opéra ; à 19 h. : E.E. Cummings ; à 21 h. : Klossowski. — Danse, les 24, 25, 26, 28 et 30, à 19 h. 30 : The Joyce Trisler Dance Company. — Cinéma, les 23, 24, 25, 26 et 27, à 15 h. : l'Art américain après 45 ; les 23, 24, 25, 26 et 27, à 19 h. : Cinéma expérimental dans les années 40-50 ; B.P.I., les 26 et 27, à 15 h., 18 h. et 21 h. : Cycle cinéma canadien ; le 25, à 18 h. : Du rock à Lyon ; le 24, à 20 h. 30 : Revue de l'image.

CARRÉ SILVIA - MONFORT (531-28-34), les 23 et 30, à 15 h. 30 ; les 26 et 27, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; (D. soir, L.), à 20 h. 30, mat. D., à 14 h. 30 : Moïse ; le 30, à 14 h. 30 : Mercredis musicaux (Ivry Gitlis).

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 23, 24, 25 et 26, à 18 h. 30 : Milton Nascimento ; les 29 et 30, à 18 h. 30 : Nicanor Zabaleta ; (D.), 20 h. 30, mat. S., à 14 h. 30 : Théâtre d'images et ballet-théâtre de l'Arche.

Les autres salles

AIR LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux ; (L.), 22 h., mat. dim., à 17 h. : Amélia.

ANTOINE (208-77-71) (D.), 21 h. : Une case de vide.

ARTISTIC - ATHEVAINS (272-26-77) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. sam., à 15 h., dim., à 17 h. : Un silence à soi.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. dim., à 15 h. : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite (dernière le 27).

BOUFFES - DU - NORD (239 - 34 - 50) (D.), 20 h. 30 : En attendant Godot.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., mar., 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h., mat. dim. 15 h. 30 : Conte d'hiver (dernière le 26). — Atelier du Chaudron (328-97-04), ven., sam., à 20 h. 30, dim., à 16 h. : le Prince heureux. — Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam., à 17 h., dim., à 15 h. 30 : le Neveu de Rameau. — Théâtre du Soleil (374-88-50), mar., ven., sam., à 20 h. 30, mat. sam. et dim., à 16 h. : le Général Pegnalosa et l'exilé Mateluna (à partir du 25).

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), les 23, 24, à 20 h. 45 : les Chiroux.

CENTRE CULTUREL DU DIX-SEPTIEME (227-68-81), les 23, 24, 26 et 29, à 20 h. 30 ; le 27, à 14 h. 30 : le Jeu des Albigeois.

CENTRE CULTUREL ROSE-CROIX, le 26, à 20 h. 30 : le Philosophe inconnu ; les Mystères de la théurgie.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 23, 24 et 25, à 20 h. 30 : Perceval le Gallois.

CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), 20 h., mat. mer., sam., dim., à 14 h. 30 : le Bossu (à partir du 24).

CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Amphitryon. — Galerie (D., L.), 20 h. 30 : la Mandragore. — Resserre (D., L.), 20 h. 30 : l'Illusion comique.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (Mer., D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 17 h. : J'suis bien.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.

EDOUARD VII (742-57-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : le Piège.

ESSAION (278-46-42) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Joker Lady.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 20 h. 30 : Lewis et Alice.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (L.), 22 h., dim. 20 h. 30 : le Père Noël est une ordure.

GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Une marionnette, un mari honnête.

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : l'Atelier (dern. le 27).

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-98) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h. mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Un roi qu'a des malheurs.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.). — I. : 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 30 : Ju'n 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — II. : 18 h. 30 : les Visages de Lilith ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe. — III. : 18 h. 30 : Parlons français ; 21 h. : A. Aurenche ; 22 h. 30 : J.-L. Debattice (dern. le 29).

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Tovaritch.

MARIE - STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Haute surveillance ; 22 h. 30 : Rue du Cirque-Romain.

MARIGNY (225 - 20 - 74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : l'Azalée.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.

MONTPARNASSE (320-89-90) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : *la Cage aux folles* ; II (L.), 22 h., dim. 20 h. 30 : Albert ; III (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : Du côté de chez Colette.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J, D. soir), 21 h., mat. dim. 16 h. et 19 h. : Un clochard dans mon jardin.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Un habit pour l'hiver.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h., sam. 15 h. : l'Ecume des jours.

PLAISANCE (320-00-06), le 29 à 20 h. 30 : la Loi sur les corps.

PRESENT (203-02-55), Amphi, J., V., S. 20 h. 30, dim. 15 h. : la Mémoire.

STUDIO DES CHAMPS - ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie blanche.

STUDIO THEATRE D'EN FACE (238-16-78) (mer., jeu., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Théâtre d'ombres chinoises (dern. le 29).

STUDIO THEATRE 14 (532-49-19) (D., L.), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.

T.A.I. THEATRE D'ESSAI (374-11-51), jeu., ven., sam., 20 h. 45, dim., 17 h. : *Trio pour deux canaris* (à partir du 24).

THEATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. et dim., 17 h. : Qu'un *1900* impur abreuve nos signaux.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : 13 515 francs.

THEATRE EN ROND (387-75-38) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : le Dompteur ou l'anglais tel qu'on le mange.

THEATRE SAINT-MEDARD (331-44-84) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Amour pour amour (dern. le 25).

THEATRE DE SPARTE (628-58-28) (D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.

THEATRE 347 (538-29-08) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : la Poube.

THEATRE DE L'UNION (770-90-94) (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : le Barbier de Séville.

TRISTAN BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Une chambre pour enfant sage.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : Daniel Roux.

BLANCS MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.

CAF' CONC' (373-71-15) (D.), 21 h., sam. 19 h. 30 et 21 h. : Phèdre à repasser.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II : 22 h. 30 : Riou-Pouchain.

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 21 h. 30 : J. Charby.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h 30 : Quand reviendra le vent du Nord.

LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 45 : Lucie Dolène ; 21 h. 45 : J.-L. Masquelier, R. Tabra ; 22 h. 45 : B. Dimey.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; (D.), 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.

COUR DES MIRACLES (548-85-60), (D., L.), 21 h. 30 : Ch. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : R. Darvin et J.-N. Trasante, dern. le 29 ; 21 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima Paradise.

L'ECHAUDOIR (240-58-27) (D.), 21 h. 30 : C. Chardon, G. Sagel, Nono Zammit.

L'ECUME (542-71-16) (D., L.), 19 h. 15 : B. Toussaint ; 21 h. 30 : J.-P. Reginal, dern. le 29 ; 22 h. : P. Pellerin (dern. le 26).

ESPACE-MARAIS (271-10-19), le 23 à 20 h. 30 : 27, rue des Six-Boutiques ; les 24, 25, 26 et 29, à 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le Goéland.

FER-PLAY (707-86-99) (Mar.), 22 h. : Alabama Blues ; 23 h. 15 : Beija-Flor.

LA FORGE (371-71-89), 20 h. : Off, le rire (dern. le 27).

LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 21 h. : Andante, J.-M. Gonzalez ; 22 h. : D. Panerai, dern. le 26 ; 20 h. : Y. Pecqueur, M. Bijeault.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.) I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II : 21 h. : Ça s'attrappe par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.

LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Offenbach bagatelle ; 21 h. 45 : J.-P. Huser (dern. le 25).

SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II : 21 h. : Sornettes d'alarme.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.

SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Brunhes. Le 27, 20 h. 30 : Magyar Song.

THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.

THEATRE DES 400-COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Le plus beau métier du monde ; 21 h. 30 : J. Blot ; 22 h. 30 : D. Kaminka.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), I : 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. Le 27, 17 h. 30 : G. Matton et Yaro. — II : 20 h. 30 : B. de la Salle ; 22 h. 30 : J. Bourdon.

LA TANIERE (337-74-39) (D., L., Mar.) I : 20 h. 45 : J. Barthes ; 22 h. 30 : P. Deny. — II : 20 h. 45 : Cl. Pichon, M.-A. Berriat ; 22 h. 30 : Ada Mathus.

NOUVEAUX SPECTACLES

Centre culturel de Belgique (271-16-16), 20 h. 45 (23) : les Chiroux.

Centre culturel du 17e arrond. (227-68-81), 20 h. 30 (23) : le Jeu des Albigeois.

Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 (23) : Perceval le Gallois.

Théâtre Ménilmontant (366-60-60), 21 h. (23) : Chui à pied, de et par Marc Chapiteau.

Théâtre 18 (226-47-47), 21 h. (23) : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.

Marie-Stuart (508-80-17), 22 h. 30 (23) : Rue du cirque romain.

Gémier (505-14-50), 20 h. 30 (23) : Honorée par un petit monument.

Resserre, Cité internationale (589-38-69), 20 h. 30 (23) : l'Illusion comique, par le Théâtre des Deux-Rives.

Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 (23) : l'Ecume des jours.

Cirque d'hiver (700-12-25), 20 h. (24) : le Bossu, par Michel Le Royer.

T.A.I. Théâtre (274 - 11 - 51), 20 h. 45 (24) : Trio pour deux canaris.

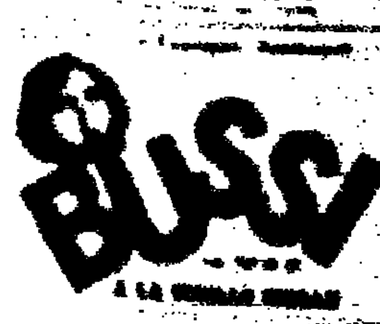
Centre culturel, Chelles (421-20-36), 20 h. 30 (24) : le Retour du chien, montage poétique.

Cartoucherie du Soleil (374-88-50), 20 h. 30 (25) : le Général Pegnasola, par le théâtre Aleph.

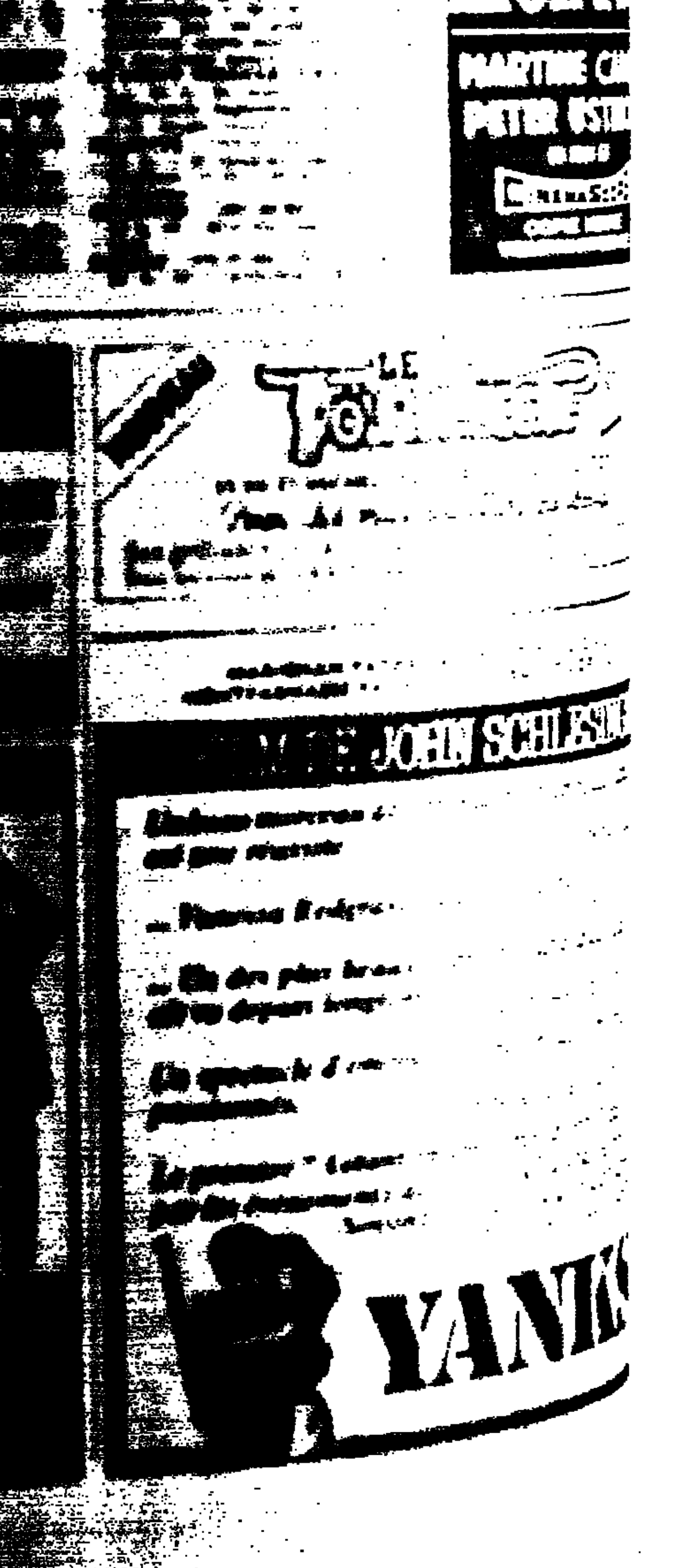
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 (29) : la Loi sur les corps.

Odéon (325-70-32), 20 h. 30 (29) : Du côté des îles, de Pierre Laville par le Jeune Théâtre National.









Concerts

MERCREDI 23 AVRIL

THEATRE D'ORSAY, 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. P. Eötvös, Groupe vocal de France, Quatuor Intercontemporain (Webern).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Brahms, Franck).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : V. Yankoff (Beethoven).
CENTRE CULTUREL NEERLANDAIS, 20 h. 30 : W. Oesterkamp, E. Spanjaard (Wolf, Debussy).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : K. Koleva (Chopin, Brahms, Vladiguerof).
EGLISE NOTRE-DAME DE GRACE DE PASSY, 21 h. : Ensemble vocal R. de Lassus, dir. H. Dasse (Haendel).
SALLE CORTOT, 20 h. 45 : T. Csuka (Smetana, Liszt), Trio Ozi (Poulenc, Moret, Mendelssohn, Quinet), Y. Le Lay-Lapeyre, J. O'Sullivan (David).
EGLISE ANGLICANE SAINT-GEORGES, 21 h. : J. van Immerseel (Bach, Böhm, Brühns, Bull, Pachelbel, Purcell).
HOTEL DE GALLIFFET, 20 h. 30 : P. Dupont, M. Manzat, G. Gabelle, P. Van Franchen, M. Voisinet (extraits d'Opéras français et italiens).
INSTITUT HONGROIS, 20 h. 30 : I. Polya, J. Takacs (Beethoven, Ravel, Chopin, Liszt, Brahms).
UNESCO, 20 h. 30 : J.-L. Prats, piano.

JEUDI 24 AVRIL

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 23.
THEATRE D'ORSAY, 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. P. Boulez (Boulez).
RADIO-FRANCE, studio 106, 18 h. 15 : C. Zacharias (Schumann) ; Grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. U. Segal (Beethoven, Mahler).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h. 30 : Ensemble Musique Nouvelle, dir. G. Octors (Bossmans, Pousseur, Robert) ; à 18 h. (Messiaen).
THEATRE DU RANELAGH, 20 h. 30 : A. Flammer, D. Fontaine (Beethoven, Bach, Franck).
CITE DES ARTS, 20 h. 30 : Cours M. Tagliafferro.
HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : A. Ollivier, C. Bernard, B. Berstel (Haendel).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : Groupe des Sept (Nielsen).
SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. P. Eötvös (Roque-Alsina, Bartok, Szymanowski).
FACULTE DE DROIT, 20 h. 30 : G. Frémy (Schubert, Prokofiev, Schumann).
EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : R. et D. d'Arco (Leclair, Mozart, Bartok, Wieniawski).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : M. Ranaud, J. Harbillon (Poulenc, Auric, Durey, Tailleferre, Milhaud, Honegger, Satie, Jacob).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 23.
EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. : J.-M. Louchart (Franck, Messiaen).
THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : M. Sartova, C. Debrus (Mozart, Schumann, Mahler, Chausson).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 20 h. 30 : Orchestre J.-F. Gonzales, Chorale franco-allemande de Paris (Haydn).
EGLISE REFORMEE D'AUTEUIL, 20 h. 30 : Danses et Chants de la Renaissance.
EGLISE DES BILLETTES, 20 h. 45 : Ensemble Musica Ficta (Bornelih, Lassus, Frescobaldi).
EGLISE DES BLANCS-MANTEAUX, 21 h. : L. Novak, B. Bruylants, R. Ferber (Bach).
EGLISE SAINT-SEVERIN, 20 h. 45 : Chorale populaire de Paris, dir. F. Vercken et G. Meyer (Delerue, Poulenc, Chostakovitch).

VENDREDI 25 AVRIL

ECOLE GERSON-16e, 21 h. : Ensemble instrumental Gerson, dir. : D. Bouture (Bach, Sibelius, Haydn).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. : Orchestre national de France, dir. : J.-P. Marty, chœurs et maîtrise de Radio-France (Poulenc).
RADIO-FRANCE, studio 105, 20 h. 30 : Les Jeunes Compositeurs et Interprètes (Ligeti, Jolas).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 23.
THEATRE D'ORSAY, 20 h. 30 : P.-L. Aimard, M. Cerutti (Stockhausen, Chowning).
THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : Trio de France, Sextuor Sartory (Brahms).
EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 20 h. 45 : Chorale Colbert, sol. : J. Taillon, M.-M. Duruflé-Chevalier (Duruflé).
EGLISE SAINT-HIPPOLYTE, 20 h. 30 : Duo Pujadas-Labrouve (Frescobaldi, Sor, Bach...).
UNESCO, 18 h. 15 : M.-A. Villafruela, saxophone.

SAMEDI 26 AVRIL

THEATRE D'ORSAY, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvös, sol. : M. Arrignon (Berio, Höller).
SALLE GAVEAU, 17 h. : Fitzwilliam String Quartet (Haydn, (Chostakovitch, Dvorak, Schubert).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : D. de Williencourt, R. Nakaoki Chostakovitch, Dvorak, Schubert). bert).

SALLE ROSSINI, 20 h. 30 : O. Evin, P. Cheyron, F. Bezancenet, M. Jeanneau (Chopin, Schumann, Schubert).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 23.
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DU XIe, 16 h. : M. Le Dieze-Richard (Bach, Ysaye, Leclair, Paganini, Berio).
EGLISE LUTHERIENNE SAINT-JEAN, 21 h. : Orchestre symphonique Pierre-et-Marie-Curie (Pachelbel, Haendel, Beethoven).
INSTITUT NEERLANDAIS, week-end de musique contemporaine, 16 h. : M. Dakkers ; 17 h. 30 : T. de Leeuw ; 19 h. 30 : Quatuor Theo Loevendie.

DIMANCHE 27 AVRIL

INSTITUT NEERLANDAIS, 17 h. 30 : Groupe de musique de chambre expérimentale de l'Itinéraire.
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : M. Clément, R. Sanchez (Bach, Haendel).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : R. Fontanarosa, G. Deplus, S. Riesler (Brahms).
NOTRE-DAME-DE-PARIS, 17 h. 45 : M.-T. Jehan (Moreau, Bach, Duruflé, Vierne).
RANELAGH, 17 h. 30 : O. Linzi, D. Swarowsky (Schubert).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : T. Ogden (Ogden).
EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : C. Sol (Boehm, Buxtehude, Walther, Bach).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : Chorale royale des femmes de la Résidence Bach, Monteverdi, Fauré, Brahms).
LUCERNAIRE, 18 h. : A. Knosel (Bach, Bloch) ; 19 h. 30 : M. Solles, A. Glodek.

LUNDI 28

SALLE CORTOT, 21 h. : Ph. Azoulay, F. Ducasse (Bach, Haendel, Prokofiev, Rodrigo, Ponce, Giuliano).
EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ISLE, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. V. Negri, chœurs de Radio-France (Scarlatti, Vivaldi).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : English Chamber Orchestra, dir. et solo M. Perahia (Mozart, Mendelssohn).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : T. Adam, R. Dunckel (Dvorak, Brahms, Strauss, Schumann).
SALLE BERLIOZ, 20 h. 30 : C. Hugonnard-Roche (Haydn, Brahms), B. Dufour (Bartok, Bach, Isaye, Wieniawski).
THEATRE D'ORSAY, 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. P. Eötvös, P. Boulez (Varese, Höller, Boulez).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : voir le 23 (Couperin).
LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 27.
RANELAGH, 20 h. 30 : R. Terral (Mozart, Schubert, Chopin, Franck, Debussy).
THEATRE 13, 21 h. : Duo D. Melan-E. Confignal (Bach, Enesco, Haendel...).
THEATRE DES DEUX-PORTES, 20 h. 30 : H. Ledroit, D. Simpson, N. Spieth (Frescobaldi, Couperin, Monteverdi, Scarlatti...).

MARDI 29

RADIO-FRANCE, Gd Auditorium, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique, dir. A. Myrat (Auric, Martinu, Sibelius). — Studio 106, 17 h. 30 : F. Aguessy (Beethoven).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, 20 h. 45 : Orchestre de Liège, dir. P. Bartholomée (Lekeu, Haydn, Strauss).
GAVEAU, 21 h. : D. Gelenbe (Mozart, Brahms, Schumann).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : H. Agederian (Chopin, Blomdahl, Liszt).
LUCERNAIRE, 19 h. 20 : voir le 27.
SALLE CORTOT, 21 h. : Orchestre français de chambre de l'E.N.M.P., dir. R. Rouits (Purcell, Telemann, Kuantz, Britten).
EGLISE ST-SEVERIN, 21 h. : A. Curtis (Couperin, Rameau, Scarlatti).
EGLISE DE LA MADELEINE, 18 h. 30 : le Débuché de Paris (Dandrieu, Cantin, Chalmel, Tyndare, Franck, Rossini).
RANELAGH, 20 h. 30 : voir le 27 (Brahms, Barbier, Gounod, Liszt, Schubert).
ORATOIRE DU LOUVRE, 20 h. 30 : Maîtrise de l'Oratoire, dir. H. Hornung, sol. M.-L. Girod (Bach).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : A. Lagoya (Sor, Weiss, Giuliano, Albeniz, Rodrigo).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : English Chamber Orchestra, dir. G. Malcolm, sol. M. Perahia (Bach, Beethoven, Mozart, Haendel).

Danse

ESPACE CARDIN (266-17-30) (D.), 21 h. ; Crownest Trio.
THEATRE PRESENT (203-02-53) (D. soir), 20 h. 30, mat. D., 17 h. : Ballets Aline Roux (dern. le 27).
MUSEE GUIMET, le 24 à 20 h. 30 : Sunayana, S. Hazarilal, S. Satyanarayan Misra.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), le 23, 20 h. 45 ; Topeng, Théâtre Danse de Bali ; le 24, 20 h. 45 : A. Swany ; le 25, 20 h. 45 : R. Dash ; le 28, 20 h. 45 : U. Ramaswamy : le 29, 20 h. 45 : Hommage à Krishna.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94) (D.), 20 h. 30, mat. D., 16 h. : Arcor (Sous la terre l'amandier).
RANELAGH (288-64-44), le 23, 20 h. 30 : Sharti Kalyani.
THEATRE 13 (589-65-99) (D. soir, L., Mar.), 21 h., dim. 18 h. : Compagnie Dora Feilane.
PALAIS DES CONGRES (758-27-78) (D.), 20 h. 45 : Opéra de Pékin.
UNESCO (577-16-10), les 25, 26 et 29 à 20 h. 45 : Alicia Alonso et le ballet national de Cuba.

Variétés

Les music-halls

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h., Compagnie A. Tahon (dern. le 27).
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), le 29, à 20 h. 30 : Na Cabardeih.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Jacques Doual (dern. le 26).
FORUM DES HALLES (297-53-47), le 29, à 18 h. 30 : Dominique Montain.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : P. Pont et P. Val.
MARIGNY (256-04-41) (D.), 21 h. : Thierry Le Luron (dernières).
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. 30 : J.-M. Caradec, R. Mason.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h. : Charles Aznavour.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. mer., 15 h., sam. et dim., 14 h. 15 et 17 h. 30 : Holiday on Ice.
POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. : Jean-Pierre Huser (dern. le 25).
SALLE CONFLUENCE (387-67-38), 21 h. : Katiouchka (dern. le 26).
THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (Mer.), 21 h., mat. dim., 15 h. : le Grand orchestre du Splendid.
THEATRE NOIR (797-85-14) (D.), 20 h. 30 : Kapia.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), les 23, 24, 25, à 21 h. : Chui à pied.
UNESCO (577-16-10), le 24, à 20 h. 45 : S. Rodriguez et P. Milanes, chant populaire cubain.

Les comédies musicales

LA PENICHE (205-40-39) (D.), 20 h. 30, Utopopolis.
BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (V., S., Mar), 21 h., (mat. Mer., S. et D.), 15 h. : Phi-Phi.
RENAISSANCE (208-18-50), le 23 à 14 h. 30 ; le 25 à 20 h. 45 ; le 26 à 14 h. 30 et 20 h. 45 ; le 27 à 14 h. 30 et 18 h. 30 ; les 28 et 29 à 20 h. 45 : Viva Mexico.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.
DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Pétrole... Ane.

Jazz, pop, rock, folk

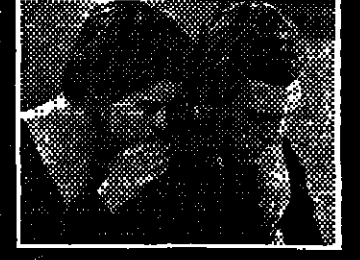
BATACLAN (700-30-12), le 25, 20 h. : Judas Priest. Le 28 : Sonny Terry, Brownie McGhee.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : F. Guin, B. Vasseur Swing Quartet. Les 27, 28, 29 : Memphis Slim.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : J. Hamond ; 22 h. 45 : M. Smith y su Grande Melao.
DUNOIS (584-72-00), les 23, 24, 25, 26, 20 h. 30 : Groupe Lo. Les 27, 28, 29, 20 h. 30 : Jauk.
DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Lou Bennett, K. Clark, C. Escoudé (jusqu'au 27).
ESPACE GAITE, les 25, 26, 27, 20 h. 30 : J.-P. Mas, C. Alvim.
FACULTE DE DAUPHINE, le 24, 21 h. : Rafale, les Craqueurs.
GIBUS (700-78-88), 22 h., les 23, 24, 25, 26 : Reporter.
HIPPODROME DE PANTIN, le 26, à partir de 16 h. : Africa fête.
MUSEE D'ART MODERNE, le 27, 16 h. : F. Marmande, S. Guérineau. Le 24, 20 h. 30 : N. Nissim, C. Barthelemy, J. Mahieux et L. Cugny.
PALACE (246-10-87), le 24, 20 h. : les Cramps. Le 27, 18 h. : The Beat P. Collins. Le 28, 20 h. 30 : Valérie Lagrange. Le 23, 20 h. : Mink de ville.
RADIO-FRANCE, studio 106, le 28, 19 h. : New Phonic Art.
PUCE A L'OREILLE (278-11-83), 18 h. 30 : Fognette, J. Cerutti, A. Haddad (dern. le 26).
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h. 30 (sf le 26) : C. Luter. Le 26 : Dixie Francis Jazz Group.
THEATRE NOIR (797-85-14), le 27, 17 h., le 28, 20 h. 30 : G. Conquette Orchestra. Les 24, 25, 26, 27, 19 h. : Célébration Groupe.











Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 23 AVRIL

15 h. : les Trois Ages, de Buster Keaton et *Eddie Cline* ; 18 h. : Ophélia, de C. Chabrol ; 20 h. : le jeune cinéma allemand : le Dernier Cri, de R. Van Ackeren ; 22 h. : Hommage à R. Parrish : Body and Soul, de R. Rossen.

JEUDI 24 AVRIL

16 h. : l'Ardente Gitane, de N. Ray ; 18 h. et 22 h. : Films du tiers-monde (18 h : la Soldadera, de J. Bolarros ; 22 h. : El Compadre Mondoza, de F. de Fuentes) ; 20 h. : Le jeune cinéma allemand : l'Autre sourire, de R. Van Ackeren.

VENDREDI 25 AVRIL

16 h. et 22 h. : Films du tiers-monde (16 h. : Crates, d'A. Joskovicz ; 22 h. : la Mujer del Puerto, d'A. Boytler et R. Sevilla) ; 18 h. : Le jeune cinéma allemand : Blondie's numéro 1, de R. Van Ackeren ; 20 h. : Sherlock Holmes au cinéma : Meurtre par décret, de B. Clark.

SAMEDI 26 AVRIL

16 h. : Film du tiers-monde : *Chanson douce pour un peuple vaillant*, de G. Carrer ; 18 h. : Sherlock Holmes au cinéma : The Pearl of death, de R. W. Neill ; 19 h. 30 : l'Authentique procès de Carl-Emmanuel Jung, de M. Hanoun (en sa présence) ; 22 h. : Le jeune cinéma allemand : Bel Canto, de R. Van Ackeren.

DIMANCHE 27 AVRIL

15 h. : Films du tiers-monde : le Secret du général, d'A. Lugo ; 16 h. 30 : Sherlock Holmes contre *Jack l'éventreur, de J. Hill ; 18* h. et 20 h. : Hommage à R. Parrish (18 h. : l'Enfer des tropiques ; 20 h. : Dans la gueule du loup) ; 22 h. : Vivre sa vie, de J.-L. Godard.

LUNDI 28 AVRIL

Relâche.

MARDI 29 AVRIL

16 h. : la Rue rouge, de F. Lang ; 18 h. : Sherlock Holmes au cinéma : Dressed to kill, de R. W. Neill ; 20 h. : Le jeune cinéma allemand : Harlis, de R. Van Ackeren ; 22 h. : Films du tiers-monde : Brazo fuerte, de G. Korporavil.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 23 AVRIL

15 h. : les As d'Oxford (Laurel et Hardy), d'A. Goulding ; 17 h. : Cinéma muet : le Jaguar de la Sierra, de W. Hart ; 19 h. : Films du tiers-monde : la Banda del automovil gris, d'E. Rosas et J. Coss ; 21 h. : Cinéma irakien : le Canardeur, de F. Al-Yassiri.

JEUDI 24 AVRIL

15 h. et 17 h. : Cinéma muet (15 h. : le Rail, de Lupu-Pick ; 17 h. : l'Etudiant de Prague, de S. Rye ; 19 h. : Films d'animation de Jan Lenica ; 21 h. : Cinéma irakien : Des maisons dans cette ruelle, de Q. Im Hawal.

VENDREDI 25 AVRIL

15 h. et 17 h. 30 : Cinéma muet (15 h. : les Espions, de F. Lang ; 17 h. 30 : Proud Flesh, de K. Vidor) ; 19 h. : Films d'animation de Jan Lenica ; 21 h. : Cinéma irakien : le Fleuve, de F. Al Yassiri.

SAMEDI 26 AVRIL

15 h. : Cinéma muet : True Heart Suzie, de D. W. Griffith ; 17 h. : Films d'animation de Jan Lenica : Adam 2 ; 19 h. : Films du tiers-monde : El anniversario de la Suegra de Enhart, des frères Alva ; Redes, de F. Zinnemann et E. Gomez Muriel ; 21 h. : Cinéma irakien : les Murs, de M. Chukri Jamil.

DIMANCHE 27 AVRIL

15 h. : Cinéma muet : l'Etudiant de Prague, *d'H. Galeen* ; 17 h. : Films d'animation de Jan Lenica ; 19 h. et 21 h. : Cinéma irakien (19 h. : l'Essai, d'Al-Tuhami ; 21 h. : les Assoiffés, de M. Chukri Jamil).

LUNDI 28 AVRIL

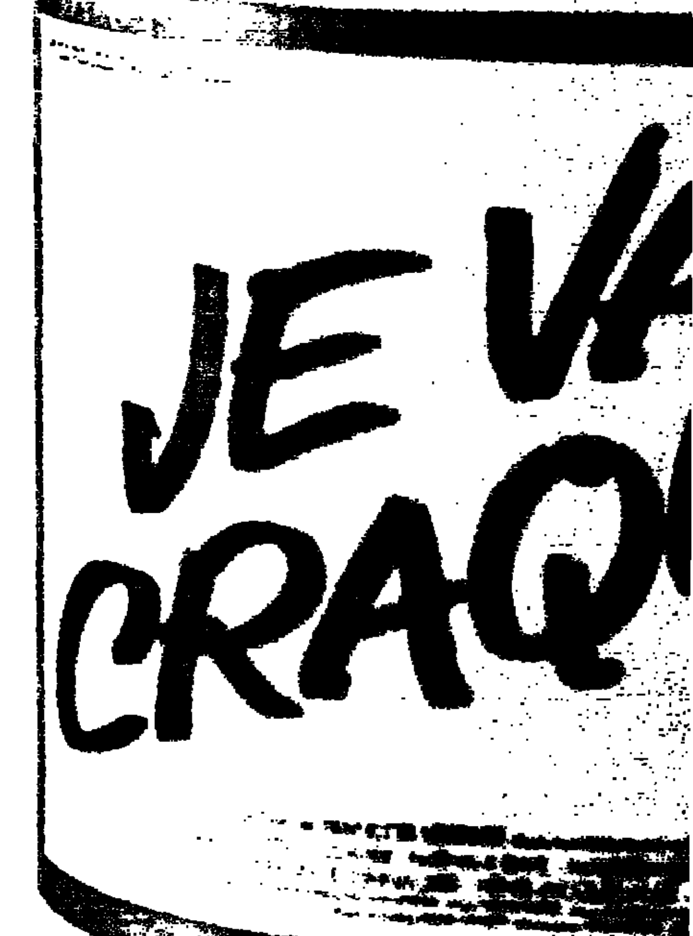
15 h. et 17 h. 30 : Cinéma muet (15 h. : Fantôme, de F. W. Murnau ; 17 h. 30 : la Demoiselle et le Voyou, de V. Maiakowsky et E. Slavinski ; 19 h. : Films du tiers-monde : Los Hermanos de hierro, d'I. Rodriguez ; 21 h. : Cinéma irakien : Un autre jour, de S. Haddad.

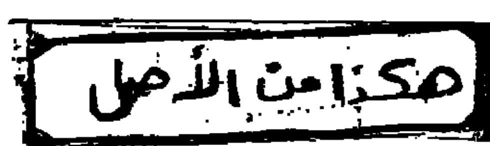
MARDI 29 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Pagode, 7e (702-12-15).
ALIEN (A., v.o.) (*) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
APPARENCE FEMININE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.o./v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'AVARE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
BLACK JACK (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).
CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 5e (548-62-25).
LA DANSE AVEC L'AVEUGLE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours impairs.
DES ESPIONS DANS LA VILLE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-24-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA DEROBADE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-it.) : Vendome, 2e (742-97-52), France-Elysées, 8e (713-71-11).
ELLE (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-City, 8e (562-45-76) : V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (326-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71).
L'ETALON NOIR (A., v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44), Mistral, 14e (539-52-43), Napoléon, 17e (380-41-46).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Pt-Show, 8e (225-67-29).
LA FEMME FLIC (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., v.o.) (*) : Le Seine, 5e (325-95-99), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FOU DE MAI (Fr.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.
FRANCE MERE DES ARTS, DES ARMES ET DES LOIS (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33). H. sp.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
GIMME SHELTER THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
*LE GUIGNOLO (Fr.) : Gaumont-les-*Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) : Hollywood, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
I COMME ICARE (Fr.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Opéra Night, 2e (296-62-56).
IMAGES D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
INFERNO (Fr., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Magic Convention, 15e (828-20-32) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERDITS (Fr.) : trois courts métrages : Scopitone ; la Confesse ; Milan bleu : Marais, 4e (278-47-86).
J'AI VOULU RIRE COMME LES AUTRES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
JUSTICE POUR TOUS (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
KISS CONTRE *LES FANTOMES (A.*, v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H. sp.
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Le Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (272-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MANHATTAN (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MAMITO (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
1941 (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).
MEME LES MOMES ONT DU VAGUE A L'AME (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MOMENTS DE LA VIE D'UNE FEMME (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
MON ILE FARO (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LES MUPPETS (Ang., v.o.-v.f.) : Colisée, 8e ; v.f. : le Berlitz, 2e (742-60-33) ; *Montparnasse-83, 6e* (544-14-27) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) en mat. h. sp.
NOCES DE SANG (Maroc, v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE PRE (It., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
PREMIER VOYAGE (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
PSYCHOSE PHASE III (A.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
QUADROPHENIA (Ang., v.o.) (**) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e





Cinémas

(343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RAS LE CŒUR (Fr.) (*) Cambronne, 15e (734-42-96).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REGARDE ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée 8e (359-29-46), Lumière, 9e (246-49-07), Athéna, 12e (343-07-48), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Convention Saint-Charles 15e (579-33-00).
SACRES GENDARMES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
SCUM (Ang., **, v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : Capri, 2e (322-319-23), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (354-47-62).

Les films nouveaux

LE CAVALIER ELECTRIQUE, film américain de Sydney Pollack (v.o.) : Quintette, 5e, (354-35-40) ; Luxembourg, 6e, (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e, (5 -27-06). — V.f. : Le Berlitz, 2e, (742-60-33) ; Richelieu, 2e, (233-56-70) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont - Convention, 15e, (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e, (322-19-23) ; Wepler, 1., (387-50-70).
LE CIMETIERE DE LA MORALE, film japonais de K. Fukasaku (v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JE VAIS CRAQUER, film français de François Leterrier : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
UN COUPLE TRES PARTICULIER, film américain de Paul Aaron (v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (634-13-26) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont - Sud, 14e (3.-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96).
L'EPOPEE DU RAMAYANA, film français de J. Oger et M. Salvini : le Seine, 5e (325-95-99).
TOM HORN, film américain de William Wiard (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
LE VAINQUEUR, film américain de Steven Stern (v.o.) : le Paris, 8e, (359-53-99) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97). — Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e, (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE SEXE DES ANGES, film italien de P.-F. Campanile et M. Franciosa (v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67).

SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT EXPRESS (A.) : Marignan, 8e (359-92-82), Broadway, 16e (527-41-16), Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70), Quartier-Latin, 5e (326-84-65). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
STAR TREK (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE TAMBOUR (All., **, v.o.) : Boul-Mich, 5e (354-48-29), Publicis Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40).
TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Mercury, 8e (562-75-90). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount - Bastille, 12e (343-79-17), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount- Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98), Elysées Pt Show, 8e (225-67-29).
UN AMOUR D'EMMERDEUSE (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Marbœuf, 8e (225-18-45), U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44), 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81), Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Murat, 16e (651-99-75).
YANKS (A., v. o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
WOYSECK (All., v.o.) : Forum cinéma, 1er (297-53-74).

Les festivals

CINQUIEME SEMAINE DES CAHIERS DU CINEMA (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33), mer., 14 h. : Femmes entre elles ; 16 h. : la Noce ; 18 h. : Programme Richard Leacock et Just Blue ; 20 h.-22 h. : Numéro Zéro ; jeu., 14 h. : Une aventure de Billy the Kid ; 16 h. : Scarabea, Wieflel Erde Braucht der Mensch ? 18 h. : Sex business made in passing ; 20 h. : Albert Warum ; 22 h. : le Petit Garçon ; Seize minutes vingt secondes ; 24 h. : les Nouveaux Mystères de New-York ; ven., 14 h. : l'Amour à la chaîne ; 16 h. : l'Expropriation ; 18 h. : Colloque de chiens ; Des grands événements et des gens ordinaires ; ven., 14 h. : l'Amour à la chaîne ; 16 h. : l'Expropriation ; 18 h. : Colloque de chiens ; Des grands événements et des gens ordinaires ; 20 h. : Allemagne, mère blafarde ; 22 h. : la Femme dont on parle ; la Machine panoptique ; 24 h. : les Nouveaux Mystères de New-York ; sam., 14 h. : Jaune le soleil ; 16 h. : Eddie Constantine dans la Môme vert-de-gris ; Evidence ; 18 h. : Les femmes s'en balancent ; 20 h. : Lady Oscar ; 22 h. : l'Automne de la famille Kohyagawa ; 24 h. : Weisse Reise ; dim., 14 h. : Programme vidéo ; 16 h. : Amateur ; 18 h. : le Chef d'Orchestre ; 20 h. : Poto and Cabengo ; 22 h. : le Convoi des braves ; l'Etat des lieux ; 24 h. : Vidéo ; lun., 14 h. : Je ne veux que votre amour ; 16 h. : les Fusils jaunes ; 18 h. : Ekwenge ; Officios ; Lua da Seca Menor ; 20 h. : Zone grise ; 22 h. : Voyage en Italie et Symphonie ; mar., 14 h. : Nah'la ; 17 h. : Description d'une île ; 20 h. 30 : la Mémoire courte ; 22 h. : la Contesse de Hongkong.
NICOLE STEPHANE, UNE FEMME DANS LE CINEMA. Olympic, 14e (542-67-42), Mar., mer. : Une foule enfin réunie, l'Une et l'Autre ; dim., jeu. : le Sang des bêtes, Détruire, dit-elle ; ven. : M. et Mme Curie, le Silence de la mer ; sam. : T.N.P., les Enfants terribles ; lun. : Vel d'Hiv. Mourir à Madrid.
A. WAJDA (v.o.), Quintette, 5e (354-35-40) Mer. : l'Homme de marbre ; jeu. : le Bois de bouleaux ; Méli-Mélo ; ven., dim. : Cendres et diamants ; sam. : Kanal ; lun. : les Demoiselles de Wilko ; mar. : Samson.
A HITCHCOCK (v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), mer., jeu., dim. et lun. : Complot de famille ; ven., sam. : Une femme disparaît.
FILM NOIR (v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), mer., jeu. : les Carrefours de la ville ; ven., sam. : le Point de non retour ; dim., lun. : Témoin à charge ; mar. : Panique dans la rue.
NOUVEAUX CINEASTES FRANCO-HELVETICO-GERMANIQUES (v.o.) Denfert, 14e (354-00-11), mer. : Ludwig. Requiem pour un roi vierge ; jeu., ven. : Sous les pavés, la plage ; sam., dim. : l'Ombre des anges ; lun., mar. : le Chemin perdu.
MARLENE DIETRICH (v.o.) : Action la Fayette, 9e (878-80-50), mer., jeu. : Shanghai Express ; ven., sam. : Morocco ; dim., lun. : l'Impératrice rouge ; mar. : Blonde Vénus.
ORSON WELLES (v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), mercredi, vend., dim., mar. : le Criminel ; jeudi, sam., lundi : la Splendeur des Amberson.
FRED ASTAIRE-GINGER ROGERS (v. o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer. : Carioca ; jeudi : En suivant la flotte ; vend. : Top Hat ; sam. : Amanda ; dim. : la Grande Parandole ; lundi : Swing Time ; mar. : l'Entreprenant Mr Petrov.
JACQUES TATI, Grand Pavois, 15e (554-46-85), en alternance : Jour de fête ; Mon oncle ; les Vacances de M. Hulot.
CHAPLIN (v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42), mer.-mar. : les Temps modernes ; jeudi : l'Emigrant ; ven. : le Dictateur ; sam. : le Kid ; dim. : les Lumières de la ville ; lundi : le Pèlerin.
FILMS DU TIERS-MONDE (v. o.). Cinéma de l'Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) : mer., 14 h., 18 h., 22 h. : les Aventures d'un héros ; 16 h., 20 h. : l'Olivier ; jeu., 14 h., 18 h., 22 h. : le Cycle ; 16 h., 20 h. : la Vache ; ven., 14 h., 18 h., 22 h. : la Mer cruelle ; 16 h., 20 h. : les Dupes ; sam., 14 h., 18 h., 22 h. : Gare centrale ; 18 h., 20 h. : le Retour de l'enfant prodigue ; 24 h. : Tout, tout de suite ; dim., 14 h., 18 h., 22 h. : God King ; 16 h., 20 h. : Chandra Kekha ; lun., 14 h., 18 h., 22 h. : les Mille et Une Mains ; 16 h., 20 h. : La guerre du pétrole n'aura pas lieu ; mar., 14 h., Khalifa le teigneux. — (v.o.), la Clef, 5e, 18 h., 22 h. : Mokhtar ; 16 h., 20 h. : Khalifa le teigneux. — (v.o.), la Clef, 5e (337-90-90) : mer., 16 h. et 20 h. : L'aube d'un jour nouveau ; 14 h., 18 h., 22 h. : Chronique d'un subversif ; jeu., 16 h., 20 h. : Un homme de chez nous ; 14 h., 18 h., 22 h. : Ma femme et le chien ; ven., 16 h., 20 h. : les Fils du silence ; 14 h., 18 h., 22 h. : Rien n'est important ; sam., 14 h., 18 h., 22 h. : Je veux une solution ; 16 h., 20 h. : Niy Rongengg ; dim., 16 h., 20 h. : Nadia ; 14 h., 18 h., 22 h. : L'homme qui perdit son ombre ; lun., 16 h., 20 h. : les Etrangers ; 14 h., 18 h., 22 h. : Chanson douce pour un peuple vaillant ; mar., 16 h., 20 h. : els Vacances scolaires ; 14 h., 18 h., 22 h. : le Secret du général. — (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mer., 14 h., 18 h., 22 h. : A Queda ; 18 h., 20 h. : Todo Bem ; jeu. : le Mandat ; l'Homme d'ailleurs ; ven. : Alleluia Gretchen ; Ladroes de cinéma ; sam. : le Courage du peuple ; Ukaman ; dim. : Macunaima ; lun. : Insiang ; les Serpents de la lune des pirates ; mar. : Pedra libre ; Marcados para vivir.
JOURNÉES CULTURELLES DE CUBA, Unesco, 7e (577-16-10) : jeu., 18 h. 15 : Retrato de Teresa ; lun., 18 h. 15 : la Ultima Cena ; mar., 18 h. 15 : Rio Negro.

Les séances spéciales

ANDREI ROUBLEV (Sov., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), jeu., 21 h.
L'AUTRE (A., **, v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., **, v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André - des - Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), V., S., 22 h. 40.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), 14 h. et 15 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf D.).
JUBILEE (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LA LUNA (It., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar. 21 h.
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
MAMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LES NAINS ONT COMMENCE AUSSI PETITS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA PRISE DU POUVOIR PAR PHILIPPE PETAIN (Fr.) : Forum cinéma, 1er (297-53-74), 14 h.
PROFESSION REPORTER (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), t.l.j., 18 h.
LA REVOLTE DES MORTS-VIVANTS (A., **, v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83). V.s., 24 h.
LES TUEURS DE LA LUNE DE MIEL (Am., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.
UNE FEMME DOUCE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

Les grandes reprises

ACCIDENT (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
L'ANGE EXTERMINATEUR (Esp., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA COURSE A LA MORT DE L'AN 2000 (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. Sp.
LE DERNIER TANGO A PARIS (It.-Fr.) (**) : Georges-V, 8e (562-41-46).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
DREYFUS ou l'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DUMBO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00). J., S., L.
JAMAIS LE DIMANCHE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Opéra Night, 2e (296-62-56) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOULOU (All.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE MYSTERIEUX DOCTEUR CLITTERHOUSE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
NETWORK (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), mercr. à sam.
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAYSAGE APRES LA BATAILLE (Pol., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
QUE VIVA MEXICO (Sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
RAISON D'ETAT (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23).
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), lundi, mardi.
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) (Mer. à Dim.).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Haussmann, 9e (270-47-55), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
VIVRE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Mer., V., D., Mar.
LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26), Parnassiens, 14e

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : Kramer contre Kramer (v.o.) ; le Roi et l'oiseau ; Chère inconnue ; l'Entourloupe ; Tom Horn.
LA CELLE SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-58) : le Vainqueur ; Driver.
LES CLAYES-SOUS-BOIS, H.-Langlois (055-78-01) : le Voyage en douce.
MAISONS-LAFFITTE, Studio (962-19-31) : Manhattan.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Chère inconnue ; Je vais craquer ; Tom Horn ; Psychose phase III (*) ; mar soir : Avoir 20 ans dans les Aurès.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C. 2 L. (451-54-11) : Kramer contre Kramer ; la Vie de Brian.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : la Vie de Brian (v.o.) ; Chère inconnue ; le Cavalier électrique ; le Guignolo.
VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : le Cavalier électrique ; Au boulot Jerry ; le Guignolo ; Un couple très particulier ; Je vais craquer ; Inferno. V., s., 24 h. : les Contes de Canterbury ; C. 2 L. (950-55-55) : la Vie de Brian (v.o.) ; Club (950-17-96) : le Sous-marin de l'apocalypse ; Music Lovers ; Gibier de passage ; Gentleman Jim ; Renaldo et Clara.

ESSONNE (91)

BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Tom Horn ; l'Entourloupe ; Kramer contre Kramer ; Je vais craquer.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Tom Horn ; Un couple très particulier ; Inferno.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : le Cavalier électrique ; Au boulot Jerry ; Chère inconnue ; le Guignolo ; Dumbo.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : le Règne de Naples ; la Mort en ce jardin ; Un couple ; le Chant du Styrene ; Tess ; l'Odyssée du cosmos.
VIRY-CHATILLON, Calypso (944-28-41) : le Guignolo ; Sherlock Holmès attaque l'Orient-Express.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : le Cavalier électrique ; le Roi et l'Oiseau ; Chère inconnue.
CHAVILLE (926-51-96), Avoir vingt ans dans les Aurès ; l'Avare. l'Avare.
CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : Un sac de billes ; Anna et les loups ; Maman a cent ans ; Genèse d'un repas.
COLOMBES, Club (784-64-00) : le Vainqueur ; Terreur sur la ligne ; Je vais craquer ; Au boulot Jerry.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : le Règne de Naples ; Black Jack ; Tirez sur le pianiste ; Allegro non troppo.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : le Cavalier électrique ; Chère inconnue. — Studio (749-19-47) : Un couple très particulier ; Je vais craquer ; Psychose phase III (*).
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : le Guignolo ; Prends l'oseille et tire-toi.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

BAGNOLET, Cinoche (360-01-02) : Bastien, Bastienne ; Pipicacadodo ; la Prise du pouvoir par Philippe Pétain.
BOBIGNY, M.C. (831-14-45) : Rumgis à fond de caisse ; les Candidates de Saint-Amour ; Mourir sage et vivre fou ; Fat City ; les 15/20 ans d'aujourd'hui.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : Kramer contre Kramer ; Au boulot Jerry ; Un couple très particulier.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Tom Horn ; l'Avare ; le Guignolo.
LE RAINCY, Casino (302-32-22) : Fog.
PANTIN, Carrefour (843-61-38) : Je vais craquer ; le Guignolo ; Terreur sur la ligne ; Inferno ; Tom Horn.
ROSNY, Artel (528-90-00) : Kramer contre Kramer ; l'Entourloupe ; Tom Horn ; Dumbo ; le Guignolo ; Fog.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : les Seigneurs ; mar. : Comme une femme.
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : le Guignolo ; les Muppets ; le Cavalier électrique ; Sherlock Holmès attaque : l'Orient-Express ; Chère inconnue ; Au boulot Jerry.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : Inferno ; Terreur sur la ligne ; Sacrés gendarmes ; Tom Horn ; Dumbo ; la Vie de Brian.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : Amityville (*).
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Tom Horn.
MAISONS-ALFORT, Club (376-71-70) : Kramer contre Kramer ; Tendre combat.
NOGENT-SUR MARNE, Artel (871-11-31) : Je vais craquer ; Terreur sur la ligne ; Un couple très particulier ; Inferno.
ORLY, Paramount (726-21-69) : le Vainqueur.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : le Cavalier électrique ; Chère Inconnue ; Au boulot Jerry ; le Guignolo ; les Muppets ; Kramer contre Kramer.
VINCENNES, 3 - Vincennes (328-22-56) : Un couple très particulier ; Chère Inconnue ; Kramer contre Kramer.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Tom Horn ; Kramer contre Kramer ; Au boulot Jerry ; Terreur sur la ligne ; le Guignolo ; Dumbo. — Gamma (981-00-03) : Je vais craquer ; Un couple très particulier ; Inferno.
BEZONS, Théâtre (982-20-88) : la Grande Casse ; Quand Joseph revient.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : C'était demain ; Des espions dans la ville ; Je vais craquer ; Inferno.
ENGHIEN, Français (417-00-44 - 964-56-23) : la Vie de Brian (v.o.) ; le Guignolo ; Chère Inconnue ; Fog ; Dumbo ; l'Entourloupe ; le Roi et l'Oiseau ; les Européens.
SAINT-GRATIEN, Les Toiles (989-21-89) : l'Avare ; le Seigneur des anneaux ; C'était demain.
SARCELLES, Flanades (981-80-55) : Tom Horn ; Inferno ; Je vais craquer ; Des espions dans la ville ; Un couple très particulier.



RADIO-TÉLÉVISION

VU

Sartre ou l'art de reconnaître ses torts

Deux visages de la gloire à la française, mardi 22 avril, à la télévision : Luis Mariano sur la 2 ; fin du Sartre, d'Astruc et Contat sur la 1 (1). *D'un côté, le néant à paillettes, de l'autre l'être dans l'éclat de sa nudité.*

Rien de moins spectaculaire qu'une pensée au travail. Depuis Socrate, ce n'est jamais qu'un homme répondant à d'autres hommes, d'égal à égal, sous le contrôle de la postérité. Une heure et demie à regarder Sartre griller des cigarettes avec ses amis des Temps modernes *: on devrait se lasser. D'où vient qu'on colle le nez au carreau ?*

Tout simplement parce que voilà quelqu'un, enfin, qui reconnaît ses erreurs. Comparé aux politiciens qui monopolisent l'antenne et qui n'admettent jamais d'avoir eu tort, cela fait tout drôle. « Certaines de mes œuvres passées me scandalisent », *concède calmement Sartre. Quel tribun aura jamais cette honnêteté !*

Parfois l'aveu prend la forme d'un lapsus — « Je suis donc je pense » *au lieu de* « Je pense donc je suis » *— ou bien de l'imprudence :* « J'aime la compagnie des femmes parce que je n'aime pas les conversations d'idées ! » ; *mais, le plus souvent, la pensée se corrige humblement, au vu des événements ou, mieux, de la pensée de l'autre.* « Raymond Aron me coinçait », *dit-il. Et encore :* « C'est un livre de Guillemin qui a le plus fait pour me politiser. »

Avec Simone de Beauvoir, ils se contestaient mutuellement, sans concessions.

Affaire d'éthique ? Sans doute. Au fond, Sartre cherche de la morale partout et jusqu'où elle n'est pas. Il n'est pas certain que Mao ait « fait sortir la morale du marxisme » *ni que* « toute action des masses ait un sens moral »... *En revanche, sa conception de l'intellectuel et son exemple valent à coup sûr pour la morale qu'il n'a pas écrite. Qui sait d'ailleurs si on n'en retrouvera pas d'épais brouillons ? N'a-t-il pas révélé qu'il existait dans ses papiers une suite des* Mots *?*

Ne resterait-il que ses cinquante ouvrages parus, ce serait assez pour que la voix éteinte la semaine dernière continue de raisonner et de résonner. Comme Sartre l'indiquait, pour justifier que l'art englobe la politique et non l'inverse : « La littérature est toujours plus vaste que ce qu'elle dit. »

BERTRAND POIROT-DELPECH

(1) Le film évoqué est passé en salle en 1976 (*le Monde* du 27 octobre 1976).

Un métier pour l'avenir ou le passé

Saisie au hasard des grilles, lundi après-midi, une émission de quarante minutes — c'est bien, mais c'est peu — sur la vocation. Un débat tout entier résumé par cet étonnant dialogue de sourds entre le présentateur *de service et une* jeune femme qui s'occupe de formation professionnelle. Elle a rappelé en termes clairs, mesurés, ce qu'on savait, un bon petit reportage venait de le souligner : la plupart des jeunes n'ont aucune idée de ce qu'ils voudraient, de ce qu'ils pourraient bien faire dans l'existence.

Alors, son interlocuteur, fort de toutes les idées reçues sur le sujet : « *N'est-ce pas tout simplement le refus des hommes devant ce qui s'est organisé sans eux ?* » Et elle, mi-intimidée, mi-conciliante : « *Ben, oui peut-être... Enfin... Ça devrait, seulement nos sociétés sont tellement...* » Elle hésite, cherche ses mots. Il lui souffle : « *tellement tristes !* » « *Oui, enfin... Tellement normatives qu'en fait non, ce n'est pas le genre de problèmes qui se posent aux adolescents.* » Et lui : « *C'est cela même. Nos sociétés dévalorisent l'image de l'homme...* » etc. Elles l'isolent, semblait-il vouloir *dire, et naturellement elles* l'aliènent. En quoi nos sociétés empêcheraient-elles, aujourd'hui plus qu'hier, l'amitié, la tendresse, la chaleur humaine dans la famille, à l'école, au syndicat, au bureau, à l'atelier ? De toute façon, quel rapport avec le sujet ?

Qu'est-ce que tu veux faire plus tard, a-t-on demandé aux gamins d'une classe de terminale. Les doigts se levaient. Ça fusait de partout. Sans une hésitation. Cuisinier, infirmière, policier. Et pourquoi ? Parce que j'aime garder les prisonniers. Maçon, boucher, éleveur de chiens, pâtissier, électricien. Si vous leur demandiez en quoi ça consistait, c'était déjà nettement moins précis. Quant à décrire les activités de leurs parents, alors là, *le noir total. Forcément.* On devrait, bien sûr, emmener ses gosses sur son lieu de travail. On devrait mais on ne le fait pas. Pas commode, pas facile, on n'y pense pas.

Cela dit, cette façon de plus *en plus marquée d'écarter* la jeunesse de la vraie vie, de la protéger, de la couver, d'avancer l'âge de la majorité tout en prolongeant des études trop souvent inutiles, l'infantilise au lieu de la former. La former à quoi d'ailleurs ? Avec un taux de chômage aussi élevé, les voies du savoir deviennent des voies de garage. On le disait à la télé : laissez vos enfants faire le plus tôt possible l'apprentissage de l'effort, laissez-les prendre des risques, essayez d'éveiller un *intérêt suivi, consistant, dans un* domaine précis, de *préférence* pas trop bouché. A quoi j'ajouterai : incitez-les à gagner des sous, un peu, pas beaucoup, ne serait-ce que pour acquérir avec un début d'indépendance un semblant d'expérience.

Une note optimiste pour terminer. Au bas de l'échelle des âges, ces écoliers pétaient d'enthousiasme, d'espoir, de vitalité, et, à l'autre bout, les pensionnaires d'un club de retraités se déclaraient enchantés, que dis-je, nostalgiques de leur ancien métier : institutrice, opticien, employé de la S.N.C.F., cultivatrice... Si c'était à recommencer ? Pas de problème, ils rempileraient. Et avec joie. Ça se voyait.

CLAUDE SARRAUTE.

● *Après « Lorraine-Cœur d'acier »,* implantée depuis le 19 mars 1979 à Longwy (Meurthe-et-Moselle)), la C.G.T. vient de créer une deuxième radio libre, « Radio-Couarail » (« couarail » signifie, en patois lorrain, conversation pendant les veillées), à Froidcul, en plein cœur du bassin sidérurgique mosellan. Cette radio, qui se définit comme *« une radio de lutte au service des travailleurs pour le droit à la libre expression et à une information vraie »*, utilise un émetteur de 150 watts et émet tous les jours, de 17 heures à 20 heures, sur 88,5 MHZ.

● *Les trois journaux télévisés d'Antenne 2,* le lundi 28 avril, à midi, 20 heures et 22 h. 40, seront réalisés en direct de Moscou.

RELIGION

● *Le pape Jean-Paul II et l'archevêque de Cantorbery,* le Révérend Robert Runcie, se rencontreront pour la première fois le vendredi 9 mai à Accra, au Ghana. Les chefs des deux Eglises, qui feront tous deux des visites pastorales le mois prochain en Afrique, consacreront leur rencontre d'Accra à *« des conversations privées et des prières en commun ».* — *(A.F.P.)*

Mercredi 23 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Tartine beurrée.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Etudiants : Un job pour l'été se cherche au printemps.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 40 Sports : Panorama de la Coupe d'Europe.
21 h Football : Coupe des vainqueurs de coupe.
Demi-finale (match retour) Valence-Nantes, en direct de Valence.
22 h 45 La rage de lire.
Magazine de G. Suffert : Révolutionnaires et aventuriers.
Iceberg, de A. de Borchgrave ; P. Daix présente *les Mémoires* et *les Révolutionnaires* de V. Serge ; *Un climat de trahison*, d'A. Boyle ; *Au-delà de l'oubli*, de M. Sperber.
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 45 Chefs-d'œuvre des musées nationaux.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Collaro-show.
21 h 40 Document : Le grand jour.
Ou : Souris t'es heureux ce jour-là.
Le mariage de deux inconnus, ou vingt-quatre heures (en fait vingt et une) d'une nouvelle vie. Pour les archives de notre temps.
22 h 55 Sports : Spécial buts.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
De truc en troc : Croquemitaines.
18 h 55 Tribune libre.
Mouvement missionnaire intérieur laïque.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Le professeur Balthazar.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « L'Œuf ».
Film français de Jean Herman (1971), avec G. Bedos, J. Rochefort, M. Galabru, P. Gabriel, M. Dubois, C. Hubeau, B. Lafont (rediffusion).
L'ascension sociale, par le mensonge, d'un jeune homme minable et mesquin qui veut rejoindre les autres dans « l'œuf » (le monde), où ils vivent bien à l'aise.
Transposition d'une pièce de Félicien Marceau. Eloge du cynisme et de la bassesse. Un humour noir désagréable.
21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « le Grand d'Espagne », de Balzac, lu par R. Gérôme.
19 h. 30, La science en marche : La fin du sexe fort.
20 h., La musique et les hommes : « Wittgenstein, une pensée musicale ». La musique et le jeu du sens, par M.-A. Lescourret et M. Jean-Bernard.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Nuits blêmes.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30) ; 19 h. 30, France et Musique ; 20 h., Nouveaux talents, premiers sillons : « Lieder und Gesange aus der Jugendzeit » (G. Malher), avec H. Schaer et Ch. Ivaldi.
20 h. 30, Concert (échanges internationaux) : Pro Musica Antiqua 1979 ; « Concerto n° 2 en sol mineur » (G. Muffat), « Concerto Grosso n° 3 en ut mineur » opus 5 (A. Corelli), « Concerto pour violon n° 3 » opus 8 (Vivaldi), « Concerto Brandebourgeois n° 3 en sol majeur » BWV 1048 (J.-S. Bach), « Sinfonia en mi bémol majeur » (C.P.E. Bach), dir. S. Kuijken, avec L. Van Dael, S. Kuijken, violons, et W. Kuijken, violoncelle.
22 h. 30, Ouvert la nuit : La Voix, le Lied schubertien, « Thème de la nature » ; 23 h., Jessye Norman ; 1 h. 30, Douces musiques (Brahms).

Jeudi 24 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
L'énurésie.
14 h Les vingt-quatre jeudis.
Emission du Centre national de documentation pédagogique.
14 h. 3, Un conte : Ieméliа le sot ; 14 h. 33, 20 kilomètres à pied ; 14 h. 55, L'accueil de l'enfant ; 15 h. 7, Une ville du nord de l'Italie : Bologne ; 15 h. 30, Echanges entre élèves, citadins et ruraux ; 16 h., Le Centre Beaubourg ; 17 h., Les chemins du livre ; 17 h. 30, Bilan des échanges entre élèves ruraux et citadins.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
L'impossible sauvetage.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La lutte contre le tabagisme commence désormais à l'école.
19 h 10 Tirage du Loto.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
C.D.S. - P.R.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Les visiteurs.
(N° 4.)
Réalisation de Michel Wyn, avec J.-M. Flotats.
21 h 30 Documentaire : Les parias de l'histoire.
Reportage de Roger Pic.
Avec la participation de T. Desjardin *(le Figaro)*, R. Mauries *(la Dépêche du Midi)*, J. Leclerc du Sablon *(le Matin)*, J.-C. Pomonti *(le Monde)*, P.-P. Rossi (Télévision suisse), John Swain *(Sunday Times)*, J.-E. Vidal *(l'Humanité)*.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : L'intruse.
12 h ’5 Journal.
13 h 55 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Les femmes et l'alcool.
15 h Série : Le justicier.
L'homme qui se prenait pour Dillinger.
16 h L'invitée du jeudi : Delphine Seyrig.
17 h 20 Fenêtre sur... Poésie au pluriel.
Gestuel.
17 h 50 Récré A 2.
Les Bubblies ; Mes mains ont la parole ; Ces sacrés parents (la méchanceté) ; Sido Rémi.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel.
Le petit soir de Cavanna.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Molécules : Flash : la maison dans la forêt.
18 h 55 Tribune libre.
Le P.S. (parti socialiste).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Le professeur Balthazar.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (cycle Jean Gabin) : « Le cave se rebiffe ».
Film français de G. Grangier (1961), avec J. Gabin, M. Biraud, M. Carol, B. Blier, F. Rosay, F. Villard, G. Leclerc, A. Balpetré (N., rediffusion).
Des truands se servent d'un graveur raté, un « cave », pour fabriquer de faux billets de banque et font appel à un vieux spécialiste en retraite avec l'intention de le rouler. La série noire selon Albert Simonin et Michel Audiard. Personnages faussement pittoresques, humour de plomb, langage argotique et mise en scène de confection.
22 h 5 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : La route des esclaves ; à 8 h. 32, Une philosophie de l'aventure.
9 h. 7, Matinée de la littérature, avec Elie Wiesel : Rencontre avec F. Ponge.
10 h. 45, Questions en zigzag : Jean Housset.
11 h. 2, Ludwig Wittgenstein, une pensée musicale : La Wiener Schule.
12 h. 5, Agora.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Renaissance des orgues de France : Saint-Sauveur de Manosque.
14 h., Sons : Des Bretons en Irlande.
14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Eternité dernière », de Roger Ikor.
14 h. 47, Départementale à Bar-le-Duc.
16 h. 50, Actualité : Le pouvoir mutagène des médicaments.
17 h. 32, Ludwig Wittgenstein, une pensée musicale : Présence et classicisme.
18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Du lait et se vêtir », de F. Le Boyer.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Parasitoses et maladies tropicales.
20 h., Théâtre ouvert : « Cartaya », de P. Minyana.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Nuits blêmes.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 30, Kiosque ; 9 h. 2, Eveil à la musique.
9 h. 17, Le matin des musiciens : Cherubini et le Conservatoire : œuvres de Cherubini, Devienne et Boïeldieu.
12 h., Musique de table : les auditeurs ont la parole ; 12 h. 35, Jazz classique ; 13 h., L'enseignement de la musique : la facture *d'orgue ; 13 h. 30, France et musique.*
14 h., Musiques : musique en plume, œuvres de Suppé, Adam, E. Eysler, M. Wersma et J. Strauss ; 14 h. 30, Wagner, d'après son journal intime, par J. de Solliers ; 15 h. 30, Répertoire choral : « A child for our time » (M. Tippett), par les B.B.C. Singers, le B.B.C. Choral Society et le B.B.C. Symphony Orchestra, dir. C. Davis ; 16 h. 30, Grands solistes : Heinz Holliger, hautboïste (Couperin, Strauss, Henze, Takemitsu, J.-S. Bach).
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de l'auditorium 106 de Radio-France) : récital de piano Christian Zacharias, « Huit Novelettes opus 21 » (Schumann) ; 19 h. 30, France et musique ; 20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert (cycle symphonique) en direct du Grand Auditorium de Radio-France : « Concerto pour piano et orchestre n° 3 en ut mineur, opus 37 » (Beethoven), « Symphonie n° 6 en la mineur » (Mahler), par le Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Uri Segal, avec St. de Groote, piano.
23 h., Ouvert la nuit : la musique de chambre espagnole, œuvres de Falla, Flecha el Viejo, Ohana, de Cabezon, Granados, Ortiz, Negri, L. de Pablo et Anonymes ; 1 h., Jazz forum : « Jazz sur scène », le duo Austin-Gallivan au Festival de Châteauvallon.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 23 AVRIL
— *Mi Michel Debré,* ancien premier ministre, député (R.P.R.) de la Réunion, est l'invité de l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

PRESSE

Après la nomination confirmée de M. Gérard Minart

DNFFÉREND APAISÉ A « LA VOIX DU NORD »

(De notre correspondant.)

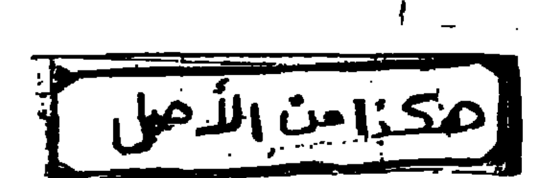
Lille. — Au quotidien régional *la Voix du Nord*, imprimé à Lille, l'intersyndicale a été reçue le mardi 22 avril par le directeur général, M. Jean Oudart, à la suite d'un comité d'entreprise extraordinaire. La nomination de M. Gérard Minart, actuellement chef des services parisiens de *la Voix du Nord*, à la tête de la rédaction a été confirmée *(le Monde* du 23 avril). Il portera le titre de directeur de la rédaction et rédacteur en chef.

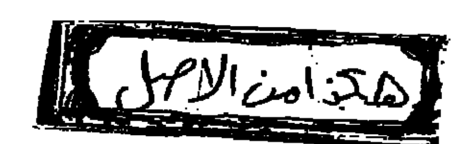
Ainsi l'intersyndicale estime avoir obtenu satisfaction puisque le mouvement de grève qu'elle avait déclenché le 29 mars dernier était notamment justifié par le fait que des attributions relevant de la rédaction en chef avaient été transférées à la direction générale. M. Roger Quesnoy demeure rédacteur en chef adjoint. M. Robert Decout, après avoir dirigé la rédaction pendant vingt-sept ans, quitte maintenant *la Voix du Nord* sur un désaccord avec la direction générale.

● *A « Demain l'Afrique »,* l'assemblée générale des personnels — journalistes, employés, cadres et correcteurs — a voté la poursuite de la grève engagée au début d'avril, afin d'obtenir le paiement des salaires de mars et des arriérés et d'assurer la défense de l'emploi pour tous les salariés sans exception après le dépôt de bilan, devenu effectif le 16 avril.

La réunion d'une commission paritaire de conciliation pour l'ouverture de négociations sur ces différentes revendications est réclamée par les syndicats de journalistes C.G.T. et C.F.D.T. Les syndicats appellent, en outre, les salariés des autres entreprises de presse à manifester leur solidarité, y compris financière.







CARNET

Naissances

— Muriel et Guy BLANDIN sont heureux d'annoncer la naissance de

Carole, Séverine,

le 28 mars 1980.
53, avenue Salomon-de-Caus, Les Coudreaux, 77490 Chelles.

— Le docteur Gérard Philippe GUASCH et Mme, née Rocio Peyron, ont la joie de faire part de la naissance de

Anna-Maria,

à Paris, le 15 avril 1980.
5, avenue Carnot, 75017 Paris.

— M. Takashi ODAJIMA et Mme, née Nadia de Pels, ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Tai-ské, Alexandre,

Tokyo, le 30 mars 1980.

Décès

GUY CHAUMET

Nous apprenons le décès, survenu le samedi 19 avril en Angleterre, de

Guy CHAUMET,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques auront lieu le jeudi 24 avril à Aldershot - Surrey, dans la plus stricte intimité.

[Né le 12 janvier 1913, à Caen (Calvados), Guy Chaumet, détaché aux services de l'expansion économique à Vienne (1932), Chicago (1935) et La Haye (1938), est mobilisé dans l'aviation en 1939. Elève pilote, il est démobilisé en juin 1940 et reprend un poste au ministère de l'industrie.

En 1941, il rejoint un réseau de la France libre pour des activités de résistance sous le pseudonyme Mariotte. Il gagne l'Angleterre en décembre 1942 et appartient à la section « Action » du Bureau central de renseignement et d'action (B.C.R.A.), les services secrets gaullistes. Parachuté en France en juin 1943, il est officier des opérations aériennes à Bordeaux et devient, en avril 1944, délégué militaire à Lille. Il sera fait compagnon de la Libération le 19 octobre 1945, au titre de la Direction générale des études et de la recherche (D.G.E.R.), qui allait donner naissance au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE).

Attaché commercial à Londres en 1945, puis à Moscou en 1948, il devient conseiller commercial à Djakarta (1951), chef des services d'expansion économique aux Indes (1953), et il est affecté à Lisbonne en 1957. Chef de la mission commerciale au Caire en 1961, puis à Varsovie l'année suivante, Guy Chaumet est, en 1965, délégué permanent de la France auprès du secrétariat exécutif de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

En 1966, il devient chef des services d'expansion économique aux Etats-Unis et, en 1972, au Portugal, avant de prendre sa retraite.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Louise ALIX,
artiste-peintre,
membre du jury
des artistes français.

M. et Mme Paul Villekold,
41, boulevard Ney, 75018 Paris.

— M. et Mme Pierre Alexandre Brodsky, Alexis et Marina,
M. et Mme Jean-Paul Soulan, Nicolas, Stéphane et Juliette,
M. et Mme Emile Severac et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel BRODSKY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 20 avril 1980, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 avril 1980, à 14 heures, en l'église Saint-Germain de Germain-en-Laye, suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière de Saint-Germain-en-Laye.

29, La Gaillarderie,
78590 Noisy-le-Roi.
2, place Roger-Salengro,
44000 Nantes.
21, rue Michel-de-Montaigne,
31000 Toulouse.

— Le directoire de l'Entreprise minière et chimique,
Le conseil d'administration de la Société Pec-Engineering,
Ainsi que son personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel BRODSKY,
président-directeur général
de Pec-Engineering,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 20 avril 1980, à l'âge de soixante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 avril 1980, à 14 heures, en l'église de Saint-Germain de Saint-Germain-en-Laye, suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière de Saint-Germain-en-Laye.

63, rue Jeanne-d'Arc, 75013 Paris.

— M. Marcel Caratini, premier président de la cour d'appel de Lyon,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Antoine Ortoli, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Caratini et Ortoli,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel CARATINI,
née Suzanne Ortoli,

survenu dans sa cinquante-sixième année, le 17 avril 1980.

8, place Bellecour, 69002 Lyon.

— Les officiers, les sous-officiers et les hommes du rang du 43e régiment d'infanterie de Lille ont la douleur d'annoncer les décès du

capitaine Yves GUERRE,
commandant la 2e compagnie,
et du
lieutenant François OLLIVIER,
son adjoint,

survenus accidentellement le 18 avril dans la région de Lons-le-Saunier.
(*Le Monde* daté 20-21 avril.)

— M. Henri Gutglas,
Sa fille Barbara et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur épouse, mère et grand-mère,

Mme Maria GUTGLAS,
née Blausztein,

survenu le 19 avril 1980.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bagneux-Parisien, le jeudi 24 avril, à 10 h. 45.

— M. et Mme Eric Nouvel,
M. et Mme Jean Nouvel,
M. et Mme François Nouvel,
M. et Mme Christian Nouvel,
M. et Mme Olivier Magnier,
Christophe, Cédric, Jérôme, Nicolas, Charlotte, Cécile, Sandrine, Julie, Benjamin, Pénélope, Adélaïde et Mathilde,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques NOUVEL,
ministre plénipotentiaire,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 21 avril, à Dax, dans sa soixante-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 24 avril, à 14 h. 30, au temple de Châtenay-Malabry, 36, rue Jean-Longuet.

13, rue Pierre-Curie, 92330 Sceaux.

[Né en 1908, Jacques Nouvel a été en poste au Maroc, de 1935 à 1956, puis à Tunis, de 1961 à 1969 ; il a été ambassadeur au Malawi, de 1969 à 1973.]

— Mme Hervé d'Orval, son épouse,
Jean et Marc d'Orval, ses enfants,
M. Jean d'Orval, son père,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hervé d'ORVAL,
ingénieur E.T.P.,
architecte D.E.S.A.,

survenu à Paris, le 19 avril 1980, à l'âge de quarante-sept ans. Les obsèques auront lieu le jeudi 24 avril, à 15 heures, en l'église de Camembert (Orne).

Cet avis tient lieu de faire-part.
Les Perrets, 61120 Camembert.

— Mlle Anne-Marie Voeltzel, sa fille,
M. et Mme Guy Voeltzel,
M. et Mme Jacques Voeltzel,
ses neveux et nièces,
Ses petits-neveux et petites-nièces,
Son arrière-petite-nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis VOELTZEL,
inspecteur départemental
de l'éducation nationale honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
commandeur
des Palmes académiques,
chevalier du Mérite social,

survenu le 17 avril 1980, à Maisons-Laffitte, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

4, square Emile-Zola, 75015 Paris.

Offices religieux

— Le quarantième anniversaire du massacre de Katyn donnera lieu à la célébration d'une messe en latin dite le jeudi 1er mai, à 11 heures, en l'église polonaise de Notre-Dame-de-l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré.

Le comité du souvenir rappelle : « Le 1er septembre 1939, les nazis, sans déclaration de guerre, envahissent la Pologne. Le 17 septembre, par ordre de Staline, l'armée rouge poignarde dans le dos la valeureuse armée polonaise qui se repliait. Les Soviétiques feront environ vingt-cinq mille prisonniers polonais. (...)

» En mars 1940, Staline ordonne le massacre des officiers polonais du camp de Kozielsk dans la forêt de Katyn : on retrouvera dans les charniers quatre mille trois cents corps de ces malheureux officiers polonais. »

Anniversaires

— Le 19 avril 1979,
M. Henri GARIH
était ravi à l'affection des siens.
Au terme de cette année, ses nombreux amis et tous ceux qui l'ont connu auront pour sa mémoire une pensée émue.

— Pour le deuxième anniversaire de la mort de

Jacques RUEFF,
de l'Académie française,
de l'Académie des sciences
morales et politiques,
grand-croix de la Légion d'honneur,

une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui sont fidèles à son souvenir.

Commémorations

— La messe traditionnelle à la mémoire de l'empereur Napoléon Ier et des soldats morts pour la France sera célébrée, avec le cérémonial habituel, en la chapelle du Dôme des Invalides, le lundi 5 mai, à 18 h., en présence du prince et de la princesse Napoléon.

Il ne sera pas envoyé d'invitation. Entrée libre. Des places seront réservées aux membres des associations. Les portes seront fermées à 17 h. 45.

— L'Office national des anciens combattants organise une cérémonie solennelle le jeudi 24 avril, à 18 h., à la synagogue, 44, rue de la Victoire, Paris (9e), destinée à commémorer les victimes de la déportation et à honorer la mémoire des morts des deux guerres. Cette cérémonie aura lieu en présence des représentants de la présidence de la République et des plus hautes autorités civiles et religieuses.

Communications diverses

— La section de Boulogne-Billancourt de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme, 22, rue de la Belle-Feuille, organise, le 23 avril, à 20 h. 30, une conférence-débat sur le livre de M. Denis Manuel, visiteur de prisons, « Première Rue à gauche ».

ANCIENS COMBATTANTS

POUR UN MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

Une Association pour la création d'un musée de la Résistance était fondée, voici quinze ans, par Georges Marrane, alors maire d'Ivry et sénateur communiste. Elle a collecté des milliers de documents, objets et photos, qui devraient trouver leur place dans un musée et qui servent, en attendant, à la réalisation d'expositions itinérantes, à la recherche et l'étude, à la presse, à la radio, à la télévision.

L'association, qui est maintenant présidée par M. André Tollet — qui présidait le comité parisien de libération, — vient de célébrer le quinzième anniversaire de sa fondation, à la mairie d'Ivry, en présence de M. Jacques Laloë, maire d'Ivry. M. André Tollet a exposé les perspectives d'installation du musée.

La ville de Champigny a offert, en effet, l'utilisation d'une maison qui fut une fondation religieuse dirigée par une résistante, militante de l'A.N.A.C.R., Sœur Marie-Thérèse. Mais les 500 000 francs dont dispose déjà l'association pour réaliser ce projet ne sauraient suffire. Il en faudrait dix fois plus. L'aide de plusieurs ministères concernés par la conservation de ces documents historiques s'imposerait donc, selon les dirigeants du musée provisoire.

L'association (qui a son siège 76, rue Lénine, 94200 Ivry) participera à l'exposition prévue au Centre Beaubourg, du 7 mai au 23 juin, à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la victoire de 1945.

La chanteuse Rosalie Dubois apportait son concours à la partie artistique de cette commémoration d'Ivry, qui comportait des chants patriotiques, des poèmes de Desnos et d'Aragon, ainsi qu'un concert donné par les membres du conservatoire municipal. — C. D.

INSTITUT

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

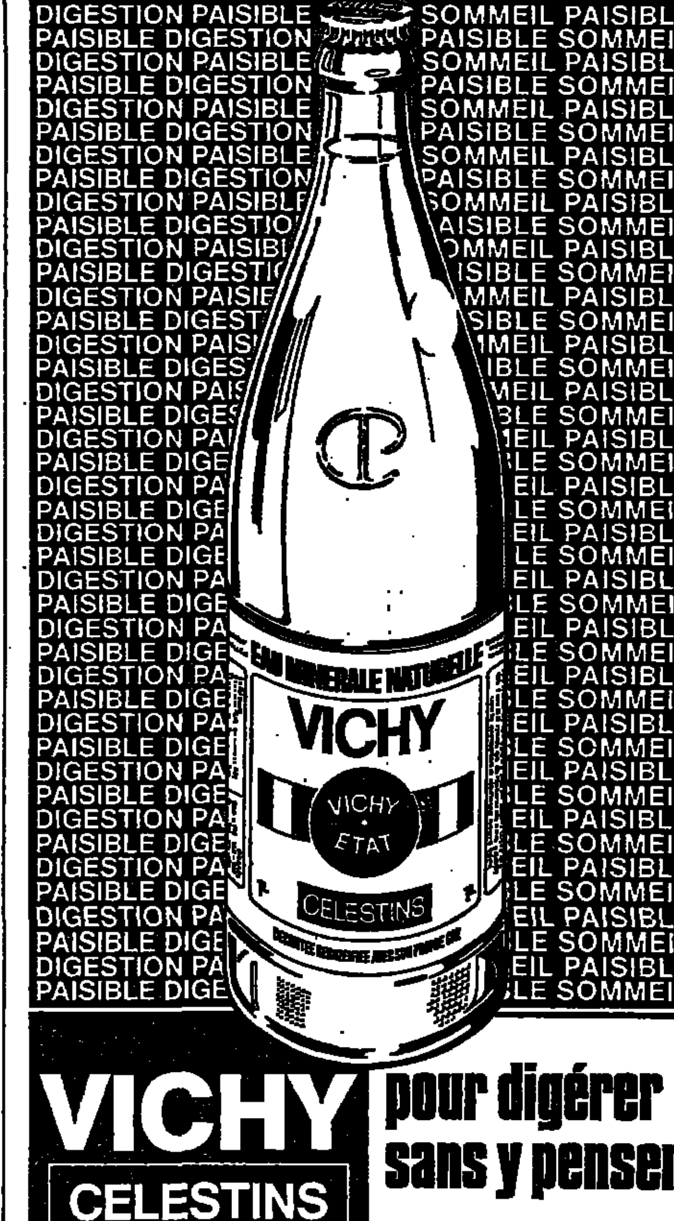
L'état actuel du système monétaire européen

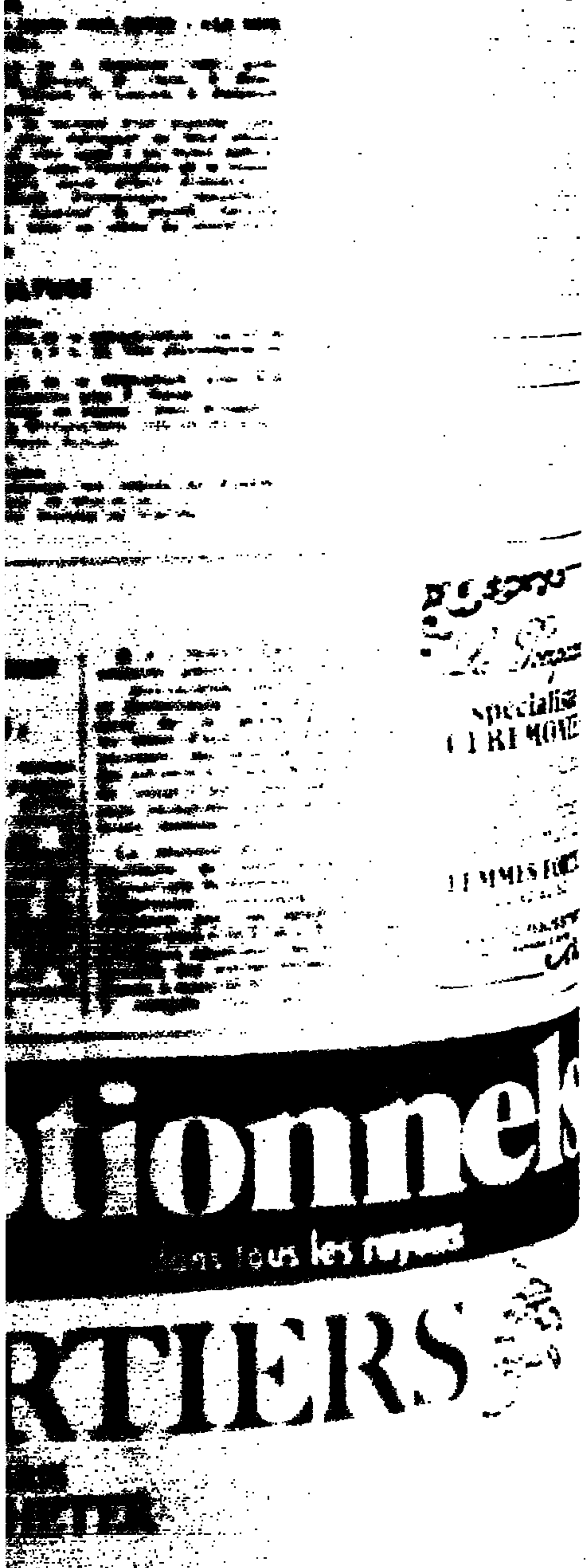
M. Jean Marchal a fait lundi à l'Académie des sciences morales et politiques un exposé sur l'état actuel du système monétaire européen, système qui, instauré le 13 mars 1979, a pour but de rétablir au sein de la C.E.E. une zone de stabilité monétaire et repose sur une monnaie nouvelle, l'ECU, équivalent à un panier de monnaies européennes. Son mécanisme de change, analogue à celui du « serpent monétaire », comporte des taux pivots bilatéraux, des marges de fluctuations limitées autour de ces taux, des interventions des banques centrales en cas de dépassement des limites, une assistance mutuelle de ces banques.

Au cours de sa première année d'application, le système monétaire européen a atteint son but, mais pour que ce succès soit durable, il faut que soit réalisée une convergence suffisante des politiques des Etats membres et que soient établies des institutions susceptibles de s'opposer à une spéculation sur les interparités européennes. Cette spéculation peut être d'origine interne ou externe : interne lorsque les déplacements de capitaux s'effectuent d'une monnaie communautaire à une autre ; externe lorsqu'ils ont lieu entre le dollar et une monnaie européenne privilégiée, telle que le mark. C'est la plus dangereuse. Elle peut acculer la Banque fédérale d'Allemagne à des choix presque impossibles et provoquer l'éclatement du système monétaire européen.

Pour parer à ce danger, deux solutions peuvent être envisagées : ou bien une réforme du système, transformant celui-ci en un véritable ordre et amenant les Etats-Unis à s'opposer à de trop grandes variations du dollar par rapport aux monnaies européennes ; ou bien une évolution du système lui-même, conformément à ce qui a été prévu lors de sa fondation : que le Fonds européen de coopération monétaire devienne un Fonds monétaire européen et l'ECU une réelle monnaie européenne.

Ces deux solutions sont conciliables. De toute façon, une fois franchis de nombreux obstacles, elles exigeront des délais assez longs.





INFORMATIONS « SERVICES »

VIVRE A PARIS

SUCCÈS DES LUDOTHÈQUES

Deux cent cinquante ludothèques en France : il y en a environ six cents en Grande-Bretagne. La première ludothèque française a été créée en 1968 à Dijon, mais depuis deux ou trois ans la formule a de plus en plus de succès.

Le principe est simple : on propose de prêter pour une quinzaine de jours, moyennant une cotisation annuelle variable (de 30 à 50 F) et d'un prix de location modique (entre 2 et 5 F), jouets, jeux éducatifs, parfois livres et maintenant cassettes. En général, créées dans le cadre d'associations socio-culturelles municipales ou scolaires, pratiquement toutes régies par la loi de 1901, les premières ludothèques s'en sont tenues à ces bases d'échange : on prend, on rapporte. Mais sous la poussée de jeunes ludothécaires dynamiques, bénévoles pour la plupart, de nouvelles ludothèques se sont ouvertes aux résidents d'autres quartiers ou localités, sont parfois devenues garderies, ateliers, lieux de rencontre et de réflexion entre parents et recherchent, c'est le plus original, des moyens de subsistance qui ne les lient pas exclusivement au bon vouloir des municipalités.

Paris, comme souvent, est à la traîne. Trois ludothèques « classiques » seulement sont accessibles à tous, dont deux *dans le quinzième arrondissement*. Mais depuis peu, les projets fourmillent et une quatrième devrait prochainement ouvrir dans le vingtième arrondissement.

Pionnière, la ludothèque du Luxembourg, ouverte en 1976. Un peu triste avec ses fenêtres grillagées, mais l'une des plus riches : deux mille cinq cents jouets dont mille huit cents « tournent » régulièrement. Elle reçoit environ mille personnes par mois. « *A Noël, on se croirait aux Galeries Lafayette* », plaisante Mme Vieljeux, sa responsable.

De trois à onze ans

Ici, pas d'animations en raison de l'exiguïté des locaux (50 mètres carrés), mais un éventail *extrêmement large, qui va même* jusqu'à des jeux sophistiqués comme des échiquiers électroniques, loués eux aussi 5 F. Au total, à peine 1 % de perte (jouets non rapportés) et environ 7 % d'usure du « capital jeux » : rien que de très normal. Les jouets neufs cassés — c'est rare — sont remboursés par l'emprunteur au taux d'achat, c'est-à-dire au prix de gros.

La clientèle est, en général, composée d'enfants venus de tous les coins de Paris et qui ont de trois à onze ans. Contrairement à certaines ludothèques, où les jouets « agressifs » et les jeux d'argent sont systématiquement bannis, Mme Vieljeux a adopté une politique plus souple : pas de revolvers, mais des carabines à bouchon et des Goldorak, des Action Joe, etc. « *Il vaut mieux, je crois, démystifier le jouet guerrier en le proposant à l'enfant à côté d'un fer à repasser. Ici, les petits garçons sont très tentés par les fers à repasser. Ce sont les parents qui « bloquent » : — Tu choisis ce que tu veux. Ah non, pas ça, c'est pour les filles !* »

C'est afin d'éviter ce genre d'influences qu'à Lyon, par exemple, les parents sont priés de rester à la porte.

Dans la toute récente Ludo Seine, créée à la Défense, les parents, au contraire, jouent un rôle actif. Désespérés de voir leurs gamins se disputer l'unique toboggan dressé aux quatre vents sur la dalle, les résidents ont appuyé l'initiative d'une des leurs, Sylvie Porta. Les démarches ont duré un an. La municipalité de Courbevoie refusant son patronnage, force fut de trouver des subsides ailleurs. Où ? Dans les tours d'affaires voisines, là où des milliers d'employés alimentent de puissants comités d'entreprise. La plupart des sociétés ont accepté de participer financièrement au projet, en échange d'un accès aux jouets et aux activités pour les enfants de leurs salariés.

L'U.A.P. a même fourni un très beau local de 170 mètres carrés.

Ludo Seine dispose maintenant d'un stock d'environ huit cents jouets mais ne s'en tient pas là. Accessible tous les jours à tout le monde, y compris pendant les petites et grandes vacances, la ludothèque s'est rapidement transformée en atelier de création les mercredi et samedi, puis en garderie pour les dépannages. C'est surtout devenu le seul lieu de communication des environs. Le prêt de jouets ou de livres est *plutôt prétexte aux rencontres* qui brisent l'isolement d'un quartier « *sans arbres, sans boulangerie et sans... église* », comme s'en plaignent les habitants.

Ici tout est possible, le terrain est vierge. Les mères viennent donner un coup de main à l'étiquetage des jouets ou au contrôle du fichier, les pères viennent le soir chercher leurs enfants et se lancent dans une partie de ping-pong... La permanence est assurée par Sylvie Porta et Frédéric, un jeune éducateur spécialisé, mais, pour l'instant, bénévoles et idées ne manquent pas.

En un mois, cent vingt inscriptions et, peu ou prou, un millier de familles « touchées ». Certains jours, c'est la tour de Babel ! De la « casse » ? Sylvie Porta attrape un puzzle : « *C'est du bois ! Non, les enfants, dans l'ensemble, respectent les jeux qu'ils emportent. Quant à la ludothèque elle-même... Il n'y a pas un commerce à la Défense qui ne soit, un jour ou l'autre, mis à sac, mais jusqu'à présent nous sommes épargnés !* »

Encore un exemple de la diversité du phénomène, l'espace « Si tu veux », créé il y a deux mois en plein cœur des Halles. Anne Grosjean et Marie-Christine Bleureau, ses instigatrices, n'osent pas l'appeler ludothèque bien qu'il en assure toutes les fonctions. Seule différence : son financement est entièrement privé et les jouets prêtés sont également vendus, ainsi que du mobilier d'enfant.

L'endroit, tapi au fond d'une cour tranquille, est ravissant. Un premier stock de deux cents jouets environ ; seuls les « affectifs » (*poupées, animaux en peluche*) ne sont pas prêtés, « *car les petits s'y attachent trop et cela fait des drames au moment des retours* ». Là aussi on garde les enfants, gratuitement pendant une heure ou deux. En projet, des ateliers le mercredi, des goûters, du troc de livres et de jeux, des spectacles de clowns ou de marionnettes.

Sans aucune subvention pour le moment, la formule « location-vente » de « Si tu veux » reste précaire. Mais c'est la première du genre et les parents du quartier, timides au début, commencent à participer au fonctionnement et à proposer leur aide. Expérience à suivre.

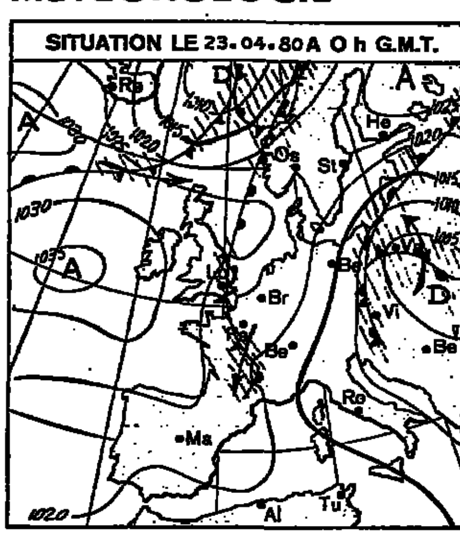
CATHERINE BOISSY.

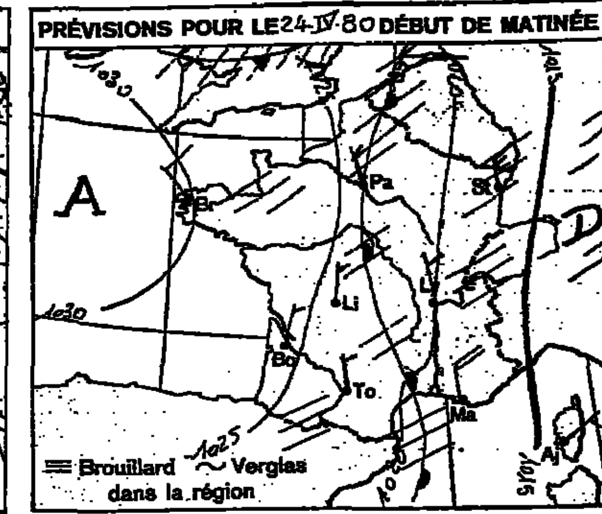
★ **Ludothèque du Luxembourg : 15, rue du Regard, Paris-6e, tél. 544-67-56. Ouverture : mardi et jeudi, de 16 heures à 18 h. 30 ; mercredi, de 10 h. 30 à 18 h. 30 ; vendredi, de 15 h. 30 à 19 heures ; samedi, de 14 heures à 17 heures.**

★ **Ludo Seine : 53, galerie des Damiers, La Défense 1, 92400 Courbevoie, tél. 773-64-11. Ouverture : tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à 18 heures pendant les périodes scolaires ; de 8 h. 30 à 18 heures pendant les vacances.**

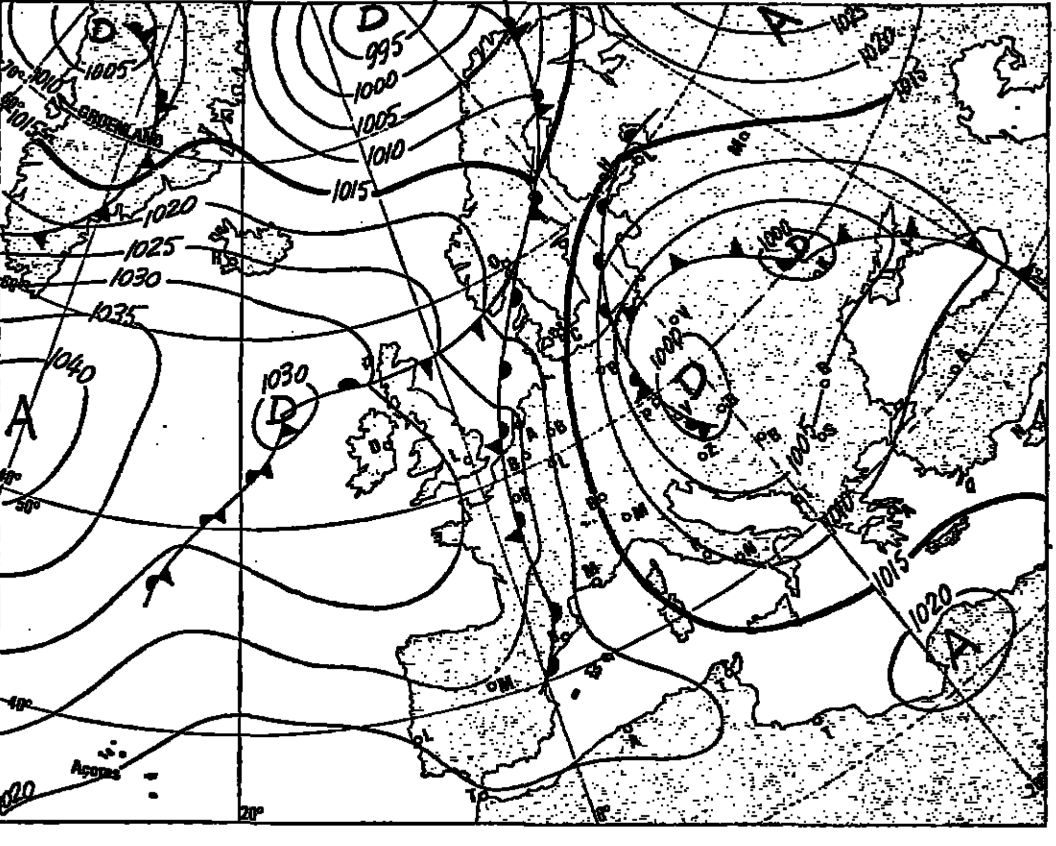
★ **« Si tu veux » : 19, rue du Jour, Paris-1er, tél. 296-68-97. Ouverture : tous les jours, sauf dimanche et lundi, de 10 h. 30 à 19 heures.**

MÉTÉOROLOGIE





PRÉVISIONS POUR LE 24 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 23 avril à 0 heure et le jeudi 24 avril à 24 heures :

De l'air froid continuera à circuler autour de la zone dépressionnaire d'Europe centrale et, de ce fait, se maintiendra sur nos régions orientales. L'air maritime un peu moins froid qui alimente le courant perturbé atlantique persistera sur nos régions occidentales. Une faible limite frontale s'approchera de la Manche orientale dans la soirée de jeudi.

Ce jour-là, le temps restera un peu froid, nuageux et parfois brumeux, surtout le matin, sur les régions s'étendant des Ardennes et des Vosges au nord-est du Massif Central et au nord des Alpes. Quelques faibles précipitations tomberont par moments sur le relief.

Sur le reste de la France, le temps, assez doux, sera très nuageux et aussi brumeux. Quelques faibles pluies tomberont çà et là le matin, puis des éclaircies se développeront. Ces dernières seront cependant un peu plus durables sur le sud des Alpes et la Provence-Côte d'Azur. Le soir, quelques pluies un peu mieux organisées atteindront les côtes de la Manche orientale et le Nord.

Les vents, du secteur nord, seront faibles à modérés en général, mais encore assez forts près de la Méditerranée.

Le mercredi 23 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 022,1 millibars, soit 766,6 millimètres de mercure.

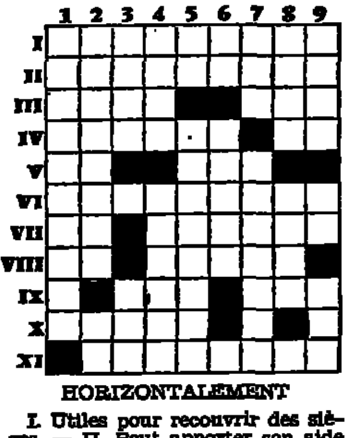
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 avril ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 14 et 2 degrés ; Biarritz, 13 et 9 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Bourges, 8 et 5 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 10 et 8 ; Cherbourg, 9 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et 4 ; Dijon, 9 et 3 ; Grenoble, 11 et 0 ; Lille, 10 et 1 ; Lyon, 9 et 3 ; Marseille, 13 et 7 ; Nancy, 9 et 1 ; Nantes, 13 et 7 ; Nice, 16 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 2 ; Pau, 14 et 6 ; Perpignan, 15 et 9 ; Rennes, 12 et 6 ; Strasbourg, 9 et 3 ; Tours, 11 et 7 ; Toulouse, 14 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 2 degrés ; Amsterdam, 8 et −1 ; Athènes, 20 et 10 ; Berlin, 10 et 2 ; Bonn, 9 et 0 ; Bruxelles, 9 et 0 ; Le Caire, 21 et 17 ; îles Canaries, 21 et 16 ; Copenhague, 11 et 2 ; Genève, 7 et −1 ; Lisbonne, 22 et 10 ; Londres, 11 et 7 ; Madrid, 19 et 2 ; Moscou, 18 et 11 ; New-York, 15 et 5 ; Palma-de-Majorque, 19 et 2 ; Rome, 14 et 1 ; Stockholm, 13 et −4 ; Téhéran, 29 et 20.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2657



HORIZONTALEMENT

I. Utiles pour recouvrir des sièges. — II. Peut apporter son aide aux gens qui déménagent. — III. Bricole quand il est petit ; Nom de canal. — IV. Ennemi de saint Léger ; Démonstratif. — V. Cuvette ; Adjectif pour la bonne forme. — VI. Nous permet de garder la tête haute. — VII. Interjection ; Qu'on trouvera donc à l'intérieur. — VIII. Pronom ; Procédera à une élimination. — IX. Appel de sauveur ; Fille d'Harmonie. — X. Etoffe généralement sombre. — XI. Mesurèrent comme autrefois.

VERTICALEMENT

1. Peut être ouverte quand on veut s'écarter. — 2. Nom de maître ; Abréviation pour un grand. — 3. Contester ; Blanc, valait trois livres. — 4. Fleuve de Laponie ; Comparé par Baudelaire à un cœur qu'on afflige. — 5. Durée d'un exercice ; Peut faire l'objet d'une vérification au cours d'une descente. — 6. Mesure ; Bonne pour les enfants. — 7. Qui peut donc gêner ; Produit une contraction de la pupille. — 8. S'oppose au Secam ; Un pays dont on parle beaucoup. — 9. Avait autrefois un nom plus démonstratif ; Miné en partie ; Armée d'autrefois.

Solution du problème n° 2656

Horizontalement

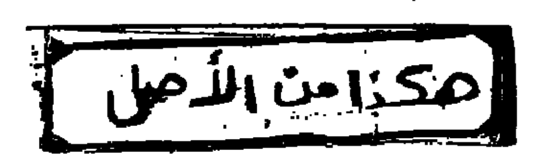
I. Chaisière. — II. Oille ; Sec. — III. Méplat ; Pô. — IV. Prie ; Œil. — V. Buste. — VI. Iris ; P.C. — VII. Cas ; Tiare. — VIII. Intaille. — IX. Tien ; Lime. — X. Ems ; Nœud. — XI. Denrée.

Verticalement

1. Complicité. — 2. Hier ; Ranime. — 3. Alpinistes. — 4. Ille ; An. — 5. Sea ; Tl ; Ne. — 6. Toupillon. — 7. Es ; Escalier. — 8. Répit ; Remué. — 9. Ecole ; Ede.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde.*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 23 avril 1980 :

DES DECRETS

● Fixant les modalités de répartition entre les communes des départements d'outre-mer de la quote-part qui leur est réservée au titre des concours particuliers par l'article L 262-5 du code des communes modifiant le code des communes ;

● Fixant la quote-part pour l'année 1980 des ressources du budget du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances *destinées à alimenter le fonds* intercommunal de péréquation ;

● Relatif au classement des établissements publics et privés assurant le service public hospitalier.

UN ARRETE

● Portant organisation d'une Semaine internationale de l'agriculture à Paris et du concours général agricole de Paris pour l'année 1981.

TRANSPORTS

LA S.N.C.F. ET L'ÉTALEMENT DES VACANCES

En liaison avec la direction du tourisme et de nombreuses stations de Bretagne et du Sud-Ouest, la S.N.C.F. offrira, du 31 mai au 30 juin 1980, une réduction de 40 % aux voyageurs effectuant un parcours aller et retour en 1re et 2e classe d'au moins 300 kilomètres entre toute gare S.N.C.F. et l'une des gares desservant environ quatre-vingts stations concernées de Bretagne, d'Aquitaine, du Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon. Ces stations se sont engagées à offrir en juin à la fois des conditions financières favorables d'hébergement et une animation comparable à celle qu'elles offrent en juillet et août.

La réduction sera applicable sur présentation d'un bon spécial délivré par le syndicats d'initiative des stations participant à l'opération ainsi que par les Maisons de Bretagne, de la Lozère, des Pyrénées, de Lot-et-Garonne, du Rouergue et du Périgord à Paris. La durée minimale du séjour à destination devra être de sept jours (jour de départ compris) et les voyages aller et retour devront être commencés un jour bleu du calendrier tricolore applicable aux tarifs « 50 » que les voyageurs peuvent obtenir dans toutes les gares et les agences de voyages.

PARIS EN VISITES

JEUDI 24 AVRIL

« Exposition Viollet-le-Duc », 10 h. 30, entrée de l'exposition, Grand Palais, Mme Vermeersch.

« Saint-Etienne-du-Mont et le Panthéon », 14 h. 30, devant l'église Saint-Etienne-du-Mont, Mme Allaz.

« Exposition la Comédie-Française », 15 h., 58, rue de Richelieu, Mme Bachelier.

« Hôtel de Salm et le musée de la Légion d'honneur », 15 h., 2, rue de Bellechasse, Mme Lamy-Lassalle (*Caisse nationale des monuments historiques*).

« Viollet-le-Duc », 15 h., Grand Palais, porte Clemenceau (Approche de l'art).

« Le Palais de justice, histoire et fonctionnement », 15 h., métro Cité, M. P.-Y. Jaslet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La tombe de Louis XVII ; église Sainte-Marguerite », 15 h., 36, rue Saint-Bernard, entrée de l'église, Mme Ferrand.

« Œuvres d'art de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et hôtel de Saint-Chaumond », 15 h., 25, rue de la Lune, M. Boulo (Histoire et Archéologie).

« Les Gobelins », 15 h., 42, avenue des Gobelins (Tourisme culturel).

« Jardins, l'abbaye, cave du village de Saint-Germain-des-Prés », 15 h., 1, rue Mabillon, M. Teurnier (le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 15 h. 30, entrée de l'exposition, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., Musée des arts décoratifs, M. Gérard Mabille : « Les petites résidences de Louis XV : la Muette, Choisy, Bellevue et les rendez-vous de chasse ».

15 h., 62, rue Madame : Le Moyen Age en Tunisie : Kairouan, Sousse, Mahdia » (Arcus).

16 h., le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal, M. Charles Pitt : « Le siège anglais ».

18 h., I.E.C., 14-16, rue de l'Estrapade, M. Olivier de Rohan-Chabot : « Les chasseurs de tête en question ».

18 h., Union interalliée, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Me Rheims : « L'enfer de la curiosité et les questions diaboliques de Catherine Nay ».

18 h. 30, B.P.I., Centre Pompidou, Francis Berthelot, Geneviève Pastre, G.-M. Sarotte, J.-P. Joecker : « Homosexualité et création romanesque ».

18 h. 30, Institut néerlandais, 121, rue de Lille, E. G. D. Cohen : « La quête du zéro absolu ».

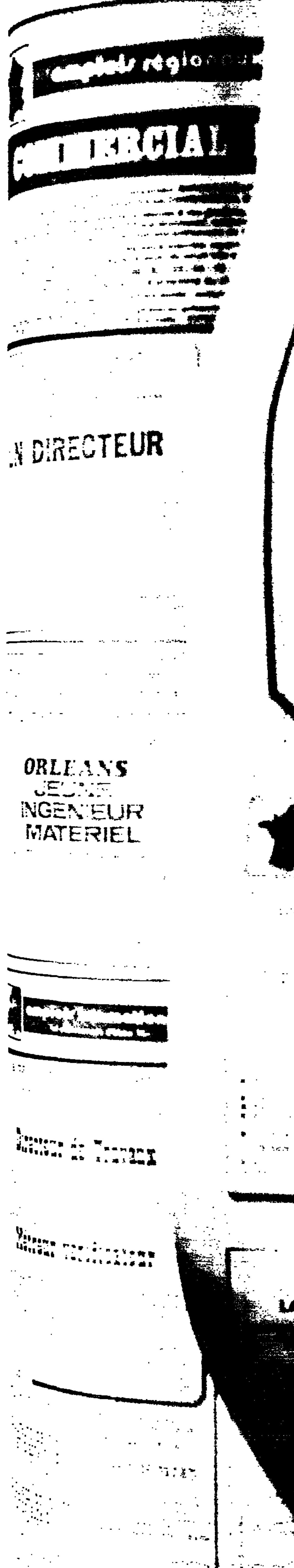
19 h., 14, cours Albert-Ier, M. Léon Guichard : « Marcel Proust à l'écoute de la musique et de Wagner » (les Amis de Richard Wagner).

19 h. 30, la Sorbonne, amphithéâtre Bachelard, 1, rue Victor-Cousin, M. Eric Beer : « Origine et naissance de la prospective mentale ; La télécommunication radio-biologique ; Les dernières connaissances russes et américaines ».

20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibaut : « Art et civilisation de l'Europe de la Renaissance : Venise à son apogée » (Caisse nationale des monuments historiques).

20 h. 30, amphithéâtre de l'annexe, 16, rue de la Sorbonne, M. Jan Blonski : « Wyspianski et le théâtre « immense ».

20 h. 30, salle du FIAP, 30, rue Cabanis, Robert Escarpit, Françoise Holtz-Bonneau, Yves Galifret : « Publicité et esprit critique » (Union rationaliste).



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Aujourd'hui, l'avenir c'est l'industrie aérospatiale

Dans le cadre de grands projets industriels, une importante société aérospatiale (Région Parisienne) recrute des

Ingénieurs Grandes Ecoles

Responsable Contrôle de Projets — Réf. 252

Diplômé d'une Grande École, cet ingénieur est un gestionnaire rompu aux techniques *de contrôle des coûts, délais, modifications ... 3 à 5 ans* d'expérience *sur de grands* projets sont nécessaires.

Télécommunications — Réf. 253

Diplômé ESE, ENST ... ayant 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine, cet ingénieur participera à des travaux de direction et d'ingénierie de stations de réception.

Électro-Opticien — Réf. 254

· Il prendra en charge tout ou parties de projets d'études et de développement de systèmes et de matériels électro-optiques.
. Ces fonctions intéressent un jeune ingénieur diplômé ECP, ENSA, ENST ... débutant ou ayant jusqu'à 3 années d'expérience.

Les dossiers de candidature avec C.V. sont à adresser sous la référence correspondante au(x) poste(s) à HAVAS CONTACT - 156, bd Haussmann - 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT

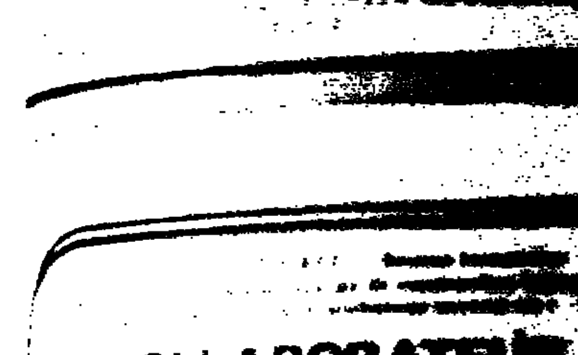
Sotfware-Temps réel

Pour prendre en charge la conception et la réalisation de systèmes informatiques complexes, utilisant des bases de données importantes et des périphériques temps réel nombreux, une grande entreprise de techniques avancées souhaite recruter un Ingénieur Grande École (ou niveau équivalent en électronique ou informatique).

Éventuellement débutant, mais ayant une très bonne formation logiciel, il connaît si possible les matériels embarqués.

Les candidatures sont à adresser sous référence 259 à
HAVAS CONTACT,
156, bd Haussmann - 75008
PARIS.

HAVAS CONTACT



MSL international

73, boulevard Haussmann 75008 PARIS - Tél. (1) 266.04.93.
94, rue Servient Le Mercure 69003 LYON - Tél. (7) 862.08.33.

Direction Générale

Paris

Une société française de plusieurs milliers de personnes, réalisant un chiffre d'affaires supérieur au milliard de francs et spécialisée dans le domaine des travaux publics, cherche à renforcer son équipe de direction composée d'une dizaine de personnes. Au sein de cette équipe, les responsabilités opérationnelles initialement confiées concerneront principalement l'organisation, l'animation et le contrôle de centres de profits sur les plans de la conquête commerciale, de la rentabilité, de l'innovation créatrice ainsi que du développement des travaux à l'étranger. Cette recherche s'adresse à des ingénieurs d'au moins 35 ans, ayant déjà une solide expérience de direction effective. Les responsabilités à assumer impliquent des qualités de novateur et d'animateur, une ambition réaliste, l'aptitude au commandement, le goût des contacts et le sens commercial. Elles ne conviennent qu'à des candidats ayant une rémunération annuelle supérieure à 250 000 Francs. De réelles perspectives d'avenir existent, en particulier la possibilité d'accéder au comité restreint de direction. Ecrire à Yves Blanchon - Réf. M 9306 (Paris).

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

C.A. + 1 milliard de francs
LEADER DE SA PROFESSION

recherche pour ses agences de

Bordeaux - Grenoble - Lille - Marseille
Nantes - Paris - Reims - Toulouse - Tours

INGÉNIEURS DE VENTE

- Formation écoles ingénieurs ou écoles supérieures de commerce.
- Débutants ou ayant quelques années d'expér.
- Pour exercer activité commerciale sur le terrain.
- Evolution possible dans filière commerciale ou autres branches d'activité
- Stage d'intégration + formation continue.

70.000 F + (et participation aux résultats)

Adresser curriculum vitae détaillé et photo à : n° 8.052, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. 75427 PARIS CEDEX 09.

ESSWEIN S.A.

LA ROCHE-SUR-YON

Production de matériel électro-ménager grande série - Leader sur le marché européen
600 millions C.A. - 2.300 personnes
recherche
pour une unité de montage - 400 personnes

CHEF DE FABRICATION

Le poste sera confié à un candidat ayant une expérience réussie de quelques années en production. Issu d'une grande école d'Ingénieurs, il devra être rompu aux méthodes d'organisation et de gestion de la production et posséder un souci constant d'amélioration. Ce poste évolutif conviendra à un homme d'envergure, à la recherche de responsabilités croissantes.

JEUNE INGÉNIEUR

Diplômé de grande école, le candidat possède une grande volonté de réussite, il est créatif, rigoureux et particulièrement attiré par le secteur de la production. Son esprit critique, sa capacité d'innovation et son sens des décisions doivent lui assurer une promotion rapide et une réelle autonomie dans son travail.

Adressez votre curriculum vitae et photo à
PSYCHO 85, 3, rue Poincaré
85000 LA ROCHE-SUR-YON.

DIRECTION D'USINE

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche

INGENIEUR A.M.

Capable d'assurer la Direction d'une Usine de 800 personnes, fabrications variées en petite mécanique, petite et grande série.

Situation en Province : CENTRE OUEST.

Envoyer . C.V., photo et prétentions sous no 55050 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

directeur de filiale

Ce Centre de Profit totalement autonome d'un Groupe Français, dispose de ses propres services achats, études, production et commerciaux.
Situé dans une grande ville universitaire, il réalise un chiffre d'affaires de 60 millions de francs et compte un effectif de 300 personnes *environ*.
Nous recherchons un INGENIEUR de 35 ans minimum, excellent organisateur et gestionnaire, ayant déjà eu une expérience similaire ou de Direction d'usine.
Adresser CV et prétentions sous référence 2416/F à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

LESIEUR

recherche pour son activité emballage

INGENIEUR CHEF DE PROJET

- formation centrale, IDN, A. et M.,
- débutant ou quelques années d'expérience dans le domaine de l'emballage et plus particulièrement des plastiques.

Aura pour mission de conduire des études dans le domaine des techniques de fabrication d'emballage.

La personnalité, les qualités humaines et la mobilité sont des atouts importants de réussite dans la fonction et d'évolution au sein du groupe.

Nombreux déplacements.

Poste à pourvoir dans un premier temps en région Rhône Alpes.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à LESIEUR Recrutement Cadres, 122, avenue du Général Leclerc - 92100 BOULOGNE.

Société Juridique et Fiscale de France recherche

CONSEILS EN DROIT DES SOCIÉTÉS

Pour régions
Champagne et Est
— Expérience professionnelle et formation supérieure.
— Sens des contacts humains.
— Goût du travail en équipe indispensable.
— Situation stable et d'avenir.
Débutants s'abstenir.
Discrétion assurée.

Ecr. s/réf. M 15, à P. HAGEGE FIDAL, 2 bis, rue de Villiers, 92309 LEVALLOIS-PERRET ced.

Ecole Secondaire privée TOULOUSE, cherche rentrée 80, professeurs Maths, Physique-Ch., Anglais, 4 ans d'expérience C.V. + photo. Ecrire n° E. 6707 HAVAS, 31002 TOULOUSE.

SGLS

Société de Gestion du Livre Spécialisé offre à BLOIS un poste d'

ADJOINT AU DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ

Il sera exigé une formation niveau DECS, une expérience de 3 années minimum dans un secteur informatisé, et un sens du commandement.

Envoyer curriculum vitae et photo, à :
M. DUPONT, S.G.L.S., B.P. 22, 41350 VINEUIL.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

recherche pour TOULON

JEUNE INGÉNIEUR
ou
TECHNICIEN SUPÉRIEUR

de formation ÉLECTRICITÉ - ÉLECTRONIQUE - AUTOMATISME - INFORMATIQUE

Pour analyse et définition d'essais de plate-forme et d'essais de synthèse sur système d'armes complexes.

Libre rapidement.

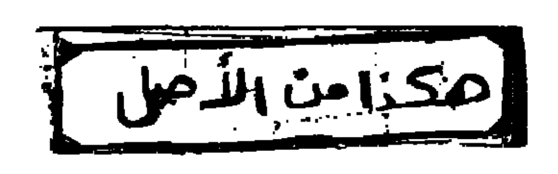
Env. C.V. et prét. N° 55.352, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra. 75040 PARIS Cedex 01.

directeur organisation et informatique

(Futur Directeur Financier)

Un groupe de taille moyenne (3 sociétés - 800 personnes) recherche l'homme qui organisera et mettra en place l'ensemble des nouvelles méthodes et procédures d'information adaptées à son développement. Cette fonction devrait déboucher à moyen terme sur un poste de Directeur Financier du groupe, selon la performance et le potentiel du candidat.
La candidat, de formation supérieure, doit avoir une expérience réussie d'implantation et de gestion d'un service informatique dans une entreprise industrielle. Une compétence certaine des domaines financier et juridique lui permettra de valoriser sa fonction et d'acquérir rapidement des responsabilités plus importantes.
La rémunération sera motivante et fonction de la valeur du candidat.
Le poste est à pourvoir près d'une importante ville universitaire.
Ecrire sous référence 2706/G à :

OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA



Dans le cadre de son expansion générale et du lancement de sa nouvelle gamme d'ordinateurs transactionnels : 9066 série MCS

Kienzle Informatique KIENZLE data systems

recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- formation Bac Technique - DUT...
- minimum de 3 ans d'expérience en programmation d'applications comptables sur ordinateurs de bureau
- connaissances des langages évolués - COBOL.

L'expérience des candidats pourra s'exprimer dans les domaines suivants :

- FORMATION : cours techniques sur nouveaux matériels, cours de langages et de méthodologie.
- DEVELOPPEMENT : de produits, programmes d'applications dans les domaines de : comptabilité, gestion de stocks, salaires, facturation,...

Envoyer curriculum vitae et prétentions à Mr ISOLA Alain - Directeur National du Logiciel - KIENZLE INFORMATIQUE - 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS.

MONTAGE d'AFFAIRES — Secteur Immobilier
Nous sommes un Groupe français de construction bâtiment de premier plan et nous souhaitons recruter un :

COLLABORATEUR

ayant acquis dans le domaine *promotion immobilière* une large expérience et qui se verra confier :

- recherche et sélection de terrains,
- définition de programmes,
- recherche de tour de table ou investisseur.

Adresser lettre de candidature avec photo, précisant expérience et prétentions de salaire à Mr LE DIFFON Bernard - Village Anglais - 9, rue Guérin - 77340 PONTAULT-COMBAULT, en précisant éventuellement les sociétés auxquelles votre CV ne doit pas être transmis.

Un Groupe International souhaite renforcer les compétences informatiques de son implantation en France et recrute pour cela un Jeune Ingénieur Informaticien

CONSEILLER INTERNE EN INFORMATIQUE

Il assume une très large mission de développement et d'applications et intervient sur tous les problèmes informatiques de l'entreprise :

- Promotion de l'informatique interne à partir des développements technologiques et des applications réalisées par les autres unités du Groupe.
- Participation aux études pour les parties informatiques des projets confiés à nos consultants.

Ce poste intéresse un débutant bien formé à l'informatique ou ayant une première expérience en SSCI. Polyvalent (ou pouvant le devenir rapidement) il est attiré par des activités très diversifiées et par des contacts étroits avec les utilisateurs dans l'entreprise.

HAVAS CONTACT

GROUPE



Ce recrutement a été confié à :

ETHNOS
Recrutement et Orientation de Personnel -
9, rue Alfred-de-Vigny - 75008 Paris, qui recevra les candidatures sous la réf. 78.930 M.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PARIS-13e
recherche pour sa DIVISION « MESURES »
(REFERENCE 01)

UN CHEF DU SERVICE INDUSTRIALISATION

INGENIEUR A.M. - I.N.S.A. - E.S.E. - I.P.G.

- EXPERIENCE en Electronique, analogique et logique.
- NOTIONS de programmation.
- CONNAISSANCES en tôlerie, usinage mécanique, moulages des plastiques, technologies câblages.
- EXPERIENCE de 5 à 10 ans dans service Etudes ou industrialisation de produits électroniques de petites ou moyennes séries, appréciée.

(REFERENCE 02)

UN RESPONSABLE DES VENTES EN EUROPE

LA FONCTION EST CARACTERISEE PAR :

- LE DEVELOPPEMENT des ventes en Europe ;
- L'ANIMATION du réseau de représentants existant ;
- COMPLETER ce réseau dans les pays qui en sont dépourvus ;
- L'AIDE au service marketing pour définition de nouveaux produits.

POUR REUSSIR il faut avoir le GOUT DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES, TECHNIQUES et une GRANDE DISPONIBILITE.

- ANGLAIS INDISPENSABLE. Allemand et Espagnol souhaités.
- EXPERIENCE de quelques années dans la vente à l'étranger appréciée.

ECRIRE AVEC C.V. et PRETENTIONS à PUBLI G.R., N° 303,
27, Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
(qui transmettra).

CONSULTANT RECRUTEMENT
associé gérant
(FRANCE)

Aujourd'hui nous recrutons pour notre propre compte : dans le cadre d'un groupe européen de sociétés de conseil comptant plus de 600 employés, nous sommes l'une des grandes sociétés de recrutement de personnel de la zone germanophone. L'ouverture de bureaux à l'étranger nous permet de suivre l'extension de nos activités en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis. Notre activité en France sera suivie - conformément à nos principes - par une société indépendante ayant son siège à Paris et il sera offert à l'associé-gérant la possibilité de participer à l'entreprise.

Notre structure spécifique nous permet d'offrir sécurité et soutien à nos associés gérants au sein de notre groupe de sociétés, ainsi qu'indépendance et responsabilité dans la conduite de l'entreprise.

Notre futur associé devra en particulier remplir les conditions suivantes : connaissance des relations au sein d'une entreprise résultant d'une activité de gestion réussie, faculté non seulement d'acquérir de nouveaux clients, mais de les satisfaire en permanence par une bonne activité de conseil, connaissance des hommes, disponibilité, initiative et esprit d'équipe. Bonne connaissance de l'allemand indispensable.

Vous trouverez chez nous une bonne marge de manœuvre, une situation indépendante et des possibilités de revenus intéressants. Nous serions heureux de nous entretenir avec vous. Ecrivez ou téléphonez moi (à partir de Lundi 28 Avril) si vous souhaitez des informations complémentaires. Dr Helmut Neumann, Associé-Gérant de la Société Dr Helmut NEUMANN, Management-Beratung Holding GmbH, A-1090 WIEN, GUENTHERGASSE 3, TEL (19-43) 222/43 59 84.

THOMSON-CSF

Division Télécommunications

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
Chefs de produits

FONCTION
Responsable commercial d'une famille de produits :
- Définit les caractéristiques des produits ;
- Suit leur développement pour s'assurer que les objectifs seront atteints ;
- Prépare et anime le programme de lancement commercial ;
- Assiste sur le terrain les services de vente ;
- Propose une politique de vente.

FORMATION SOUHAITEE
Ecole d'Ingénieurs de haut niveau.

EXPERIENCE INDISPENSABLE
- 5 ans minimum dans le domaine de l'électronique ;
- Excellentes connaissances de l'anglais indispensables.

Une formation marketing pourrait éventuellement être donnée à un candidat désirant changer d'orientation.
Evolution possible vers le commercial export.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à : J.-P. GALLAIS, 16, rue du Fossé-Blanc, 92231 GENNEVILLIERS.

Notre client filiale française d'un important groupe international, commercialisant des biens d'équipement recherche

Consultants Marketing
HEC, ESSEC... + 1ère Expérience

Support marketing d'un directeur de région, ils auront pour mission de développer le marché potentiel.

A partir d'outils informatiques, ils devront :
- analyser la situation commerciale et ; par des études appropriées, définir les écarts par rapport au plan et leurs causes,
- déterminer en liaison avec les responsables de la région et les services du siège, les supports nécessaires aux actions correctives,
- s'engager sur des recommandations précises.

Les candidats sont diplômés d'une grande école de commerce (HEC, ESSEC ou équivalent). Leur expérience de vente ou de marketing leur a permis de prouver leur personnalité. Leurs qualités d'adaptation et leur goût des responsabilités leur permettront d'évoluer rapidement.

Merci d'adresser rapidement votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle) en précisant sur l'enveloppe la référence 4 596 à

MEDIA PA.
8, Bd des Italiens. 75002 Paris
qui transmettra

(Réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

CRÉDIT SUISSE (MO) FRANCE
(Quartier Etoile)

recherche

1) UN CHEF DE CAISSE

- Responsable du guichet des opérations de caisse France et des paiements étrangers.
- Il est requis une solide expérience bancaire, la connaissance de la réglementation des changes et la pratique courante de l'anglais.

2) COMPTABLE QUALIFIÉ (E)

- D.E.C.S. (ou formation et expérience similaires).
- Ayant travaillé plusieurs années en milieu bancaire et ayant la connaissance de l'informatique.
- Anglais nécessaire.

Adresser C.V., photo et prétent., à la Chambre de Commerce Suisse en France, 16, avenue de l'Opéra - 75001 PARIS.

Les candidatures seront traitées avec la plus grande discrétion.

BANQUE POPULAIRE
de la REGION PARISIENNE
recherche pour son service CREDITS aux ARTISANS

Chargé d'études gradé

sous l'autorité du responsable du service il participera :
- *à l'élaboration des décisions*
- *à la réalisation et au suivi des dossiers*
- *aux actions menées par la banque auprès du secteur artisanal.*

Expérience concrète souhaitée.
B.P. Banque apprécié.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 11813
COFAP 40, rue de Chabrol
75010 Paris q.tr.

INTERTECHNIQUE
AERONAUTIQUE - ESPACE - INFORMATIQUE

recherche

Pour son Siège Social à PLAISIR
(zone industrielle des Gâtines)
et pour ses agences de ROUEN et TOURS :

INSPECTEURS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS
(Réf. SC-831).

B.T.S. ou D.U.T. de préférence.

Ayant des connaissances en informatique pour assurer la maintenance et l'intervention sur calculateurs et périphériques associés.

Après un stage de formation au Siège Social à PLAISIR, ils seront affectés dans lesdites agences. En plus de leurs appointements, ils bénéficieront, dès leur affectation, d'une prime de fonction. Connaissance de la langue anglaise appréciée. Voiture indispensable.

Nombreux avantages sociaux par accords d'entreprise, dont prime de fin d'année.

Restaurant d'entreprise.

Adr. curriculum vitae avec prétentions, en précisant référence annonce, à Direction du Personnel,

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

ENTREPRISE INTERNATIONALE T.P.
recherche
pour son siège social LA DEFENSE

un Responsable de Recrutement

(maîtrises et cadres, personnels en majorité expatriés)

- véritable prestataire de services auprès des Directions d'Exploitation (étude de poste, sélection, gestion prévisionnelle)
- liaisons avec les chantiers, agences et filiales.

Études supérieures, si possible expérience du recrutement en T.P., langue anglaise.

Envoyer CV, photo et prétentions sous réf. 9787 à L T.P 31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02 qui transmettra

---

Importante Société de Produits de Luxe
leader dans sa branche
recherche son

RESPONSABLE
de la gestion de produits finis

Ce cadre, adjoint au Chef du service planning, gestion des stocks qu'il devra assister dans la totalité de ses attributions, aura l'entière responsabilité de la gestion des produits finis réalisée par des techniques modernes, informatiques qu'il devra maîtriser.

Ce poste évolutif conviendrait à un candidat de formation supérieure possédant une expérience professionnelle confirmée dans un service planning de gestion des stocks.

Lieu de travail : proche banlieue Est.

Env. C.V., photo et prétent., ss numéro 54.761, Contesse P., 20, av. Opéra, 75040 Paris, Cedex 01.

ANALYSTES PROGRAMMEURS (H ou F)

I.U.T. ou équivalent

3 ans d'expérience dans cette fonction, connaissant parfaitement le COBOL (si possible l'Assembleur) DOS/VS, CICS - Command Level, VSAM ou DL1.

**Vous avez ce profil ?
Vous êtes celui (celle) qu'il nous faut !**

NOUS SOMMES :

NEODATA FRANCE

Jeune Société d'Informatique, filiale d'un groupe de marketing international, professionnels des secteurs de la Presse et de la V.P.C. Nous occuperons bientôt une place importante dans ce secteur.

NOUS OFFRONS :
- Un très **bon salaire**, des avantages sociaux ;
- Un réel **travail en équipe** ;
- Des applications **passionnantes** ;
- De vraies perspectives **d'avenir** !

Adressez votre candidature à :
NEODATA FRANCE - Claude CHARLES
123, boulevard de Grenelle 75015 Paris.

Important groupe industriel développant des Systèmes spatiaux recherche un

INGÉNIEUR « TÉLÉCOM »

Travaillant au sein d'une équipe technique responsable de l'étude et la réalisation d'un Système comprenant un satellite, il aura la charge de :
- l'établissement de la configuration des liaisons montante et et descendante ;
- le suivi des activités de développement correspondantes.

Le candidat devra avoir une bonne compétence en liaison dans la bande S.H.F. et en équipements sol et embarqué correspondants.
Il devra avoir une bonne connaissance des problèmes de brouillage et de protection.

Ce poste s'adresse à un Ingénieur (Telecom, Supélec, Supaéro) ayant une expérience de 5 ans dans le même domaine.

Écrire avec C.V. et rémunération actuelle à Catherine ROZES (réf. MIT).

plein emploi
10, rue du Mail - 75002 Paris.
Conseils en Ressources Humaines depuis 1959.

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS INFORMATIQUES
vous offre des postes

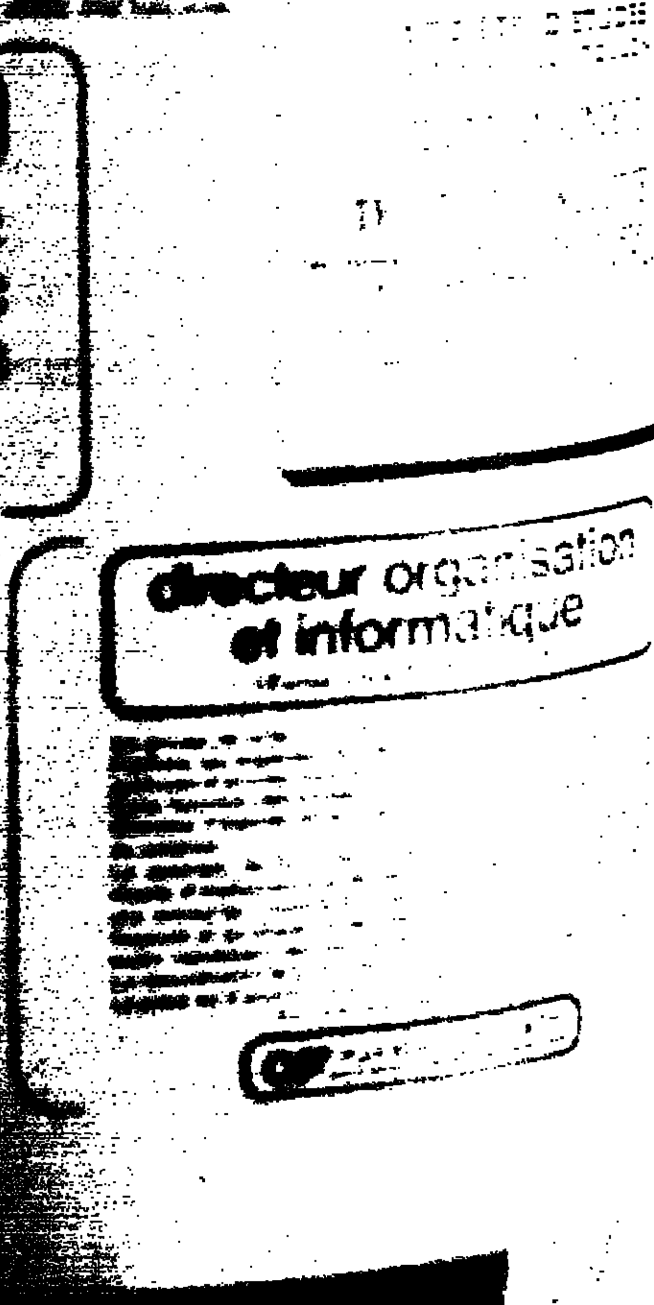
D'INGÉNIEURS
D'ANALYSTES
et
D'ANALYSTES-PROGRAMMEURS

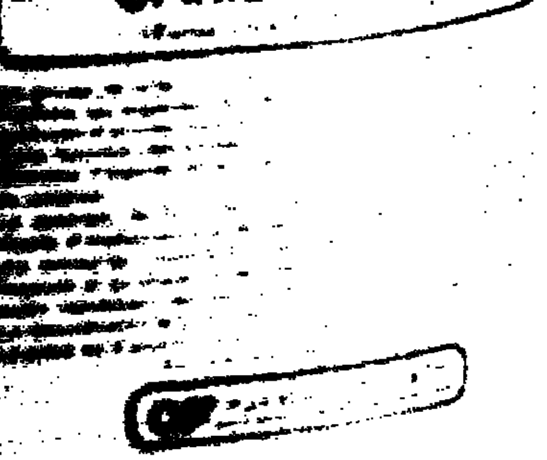
74.000 F - 140.000 F +/an
Statut cadre

Progression de salaire, de carrière et formation technique assurées.

ALBA INFORMATIQUE
116, rue de la Tour, 75016 PARIS
Tél. 504-39-96 +

Votre préavis et vos vacances ne sont pas un handicap à votre collaboration future.





offres d'emploi

CORT *Consultants*
recherche

ingénieur d'entretien
ou de production

ECP - SUPELEC - AM ± 35 ans
pour exercer la profession de

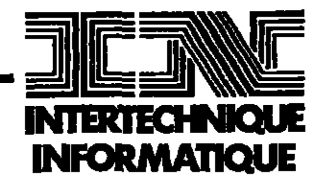
consultant de haut niveau

Gestion de la maintenance - Informatique

Formation assurée
Possibilité de rémunération très élevée
Evolution rapide de situation et de responsabilités.
Excellente présentation - Personnalité
Animateur - Conférencier - Négociateur
Anglais indispensable.

Ecrire avec CV, photo et prétentions s/réf. 2627 MB
65, Av. Kléber 75116 Paris

CORT — *MEMBRE DE SYNTEC*



INTERTECHNIQUE INFORMATIQUE

recherche

Pour la Direction des Etudes :

- Pour développer des logiciels de base et d'application :

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
(Option Informatique) (Réf. DE-828.)

ANALYSTES PROGRAMMEURS
(Réf. DE-829.)

I.U.T., Institut de Programmation.
Une première expérience sur mini-ordinateur est souhaitée.

- Pour l'exploitation d'un centre de calcul destiné au développement logiciel :

OPÉRATEUR PUPITREUR
(Réf. DE-830.)

Nombreux avantages sociaux par accords d'entreprise, dont prime de fin d'année.
Restaurant d'entreprise.

Service quotidien de cars à partir de :
Porte d'Auteuil, Porte de Saint-Cloud, Trois gares de Versailles, Colombes, Porte d'Orléans, Gares de Plaisir, Gare de Trappes.

Adresser C.V. avec prétentions, en précisant référence annonce, à *Direction du Personnel*.

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

PHARMACIEN INDUSTRIEL

DIRECTION TECHNIQUE
D'UN
GROUPE INTERNATIONAL
VOUS OFFRE CARRIERE
au sein d'une équipe
ASSISTANCE TECHNIQUE
AUX FILIALES

Ce responsable se verra confier de un à deux ans le service
TECHNOLOGIE PHARMACEUTIQUE

Exigé : 5 à 10 ans d'expérience de production pharmaceutique.

Langues étrangères souhaitées :
Anglais et/ou Espagnol.
Voyages fréquents.

Ecrire avec C.V. et prétentions à :
J.C.A., rue Cramail - 92500
RUEIL-MALMAISON.

Banque d'Affaires de 1er ordre
ayant son siège à PARIS 8è
recherche

Aide-Documentaliste

POUR SECONDER LA RESPONSABLE DU SERVICE.
- Ayant une très grande expérience de la classification et du classement de dossiers financiers et boursiers (minimum 3 ans).
- Bonne connaissance de langues étrangères souhaitée (anglais, espagnol minimum).

Prière adresser C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions à N. 5948
PUBLICITES REUNIES 112, Bd Voltaire
75011 Paris - qui transmettra

Sté Mécanique de Précision à Courbevoie
recherche

UN RESPONSABLE SERVICE PERSONN. (9 pers.)

— Préparation, établiss. de la paie informat. (600 p.).
— Connaiss. comptable, législation sociale.
— Bons contacts humains.
— Méthodique.
— Capacité d'initiative et d'organisation.
— Expérience min. 3 a. ds un service du personnel.

Ecr. avec C.V. REGIE-PRESSE, n° T 19.498 M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

Groupe d'assurances nationalisé

Vous êtes débutant et diplômé d'études supérieures, Sup. de Co, ou universités,
vous avez une bonne maîtrise de la langue anglaise,
vous êtes un homme de relation.
Des missions à l'étranger vous intéressent.
Vous voulez faire une carrière commerciale et internationale.

Nous vous proposons :
- dans un premier temps un poste de formation au sein de notre Direction **Réassurance à Paris** (3 ans environ),
- dans un second temps, des responsabilités de négociation et le suivi de relations de réassurance.

Envoyer lettre manuscrite motivée, C.V. et photo à notre Département Recrutement, 33 rue Lafayette, 75009 Paris.

média-system

Groupe Privé d'Assurances
recherche pour son
DEPARTEMENT INFORMATIQUE

ANALYSTE

Mission : conception de nouvelles procédures administratives - réalisation de traitement informatique - mise en place de systèmes de gestion.
Profil : diplômé école de commerce ou scientifique - facilités de contact à tous niveaux.
Une première expérience n'est pas indispensable.
Le poste est basé à Puteaux (92)

Envoyer c.v. et prétentions sous référence 4937 à AXIAL Publicité, 91, Fbg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transmettra.

DIRECTION GENERALE DES TELECOMMUNICATIONS
DIRECTION DES AFFAIRES COMMERCIALES ET TELEMATIQUES
cherche

un Cadre Commercial

chargé d'organiser la commercialisation des services des télécommunications utilisant les moyens radioélectriques (téléphone dans les voitures ou autres mobiles ..., appel de personnes en déplacement).
Formation Grande Ecole - Expérience 5 ans commercialisation grand public - Connaissances radio souhaitables. Anglais nécessaire.

Envoyer CV détaillé, photo et prétentions sous référence 6664 à L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris
Cedex 02 - qui transmettra

IMPORTANTE SOCIÉTÉ EUROPÉENNE
recherche
pour son service informatique
(Métro Porte de Saint-Ouen)

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

ayant plusieurs années d'expérience et connaissant si possible matériel CII - HB - 64 fonctionnant sous TDS.

Adres. C.V. avec photo et prétentions à n° 55.426, CONTESSE Publicité
20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS.

L'Office Municipal des Loisirs et de l'Enfance de NOISY-LE-GRAND
recrute

UN DIRECTEUR PERMANENT
de centre de loisirs maternel, diplômé et confirmé.

UN(E) ÉDUCATRICE
de jeunes enfants diplômé (e) pour fonction de direction de centre de loisirs.

Envoyer candidature avec C.V. et prétentions à L'O.M.L.E. M. Philippe LOUVEAU,
1, allée de la Grotte, 93160 Noisy-le-Grand

CENTRE TECHNIQUE DU BOIS recherche pour division et exploitation forestière »
INGÉNIEUR
DIPLOME
non débutant
spécialisé en exploitation forestière et ayant bonnes connaissances sylviculture.
Adr. C.V. à C.T.B. Division E.F. 10, avenue de Saint-Mandé, 75012 PARIS

BUREAU VERITAS recherche
INGÉNIEUR DÉBUTANT
formation ENSTA, ENSM ou similaire pour études relatives à la sécurité de navires spécialisés (transports de produits chimiques, etc.).
Bonnes connaissances de l'anglais indispensables.
Env. C.V. et prét. sous référ. no 25, à BUREAU VERITAS, Direction du Personnel 31, rue Henri-Rochefort 75007 PARIS

Groupe électronique pour ses centres
INGÉNIEURS SYSTÈMES
IBM - OS - CICS
CII - HB 66
Salaire : 135.000 F par an.
INFORMATIS SELECTION
26, r. Daubenton (5e). 337-99-22.

CEPE recr. 24e pr. et pr. form. Eco 9 ms à ing., phys., stat. 28-35 emplois. Ecr. : 23 bis, rue de l'Université, 75007 PARIS.

Centre de formation d'apprentis de la Chambre de Métiers 22, place de la Préfecture 60000 BEAUVAIS recherche pour COMPIEGNE
PROF. DE FRANCAIS
pour enseigner à apprentis de 16 à 18 ans préparant C.A.P.
Téléphone : 16 (4) 420-27-49.

Importante Société recherche INGENIEURS INFORMATICIENS
COBOL FORTRAN IMS/DL1
Env. C.V. et prét. M. JARBAU, IDEL INFORMATIQUE, 6, rue Bertin-Poirée - 75001 PARIS.

DIRECTEUR ADJOINT
Ecole de Haut Enseignement Commercial

(Voir publicité page 16.)

Importante filiale Sté allemande recherche
RESPONSABLE COMPT. et FINANCIER
pratique langue allemande ou anglaise courante, niv. D.E.C.S. Env. C.V., photo et prétentions EO FRANCE B.P. 502 92005 NANTERRE Cedex.

AG. DE PUBLICITÉ
recrute
RESPONSABLE DE BUDGETS
produits grande consommation Marques leaders. Formation universitaire. Anglais expér. Agence indispensable. Développement possible dans l'Agence. Discrétion totale assurée. Env. C.V. à D.G.-AG BOSCH. 8, rue Dulac, 75015 PARIS

IMPORTANTE SOCIETE PETROLIERE PRES DE LA DEFENSE
recherche pour Secteur d'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER
COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ
Dégagé des obligations militaires.
4 ou 5 ans d'expérience appréciés.
Connaissance en matière de T.V.A. indispensable. Formation B.T.S. ou certificat Comptable du D.E.C.S.
40 heures en 5 jours. Restaurant d'entreprise.
Probabilité de déplacements en province.
Adr. C.V., photo (retournée) et prétentions en précisant la date de disponibilité à n° 54540, Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01.

CABINET D'ETUDES DE MARCHES PARIS recherche
CHARGÉ (E) D'ÉTUDES
Sup de Co, équiv. ou maîtrise psycho. Un an d'exp. ou débutant (e). Dégagé des O.M. Libre rapidement. Téléphoner aux heures de bur. au 574-10-67.

Engineering Pétrole recherche pour Paris Ouest
CHEF DE GROUPE TUYAUTERIE
référ. sér., bonne expérience, connaissance de l'angl. souhait. Adr. C.V. + prét. sal., référ. n° T 019.467 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

GESTION 2000 recherche Mission étranger intérim
INTERPRÈTES
ANGLAIS TECHNIQUE
de suite 281-21-21.

Une importante Sté industrielle recherche
UN CONCEPTEUR RÉALISATEUR DB/DC
désireux d'aborder des projets nouveaux.
Contacter ou envoyer C.V. à Mme GERARD, C.C.E. Conseil en recrutement, 14, rue Lincoln, 75008 PARIS. TEL. : 359-50-00.

Importante Entreprise Paris ch. RESPONSABLE Départ. Electricité générale et petit G.C. SUPELEC - A.M. - T.P. 180.000 + - CENAF, 297-49-95

Société à vocation nationale spéc. dans problèmes d'énergie recherche pour développement activité « ENERGIE SOLAIRE DANS SECT. RESID. ET TERTIAIRE »
INGÉNIEUR
GRANDE ECOLE
Expérience thermicien et si possible économie d'énergie.
Adr. lettre man. C.V. et photo à no 55.428, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris, q. tr.

Service d'études, recherche
PSYCHOLOGUE
spécialisé dans les apprentissages, scolaires ou non, et dans les études de l'impact qu'a la communication sur les individus ou sur les groupes.
Le candidat a dix ans d'expérience professionnelle, dans le secteur privé de préférence, des capacités de rédaction excell., un goût réel pr la vulgarisation. Il a déjà publié aussi bien des communications scientifiques que des articles de grande diffusion. Il a l'habitude de faire travailler sous son autorité d'autres chercheurs.
Il a déjà négocié avec des contractants de haut niveau, il est capable de monter des opérations de rech. à financements multiples.
Le poste à pourvoir exige que le candidat ait le niveau gdes écoles ou agrégation.
La rémunération est équivalente à celle d'un ingénieur au CNRS. Env. C.V. manuscrit et ph. au n° 8072, « le Monde » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

TELSINTER rech.
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
ASSEMBLEUR
Mini temps réel souhaité
292-06-77 M. Mory.

ANALYSTES-PROGRAMM.
COBOL ANS CICS DL1
B. KREBS COORTEC 271-21-42.

Associat. Nale de Tourisme Social recherche :
CADRE ASSISTANT DE GESTION
pour gestion et contrôle facturation et recouvrement redevances, statistiques, études ponctuelles de gestion.
Age : 30 ans environ.
Formation D.U.T. gestion Comptab. - B.T.S. justifiée d'une expérience de 2 ans *minimum*.
Faire preuve de méthode, d'organisation, sens des initiatives et responsabilités.
Poste basé à Paris.
Quelques déplacem. A pourvoir imméd. Adr. C.V., photo, montant dernier salaire, à FUAJ, 6, rue Mesnil, 75116 Paris.

secrétaires

Société importation 9e recherche
SECRÉTAIRE COMMERCIALE
notions anglais. Libre de suite. Salaire 5.000 X 13 1/2, 522-60-50.

travaux à façon

ENTREPRISE, sérieuses références, effectue rapid. travaux peinture, décorat., coordination tous corps d'état. Devis gratuit. Téléph. : 368-47-84 et 893-80-02.

information divers

Pour connaître les emplois offerts Outre-Mer - Etranger (Canada - Australie - Afrique - Amériques - Europe), demandez la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon - PARIS (9e).

ANNONCES CLASSEES TELEPHONEES
296-15-01

demandes d'emploi

J'en veux !... Me voulez-vous ?

J'ai créé mon entreprise, une S.A., fondée sur une idée nouvelle dont ce journal, et quelques autres, se sont fait l'écho.
Mais un revirement stratégique inattendu de mon principal partenaire, un groupe important, met un terme à deux ans d'efforts.

ESCP et INSEAD, j'ai quinze ans d'expérience professionnelle en marketing.
Puis, comme chef d'entreprise, j'ai fait la preuve de ma volonté d'entreprendre, de mon aptitude à animer une équipe, à négocier et à convaincre, de mon goût enfin pour l'action structurée, efficace et profitable.

Je suis un entrepreneur, non un spécialiste de tel produit ou de tel service.
Ma vocation est de conduire une activité, existante ou nouvelle, comportant une autonomie de gestion, avec des capacités de croissance.

Si vous cherchez un homme responsable et ardent pour développer vos affaires, rencontrons-nous, à Paris ou ailleurs.

Écrivez sous référence 847563 à REGIE PRESSE / LE MONDE 85 bis, rue Réaumur 75002 PARIS.

J.H. Coupeur au m., échantillon, tenue stock. Sér. référ., ch. pl. stable. - Tél. : 246-77-22.

AGE : 42 ANS
Actuellement : Professeur de Physique.
DIPLOMES : Maîtrise de Physique, 2 ans de Médecine.
PARLE et ECRIT bien l'arabe littéraire. Bonnes connaissances anglais. Accepte de travailler hors métropole.
Cherche emploi !
Ecr. n° 8069, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09.

Hme 29 ans, expérience confirm. comptab. et vente Hi-Fi, ch. poste à responsabilité secteur commercial. Ecr. Duvignac D., 24, r. M.-Bertheaux, 92700 Colombes - T. : 780-43-95.

F. 34 ans, dipl. post-maîtrise Psycho, form. Psychan., expér. commerciale, étud. ttes pr. tr. Ecr. n° 8067, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

Hme 30 ans, lic. droit, expér. greffe tribun d'instance 1 a. 1/2 ch. empl. rédacteur juridique ds banque, serv. content. assur. Tél. : 363-54-84

ASSISTANT ADMINISTRATIF
51 ans, Licencié Droit. Anglais. 6 ans d'expérience bancaire et 15 ans administrative ds un organisme profession. patronal.
Bon rédacteur rompu à l'organisation de réunions : Conseils, A.G., aux relations extérieures, contacts niveau élevé, rech. situation Paris.
Ecr. n° 54362, Contesse, 20, av. Opéra. 75040 Paris Cedex 01.

INGENIEUR ELECTRICIEN
40 ans, 12 ann. expér. en étude et réalisation d'install. et équip. ttes industries ; haute et basse tension, Automatisme, appareill., régulation, applications diverses, recherche poste de vente matériels électriques pour l'industrie et autres secteurs d'activité. Ecr. n° 2.191 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GRAPHOLOGUE
341-34-15 (LE MATIN)

ANIMATRICE CULTURELLE
35 ans, CAPASE-LICENCE DE LETTRES, 13 ans d'expérience professionnelle comme animatr. théâtre, directrice MJC, directr. centre cult., formatrice d'adultes cherche poste à responsabilité ds l'action culturelle. Régions : Rhône-Alp., Provence, Langued. Ecr. n° 8026 « le Monde » Pub. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

CADRE, Fme 32 ans
JURISTE
Formation Droit privé,
5 ans expérience :
domaine CONSTRUCTION
— Assurances : collaboration à adaptation et rédaction contrats.
— Gestion : analyse et traitement dossiers, contentieux,
propose sa collaboration à Sté, Région Paris.
Ecr. n° 54.372 Contesse, 20, av. Opéra, 75040 Paris cedex 01.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

MARAIS - Caractère, petit STUDIO équipé - 125.000 F. Pptaire - 766-49-94.

4e arrdt.

MARAIS
près place des Vosges : 66 m2 séjour, 2 chambres, 3e étage, bel immeuble rénové.
GARBI : 567-22-88.

QUAI AUX FLEURS
propriétaire pressé de vendre 200 m2 R.-de-C. sur Seine; Prix : 1.800.000 F. Possibilité appartements ou bureaux. Téléphonez pour visiter : 887-08-21.

5e arrdt.

Ve 6 pièces entrée, cuis., bains + 2 garages, 1.200.000 F. - 354-06-03.

CLAUDE-BERNARD Bel imm. Agréable 2 P., gde cuis., chauf. indiv., tt confort. 415.000 F. - 734-36-17.

PRES PLACE MONGE
3 P., cuis., bains, 72 m2, 4e ét. sans ascens., pierre de taille. Affaire de qualité. - 331-89-46.

6e arrdt.

Av. de l'Observatoire, gd 5 P., à rénover + chbre de service, bel imm., possible prof. libér. : 1.900.000 F. Téléphone 567-01-22.

VAVIN Immeuble P. de T. 2 PIECES
Idéal placement. Bon raport. 210.000 F - 281-33-01.

7e arrdt.

ECOLE-MILITAIRE
SOCIETE PROPRIETAIRE vend, occupés loi de 1948 : 3 Pièces 50 m2 ; studio 25 m2. Téléphone : 555-91-80.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place 11 à 19 h. - 550-21-26.

9e arrdt.

LUXUEUX 5 PIECES + service, 200 m2 environ : 1.400.000 F. Téléphone 878-97-52.

17, RUE N.-D.-DE-LORETTE, 2e s/rue, 4 P., cuis., stdg, 95 m2, 670.000 F Visite de 11 à 19 h.

TRINITE 3 pièces, 80 m2, tt cft, 5e étage sans asc. PLEIN SUD - Tél. : 874-39-26.

10e arrdt.

REPUBLIQUE
dans imm. de caractère, tapis escalier, concierge, 4e étg. asc., plein soleil, gd salon avec poutres, S. à M., 2 belles chbres, cuis., bains, modernes, plac., chff. centr., 750.000 F, crédit. Voir propriétaire mercredi, jeudi 14 à 18 h., 5, BD MAGENTA.

12e arrdt.

Mo BEL-AIR - PICPUS : récent, entrée, séjour, 3 chbres, cuis. équipée, wc, 2 sanitaires, park., 695.000 F. Tél. 344-71-97.

13e arrdt.

Très bel immeuble P. de T. : 2 Pces, cft. Prix très intéress. 263-82-70 - 770-79-87.

15e arrdt.

BOUCICAUT Récent Living + 3 chbres, 5e ét., 2 balcons sud-est, 930.000 F. Les 24 et 26 (14-18 h) : 102, rue de LOURMEL.

PASTEUR 354-95-10. Calme, asc.
TERRASSE 308 M2 PRIVEE
5-6 P., box, soleil, étage élevé.

16e arrdt.

Bd Murat, duplex 3/4 Pièces, entièrement équipé décorateur, standing : 800.000 F. 525-39-66.

PRES FOCH LUXUEUX 3 P., bains, belle terrasse plantée, parking. Prix élevé - 265-90-07.

GEORGE-SAND 6 pièces 200 m2
4e asc., bel imm. pierre de t. ALGRAIN - 285-00-59 ou 09-54.

17e arrdt.

PEREIRE Bel immeuble gd standing
SPACIEUX LIVING + CHBRE (85 m2) sur jardin intérieur. 95.000 F. - VERNEL : 526-01-58.

VILLIERS Beau petit 3 pièces ensoleillé, tt confort. 5e étage sans ascens. 275.000 F. - 325-75-42.

150 M² standing, 2 réceptions, 3 chbres, 3 sanitaires, garage, chambre de service. Prix 1.200.000 F - 754-49-48.

17e Bel immeuble 1935 entièrement rénové
3 P. salle de bains, TT CFT, REFAIT A NEUF
Moquette, 7e étage, asc. Possib. parking.
PROPRIETAIRE S/PLACE : 112 TER, RUE CARDINET JEUDI, VENDREDI, 16 à 19 H.

18e arrdt.

RUE DES VIGNES
Ds splendide imm. pier. de tail.
5 P TT CONFT, 5e étage, BALCON 120 M²
SOLEIL LIBRE FIN AOUT 80. BON ETAT ENTRETIEN
Sté PROPRIETAIRE - 567-64-77

78 - Yvelines

Part. vend, Mantes-la-Jolie, appt F 4, 77 m2, tt cft, loggia, cave, park., quartier résid., calme, près gare et centre ville. Prix : 320.000 F C. F. Téléphonez aux heures de bureau : (22) 46-20-51.

VERSAILLES - GLATIGNY
dans résidence boisée, 4 Pièces, 2 bains, 84 m2 + 20 m2 balcon + parking. Téléphone 572-02-87.

92 Hauts-de-Seine

ANTONY, appartement 1972 : 83 m2, 5 Pièces, 2 parkings : 350.000 F. Paschard : 666-08-27.

NEUILLY Verdure Soleil
Agréable réception + 4 chbres, service, gar. Matin : 567-47-47.

94 Val-de-Marne

FONTENAY-SOUS-BOIS
Proche R.E.R., luxe, appartem., 100 m2, séj. double + 2 chbres, cuisine équipée, 20 m2, box double. — Prix : 735.000 francs. E. BEL AIR, Tél. : 348-72-06.

Province

PROVENCE - PRES GORDES, 20 minutes autoroute Cavaillon, dans petite propriété au milieu de la nature, reste 1 seul studio équipé et meublé, séjour + wc + douche + terrain privatif de 1.000 m2. Prix 200.000 F, 80 % crédit possible. Catry, Téléphone jeudi : (91) 54-92-93, ou : (42) 26-73-61, heures de repas.

appartem. achat

URGENT, paiem. compt. chez notaire, ach. 2 à 4 P., Paris. Mme LEULIER : 260-64-71, ou le soir au : 900-84-25.

RECH. appts 1 à 3 Pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx, paiem. COMPT. CH. NOTAIRE. Téléphone : 873-23-55, même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

SERGE KAYSER
cherche pour sa clientèle living + 2 chbres, à part. 800.000 F ; liv. + 3 chbres, jusq. 1.500.000. ETAT INDIFFERENT. 329-60-60.

ACHÈTE COMPTANT PARIS
1 A 3 PIECES. Tél. : 261-39-78.

Rech. BON QUARTIER
2-3-4 P. 227-07-06

locations non meublées Offre

Paris

Mo POMPE, 9, rue de Siam, au 2e étg., asc., hall d'entrée, gd séj., 1 chbr., cuis., tt conft + 1 chbr. indép., même niveau : 2.800 F + charg. Jeudi après-midi, sur place, ou au 344-71-97.

Région parisienne

Vincennes, 13, rue A.-France, près bois, 5 Pièces, luxe, 2 bains, loggia, 3.500 F + charges. Sur place, le 24 et 25, de 14 à 17 h., ou. Téléphonez au : 328-06-78.

locations non meublées Demande

Paris

PROPR. LOUEZ SOUS 24 H. VOS APPARTS SANS FRAIS.
261-53-88

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-82.

locations meublées Offre

Paris

MENILMONTANT Séjour + 2 chbres, bien meublé. 2.200 F - 285-71-82.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction : beaux appartements de standing 4 Pièces et plus. Tél. 285-11-08.

INTERNATIONAL HOUSE
rech. 2 à 6 Pces, vide ou mblé.
LOYERS GARANTIS
Mme JANTSEN : 555-84-23.

hôtels-partic.

NEUILLY - BINEAU - SUR
500 M² TERRAIN, Bel Hôtel Part. rez-de-chaussée + 3 ét. + pavillon indépendant. Possib. diviser - 522-58-10.

immeubles

EUROPA, 54, r. Amsterdam, 8e achète urg. immeuble occupé (loi 1948) avec appartem. libre Paris ou banlieue. Tél. 528-13-57.

Vous désirez vendre
VOTRE IMMEUBLE
JE SUIS ACQUEREUR
Téléph., le matin, au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, 21, r. Le Peletier - PARIS-9e

CHARTRES Vieux quartier près Cathédrale
Imm. caract., bon état, entier LIBRE, s/cave, 3 logts + gren. à aménager. 590.000 F 461-70-41 LE MATIN ou APRES 20 H.

viagers

CHERCHE-MIDI
3 Pces, charme, t cft, viager occupé par vendeur 72 ans : 480.000 F. EICHER : 359-99-69.

+ de revenus — d'impôts expertise discrète gratuite indexation. — Etude Lodel, 35, bd Voltaire. 355-61-58.

LIBRE MONTGERON 21 km Sud
Beau PAV. 3-4 P., bains, jard. 540 m2, gar. 226.000 F cpt + rente 1 750 F par mois 805-33-97

forêts

A vendre MASSIF
FORESTIER 100 HA
vallée du Rhône (Valence). Prix intéressant. F. SAULAY, 9, rue Origet, 37000 TOURS. TEL. : (47) 64-55-74.

villas

VERRIERES-LE-BUISSON
15 min. RER, /650 m2 jardin clos, belle villa pierres et briques, sous-sol total, gar. 3 voit., 4 Pces, cuis., 21 m2, possible 2 autr. chbres sous combles, calme, résidentiel : 690.000 F. AGENCE ROYALE : 958-14-60.

Part. vs maison neuve, 10 min. de GERARDMER, salon avec âtre, séjour, mezzanine, 2 chbr., cuisine équipée, hall d'entrée, w.-c., salle de bains, sous-sol, 2 garages, avec terrain. Prix : 320.000 francs. Téléphone : (16-29) 82-37-24.

ENTRE SAINT-JEAN-DE-LUZ et la Frontière Espagnole
A VENDRE
SUPERBE VILLA
8 Pièces, 2 salles de bains, grande salle de séjour, salon avec cheminée, terrasse sur 5.200 m2, vue sur golfe d'Hendaye, Fontarrabi et sur Pyrénées, 5 minutes de la mer. Prix : 1.450.000 francs.
Ecrire à HAVAS CONTACT, no 11.427, 156, bd Haussmann, 75008 Paris qui transmettra.

VESINET part. vd Villa, salon, s. à manger, bur., 5 chbres, cft, jardin 1300 m2, garage. Tél. (3) 952-45-55

COTES-DU-NORD
TREGASTEL (bord de mer)
Part. vd villa 80 m2 sur terrain de 400 m2, R.-de-C. : garage, 1 chbre, cuis., wc, dche; étage : 3 chambres avec lavabos. Prix : 400.000 francs. Téléphoner au : (40) 76-12-80.

BOUGIVAL
agréable MAISON flanc coteau, jolie vue, séj., 4 chbr., bureau, 2 bns, tt cft, gar., jard. 600 m2. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. TEL. : 976-05-90.

FONTENAY-AUX-ROSES - Très belle Maison sur ss-sol, 2 étages (125 m2 chac.)
7 P. terrasse plain-pied, jard. arborisé 792 m2. Gar. 3 voit. Interphone + serv., confort. 1.600.000 F. - 577-96-85.

GOLF Saint-Nom-la-Bretèche Belle villa toit chaume, séjour 90 m2, cheminée, 5 chbres, 4 bains, sous-sol total. Terrain 2.500 m2. Cadre exceptionnel. 1.800.000 F - 954-68-00.

bureaux bureaux

A EVRY CENTRE VILLE
BUREAUX DE 100 A 2000 M²
aménagés ou bruts
libres de suite.
Elio Boulakia
Etablissement Public
d'Aménagement d'Evry
077.82.00

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat, Telex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
PARIS : 281.18.18 +

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les Démarches, Domiciliation de v/siège social ou Location Bureau Meublé av. Téléph., Télex, Secrétariat. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin, 75003 Paris - Tél : 272-67-30.

NANTERRE VILLE R.E.R.
570 M2 en plusieurs bureaux + sous-sol, tél., parkings privés. H. LE CLAIR - 562-71-94

RUE ROYALE Beaux BUREAUX
170 ou 340 m2 à louer sans pas-de-porte. Ecr. no 70.000, à I.P.F. - 12, rue de l'Isly (8e)

locaux commerciaux

Locaux à louer conviendraient bureaux ou enseignement 9e arr. Ecr. no T 019437 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

DÉFENSE (près)
COURBEVOIE
8.000 m2 divisibles, conviendraient à : Bureaux, Usines, Atelier, Laboratoires. Michel Bernard : 502-13-43.

fonds de commerce

14e, BIJOUTERIE
EMPLACEMENT 1er ORDRE
Grande façade, 2 vitrines, 84, rue d'Alésia.

terrains

Corse, terrain 5 hectares, 300 mètres plage, certificat d'urbanisme. (7) 829-87-32, 20 h.

VAREILLES, Yonne, Part. vd terrain 7.000 m2, possib. de lots. URGENT. Téléphone : 554-03-45.

Entrepreneur-constructeur recherche
PARIS ET REGION PARISIENNE
TERRAINS A BATIR ET PROPRIETES
POUR REALISATIONS IMMEUBLES DE STANDING OU GROUPES DE MAISONS INDIVIDUELLES
BRUNO-ROSTAND
4, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. - 296-01-25

PRÈS RAMBOUILLET
et S.N.C.F. EN PLEINE FORET
Splend. terrains indiv. à bât. :
- 1.500 m2 30 m. fac. 189.000 F.
- 2.400 m2 adossé étang 32.000 F.
- 3.700 m2 50 m. fac. 330.000 F.
- 10.000 m2 BOISES viabilisés.
Tél. 461-70-41 matin ou apr. 20 h.

propriétés

EXCEPTIONNEL, dans l'Oise 70 km de Paris, importante propriété, 14 pces principales, chauffage central, cave voûtés, dependances, remise, 2 garages, parc 7.000 m2, arbres centenair. Prix 900.000 F. Tél. 16 (4) 445-24-26

FONDS DE COMMERCE
Maison de retraite luxe dans magnifique Château - 77
Ag. Les Tourelles, ORLEANS 1, av. Dauphine. Tél. 66-70-90.

REGION BLESOISE
Magnifique château état parfait parc exceptionnel, chutes d'eau
Autres jolis châteaux en Sologne sur 3 et 6 hectares.
Ag. Les Tourelles, ORLEANS 1, av. Dauphine, Tél. 66-70-90.

SEINE-ET-MARNE
35 km porte CHARENTON, maison fin 17e siècle, libre immédiatement, 10 PIECES, chauff. central fuel, 3 s. de bains, 2.000 m2 terrain clos de murs. Piscine chauffée. Excellent état. Tél. avant 10 h. ou apr. 20 h. : 522-25-93

TARN
Près ALBI, aux environs de la cité médiévale de Cordes XIIIe siècle.
NOMBREUSES DEMEURES ANCIENNES DE CARACTERE avec terrain, fermes, moulins, manoirs, à vendre totalement restaurés ou à restaurer avec ou sans notre concours.
Sté Castel Club
P. BARRIER - 81170 CORDES Téléphone : (63) 56-02-07

LE VESINET Sur pelouse
BELLE PROPRIETE de 300 m2 habitables, sur 2.000 m2 terrain, réception 100 m2, 7 chambres. A.M. - 976-52-52

78 ST-ARNOULT - 45 km A. 10
MOULIN A TAN XVIe CLASSE possib. 500 M2 ou + à restaurer, petit jardin curé, toiture refaite.
550.000 F 550-34-00 633-90-52

maisons de campagne maisons de campagne

70 KM. PARIS PAR AUTOROUTE CHARTRES-ORLEANS, ds bourg, Part. vd, cause départ étranger agréable maison rustique, aménagée, tt cft, 5 Pces, grenier aménageable, cave voûtée, terrain, chauffage central, grange, téléphone. Prix : 310.000 F. Tél. : 254-71-43, après 19 heures.

GORDES
MAISON EN PIERRE
5 pces + dependances sur 1.000 m2 environ. Prix 280.000 F.
MAISON EN PIERRE
4 pces, greniers, cabanon sur 1.000 m2 environ. Prix 260.000 F.
GRANGE A RESTAURER
très bon état, jolie vue, terrain. Crédit possible. Prix 210.000 F.
CATRY. - Tél. (16-90) 75-46-50

AVEYRON
Près ST-AFFRIQUE ds hameau
DEMEURE PAYSANNE
comportant magnifique bergerie voûtée sous grange à ogives + habitation à amén. de 3 pces sur caves voûtées + gd grenier. Px : 150.000 F. Crédit possible. CATRY - Téléph. : (91) 54-92-93.

HAUT-VAR
PROCHE
LAC DE SAINTE-CROIX
REGUSSE
BERGERIE PROVENÇALE
mitoyenne, à aménager, avec 1.200 m2 de terrain, expo-sud. Sortie du village, grande possibilité d'aménagement intérieur, toit. en tuiles rondes, eau, électricité, égout. Prix avec 38.000 F cpt et 152.000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire. Pas de commissions à payer
CATRY. - Tél (94) 70-63-38

AVEYRON
GORGES DE LA DOURBIE
NID D'AIGLE
MAISON dans petit village fortifié, vue splendide haut de la falaise. Habitable de suite + 3 pces + grenier aménageable. Prix : 170.000 F, crédit possible. CATRY - Téléph. : (91) 54-92-93.

LE PERCHE
15 km, sortie autoroute
1) Gros œuvre parfait état, eau, électricité. Très belle vue. Maison d'habitation : 4 grandes pièces, poutres, cheminées. Nombreuses dépendances. Terrain de 10.000 m2. Prix : 320.000 F ;
2) Ancienne ferme; maison d'habitation : 4 pièces, eau, électr. Très grandes et nombreuses dépendances. En retour d'équerre, formant un U. Terrain 10.000 m2. Prix : 200.000 F.
Maître Claude Anglade, notaire 72580 SAINT-COSME-en-VAIRAIS TEL. : (43) 97-55-11.

AVEYRON
PRES CITE TEMPLIERE DE LA COUVERTOIRADE
MAISON DS HAMEAU
avec jardin, dépendances, cave, eau, élect. Px 140.000 F, crédit poss. CATRY - T. (91) 54-92-93.

ALLIER
dans vignoble ST-POURCINOIS, beau PIGEONNIER en b. état de G.O. indép. sur son terr.
2.000 M2
Possib. 60 m2 habitab. Eau et électr. sur place à brancher.
PRIX 86.000 F
CREDIT 90 %
PROGECO, 11, av. Sinturel, 03 Saint-Pourçain-sur-Sioule Téléph. : (16-70) 45-30-68.

DROME SUD
GRIGNAN
au pays de Mme de Sévigné, des truffes et du bon vin, à l'ombre du célèbre château :
A vendre :
1) Maison 7 pièces, eau, électr., w.c. Chauff. centr. Conviendrait tous commerces. Prix : 195.000 F
2) Maison, 2 gdes pièces, poss. mezzanine. Eau, électricité, w.c. Prix : 75.000 F.
3) Maison ancienne à restaurer. Caves voûtées, nombreuses possibilités. - Prix : 45.000 F. Crédit possible.
CATRY - Tél. : (91) 54-92-93.

PIED DU VERCORS
PROX. VALENCE
GRANDE FERME
en pierre, en partie restaurée. Prix : 260.000 F. Crédit possible.
CATRY, tél. : (91) 54-92-93

40' MER TOURTOUR
MAISON DU 18e SIECLE
dans le village, en pierre, 3 étages, proche d'un square, av. possibilité d'aménager une grande terrasse en toiture. Vue dégagée, façade principale au sud, état moyen, tres grande possibilité d'aménagement. Village protégé Site exception Px avec 36.000 F cpt le jour de la réservation, 144.000 F le jour de l'acte sur 20 ans après acceptation du dossier de Crédit bancaire.
CATRY. - Tél (94) 70-63-38

GORDES
MAS DE CARACTERE
10 pièces, greniers, cabanons, grandes dépendances, 2 habitations sur 2.700 m2 terrain, Très belle vue Luberon. Prix 750.000 F.
CATRY. - Tél. (16-90) 75-46-50

ANJOU, Pte ville bord de Loire, Jolie MAISON, style angevin, très belle vue sur la Loire. Prix 320.000 F.
S'adresser : Cabinet GRUAT 30, r. Beaurepaire, 49400 Saumur Tél. (41) 51-04-65

pavillons

SAINTE-AULDE, 8 km de la
FERTÉ-SOUS-JOUARRE
belle villa meulière, brique, vue sur Vallée Marne, sous-sol, cave, buanderie, garage, chaufferie, atelier, rez-de-chaussée, entrée, cuisine, séj. dble, chbre, S. de B., wc, 1er étage, 2 chbres, penderie, grenier, jardin clos de 1.920 m2. — Prix : 470.000 F. M. GIRARD : 508-04-17.

FONTENAY-AUX-ROSES Pavill. 5-6 P.
moderne 126 m2 + service, rez-de ch. et rez-de-jard., 2 balc., 2 terrasses. Terrain 533 m2, gar. Affaire qualité. - 336-17-36.

Immobilier (information) Immobilier (information)

l'agenda du Monde

Abris

FAITES CONSTRUIRE VOTRE
ABRI ANTI-ATOMIQUE
DANS VOTRE PROPRIETE
Tous renseignements : 808-45-59.

Antiquités

Achats vieux meubles, bronzes garnitures, etc. Débarras. TEL. : 548-15-31.

Artisans

MENUISERIE-EBENISTERIE en tous genres, décoration, parquets, réparations, éléments de cuisine, cache-radiateurs, etc. TEL. : 893-06-31. 62, avenue de la Liberté, 94700 MAISONS-ALFORT.

Artisans exécution rapide. maçonnerie, chauffage, plomberie, électricité, peinture, papier, moquette. Travail soigné, prix étudiés. Téléph. : 906-81-96 et 586-06-79.

EUROCHAUFFAGE
Tél. : 357-31-68
Spécialiste du chauffage toutes énergies
DEVIS GRATUIT
CRÉDIT TOTAL
entreprise agréée par l'Agence nationale d'économ. d'énergie. 104-106, rue Oberkampf, 75001 PARIS.

Astrologie

JANE DE GUESDE
astrologue clairvoyante, peu beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande. 41, r. Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Bateau

Part. vend cabin cruiser Océan 37 (1970) constr. anglaise, coque plastique, intér. bois, 2 Perkins 135 CV, faible cons., vit. max. 10 nœuds, cab. avant 2 pers. + toil., gd carré av. lit 2 pers + cabine arrière 2 personnes + toil., cuis. gaz, frigo 220 V. Très bon état, pavillon monégasque. Px 240.000 F. T. 16-93-30-42-67 ou écrire LHEBRARD - SMEG B.P. 367 MONACO.

Bijoux

ACHAT COMPTANT bijoux brillants, argent., monnaies or cassé, 136, rue Legendre, 17e. Mo Brochant, ouv. lundi à vend.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

Caravane

A vendre caravane DIGUE 4,90 m., G.L.S., année 1974. TEL. : 043-37-87.

Carrelages

DIRECT USINES
GRAND CHOIX
LES PLUS BEAUX
BOCAREL
8, rue de la Tour-d'Auvergne, PARIS-9e (Mo CADET). Téléph. : 526-65-48 - 526-13-36.

Chasse

Ardennes, 180 km Paris, magnif. forêt privée. Battue, 3 fois an, sangliers : samedis nov.-déc. 80. Plan chasse : 43 pièces. Prix journée : 850 F (accomp. 150 F) compren. : transp. fin A 1, lieux de chasse, déjeuner flamand, diner - Sérieuses références. Clôture des inscriptions 15 avril. Ecr. no 8.068 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

Collectionneur

COLL. ach. tabl. anc. et XIXe ital. M. Leggio, hôt. Commodore 246-72-82, 770-93-00 et 770-38-18.

Cours

Personne de langue maternelle Américaine, ayt l'exp. de l'enseignement donne cours anglais tous niveaux. Téléph. : 354-44-48.

Le Cours TITE-LIVE, à CHATOU (5 min. R.E.R.) Inscriptions pour la RENTREE 1980 en seconde, première, terminales A, C et D. Rattrapage MATHS PHYSIQUE tous niveaux le mercredi. Tél. 952-57-39 - 361-47-55, 14/20 h.

COURS D'ANGLAIS, TS NIV. par profess. d'origine britann. Téléphone 329-69-41.

Décoration

Lin en 265 : 55 F.
Shantung en 265 : 70 F.
Pose par spécialiste. 757-16-13.

Instruments de musique

PIANOS NFS ET OCCASIONS, MARQUES SELECTIONNEES, long crédit sans apport pers. Téléphone : 260-06-39.

Quart de queue ZIMMERMAN, acajou verni, pied CHIPPENDALE, neuf 22.000 F, vendu : 15.000 F - Téléphone : 533-11-77.

Pour les jeunes

ANGLETERRE séjours linguistiques organisés par Associat. professeurs d'anglais. Voyage logement en famille, cours activités culturelles et sportives. 3 sem. juillet ou août : 1.995 F. U.S.A. : séjour en famille américaine, 3 sem. août : 3.300 F. APPRENDRE et VIVRE. TEL. : 350-60-71.

Graphologie

ANALYSTE et ENTRETIENS GRAPHOLOGIQUES
SUR RENDEZ-VOUS
380-37-24 ou 766-96-78
ou PERMANENCE LE JEUDI, de 14 h. à 18 h.
ANNEXE : 235, boulevard Pereire, PARIS (17e).
SIEGE : 17, rue des Acacias, PARIS (17e).

Déménagements

DEMENAGEMENTS
FID 3, rue René-Boulanger
PARIS (10e) - TEL. : 205-63-69. Toute la France par la route.

Fourrure

Urgent, à vendre cause départ étranger, manteau fourrure rare CHINCHILLA (taille 38). Cède à 15.000 F Tél. : 448-34-07 apr. 19 h.

Livres

Livres La Pléiade neufs vendus à 50 %, grand choix particulier. TEL. : 687-74-85.

Encyclopédie LAROUSSE 21 volumes - Dictionnaire ROBERT 20 volumes - Encyclopédie de la peinture ROBERT 6 volumes, année 1976 - Le Médical du XXe siècle 9 volumes 1978, moitié prix d'achat - 437-16-88.

Meubles

CANAPES CUIR
Made in Italy
VENTE A PRIX DIRECT PAR L'IMPORTATEUR.
de superbes meubles contempor. (canapés cuir ou tissu, fauteuils, tables, etc.). Mobilier Présent. 43, faubourg Saint-Honoré, 8e. Fermé le samedi.

Moquette

MOQUETTE
MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique. Stock 50.000 m2. Téléphone 757-19-19.

Répondeurs automatiques

Répondeurs enregistreurs avec INTERROGAT. A DISTANCE. Prix : 2.625 F. H.T. CREDIT. TEL. : 551-58-91.

Sérigraphies

SERIGRAPHIES
ORIGINALES et INEDITES
sur TEE-SHIRTS
LAUROLL
Impasse du Tir
92240 MALAKOFF
Téléphone 735-21-92.

Stages

Prem. cours d'anglais (2e niv.) par SUGGESTOPEDAGOGIE PARIS (5/30 mai) et MIAMI en juillet. CENTRE PERSONA : Téléph. 727-65-28 et (91) 37-17-04.

SÉDUIRE, CONVAINCRE
FAIRE PASSER UN MESSAGE...
Acquérir l'aisance naturelle de la parole avec contrôle vidéo : stages de 2 jours destinés aux
CHEFS D'ENTREPRISE et CADRES DÉCIDEURS
RENSEIGNEZ-VOUS VITE au 522-65-00
Prochain cycle : 12 et 19 mai
chez ORPHI, 63, bd Malesherbes, 75008 (déductible du 1 % : formation continue)

Hi-Fi

A vendre
bodies H.P. BLAUKPUNT neuv., val. 400 F. Px intér. à débattre. Ecr. no 6.215 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Italie, 90 km FLORENCE loue belles demeures pleine campagne, 600 m. alt. T. 504-29-73.

A LOUER AOSTE-ITALIE MEUBLE, 4 pers., mai, juin, juillet. Tél. : 19 (39) 165-55-13-19.

Loue près du LAC d'HOSTENS 50 km mer, mais de campagne, tout confort, juin, sept., 1.000 F., juillet, août, 1.600 F. Ecrire : Mme D. Flaujac Ht-Langoiran, 33500 BONNEFOUX.

29120 BRETAGNE SUD. Agence Sainte-Marine MEUBLES tout cft. B.P. 3 ou T. (98) 56-32-98.

Vacances en TURQUIE. Ecrire Vision Nouvelle, B.P. 22, 92350 Le Plessis-Robinson. Px jeunes.

Gers juill. maison sur propriété 40 ha avec chevaux + poneys. TEL. : (62) 93-22-44.

NICE villa meublée cft, jardin, 5/8 pers., juin à sept. sauf août. Tél. : 55-45-54 Nice.

CORSE. Locat. studio, appt à la semaine, charter possible juin à oct. Tél. : 363-85-37 et 38.

A 3,5 km de Sarlat (Dordogne) maison nve à louer pour 4 pers. (terrain clos sur 2.000 m2), 1 s. à manger, 1 canapé-lit 2 pers., 1 cuis. éq., 1 s. d'eau, w.-c., Juin : 2.100 F ; Juillet-août : 2.700 F ; Septembre : 2.100 F. TEL. : (16) 53-59-14-74.

A louer, bord de mer, 9 km de San-Feliu-de-Guixols (C.-Brava) pour mai, juin, juillet, sept., oct., villa 5 ch., 3 s. de bains, gar., gd jdin, panorama except. Tél. ou (CONTANT (61) 80-35-74. Ecr. 10, r. Ferrando, Toulouse.

LES CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m d'alt. Station ÉTÉ-HIVER - A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL. : 304-42-41.

RAMATUELLE (pr. St-Trop) loue villa compr. 3 ch., 2 s. bns, s. séj., cuis., pisc., pinède, sur colline, face village. Période : JUIN, JUILLET, AOUT, SEPT. Pour renseig. Tél. : (94) 79-21-39 à Ramatuelle du 1er au 5 mai ou PARIS : 700-44-56.

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Louons villas, appartements. Semaine et multiple de semaine Disponibilités, JUIN, JUILLET.
M.O.M. VACANCES
11430 PORT-GRUISSAN
Cour du Chebeck, (68) 45-03-36.
34300 CAP-D'AGDE
Les Agathines (67) 94-45-80.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort, planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles.
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy, 13006 Marseille (91) 94-10-23.

CAP CORSE
BASTIA
PLAINE ORIENTALE
A louer saison estivale : villas, appartem., studios, bungalows plage, intérieur, ttes situations. S'adr. SCOMAR, 20, av. Emile-Sari, Bastia. T. (16-95) 31-51-37.

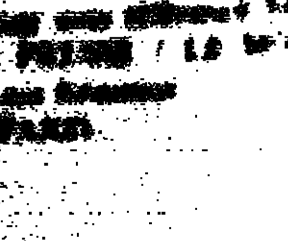
LA GRANDE-MOTTE
près du PORT, particulier loue studio terrasse jardin tout cft. JUIN 1.600 F, possib. quinzaine et 2e quinzaine de sept. 800 F. Téléphone : 566-87-14 le soir.

ACHETEZ A VIE VOTRE SEMAINE DE VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS
A TIGNES
particulier vend 1 studio 4 personnes (4e semaine de mars et 3 premières d'avril) ds magnif. résid. avec pisc. et sauna au VAL-CLARET. Tél. : 973-57-85.

Vous êtes seul, mais vous rêvez de NAVIGUER
FORCE 4 VOUS PROPOSE
2 sem. juillet, août. Départ de RHODES sur yacht de 13 m. Loc. à la couch. à part. 3.300 F. Location du bateau entier à partir de 1.150 F par jour.
Location avec ou sans skipper. CORSE - ANTILLES - GRÈCE.
742-33-57 11, rue Boudreau Paris-9e

Week-end

AU CHATEAU
WEEK-ENDS de 190 F à 230 F en pension par personne. POSSIBILITE SEJOUR. Réserv. Maison POITOU - CHARENTES, 4, av. de l'Opéra, PARIS-1er, Téléphone : 296-04-80 et 05-02.



Le Monde

économie

SOCIAL

Élections professionnelles

LA C.F.D.T. DEVIENT MAJORITAIRE CHEZ CREUSOT-LOIRE A DUNKERQUE

(De notre correspondant.)

Dunkerque. — Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu dans la sidérurgie dunkerquoise montrent que la C.F.D.T. a bien surmonté sa crise de l'an dernier. Elle a amélioré ses positions à Usinor et à l'usine sœur de Mardych ; à l'usine Creusot-Loire des Dunes, sa progression est constante.

Dans cette usine, elle supplante largement la C.G.T., en passant de 34,85 % des suffrages exprimés en 1976 à 41,81 % en 1978 et 59,19 % cette année. Dans le collège des agents de maîtrise et techniciens, elle arrive presque au niveau de la C.G.C., en s'élevant de 26,03 % en 1976 à 44,24 % en 1978 et 48,82 % cette année.

Au comité d'entreprise, la C.F.D.T. dispose de cinq sièges, la C.G.T. de deux et la C.F.T.C. de deux.

Voici les résultats des élections au comité d'entreprise qui viennent d'avoir lieu :

— *Collège ouvriers-employés :* inscrits 2 385 (— 215), exprimés 1 843 (— 85) ; C.F.D.T. : 59,19 % (+ 17,38 % par rapport à 1978), 4 sièges (+ 1) ; C.G.T. : 32,82 % (— 12,61 %), 2 sièges (— 1) ; C.F.T.C. : 5,91 % (— 4 %) ; F.O. : 2,08 % (— 0,77 %).

— *Agents de maîtrise-techniciens :* inscrits 645 (+ 11), exprimés 465 (— 5). C.G.C. : 51,18 % (— 4,56 %), 1 siège ; C.F.D.T. : 48,82 % (+ 4,58 %), 1 siège.

M. B.

● *La C.G.T. gagne un siège chez Renault-Le Mans.* — A l'usine Renault du Mans, la C.G.T., dans les élections de délégués du personnel dans le collège ouvriers-employés, perd 0,50 % des suffrages exprimés. Elle gagne néanmoins un siège qui était à pourvoir en raison des fluctuations d'effectifs du personnel intérimaire.

Sur 7 489 inscrits et 6 350 suffrages exprimés, la C.G.T. a obtenu 58,37 % de ces suffrages (58,87 % en 1979) ; la C.F.D.T. 38,07 % (37,27 %) ; F.O., 2,20 % (1,95 %) et la C.F.T.C., 1,34 % (1,89 %).

● *« Le ticket modérateur d'ordre public doit être appliqué »*, a déclaré à Ajaccio, mardi 22 avril, M. Barrot, ministre de la santé, en parlant du décret qui interdit aux mutuelles de rembourser intégralement leurs adhérents. *« La mesure est bien fondée,* a-t-il dit, *il importe d'informer complètement le public. »*

La remise du rapport Giraudet

(Suite de la première page.)

Déjà, M. Jean Menin a déclaré, mardi 22 avril, au nom de la C.G.C. : *« Le contenu de ce rapport paraît suffisamment proche des positions* (de l'organisation des cadres) *pour pouvoir servir utilement de base à une reprise des discussions avec le patronat. »*

Ces négociations avaient été interrompues, voire rompues, le 8 janvier — elles avaient été ouvertes le 17 octobre 1978, — chacune des deux parties restant sur des positions irréductibles.

Le gouvernement décidait alors, le 15 janvier, de nommer M. Pierre Giraudet, P.-D. G. d'Air France, « *chargé de mission* », pour trouver les moyens de relancer la concertation, à l'appui d'un rapport technique, élaboré en liaison avec les partenaires sociaux.

Le rapport de M. Giraudet — outre les syndicalistes et les dirigeants du C.N.P.F., l'auteur a consulté une centaine de chefs d'entreprise — constitue un compromis entre les différentes positions. En quelques dizaines de pages, il préconise essentiellement :

1) *L'abaissement du temps de travail annuel de 1 920 heures à 1 816 heures,* sans perte de salaire : actuellement, de nombreux salariés « récupèrent », en travaillant le samedi, les huit jours fériés répartis dans l'année. Cette obligation serait désormais interdite. Le nombre de jours effectivement travaillés passerait ainsi de 240 à 232. De plus, un crédit annuel de 40 heures serait attribué à chaque salarié : il pourrait être utilisé, soit sous la forme d'une réduction hebdomadaire de la durée du travail, soit sous la forme d'une cinquième semaine de congés payés. Le nombre de jours effectivement travaillés serait alors, en définitive, de 227 jours, soit 1 816 heures.

Aujourd'hui, selon une récente étude du mensuel *Intersocial*, cinq à six millions de Français — soit le tiers de la population salariée — bénéficient déjà de cinq semaines ou plus de congés payés (enseignants, postiers, agents des P.T.T. et de l'E.D.F., certains fonctionnaires et certains travailleurs du secteur privé). Il paraît probable que les autres utiliseront ainsi ce crédit de 40 heures d'autant que, selon le rapport Giraudet, cette disposition ne doit pas être liée à l'assiduité au travail. Cette mesure donnerait donc satisfaction aux syndicats, et notamment à Force ouvrière, dont le cheval de bataille est depuis longtemps, on le sait, la généralisation de cette fameuse « cinquième semaine ».

2) *La réduction des heures supplémentaires de 384 heures à 140 heures par salarié et par an.* Il s'agit là d'une diminution très sensible. Actuellement, les entreprises sont tenues, pour faire effectuer des heures supplémentaires, d'obtenir l'autorisation préalable de l'inspection du travail. Cette contrainte serait supprimée et satisfaction serait ainsi donnée au patronat (qui prévoyait, lui, un contingent de 150 heures supplémentaires en 1982). Les employeurs pourraient ainsi utiliser librement ce quota, souplesse influant favorablement sur la rentabilité des équipements. L'obligation d'en référer à l'inspection du travail ne serait rétablie qu'en cas de dépassement de ce crédit de 140 heures supplémentaires, qui seront payées en tenant compte de la réduction de la durée du travail.

Dans une première version, M. Giraudet avait, semble-t-il, envisagé des mesures encore plus favorables aux salariés, notamment pour les travailleurs postés et ceux qui, d'une façon générale, effectuent des travaux pénibles. Mais il aurait dû tempérer ses propositions devant les réactions des chefs d'entreprise.

Son rapport n'en constitue pas moins, comme l'assurait dès le 26 mars M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., *« une base solide pour la reprise des négociations »*. C'était du reste, au-delà des considérations pratiques et techniques, son objet principal. Le C.N.P.F. attend maintenant, pour faire connaître sa position officielle, l'avis non moins officiel des syndicats. En tout cas, la balle est de nouveau, aujourd'hui, dans le camp des partenaires sociaux. Le gouvernement, lui, assure qu'il attache *« beaucoup d'importance »* à la conclusion d'un *« grand accord social »* en la matière, évitant ainsi le recours à un projet de loi et à des dispositions législatives autoritaires.

MICHEL CASTAING.

● *La C.G.T. réclame un temps d'antenne.* — M. René Lomet, secrétaire de la C.G.T., a adressé une lettre à l'ensemble des radios et des télévisions en leur demandant de réserver à son organisation un temps d'antenne correspondant à l'importance de la manifestation du 24 avril. *« Vos auditeurs, qui, pour l'essentiel, sont des travailleurs, ne comprendront pas que la première centrale syndicale de France ne puisse s'exprimer en pareille circonstance »*, conclut M. Lomet.

● *La police fait évacuer une usine en Savoie.* — La police a fait évacuer, mardi matin 22 avril, une trentaine d'ouvrières de l'usine CIT-Alcatel, de Saint-Rémy-de-Maurienne (Savoie), qui occupaient les ateliers depuis le 19 février (*le Monde* du 1er mars). Cette entreprise de matériel téléphonique, qui emploie cent soixante-quinze salariés, pour la plupart des femmes, doit fermer à la fin de cette année. Les ouvrières expulsées ont ensuite retenu le sous-préfet dans ses bureaux pendant une partie de l'après-midi, à Saint-Jean-de-Maurienne. Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. des métaux ont protesté contre l'intervention des forces de l'ordre dans l'usine. — *(Corresp.)*

● *Grève à Air Inter ?* — Devant ce qu'ils considèrent comme un *« rejet en bloc »* de leurs revendications, les syndicats des personnels au sol d'Air Inter ont décidé de consulter ceux-ci sur le principe d'une grève de vingt-quatre heures. L'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., C.G.C.) précise que le référendum envisagé devant se situer entre le 2. et le 28 avril, des risques de perturbation *« sont à prévoir pour les départs du 1er mai »*.

La direction indique que *« toutes les liaisons prévues à l'occasion des départs en vacances du 1er mai seront normalement assurées »*, qu'il y ait ou non grève des employés au sol.

LA CONFÉRENCE SYNDICALE MONDIALE DE BELGRADE

La plupart des délégations arabes demandent l'exclusion des Égyptiens

De notre correspondant

Belgrade. — Dès la première journée de la Conférence syndicale mondiale, qui s'est ouverte le 22 avril à Belgrade, les deux délégations françaises — qui siègent côte à côte — ont pris la parole.

M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., affirmant que la crise est le produit de l'accumulation du capital et de la course au profit, a souligné que les pays en voie de développement sont l'objet des « pillages » des multinationales, et que les masses populaires sont exclues des décisions. « *C'est,* a-t-il ajouté, *qu'une issue à la crise répondant aux besoins des travailleurs et des peuples implique un nouveau type de développement dans les pays capitalistes et l'établissement de nouveaux rapports économiques internationaux. (...)* »

En France même, le nouvel ordre économique doit reposer sur des changements importants comme les nationalisations, sur un vaste développement d'une démocratie autogestionnaire et être le résultat des luttes. M. Séguy a suggéré que la conférence crée un comité restreint permettant de poursuivre la consultation entre ses participants.

De son côté, M. Maire, pour la C.F.D.T., a déclaré que les travailleurs des pays industrialisés ne pouvaient accepter l'écart croissant du niveau de développement entre pays riches et pays pauvres. L'obstacle au développement, dit-il, réside d'abord dans l'ordre économique et non uniquement dans l'impérialisme et l'hégémonie. Il est du devoir des syndicats de faire entendre leur voix, d'organiser la presion des travailleurs et des peuples et de surmonter les divisions apparentes entre leurs intérêts à court terme. Mais pour cela, il est notamment indispensable que dans chaque pays les travailleurs aient un mouvement syndical représentatif et démocratique capable d'autonomie dans son action par rapport aux tenants du pouvoir. Ce mouvement doit s'affirmer comme le défenseur de la paix et des libertés et refuser toute ingérence étrangère *« qu'il s'agisse du Vietnam hier ou de l'Afghanistan aujourd'hui, ou en ce qui concerne la France, de l'Algérie d'hier, de la République Centrafricaine aujourd'hui »*.

Auparavant, M. Maire avait rappelé que les limites de la conférence de Belgrade tiennent notamment à l'absence de plusieurs importants syndicats des pays industrialisés, à certaines exclusives, par exemple à l'encontre des syndicats d'Israël, mais aussi à certaines incompréhensions et inquiétudes. En effet, la conférence n'a pu surmonter la complication surgie dès le premier jour : tous les représentants des pays arabes, exception faite de la Tunisie, ont demandé aux syndicats yougoslaves de prononcer l'exclusion de la délégation égyptienne. Les Yougoslaves ont répondu qu'ils n'étaient pas habilités à prendre une telle mesure, et ont invité les demandeurs à s'adresser directement à la Conférence. Or ceux-ci, pour des raisons insuffisamment établies, ont refusé de paraître dans le bâtiment de la conférence. Ils ont passé la journée à leur hôtel, et on ignorait tout, ce mercredi matin, sur leurs intentions.

PAUL YANKOVITCH.

AUTOMOBILE

Chrysler Corp. annonce de nouvelles suppressions d'emplois

Chrysler Corp., troisième constructeur américain d'automobiles, qui tente depuis l'an passé d'éviter la faillite, a annoncé mardi 22 avril de nouvelles compressions de personnel au cours des prochaines semaines. Le groupe, qui emploie actuellement 133 000 salariés (dont 42 400 ouvriers mis au chômage pour une durée indéterminée) a déjà licencié 8 500 employés depuis le début de l'année. Chrysler va procéder à la mise au chômage pour une durée indéterminée d'environ 10 % de ses effectifs autres que ceux des unités de production, soit 6 900 salariés. Ils permettront à la société de réaliser une économie d'environ 300 millions de dollars par an.

Les nouveaux « dégraissages » ont pour but de limiter au maximum les pertes de la firme de Detroit (750 millions de dollars prévus en 1980, après 1,1 milliard l'an passé). Cette décision intervient alors que Chrysler attend la réponse du gouvernement qui décidera de sa survie. Le groupe a remis la semaine passée à la commission gouvernementale concernée un nouveau plan financier. C'est en fonction de ce plan que les pouvoirs publics décideront si Chrysler peut ou non prétendre à la garantie fédérale de 1,5 milliard de dollars votée par le Congrès en sa faveur, sous réserve qu'il réunisse des financements privés d'un montant comparable. La firme a fait savoir au gouvernement que le temps presse, car le financement intérimaire de 300 millions de dollars qu'elle avait pu obtenir est en voie d'épuisement.

PEUGEOT SIGNE UN ACCORD DE COOPÉRATION AVEC UNE FIRME INDIENNE

Peugeot-Automobiles a signé un accord de coopération avec la société indienne Mahindra and Mahindra, qui fabrique sous licence américaine (American Motors Corp.) des véhicules du type Jeep et d'autres véhicules utilitaires dérivés (douze mille trois cents en 1978). Aux termes de cet accord la société indienne produira dans son usine de Bombay un moteur Diesel Peugeot, destiné à équiper les jeeps indiennes (à une cadence prévue de vingt-cinq mille unités par an).

Cet accord, souligne dans un communiqué Peugeot-Automobiles, *« permet d'introduire la technologie automobile française en Inde au travers d'un partenaire particulièrement renommé pour la qualité et la spécificité de ses fabrications »*.

L'industrie automobile indienne qui, avec une production de trente quatre mille six cents voitures particulières par an, fonctionne très en deçà de ses capacités réelles de production, a connu ces dernières années un taux de croissance d'environ 6,2 % par an. Le gouvernement indien, qui songe à remplacer le parc de voitures existantes (dérivées de modèles Fiat et British Leyland), étudie actuellement un projet de fabrication d'une voiture populaire, robuste et d'un prix de revient modique. Une entreprise nationale pourrait être créée à cet effet en collaboration avec un partenaire étranger.

Dans cette optique, il est important pour les constructeurs français d'essayer de se faire connaître sur ce marché.

ÉNERGIE

L'Agence internationale de l'énergie étudie les moyens de tripler en 20 ans la production mondiale de charbon

La situation du marché mondial pétrolier est *« un peu plus détendue »* qu'en 1979, a estimé mardi 22 avril le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, M. Ulf Lantzke. Cette diminution de la demande est due, selon M. Lantzke, aux mesures d'économie d'énergie et au niveau *« très élevé »* des stocks des pays occidentaux.

Interrogé sur l'interruption des livraisons de pétrole iranien au Japon, le directeur de l'A.I.E. a indiqué que si une *« diminution réelle et durable »* apparaissait, l'A.I.E. *« examinerait la situation »*. On sait que cet organisme (dont la France n'est pas membre) peut déclencher un plan de répartition d'urgence du pétrole si l'un de ses vingt membres souffre d'une réduction d'au moins 7 % de ses approvisionnements.

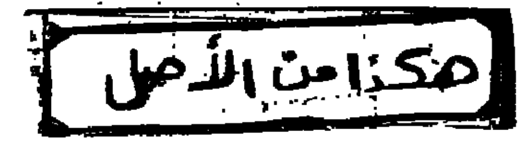
Jeudi et vendredi, l'A.I.E. réunit à Paris pour la première fois son comité consultatif de l'industrie du charbon (C.C.I.C.). *« Sans efforts supplémentaires des pays occidentaux, la production de charbon doublera seulement d'ici à la fin du siècle »*, a déclaré M. Lantzke. Or il faut, selon l'A.I.E., tripler la production mondiale de charbon d'ici à l'an 2000 si l'on veut tenter de surmonter la crise énergétique. Les experts du C.C.I.C. doivent donc examiner les réelles potentialités du charbon dans les vingt ans à venir et dresser un tableau des obstacles (transport et environnement notamment).

Gaz et Eaux (filiale de l'IDI) prend le contrôle du groupe ouest-allemand Harpener

La société Gaz et Eaux, filiale à 35 % de l'Institut de développement industriel (IDI), prend le contrôle du groupe Harpener A.G., société ouest-allemande dont la valeur boursière atteint 400 millions de deutschemarks (930 millions de francs), avec un patrimoine très diversifié : centrales thermiques, flotte pour la navigation fluviale, nombreux actifs immobiliers, filiales spécialisées dans la construction mécanique, la robinetterie, le sanitaire et la chimie.

L'opération s'effectuera par l'acquisition, au prix de 220 millions de francs, de 80 % du capital de Sidéchar, filiale commune des principaux groupes sidérurgiques français, avec l'appoint des Charbonnages de France, et dont le principal actif est précisément une participation de 51 % dans le capital de Harpener. A l'origine, cette participation avait été prise pour obtenir une part du charbon produit par la mine Harpener Bergbau, absorbée ultérieurement par l'organisme d'Etat Ruhrkohle et transformée en holding.

C'est la plus grosse opération jamais réalisée par le groupe IDI Gaz et Eaux, et cette fois à l'extérieur de nos frontières. On peut s'interroger sur sa signification : internationalisation de ce groupe, qui élargit le cadre de sa mission, limitée à l'Hexagone jusqu'à présent, et accentuation de son rôle de banque d'affaires, en rivalité avec Paribas et Suez ?



AFFAIRES

LA COMPAGNIE FINANCIÈRE PREND UNE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE HACHETTE

La Compagnie financière, dont le président et principal actionnaire est M. Edmond de Rothschild, a acquis récemment en Bourse une participation inférieure à 5 % dans le capital de la Librairie Hachette. Elle détenait déjà depuis 1976 10,4 % de l'hebdomadaire « Télé 7 Jours », appartenant à la librairie, et s'est associée en 1979 au lancement de l'hebdomadaire américain « Look » aux côtés de Hachette et du groupe Filipacchi.

En conséquence, M. Edmond de Rothschild va entrer au conseil d'administration de Hachette, de même que M. Jean Riboud, président de Schlumberger, mais à titre personnel pour ce dernier.

Pernod-Ricard pénètre sur le marché américain

Le groupe Pernod-Ricard vient d'acquérir aux Etats-Unis la société Austin Nichols, filiale de Liggett, un des « grands » du marché américain du tabac, des vins et spiritueux.

Le montant de la transaction s'élève à 97,5 millions de dollars (environ 420 millions de francs) payables comptant. Austin Nichols est propriétaire de la marque de bourbon Wild Turkey, qu'elle distille dans son usine de Lawrenceburg (Kentucky). Elle distribue aussi aux Etats-Unis les marques Pernod, Campari, le champagne Henriot et divers vins français. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1979 à 67 millions de dollars (288 millions de francs) et son résultat d'exploitation à 3,7 millions de dollars (15,9 millions de francs).

Selon M. Patrick Ricard, P.-D.G. du groupe, cette acquisition représente un *« secteur de pénétration »* sur le marché américain des vins et spiritueux, où la société n'était guère représentée jusqu'ici.

Pernod-Ricard, fondé en 1974 par la fusion des deux marques jusqu'alors concurrentes, est le premier groupe européen (Grande-Bretagne exceptée) de boissons alcoolisées. Son chiffre d'affaires consolidé s'est élevé en 1979 à 5,2 milliards de francs. Il est aussi le premier producteur français de jus de fruits et de boissons à base de jus, ainsi que le concessionnaire de la marque Coca-Cola.

LOGEMENT

L'INDUSTRIALISATION DU BATIMENT

M. Michel d'Ornano annonce cinq mesures en faveur des « systèmes constructifs »

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a précisé ses intentions sur l'industrialisation du bâtiment, à l'occasion de l'inauguration, mardi 22 avril, à la Maison de la chimie, à Paris, de trois journées d'information sur les *« systèmes constructifs par composants »*.

Il s'agit de la production en grande série de produits industrialisés (blocs-fenêtres, cloisons équipées de sanitaires) de dimensions plus réduites que ceux nés de la première génération de l'industrialisation du bâtiment (comme les dalles de béton), mais surtout compatibles entre eux, de façon à améliorer la productivité et les coûts sans porter atteinte à l'originalité architecturale. M. d'Ornano, en présentant les vingt systèmes constructifs sélectionnés par son ministère, a annoncé les cinq nouvelles mesures qui seront applicables en 1980 et 1981 à la construction aidée (prêts à l'accession à la propriété et prêts locatifs aidés) pour favoriser le recours à ces systèmes constructifs :

● *Le surcoût d'étude* pour un architecte recourant à un système constructif pour la première fois sera pris en charge par l'Etat, grâce à une subvention.

● *Les études comparatives* de système menées par les architectes et les maîtres d'ouvrage seront également subventionnées, tandis que les études d'ingénierie faites par les spécialistes seront indemnisées forfaitairement à hauteur de 20 000 francs lorsque le système soumis ne sera pas retenu.

● *Les surcoûts d'organisation* de concours d'architectes par les maîtres d'ouvrage seront pris en charge par le « plan-construction ».

● *Le financement d'opérations* prévues avec un système constructif préagréé ne pourra pas être retardé au niveau local : la direction de la construction, en liaison avec les directions départementales de l'équipement, disposera de fonds de réserve au niveau national *« pour permettre un déblocage rapide de telles opérations »*.

● *Le dépassement du prix de référence* sera possible et financé par un prêt complémentaire, dans la limite de « l'économie théorique » faite sur le poste « révision de prix » par rapport à un processus de construction traditionnelle, le coût plus élevé apparent étant compensé par les délais de réalisation généralement très courts dans le cas des systèmes constructifs.

M. d'Ornano a invité *« les entreprises à investir et à prendre des risques »*, les assurant qu'il veillera *« à ce que les administrations qui contruisent mènent une politique cohérente vis à vis des techniques nouvelles de construction »*. « *L'Etat*, a-t-il déclaré, *même s'il préfère laisser à chaque équipe la plénitude de ses responsabilités, est fermement décidé à encourager des évolutions technologiques et structurelles qui sont décisives pour la construction.* »

A Nancy

Des locataires ont assigné en référé l'office d'H.L.M. en raison de graves malfaçons

De notre correspondant

Nancy. — Monté sur pilotis d'acier sur la pente de la rue de la Colline, à Nancy, le groupe d'immeubles Gamma était apparu *dans un premier temps comme* une indéniable réussite esthétique due à l'office d'H.L.M. de Nancy. Hélas ! la technique employée par les entreprises chargées de la réalisation s'est révélée de beaucoup moins bonne qualité. Après que les immeubles furent restés plusieurs mois inoccupés, les premiers locataires entrés dans les lieux en mai 1978 prirent immédiatement conscience de graves malfaçons : mauvaise insonorisation des appartements, certes, mais aussi et surtout infiltrations d'eau qui attaquaient rapidement moquettes et plafonds. Les mécontents se regroupèrent en créant un syndicat de locataires, affilié depuis à la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.). Une grève des charges était décidée en juin 1978, accentuée peu après par une assignation en référé de l'Office d'H.L.M. de Nancy, propriétaire des bâtiments. Cette première action des locataires prenait fin en mars 1979. Un accord amiable en effet intervenu.

Au 1er janvier de cette année, alors qu'à peine 30 % des travaux d'étancheification étaient réalisés, une augmentation générale des loyers H.L.M. intervenait.

Les locataires des immeubles Gamma, mécontents des retards pris dans la réalisation des travaux, en profitaient pour entamer l'épreuve de force. Trente-cinq des soixante-cinq locataires versaient charges et loyers sur un compte bloqué. Les récalcitrants adressaient une plainte au bureau d'hygiène de Nancy : un inspecteur constatait, le 24 mars, cinq infractions au règlement sanitaire départemental. Face aux menaces d'expulsion formulées par l'office, le syndicat des locataires assignait ensuite en référé l'office d'H.L.M. pour deux procès en expertise. L'un pour une expertise générale de tous les bâtiments, appartement par appartement, avec demande de diminution de loyer pour services non rendus, l'autre pour une expertise des comptes de construction et des charges 1978-1979 concernant les bâtiments Gamma.

L'office, qui, de son côté, a engagé un recours devant le tribunal administratif contre les entrepreneurs et architectes responsables de la construction, *déclare avoir dû* attendre le passage des experts puis l'amélioration des conditions atmosphériques pour continuer les travaux. Alors qu'une petite fête organisée par les locataires ponctuait le premier trimestre de leur action, le président de l'office d'H.L.M. faisait une ultime tentative de règlement amiable en saisissant la commission mixte départementale H.L.M.-usagers. Mais l'échec de la première solution amiable intervenue un an plus tôt semble rendre cette fois aléatoire l'annulation de l'assignation en référé prévue pour le 17 avril, qui a cependant été repoussée au 24. — J.-L. B.

● *Le groupe des Ardoisières d'Angers* vient de reprendre la Société des fermetures métalliques du bâtiment, F.M.B.-Vendôme, qui connaît depuis dix ans des difficultés (dépôt de bilan et concordat), encore aggravées ces deux dernières années (6 millions de pertes pour apurer le bilan 1979, avec un chiffre d'affaires d'une centaine de millions). Les Ardoisières d'Angers et leurs filiales ont réalisé en 1979 un chiffre d'affaires cumulé de plus de 600 millions de F et emploient plus de 1 850 personnes. La société F.M.B.-Vendôme emploie actuellement 400 personnes (il y a eu 130 suppressions d'emplois — retraites, préretraites, licenciements — en 1979). Les Ardoisières d'Angers ont reçu, pour la reprise de F.M.B., des prêts du FDES et de la Société de développement régional, encouragés par le CIASI.

● *M. Jacques Danon*, président de la Fédération nationale du bâtiment a été reçu, mardi 22 avril, par M. Giscard d'Estaing. Il a fait part au président de la *« grande inquiétude »* des professionnels à la suite des dernières mesures d'encadrement du crédit. *« Nous avons déjà constaté une baisse de 16 % du nombre des démarrages de chantiers, au cours des trois derniers mois, et de 25 % dans le déblocage des prêts* a déclaré M. Danon.

RALPH NADER CONTRE LES ABUS DU « BIG BUSINESS »

Washington *(A.F.P.)*. — Adversaires et partisans des grandes entreprises se sont affrontés verbalement jeudi 17 avril aux Etats-Unis à l'occasion d'une journée nationale baptisée par les uns « Journée des grosses affaires » (*Big Business Day*), par les autres « Journée de la croissance » (*Growth Day*).

A l'appel d'associations — notamment d'associations de consommateurs avec à leur tête Ralph Nader, — de dirigeants syndicaux, de militants pour les droits civiques et de plusieurs membres du Congrès, diverses réunions et manifestations se sont déroulées un peu partout. L'objectif était de dénoncer le pouvoir abusif des grandes entreprises sur la vie américaine.

« *La société*, a déclaré M. Nader, *a créé un Frankenstein légal : des entreprises qui ont tous les droits des êtres humains plus les privilèges refusés aux êtres humains. Ce que nous leur demandons*, a-t-il ajouté, *c'est d'arrêter la pollution de l'environnement, d'arrêter de corrompre le gouvernement, d'arrêter la discrimination entre les gens.* »

THOMSON - C.S.F. ET XEROX SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DE LA BUREAUTIQUE

Le groupe français Thomson-C.S.F. et la firme américaine Xerox viennent de signer un important accord de coopération pour développer en commun des disques numériques optiques destinés à des applications informatiques. Ces disques offrent des capacités de stockage de données vingt fois plus importantes que les classiques supports magnétiques. Les deux entreprises vont également développer et produire en commun le lecteur-enregistreur optique qui permettra d'utiliser ces disques.

Le stockage de données numériques est, en fait l'une des premières retombées de la technologie du vidéodisque. Les disques et les lecteurs que Thomson-C.S.F. et Xerox vont développer et produire en commun devront beaucoup au vidéodisque à lecture optique par laser que *les laboratoires de Thomson-C.S.F. ont mis au point voilà plus de cinq ans.* (« le Monde » du 23 avril).

Les deux firmes visent tout à la fois le créneau de l'informatique (les disques peuvent remplacer les supports magnétiques) et le futur marché de la bureautique, le lecteur-enregistreur pouvant fonctionner comme une documentation et être couplé à d'autres périphériques (imprimantes par exemple).

Cet accord franco-américain est également une réponse — partielle — du groupe Thomson aux récentes opérations menées par ses deux concurrents français sur le futur marché de la bureautique : la C.G.E., qui a racheté la société britannique Ronéo, et Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, qui va acquérir 20 % de la société italienne Olivetti. Thomson ne voulait pas être en reste. La société n'ayant pas d'expérience en *bureautique*, et *les candidats au* rachat se faisant rares, elle a apparemment choisi une approche sectorielle par le biais des disques numériques et d'une association ponctuelle avec Xérox, qui dispose d'un des plus vastes réseaux mondiaux de distribution. De son côté, la société américaine se redéploie, des photocopieuses vers le « bureau du futur », et il lui manquait quelques pièces maîtresses pour son futur catalogue en bureautique.

Reste à savoir si l'accord ponctuel qui vient d'être conclu ne débouchera pas sur une plus vaste coopération. — J.-M. Q.

● *Les investissements ouest-allemands à l'étranger* ont fait un nouveau bond en 1979, progressant de 7,8 milliards de deutschemarks, soit 13,4 % par rapport à 1978. Cette augmentation est supérieure à celle enregistrée au cours des trois dernières années, pendant lesquelles la hausse n'avait pas dépassé 12 %. Elle reste toutefois en deçà de celle des années 1969 et 1973, où elle avait été supérieure à 20 %. Au total, de 1952 à 1979, les industriels de R.F.A. ont investi pour plus de 66 milliards de deutschemarks hors de leurs frontières. Les entreprises ouest-allemandes ont surtout investi aux Etats-Unis et en France. Au total 52 % des investissements de la R.F.A. à l'étranger sont réalisés en Europe et 26 % en Amérique du Nord. — *(A.F.P.)*

● *La société britannique General Electric Company* a reçu commande de deux générateurs à turbine destinés à l'Afrique du Sud, pour un montant de 200 millions de livres. Ces deux turbines, commandées par l'Electricity Supply Commission d'Afrique du Sud, sont destinées à une nouvelle centrale électrique en construction à Tutuka (à 100 kilomètres de Johannesburg). La commande, qui intéressait également des firmes françaises et allemandes, permettra d'assurer l'emploi de mille personnes dans trois usines de la société.

LES ÉPICIERS DÉTAILLANTS ESTIMENT QUE « LE POUVOIR POLITIQUE SE MOQUE D'EUX »

(De notre correspondant.)

Nancy. — Lors du trente-troisième congrès national de la Fédération des syndicats d'épiciers détaillants de France (45 syndicats, 28 000 adhérents), qui vient de se dérouler à Nancy, le président Roger Duboc est allé, selon son expression, *« droit au but »* : *« Le pouvoir politique se moque de nous et, sous prétexte du sacro-saint intérêt général, il n'hésite pas à écraser toute une classe sociale en nous accordant, au moment des élections, pour capter nos voix, un intérêt qui n'est qu'illusoire. »*

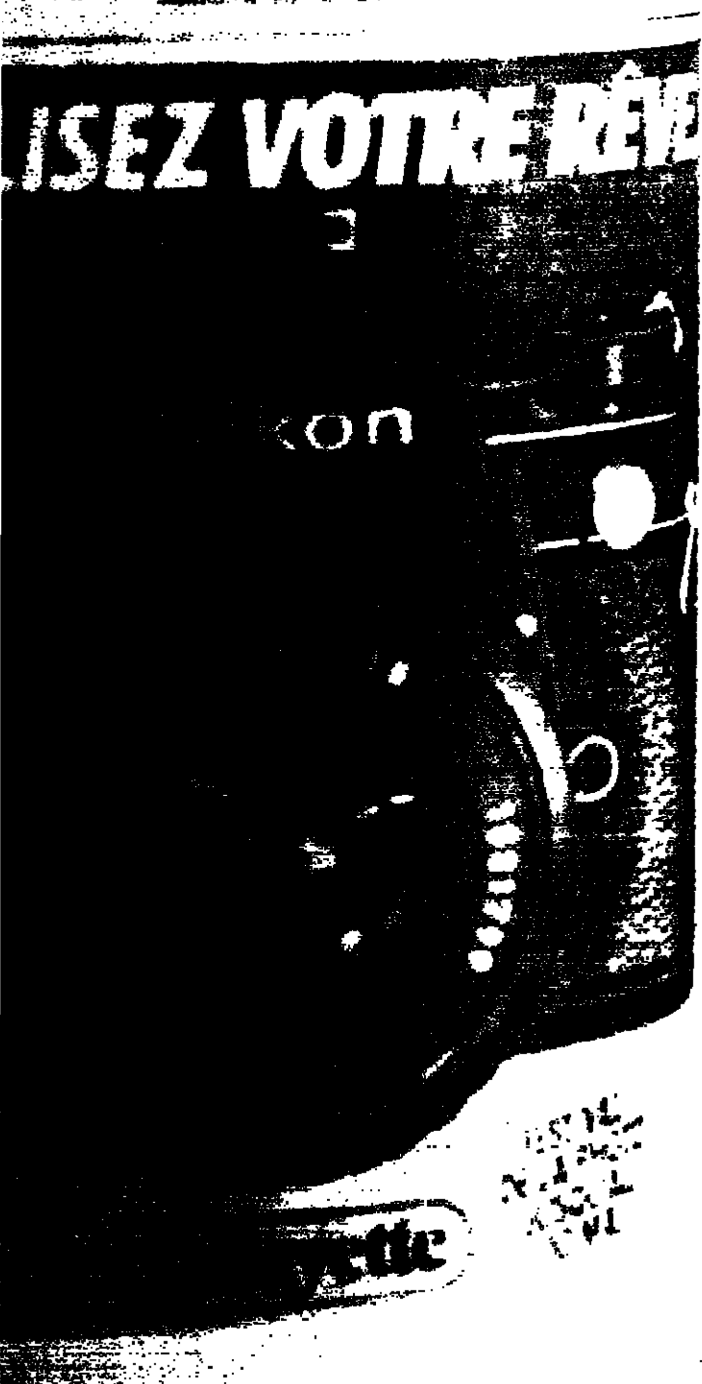
Les raisons du mécontentement : crédit à 20 %, taux de découvert à 17 %, auxquels s'ajoutent des mutations sociales, comme le fait que les familles ne prennent de plus en plus qu'un seul repas en commun ou que les surgelés détrônent les légumes frais. Quarante mille épiceries détaillantes ont disparu au cours des vingt-cinq dernières années.

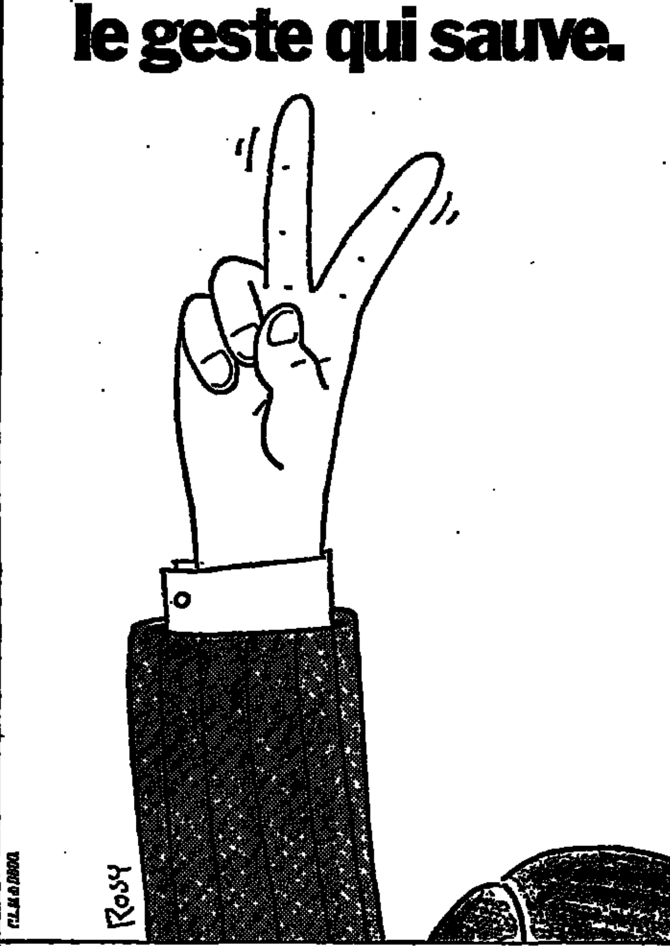
Les participants au congrès ont adopté une motion qui affirme que devant la dégradation constatée, tant sur le plan économique que politique, ils allaient intervenir dans toutes les régions, auprès de l'ensemble des parlementaires. — J.-L. B.

● *La société Legrand*, premier fabricant français d'appareillage électrique, va céder une partie des activités de la société F.A.E.-Arnould, qu'elle avait rachetée, en janvier 1980, au groupe C.G.E. D'une part, Legrand va vendre à Merlin-Gerin 80 % des actions de Saparel, filiale de F.A.E.-Arnould, spécialisée dans les disjoncteurs. D'autre part, la Télémécanique lui rachète 50 % de Normabarre (canalisations préfabriquées).

Legrand a d'autre part pris le contrôle de trois sociétés à l'étranger.

Il s'agit de Krupka, en Autriche (matériel étanche et prises de courant murales), de Contour, en Grande-Bretagne (prises de courant, douilles) et de Multicontactos Otesa, au Mexique (interrupteurs).







ÉTRANGER

GRANDE-BRETAGNE : FORD PRÊTE 2,2 MILLIARDS DE F A LA MAISON MÈRE

(De notre correspondant.)

Londres. — La compagnie Ford-G.-B. a annoncé, lundi 21 avril, qu'en 1979 elle avait réalisé un bénéfice brut de 386 millions de livres (1), soit environ 3,7 milliards de francs, un chiffre supérieur d'environ 60 % à celui de l'année précédente (242 millions de livres). Cette bonne performance lui a permis de prêter 229 millions de livres (2,17 milliards de francs), à Ford-U.S.A., qui connaît de sérieuses difficultés financières en raison de la baisse sensible de ses ventes. D'autre part, sur son bénéfice net de 347 millions de livres (3,3 milliards de francs), Ford-G.-B. a envoyé 135 millions de livres à la maison mère américaine.

Bénéficiant des difficultés de British Leyland (B.L.), Ford-G.-B. a, en 1979, vendu 834 000 véhicules représentant 3,2 milliards de livres, et ses exportations ont atteint 1,1 milliard de livres. Les investissements se sont élevés à 334 millions de livres. Néanmoins, Sir Terence Beckett, P.-D.G. de Ford-G.-B. a souligné que la compagnie devait faire 500 millions de bénéfice annuel afin de maintenir ses investissements à un niveau suffisant pour résister à la concurrence étrangère. Bien que les ventes aient augmenté de 5,5 % pendant le premier trimestre de 1980, les voitures étrangères représentent 57,3 % du total, en hausse de 4 % par rapport à l'an dernier.

Pour la troisième année consécutive, Ford-G.-B. reste en tête des ventes et, bien que prévoyant un tassement de la demande pour cette année, la compagnie espère augmenter sa part du marché britannique, de 28,3 % l'an dernier, à 32 %. La production perdue par suite de grèves a été réduite à 25 000 véhicules (159 000 en 1978). En fait, Ford-G.-B. a payé relativement cher la paix sociale, en augmentant les salaires de 20 % l'an dernier (à l'issue d'une grève de neuf semaines) et de 18 % cette année, évitant ainsi les difficultés auxquelles ses concurrents (B.-L., Talbot-Chrysler) ont dû faire face.

Dans l'ensemble, la performance de Ford-G.-B. est bonne par rapport à ses concurrents : B.-L. a perdu environ 145 millions de livres l'an dernier, les pertes de Talbot-Chrysler sont évaluées à environ 40 millions de livres. Seul Vauxhall, contrôlé par la General Motors américaine, améliore sa position et espère arriver cette année à l'équilibre financier.

Cependant, les résultats de 1978 ont été faussés par la longue grève qui a empêché la compagnie de faire un bénéfice brut de 370 millions de livres. L'amélioration de 1979 (386 millions de livres) est donc modeste. D'autre part, le problème de la productivité est loin d'être résolu. Sir Terence Beckett a indiqué que les bons résultats de la vente avaient été obtenus grâce aux importations de voitures Ford construites sur le continent.

HENRI PIERRE.

(1) La livre vaut 9,60 F.

JAPON : l'offensive syndicale de printemps a tourné court

De notre correspondant

Tokyo. — La rituelle offensive syndicale de printemps (« shunto »), qui, traditionnellement, paralyse le Japon pendant quelques jours, a, cette année, d'entrée de jeu, perdu beaucoup de sa vigueur. Avec l'accord immédiatement intervenu entre les syndicats et la direction des chemins de fer privés, la grève des transports — l'une des plus spectaculaires — ne sera donc menée que par le secteur public. Toutes les lignes privées — et elles sont nombreuses, tant en province qu'à Tokyo, — ainsi que les métros de la capitale (privés, pour la grande majorité), ont fonctionné normalement.

Tout avait pourtant été prévu par le patronat pour affronter l'offensive syndicale. Les entreprises avaient loué des dizaines de milliers de « futon » (matelas japonais) pour leurs employés ; les hôtels de Tokyo avaient *tous été réservés*, et chaque salarié s'apprêtait à partir avec son petit bagage pour trois jours.

Plusieurs facteurs expliquent que cette année le « shunto » ait été aussi « mou », même s'il conserve son caractère de psychodrame, avec ses défilés dans l'ordre, sous des bannières multicolores, poings levés, ses vitupérations devant le siège de l'entreprise, etc.

Les syndicats expliquent la modération de leurs demandes d'augmentation de salaires (8 %) par leur sens des responsabilités : *« Il faut ajuster les demandes à la situation économique »*, dit-on à la confédération DOMEI, puissante dans le secteur privé. En fait, cette année, l'offensive syndicale aura été dominée par la peur de l'inflation.

Des hausses très diverses

Les prix de gros ont augmenté en février de 21,4 %, par rapport au même mois de 1979, tandis que les prix à la consommation enregistraient une hausse de 7,6 %. Les demandes syndicales restent donc dans les limites de la hausse des prix. Mais, à y regarder de plus près, si la hausse des prix ne s'est accélérée que ces derniers mois (le pouvoir d'achat n'a donc été entamé que récemment), tout le monde s'attend à la persistance de l'inflation, voire à son accélération.

Les salariés risquent donc d'en être vite de leur poche. Selon le parti socialiste, les majorations de 50 % des tarifs du gaz et de l'électricité intervenues au 1er avril — qui seront suivies sous peu par celles des prix des tabacs, des alcools et des transports — vont entraîner à elles seules une croissance de 2,2 % de l'indice des prix.

Cela dit, les hausses de prix sont très inégales, et la modération des syndicats peut parfois paraître fondée. On note d'abord une modération des tarifs des services. Apparemment les anticipations psychologiques qui alimentent généralement l'inflation ont été beaucoup moins fortes au Japon qu'ailleurs. D'autre part, il semble que, contrairement à ce qui s'était passé en 1974-1975, le commerce ait accepté de ne pas complètement répercuter la hausse des prix de gros au niveau du détail.

Il existe des différences fondamentales avec la crise qui avait suivi la première augmentation des prix pétroliers, celle-là même qui provoqua une panique chez les consommateurs qu'on vit, par exemple, se ruer sur le papier hygiénique et qui provoqua une spéculation effrénée des distributeurs constituant des stocks pour faire monter les prix. D'abord la dernière augmentation des prix du pétrole est intervenue dans une période non inflationniste (contrairement à 1974). Ensuite la Banque du Japon a réagi préventivement en « encadrant » le crédit afin d'éviter une fuite devant la monnaie. Cela n'empêche pas le rythme de production et de consommation d'être plus élevé que prévu, probablement à cause de comportements spéculatifs. Mais le pire n'a pas eu lieu.

Les organisations en difficulté

Le fait que l'inflation ait été provoquée pendant plusieurs mois par la hausse des prix des matières premières a permis au patronat de déclarer, en entamant les négociations avec les syndicats, qu'il n'accepterait de discuter que sur la base du taux d'inflation intérieur. Argument tactique pour faire baisser les demandes syndicales, ce discours n'en est pas moins significatif de la volonté des dirigeants d'étayer la thèse selon laquelle chacun, pauvre ou riche, est placé dans la même situation vis-à-vis de l'augmentation des coûts de l'énergie. Apparemment au Japon, sauf dans les couches sociales politisées, ce type de « message » — orchestré sur le thème de la vulnérabilité de l'économie nippone — a passé assez bien, mieux qu'ailleurs en tout cas. Politiquement ce discours, partant d'une analyse fondée, est utilisé soit pour justifier des maux ayant une autre origine, soit pour légitimer les sacrifices demandés aux plus défavorisés.

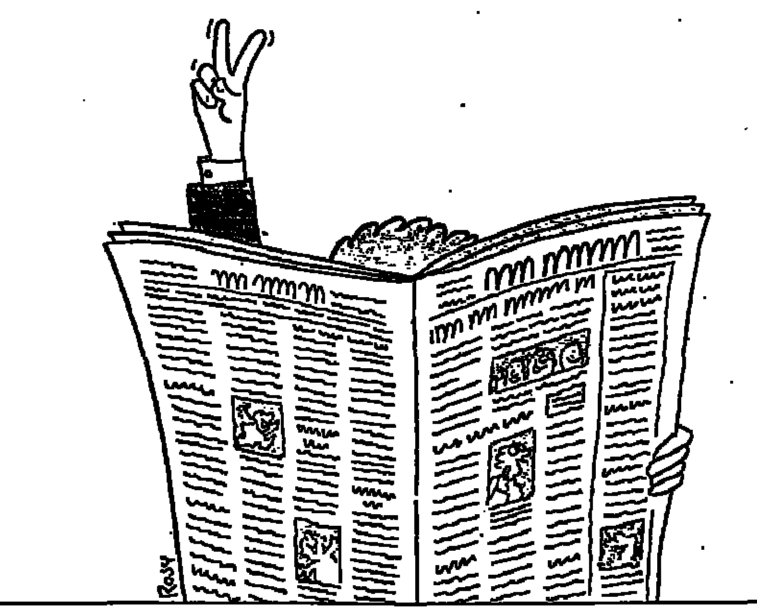
L'audience que paraissent avoir dans la population les arguments des dirigeants ne facilite pas la tâche des syndicats qui, déjà, ne représentent que douze millions de salariés, soit un tiers de la main-d'œuvre, une sorte d'élite ouvrière. Les vingt-cinq millions de salariés non syndiqués ne recevront que les miettes de la lutte de printemps. En revanche, la politique du maintien de l'emploi, menée depuis plusieurs années par les syndicats, a indirectement des conséquences fâcheuses sur les employés des firmes sous-traitantes. Ces employés sont les premières victimes de licenciements en cas de crise ou de difficultés salariales.

Les syndicats japonais sont peu combatifs parce qu'ils traversent une crise profonde. Face à un patronat beaucoup plus uni que par le passé — on parle dans les revues ouvrières du *« cartel patronal »* — les syndicats apparaissent divisés. La grande confédération nationale Sohyo (4,6 millions d'adhérents), puissante *surtout dans le secteur public et liée* au P.S., traverse actuellement une mauvaise passe. Les confédérations du secteur privé (Domei, Churitsu — industrie électrique, — Shinsanbetsu — gaz du Kansai) cherchent à « unifier » le mouvement syndical. Elles menacent directement la puissance de Sohyo et risquent de placer une bonne partie du mouvement syndical sous le contrôle de ses éléments *« les plus responsables »* selon la terminologie patronale, c'est-à-dire en fait ceux qui sont les plus sensibles aux arguments du patronat.

Deux facteurs ont contribué à la modération de Sohyo. D'une part en prévision des élections sénatoriales de juillet, elle a fortement encouragé le rapprochement entre socialistes et bouddhistes, mettant momentanément un terme aux espoirs de l'union de la gauche, d'autre part, l'un de ses adhérents, le syndicat de la métallurgie (Tekkororen), s'est déclaré partisan de l'unification du mouvement syndical. La Sohyo s'est trouvée ligotée, craignant une scission de sa principale fédération du secteur privé si elle s'opposait au mouvement d'unification.

Le problème de l'unification divise les membres de Sohyo. Des compromis, politiques et syndicaux, ont provoqué une tension entre Sohyo et le P.C. qui contrôle environ seize des syndicats affiliés à cette dernière. En position défensive, Sohyo, dont la direction est consciente qu'il faut repenser entièrement le principe même des luttes de printemps, paraît avoir été incapable de jouer une autre carte que celle de la conciliation.

PHILIPPE PONS.



Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
263 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

ÉTRANGER

Le chômage en Grande-Bretagne atteint son plus haut niveau depuis la deuxième guerre mondiale

De notre correspondant

Londres. — Selon les statistiques du ministère de l'emploi publiées mardi 22 avril, le nombre des chômeurs a augmenté de 44 600 en Grande-Bretagne le mois dernier, et après correction des variations saisonnières, pour atteindre le chiffre record de 1 460 000. Mais, en données brutes, le chômage a dépassé la limite du million et demi (1 522 921), soit le plus haut niveau depuis la fin de la guerre. 6 % de la population active se trouve ainsi sans travail. Cette poussée du chômage, qui se produit malgré la fin de la grève de l'acier, confirme une tendance générale explicable par les mesures de compression des effectifs prises par les sociétés, qui anticipent la récession (la production industrielle *stagne* depuis quelques mois).

Dans l'industrie, 135 000 emplois ont été perdus en six mois. Les licenciements du personnel en surnombre ont atteint en mars le chiffre de 32 000 — soit le double par rapport à l'an dernier — portant le nombre des mises à pied à 85 000 pour le premier trimestre 1980, soit plus du double (36 000) que pendant la même période de 1979. Il apparaît ainsi que l'industrie réduit ses effectifs plus rapidement que prévu, en tablant sur un sérieux affaiblissement de la demande et en tenant compte des mesures de restriction du crédit. D'autre part, les offres d'emploi continuent de décliner et s'établissent à 35,5 % au-dessous du niveau de juin dernier.

La poussée du chômage est à peu de chose près conforme aux prévisions officielles, qui tablaient sur un chiffre de 1,8 million d'ici à la fin de l'année. Mais de nombreux économistes, soulignant que les chiffres ont été établis avant les dernières indications pessimistes sur la récession, estiment que le nombre des chômeurs dépassera deux millions en 1982.

Les statistiques ont provoqué de vigoureuses attaques des syndicalistes contre le gouvernement. M. Murray, secrétaire général de la Confédération intersyndicale du TUC, a dit que l'augmentation du chômage était due *« à l'attachement désastreux du gouvernement au monétarisme »* ; M. Basnett, dirigeant du syndicat des travailleurs municipaux, a prédit que le chômage toucherait trois millions de personnes dans deux ou trois ans.

Aux Communes, Mme Thatcher a indiqué que le chômage était le prix à payer à court terme pour assurer à long terme la réduction de l'inflation et la prospérité. Les milieux officiels soulignent que l'augmentation du chômage est essentiellement due aux salaires élevés, trop lourds à supporter pour les entreprises. Apparemment, les salariés n'ont pas tenu compte des avertissements du gouvernement, puisque les derniers conflits sociaux se sont réglés sur la base d'une augmentation de 20 % en moyenne, soit le même pourcentage que le taux d'inflation. — H. P.

Aux États-Unis

Les prix de détail ont à nouveau très fortement augmenté : + 1,4 % en mars

L'augmentation des prix de détail aux Etats-Unis a de nouveau été très forte en mars, atteignant 1,4 % en un mois. Déjà, en janvier et en février, la hausse des prix avait été de 1,4 %. Ainsi, au cours du premier trimestre de cette année, le taux annuel d'inflation aux Etats-Unis s'est-il inscrit à 18 %.

Le fait nouveau et un peu surprenant survenu en mars est la subite et très forte hausse des prix alimentaires (+ 1,1 % par rapport à février) survenant après deux mois de calme plat (+ 0,1 % en janvier, stabilité totale en février).

Les très fortes hausses de prix aux Etats-Unis provoquent une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs : ainsi un ouvrier, dont la femme ne travaille pas et qui a deux enfants, a vu son niveau de vie baisser de presque 1 % (0,8 % exactement) pour le seul mois de mars et de 7,9 % par rapport à mars 1979.

Cette mauvaise nouvelle a été connue en même temps qu'on apprenait une baisse des commandes de biens durables.

L'inflation devient évidemment un thème de plus en plus important de la campagne électorale. Le sénateur Kennedy (démocrate) réclame un blocage des prix et des salaires pour six mois, tandis que M. Carter demande aux Américains de *« se serrer un peu plus la ceinture »*. M. Reagan (républicain) rend l'ampleur des dépenses gouvernementales responsables et propose une réduction importante des dépenses (50 milliards de dollars) et une baisse de 30 % de l'impôt sur les revenus.

MARCHÉ COMMUN

PRIX AGRICOLES

Londres et Bonn demandent le report des négociations au-delà du Conseil européen

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les négociations sur les prix agricoles 1980-1981 reprennent dans l'après-midi de ce mercredi 23 avril. La veille, les ministres de l'agriculture de la C.E.E. ont failli se séparer alors qu'aucun progrès n'avait été enregistré. Les débats de mardi ont porté essentiellement sur l'opportunité de poursuivre les pourparlers.

Compte tenu de l'hypothèque que constitue l'affaire de la contribution britannique au budget communautaire, l'Allemagne et la Commission européenne se sont associées au Royaume-Uni pour demander le report de la négociation agricole après le conseil européen des 27 et 28 avril à Luxembourg. La France, soucieuse de jeter les bases d'un accord avant la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, a obtenu, avec l'appui des six autres Etats membres, que les ministres de l'agriculture poursuivent leurs travaux.

Pour ce faire, il a été demandé à M. Gundelach de présenter, dès la reprise de la session, un document répertoriant les solutions susceptibles d'aboutir à un compromis. Malgré les souhaits de M. Méhaignerie, le ministre français, le commissaire européen chargé des affaires agricoles n'a pas l'intention, semble-t-il, de produire un document suffisamment précis pour engager véritablement la négociation. Selon l'entourage de M. Gundelach, il est pratiquement exclu, par exemple, que la Commission présente de nouvelles propositions de prix. Autrement dit, on s'attendait mardi à Bruxelles plutôt à un catalogue des positions en présence qu'à une ébauche de compromis.

La Grande-Bretagne demande toujours le gel des prix garantis pour le sucre et la viande bovine et surtout pour le lait. Elle estime que la meilleure façon de lutter contre les excédents laitiers est de ne pas consentir des hausses de prix aux producteurs européens. Pour cette raison, elle refuse un « superprélèvement laitier » pénalisant fortement l'augmentation des quantités livrées aux laiteries. Pour Londres, une taxe de 1,5 à 2 % associée à un gel du prix du lait devrait être suffisante pour dissuader les exploitants d'accroître leur production. Les autres pays membres se sont fait en revanche à l'idée d'un superprélèvement, même s'ils sont partagés sur les modalités à retenir (la France, pour sa part, demande une exonération pour les exploitations produisant moins de 200 000 litres par an).

Les contraintes budgétaires sont telles qu'ils considèrent la supertaxe laitière inévitable s'ils veulent obtenir des relèvements de prix propres à satisfaire au moins en partie les revendications de leurs agriculteurs. Pour la majorité des délégations, en effet, un accord pourrait se faire sur une hausse de 5 % exprimée en unités de compte européennes. Ces contraintes expliquent en tout cas l'attitude de l'Allemagne et celle de la Commission, qui estiment inopportun de continuer la négociation alors que le financement du budget communautaire risque d'être remis en question si une solution n'était pas trouvée à Luxembourg au problème posé par Mme Thatcher.

MARCEL SCOTTO.

LA RÉUNION À HAMBOURG DU COMITÉ INTÉRIMAIRE DU F.M.I.

Le compte de substitution n'est pas encore au point

Trois questions seront principalement débattues au comité intérimaire du Fonds monétaire international, vendredi 25 avril, à Hambourg : le F.M.I. doit-il continuer à vendre de l'or comme il le fait chaque mois depuis juin 1976 ? Convient-il de créer un « compte de substitution » conformément à la décision de principe confirmée à l'assemblée générale de Belgrade au début du mois d'octobre dernier ?

Dans les couloirs les vingt et un ministres des finances représentant, directement ou indirectement, les cent quarante pays membres du F.M.I. (la composition du comité intérimaire est calquée sur celle du conseil d'administration de cette institution) décideront aussi d'une affaire politique susceptible de donner à la réunion de Hambourg le relief que ne lui assureront pas nécessairement ces deux débats (dans la mesure où probablement l'arrêt des ventes d'or du F.M.I. a déjà été plus ou moins anticipé par le marché) : Pékin, récemment admis au Fonds (où Taïwan, depuis 1949, occupait le siège de la Chine), voudrait obtenir un siège au conseil d'administration et par voie de conséquence au sein du comité intérimaire. Si possible, disent certains, dès septembre, date de l'assemblée générale du F.M.I.

Deux solutions sont possibles. Ou bien la Chine vient à représenter un groupe de pays et se substitue à l'un des administrateurs actuels. Mais quels pays voudront être représentés par Pékin ? Certainement pas les pays du Sud-Est asiatique et faut-il même mentionner cette hypothèse, encore moins le Vietnam.

Ou bien on créerait pour Pékin un nouveau siège permanent et individuel, comme seuls cinq pays — Etats-Unis, Grande-Bretagne, R.F.A., France et Japon — en possèdent un actuellement. Cela reviendrait à élargir d'un membre supplémentaire le comité intérimaire et le conseil d'administration qui comprendraient désormais vingt-deux représentants. Mais, dans ce dernier cas, la Chine devrait augmenter substantiellement sa quote-part, actuellement dérisoire parce qu'elle n'a jamais été relevée depuis 1946.

Seul projet actuellement proposé pour compléter ce que certains continuent d'appeler par habitude la réforme du système monétaire international, le compte de substitution semble ne plus susciter le même empressement qu'il y a quelques mois. Des questions de personnes jouent. Le principal partisan américain, M. Anthony Solomon, n'est plus sous-secrétaire au Trésor : il est devenu président de la Banque fédérale à New-York. L'actuel secrétaire au Trésor, M. Miller, estime inopportun pour les Etats-Unis de conclure pendant la campagne électorale un accord qu'il faudrait soumettre au Congrès. Quant à M. Volcker, l'influent président du système de réserve fédérale, il est hostile à un projet qui, estime-t-il non sans raison, est de nature à jeter un doute sur le dollar. L'opération, en effet, ressemble, dans son principe, à un début de règlement judiciaire comportant une consolidation des dettes du débiteur, sans fixation d'une date pour le remboursement.

Du côté européen, le retournement d'opinion tient à des causes plus fondamentales encore. A l'origine, le compte de substitution, en offrant aux actuels détenteurs de dollars des actifs en D.T.S. (droits de tirage spéciaux), visait, au moins en partie, à diminuer la pression sur les monnaies fortes recherchées par les pays gros créanciers. Or les Allemands cherchent désormais à développer le rôle de monnaie de réserve du deutschemark en invitant les pays du Moyen-Orient à souscrire des emprunts de l'Etat fédéral allemand, destinés à combler le déficit budgétaire de la R.F.A.

A cela s'ajoute la prise de position de la C.E.E. au conseil des ministres de Luxembourg du lundi 21 avril (voir nos éditions du 23 avril) susceptible de compliquer la négociation.

L'OPEP principal déposant

Sur le fond de l'affaire, on fait remarquer du côté français que c'est une double substitution qui est en réalité proposée, d'où les multiples facettes du projet. C'est ce qui ressort de la définition qu'on donne, Rue de Rivoli, du compte de substitution : « C'est, dit-on, *un mécanisme selon lequel des pays détenteurs de créances en dollars peuvent en céder une fraction et recevoir en contrepartie des créances libellées en D.T.S., tandis que l'organisme, à savoir le compte de substitution, qui recevra leurs dépôts en dollars devient en leur place un créancier à long terme des Etats-Unis.* »

Le compte de substitution tel qu'il est envisagé serait un fonds autonome administré par le Fonds monétaire et distinct juridiquement de ce dernier. Cette formule aurait l'avantage d'éviter une nouvelle modification des statuts du F.M.I., difficile à faire ratifier par la plupart des Parlements des grands pays.

Ce sont les pays de l'OPEP qui devraient, surtout dans l'esprit des promoteurs du projet, devenir les plus importants déposants. Dans les circonstances actuelles où les principaux pays d'Europe et le Japon sont devenus ou risquent de devenir déficitaires, l'urgence de se débarrasser d'une partie des dollars accumulés en réserve paraît moins pressante.

Quel montant de dollars devrait recevoir le compte de substitution ? On parle d'une cinquantaine de milliards alors que, à l'origine, il n'était question que de 15 à 20 milliards de dollars. Ces dollars, remarquons-le, continueraient d'être gérés par le compte de substitution, continueraient d'être placés par lui sur le marché monétaire américain en bons et obligations du Trésor des Etats-Unis.

Le trait le plus important du projet est que le compte de substitution serait perpétuel, autrement dit aucune date ne serait prévue pour sa liquidation. Cela signifie en clair que les avoirs en D.T.S. ne sont pas destinés à être « remboursés » par les débiteurs, à savoir les Etats-Unis.

Dans ces conditions, comment convaincre les pays de l'OPEP à s'intéresser à la formule proposée ? On cherche à rendre malgré tout mobilisables sous certaines conditions ces nouveaux avoirs. Interrogés, les banquiers de la place de New-York se sont montrés très réticents, faisant valoir notamment que l'actuel D.T.S., calculé sur la base des seize principales monnaies, n'était guère susceptible d'attirer les investisseurs. Aussi envisage-t-on de nouveau, comme on l'avait fait au départ, de créer pour l'occasion une deuxième variété de D.T.S., qui serait définie sur la base des cinq plus grandes monnaies (dollar, deutschemark, franc français, livre sterling et yen).

Mais le point délicat de la négociation portera sur la répartition des charges financières que comporterait le nouveau mécanisme. A supposer que le compte de substitution soit déjà en fonctionnement, il serait dans les circonstances actuelles en excédent du fait du niveau élevé des taux d'intérêt américains. Ces placements en dollars lui rapporteraient en effet des revenus plus que suffisants pour financer l'intérêt versé aux détenteurs des nouvelles créances en D.T.S., étant entendu que ces dernières seraient assorties d'un taux égal à la moyenne du loyer de l'argent sur les cinq grandes places financières (sans la déduction de 20 % qui est actuellement prévue pour le taux d'intérêt des D.T.S. « normaux »). A supposer que la situation vienne à se retourner, qui assurerait l'équilibre financier du système ?

On a trouvé une formule qui a rallié sans trop de difficultés tous les suffrages : l'or du Fonds servirait de gage, ce qui, soit dit en passant, relève d'une curieuse orthodoxie, car peut-on considérer comme légitime que le Fonds vende de l'or qui fait partie de son capital pour assurer des revenus à ses membres ?

Mais les Européens estiment que le procédé serait inacceptable si les Etats-Unis n'étaient pas prêts à prendre leur part du financement, compte tenu du fait que 23 % environ de l'or du Fonds monétaire leur appartient. Cela revient à leur demander de prévoir éventuellement une contribution budgétaire.

PAUL FABRA.

AGRICULTURE

La Commission des comptes révise en baisse le revenu agricole des quatre dernières années

Le revenu agricole de 1979 a été révisé en baisse. La Commission des comptes de l'agriculture de la nation, qui s'est réunie le 22 avril, a enregistré cette modification qui tombe à point pour apporter un argument supplémentaire aux professionnels qui réclament une hausse substantielle des prix pour la campagne 1980-1981. La Commission des comptes, qui prévoyait en novembre une hausse du revenu de 0.9 % en francs constants, n'estime plus qu'à 0,3 % les progrès réalisés par l'agriculture française.

Cette différence provient presque exclusivement du déflateur utilisé : 10,3 % pour l'indice de prix du produit intérieur brut contre 9,7 % retenu en novembre. Les organisations professionnelles avaient dès cette époque jugé sous-estimé l'indice retenu. Il n'empêche. On sortait en fin d'année avec un revenu positif dont la progression paraissait honorable dans le contexte général. Comme en 1977 et en 1978, le second examen fait donc apparaître que le revenu, annoncé trop tardivement sans doute, doit être révisé à la baisse quelques mois plus tard. Mais, après ce nouvel examen, ce sont aussi les revenus des trois années antérieures à 1979 qui doivent être minorés.

La hausse des consommations intermédiaires provoque une aggravation de 0,2 % de la baisse du revenu de 1976, qui tombe donc de — 0,9 % à — 1,1 %. L'étude portant sur l'année 1977 ramène à 0,6 % la hausse enregistrée au lieu de 1,1 %. En 1978, la chute de 1,2 % s'aggrave et la baisse du revenu se situe à 1,7 %. Cet accroissement de 1978 est dû à la prise en considération par les comptables nationaux d'un taux de diminution des exploitations agricoles moins élevé (2,1 % par an au lieu de 2,4 %).

Au total, les changements enregistrés dans cette série de comptes se traduisent par une révision en baisse de 0,4 % par an sur la période 1975-1978. Alors que, de 1961 à 1974, l'accroissement moyen du revenu annuel s'élevait à 4 %, de 1974 à 1979, soit pendant six exercices, ce même revenu a diminué en moyenne par an de 1,2 %.

Ces révisions vont apporter de l'eau au moulin des professionnels qui craignent une présentation manipulée des comptes, toujours plus avantageux au moment opportun. Pourtant, les représentants qualifiés de la profession participent aux travaux de la commission. Les innovations qu'elle apporte cette année seront-elles de nature à mieux appréhender la réalité de l'agriculture, ou permettront-elles seulement de choisir parmi les chiffres, ceux qui arrangent pour la démonstration du moment ?

La première de ces innovations consiste à calculer un revenu net moyen par exploitation qui prend en compte les amortissements. Ce revenu-là diminue de 1,7 % en 1979. La seconde nouveauté revient à présenter un compte spécial, ne portant que sur les exploitations à temps complet. Ce dernier ratio traduit une progression de 1,1 % du revenu, contre une diminution de 0,9 % en 1978. C'est une moyenne qui concerne environ trois exploitations sur cinq. « *Ce relatif redressement*, conclut cependant le rapport de la Commission des comptes, *paraît médiocre au regard de la croissance de la production agricole finale, qui progresse pour la seconde année consécutive de plus de 5 % en volume.* »

J. G.

En 1979

La valeur de la production totale s'est élevée à 200,2 milliards en 1979, et celle des livraisons à 162,4 milliards. En volume, la production augmente de 5,6 %, et en prix de 7,7 %. Les livraisons, elles, progressent de 4,4 % en volume, de 8,1 % en prix et 12,9 % en valeur. Les consommations intermédiaires (produits nécessaires à la production achetés à l'extérieur comme à l'intérieur de l'agriculture) représentent une dépense de 97,4 milliards. Elles progressent de 1,8 % en volume, 10,6 % en prix et 12,6 % en valeur. La valeur ajoutée brute de la branche (production moins les consommations intermédiaires) se monte à 102,7 milliards (+ 14,9 %).

Le revenu brut agricole, fondé sur les livraisons, progresse en francs courants de 8,3 % et s'élève à 72,3 milliards. Ramené en francs constants et par exploitation (avec un taux de diminution du nombre d'exploitations de 2,1 %), le revenu brut moyen ne progresse que de 0,3 %.

MONNAIES

LE GLISSEMENT DU FRANC S'EST ARRÊTÉ

Le glissement du franc français, qui s'était amorcé au début de la semaine après l'annonce d'un déficit commercial massif en mars dernier, s'est arrêté mercredi 23 avril, sans intervention des banques centrales, selon les milieux financiers. Le cours du dollar, plus faible sur toutes les places (1,84 DM contre 1,8550 DM à Francfort), est revenu à Paris, de 4,32 F à 4,29 F, tandis que celui du deutschemark semblait aux environs de 2,3250 F (il était tombé non loin de 2,30 F il y a quelques semaines).

Le repli du dollar a entraîné une légère remontée du cours de l'once d'or, un peu au-dessus de 505 dollars contre 494,50 dollars la veille en fin de matinée.

Faits et chiffres

Colloques

● *Un colloque international.* — « Les années 80 : faits et choix économiques », tel sera le thème du colloque international organisé les 3 et 4 juin au palais de l'UNESCO, à Paris, par le ministère de l'économie. Un certain nombre de personnalités, françaises et étrangères, ont répondu favorablement à l'invitation du ministre de l'économie, qui, à travers ce colloque, souhaite voir réviser les classifications habituelles des critères économiques. Les thèmes des quatre séances prévues ont été choisis de façon à refléter les principaux enjeux et les grandes préoccupations qui seront ceux de la décennie 80 : quels équilibres pour demain dans l'économie mondiale ? l'adaptation des structures de production ; compétitivité et progrès social ; les stratégies de la décennie 80.

Étranger

CHINE

● *La Chine a décidé de réduire sa production d'acier* cette année afin de tenir compte des nouveaux objectifs « réajustés » de sa politique économique. Cette mesure, qui survient après un premier ralentissement enregistré en 1979, doit faire passer la production d'acier à 33 millions de tonnes en 1980, contre 34,43 en 1979. Chine nouvelle précise que la production de certains types d'aciers spéciaux, très demandés, va continuer à s'accroître. Conformément à la politique de réajustement, les ressources énergétiques seront allouées en priorité à l'industrie légère, aux transports et, enfin, aux autres industries. — *(Agefi).*

ETATS-UNIS

● *Le principal conseiller économique de M. Carter, M. Alfred Kahn,* a déclaré devant des membres du Congrès que *« le moment était venu d'examiner la possibilité d'incitations fiscales pour favoriser la modération des prix et des salaires »*. Il a toutefois ajouté qu'aucune incitation fiscale ne pourrait passer dans les faits aussi longtemps que le budget fédéral ne serait pas équilibré. — *(A.F.P.)*

● *Le département américain du Trésor* indique, dans un rapport au Congrès, que les avantages fiscaux accordés aux DISC (Domestic International Sales Corporation), filiales exportatrices à statut spécial des firmes américaines, coûtent chaque année plus de 700 millions de dollars à l'administration. Les avantages accordés aux DISC sont depuis longtemps considérés comme injustifiés, mais l'administration Carter ne semble pas disposée à les supprimer dans l'immédiat. — *(Agefi).*

Matières premières

● *Les prix internationaux des matières premières importées par la France* ont baissé de 8 % en mars, leur indice, calculé par l'INSEE se situant à 359.9 (350.4 fin mars). En un an, par rapport à mars 1979, cet indice a augmenté de 12,6 %. Les prix des matières premières alimentaires ont augmenté de 0.8 % en un mois (— 5 % en un an) et ceux des matières premières industrielles ont diminué de 13,3 % par rapport à février (+ 29,8 % par rapport à mars 1979), leurs indices s'établissant respectivement à 408,7 et 331,8.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép —		Rep. + ou Dép. —	
$ E-U. ..	4,2845	4,2955	— 125	— 95	— 265	— 225	— 485	— 415
$ can. ...	3,6203	3,6306	+ 13	+ 61	— 105	— 48	— 253	— 150
Yen (100).	1,7276	1,7335	— 5	+ 21	— 23	+ 7	+ 56	+ 92
DM	2,3247	2,3326	+ 64	+ 94	+ 136	+ 162	+ 463	+ 526
Florin ...	2,1131	2,1208	+ 79	+ 100	+ 118	+ 145	+ 343	+ 392
F.B. (100).	14,4551	14,5118	— 664	— 467	—1136	— 857	—2821	—1499
F.S.	2,4823	2,4916	+ 129	+ 163	+ 259	+ 296	+ 748	+ 834
L. (1 000).	4,9483	4,9638	— 173	— 52	— 363	— 231	— 924	— 621
£	9,6294	9,6584	— 429	— 334	— 765	— 647	—1492	—1294

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	9 1/8	8 7/8	9 1/4	8 7/8	9 1/4	8 7/8	9 1/8
$ E.-U.	43 3/8	49 5/8	15 1/2	15 5/16	14 15/16	15 5/16	15	15 1/2
Florin ...	9 7/8	10 3/4	10 1/16	10 13/16	10 1/16	10 13/16	10 1/16	10 13/16
F.B. (100).	18 3/4	21 1/4	17 1/8	17 5/8	17 1/4	17 5/8	17 1/8	17 5/8
F.S.	1 7/8	3 1/8	6 1/8	6 5/8	6 1/4	6 3/4	6 7/8	7 1/8
L. (1 000).	29 3/4	40 1/4	15 1/4	16 3/4	15 3/4	17 1/4	16 3/4	18 1/4
£	16 3/4	17 1/4	17 1/8	17 7/8	17 1/8	17 7/8	16 3/16	16 15/16
Fr. franç..	12 3/4	12 1/2	12 9/16	12 13/16	12 5/8	12 7/8	12 7/8	13 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GALERIES LAFAYETTE

Le chiffre d'affaires de la société (magasins du boulevard Haussmann) s'est élevé à 1 462 783 000 F, toutes taxes comprises, escomptes déduits. En 1978, il avait atteint 1 354 496 000 F. L'augmentation est de 8 %.

La réévaluation légale des immobilisations, effectuée dans les écritures de l'exercice clos le 31 décembre 1979, conduit à constater au bilan un écart de réévaluation de 367 214 000 F et à majorer la dotation aux amortissements au compte d'exploitation générale de l'exercice de 8 240 000 F. De ce fait, le résultat d'exploitation, qui s'établissait à 16 105 000 F avant réévaluation, apparaît pour 7 866 000 F après 28 818 000 F d'amortissements. Il était en 1978 de 22 822 000 F après 18 379 000 F d'amortissements.

Au niveau du compte de pertes et profits, la réévaluation n'a plus d'incidence. En conséquence, après plus-values nettes de cessions d'actifs de 2 369 000 F et un solde positif des autres profits et pertes de 1 046 000 F, le bénéfice net ressort à 19 520 000 F contre 10 127 000 F en 1978.

Le conseil proposera à l'assemblée, le 25 juin 1980, de distribuer un dividende de 5 F formant, avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal), un revenu global de 7,50 F par action.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ÉQUIPEMENT UNIVERSITAIRE

SOUS-DIRECTION DES MARCHÉS ET CONTRATS

AVIS DE PROROGATION DE DÉLAI DE L'A.O.I. n° 06/80

Les Sociétés intéressées par l'Appel d'Offres International n° 06/80 « Equipement de l'Institut des Sciences et de la Terre de l'Université des Sciences et de la Technologie » « Houari Boumedienne » sont informées que la date limite de réception des Soumissions initialement fixée au 11 mai 1980 est reportée au 1er juin 1980.

Il est rappelé aux intéressés que les Cahiers des Charges sont à retirer au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique - Direction de l'Infrastructure et de l'Equipement Universitaire - Sous-Direction des Marchés et Contrats, 1, rue Bachir-Attar, place du 1er-Mai (Alger).

(Publicité)

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

AGGLOMÉRATION D'ELBEUF

AXE NORD-SUD

PONT DE L'ILE AUX MOINES

ENQUÊTE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

DEUXIÈME AVIS

Par arrêté du 24 Mars 1980, M. le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, a prescrit l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de l'Axe Nord-Sud de l'Agglomération d'ELBEUF (première tranche). Ce projet routier s'étend sur les Communes de TOURVILLE-LA-RIVIERE, CLEON, FRENEUSE, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF, CAUDEBEC-LES-ELBEUF, SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF et comprend un franchissement de la SEINE, appelé « PONT DE L'ILE AUX MOINES ».

Les pièces du dossier principal ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la Mairie d'ELBEUF pendant 26 (vingt-six) jours consécutifs, du 21 Avril au 16 Mai 1980 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance tous les jours ouvrables (dimanches et jours fériés exceptés), de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., et de 9 h. à 12 h. les samedis, et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. CHABOT, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le même délai, des dossiers et des registres subsidiaires sont déposés dans les Mairies concernées aux heures d'ouverture des bureaux.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du Groupe Administratif Central,
A. MARECHAL.

SEB S.A.

Le conseil d'administration s'est réuni le 17 avril 1980 pour arrêter les comptes de l'exercice 1979 de SEB S.A. et du groupe consolidé.

Le redressement de 1976 a été confirmé en 1979, le groupe réalisant les objectifs qui avaient été annoncés.

	1978	1979	
Chiffre d'affaires consolidé	1 675	1 856	+ 10,8 %
Chiffre d'affaires France	1 105	1 199	+ 8,5 %
étranger	570	658	+ 15,4 %
En % du chiffre d'affaires total	34,0 %	35,4 %	
Dont exportation	447	535	+ 19,6 %

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 30,8 % du chiffre d'affaires des sociétés françaises (28,8 % en 1978).

	1977	1978	1979
Résultat brut d'exploitation	197,6	252,4	291,3
Bénéfice d'exploitation	61,9	121,1	167,2
Bénéfice net comptable	30,7	58,8	67,3

La stratégie de développement, basée sur l'innovation et les gains de productivité en France, la notoriété et la pénétration durable des marchés à l'étranger, est poursuivie. Le programme d'investissements industriels de l'exercice dépassera 100 millions, d'importants investissements publicitaires soutenant parallèlement la pénétration des produits clés sur les marchés européens.

Le conseil proposera à l'assemblée la distribution d'un dividende net de 10,00 F par action, soit 15,00 F avoir fiscal compris. Le dividende net par action avait été de 6,40 F en 1978 et 8,00 F en 1979.

TISSMÉTAL LIONEL-DUPONT

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 avril 1980, a arrêté les comptes de l'exercice 1979 qui dégagent un bénéfice net de 5 172 000 F après 4 460 000 F d'amortissements et reconstitution d'une provision pour hausse des prix de 1 200 000 F, mais compte tenu d'une provision pour impôts limitée à 1 125 000 F du fait de l'incidence fiscale de pertes de l'exercice précédent.

Le conseil a estimé que ces résultats permettraient la reprise d'un dividende et proposera à l'assemblée générale ordinaire, qui sera convoquée pour le 24 juin, de distribuer un revenu global de 6 F par action, soit un dividende de 4 F assorti d'un avoir fiscal de 2 F.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 211 280 000 F en progression de plus de 30 % sur celui de 1978.

Au 1er janvier 1980, le carnet de commandes s'élève à 78 471 000 F en amélioration de 18,9 % sur celui de fin 1978 ; au 31 mars, il marque une nouvelle progression à 84 071 000 F. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1980 est en augmentation de 25 % sur celui de la même période de 1973.

Le conseil a également décidé l'échange des actions qui sera réalisé après la distribution du dividende utilisant le dernier coupon attaché et qui interviendra titres pour titres et sans conformité de numéros selon les modalités qui seront précisées le moment venu.

L'ÉPARGNE DE FRANCE

Le conseil d'administration, réuni le 17 avril 1980, a arrêté les comptes de l'exercice 1979, qui se soldent par un bénéfice après impôts de 6,7 millions de francs dont 2,4 millions proviennent de plus-values à long terme.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire, convoquée le 13 juin 1980, la mise en distribution d'un dividende net de 9 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 4,50 francs, soit un dividende global de 13,50 francs.

Ce dividende sera attribué aux 479 115 actions de 75 francs constituant le nouveau capital social augmenté en 1979 par suite de l'attribution gratuite d'une nouvelle action pour douze anciennes et de l'élévation du nominal de 50 à 75 francs.

La masse totale distribuée se trouve, compte tenu de cette attribution gratuite, ainsi augmentée de plus de 18 %.

En outre, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour afin de décider :

— de distribuer une action gratuite pour douze actions anciennes, le capital étant ainsi porté de 35 933 625 francs à 38 927 850 francs, par prélèvement sur la réserve de réévaluation.

Il est rappelé que, depuis 1971, une distribution d'actions gratuites a eu lieu tous les ans et notamment une action gratuite pour huit en 1977, une action gratuite pour douze en 1978 et une action gratuite pour douze en 1979.

WAGONS-LITS

MM. les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales qui se tiendront à Bruxelles, à l'Hôtel Astoria, 103, rue Royale, le mardi 6 mai 1980 :

1°) A 14 heures 45 : assemblée générale extraordinaire, qui devra se prononcer sur la proposition d'augmentation du capital de la société pour le porter de 779 240 000 francs belges à 1 038 986 500 francs belges.

En représentation de cette augmentation de capital, il serait créé 519 493 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 500 francs belges chacune, émises au prix de 750 francs belges par action, et offertes, à titre irréductible seulement, aux propriétaires d'actions anciennes, privilégiées ou ordinaires, à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes ; ces actions nouvelles porteraient jouissance à partir de la date de clôture de la souscription.

Il serait, en outre, procédé à la modification de l'article 5 des statuts.

2°) A 15 heures : assemblée générale ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice 1979 et nominations statutaires.

Les actions doivent être déposées cinq jours au moins avant la date des assemblées à Paris : la la direction générale de la compagnie, 40, rue de l'Arcade ; à la Société Générale, 29, boulevard Haussmann ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ; à la Banque Sudameris France, 12, rue Halévy ; au Crédit du Nord, 50, rue d'Anjou ; à la Banque Nationale de Paris, 16, boulevard des Italiens ; au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens ; au Crédit Commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, ainsi que dans les agences de ces banques à Paris et en province.

BSN-GERVAIS DANONE

RÉSULTATS 1979

Le conseil d'administration de BSN-Gervais Danone, réuni le 16 avril 1980, a arrêté les comptes de la société (comptes non consolidés) pour l'exercice 1979.

Ces comptes se soldent par un bénéfice net de 104,37 millions de francs (contre 86,52 millions de francs pour l'exercice précédent), après dotation de 92,53 millions de francs aux amortissements (contre 88,12 millions de francs pour l'exercice précédent).

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le 20 juin 1980, d'augmenter le dividende pour le porter de 30 F à 35 F par action, soit une augmentation de 16,66 %. Compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) le revenu global par action s'établira à 52,50 F. Sur ces bases, le montant global de la distribution représenterait 81,63 millions de francs, ce qui laisserait un report à nouveau disponible de 109,65 millions de francs.

***

Les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 1979 ne sont pas encore définitivement établis et vérifiés. Néanmoins, les estimations actuelles confirment l'important redressement de la branche Verre plat et une croissance particulièrement nette des résultats de la branche Alimentaire.

Selon ces estimations, le résultat net consolidé devrait être de l'ordre de 100 F par action, contre 19,69 F en 1978, pour la part du groupe ; le cash-flow net (bénéfices nets et amortissements, droits des tiers inclus) serait de l'ordre de 1 100 millions de francs contre 821 millions de francs en 1978.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Agriculture et de la Révolution Agraire

OFFICE NATIONAL DES ALIMENTS DU BÉTAIL

« Secteur Aviculture »

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Un avis d'appel d'offres international est lancé par l'ONAB pour la fourniture d'œufs à couver « chair ».

Les entreprises intéressées pourront retirer le cahier des charges à la Direction Commerciale « Secteur Aviculture », 25, boulevard Zirout-Youcef, Alger, contre la somme de 100 DA.

Les offres devront parvenir sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure portant la mention « Offre œufs à couver « chair ». A ne pas ouvrir », adressées à l'ONAB, 25, boulevard Zirout-Youcef, Alger.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 15 mai 1980 à 12 heures.

Le présent appel d'offres s'adresse aux seuls producteurs et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 78.02 du 11 février 1978 portant monopole d'Etat sur le commerce extérieur.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours.



BEGHIN-SAY

Le conseil d'administration de Beghin-Say s'est réuni, le 21 avril 1980, sous la présidence de M. Jean-Marc Vernes.

Il a arrêté les comptes et le bilan de l'exercice 1979 qui seront soumis à l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée à Paris le 16 juin 1980.

L'exercice 1979 confirme le redressement de la société, dont la marge d'autofinancement (résultat net, amortissements hors réévaluation et provisions) s'élève à 404,2 millions contre 310,1 millions en 1978 et 115 millions en 1977.

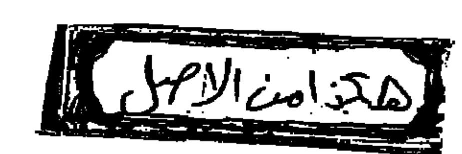
Le solde bénéficiaire de l'exercice ressort à un montant de 72,7 millions après affectation d'une annuité d'amortissement de 164,8 millions dont 37,9 millions de dotation complémentaire de réévaluation, et constitution d'une provision pour hausse de prix de 184,6 millions, et d'une provision pour impôt de 16,5 millions.

Compte tenu du report à nouveau, le montant disponible s'élève à 151 millions après affectation à la réserve légale d'une somme de 3,6 millions et à la réserve spéciale de plus-values à long terme de 4,5 millions.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale la distribution d'un dividende net de 7,50 francs par action (au lieu de 6 francs pour l'exercice 1978), le solde étant viré au report à nouveau.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire se tiendra une assemblée générale extraordinaire de laquelle le Conseil sollicitera l'autorisation d'augmenter le capital par tous moyens en une ou plusieurs tranches à hauteur de 500 000 000 de francs maximum.

Il entre dans les intentions du conseil, dans le cas où l'assemblée générale adopterait cette demande d'autorisation, d'en faire usage partiellement en incorporant au capital des primes de fusion à concurrence de 41 721 030 francs ; une action gratuite pour huit anciennes, jouissance 1er janvier 1980, serait ainsi distribuée.









LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 AVRIL

Redressement

La remontée spectaculaire de Wall Street a quelque peu revigoré la Bourse de Paris et, mercredi, le marché s'est assez sensiblement redressé, l'indicateur instantané enregistrant, à la clôture, une hausse de 1,2 % environ.

Le mouvement s'est étendu à tous les compartiments, et des gains de 3 % à 4 % ont été fréquemment relevés à la cote, revenant notamment à Générale de Fonderie, Institut Mérieux, Métallurgique Navale Dunkerque, Crédit National, Roussel-Uclaf, Maisons Phénix et Générale d'Entreprises, pour ne citer que ces valeurs. Mais le titre le plus favorisé a été sans conteste la Caisse Nationale de l'Energie 3 %, qui a monté de 9,1 %.

Quant aux baisses, elles ont été pratiquement inexistantes, les plus fortes affectant Pricel (— 2,5 %) et Générale Occidentale (— 2 %).

Bref, ce fut une bonne séance, encore que les professionnels la jugeaient un peu décevante. Après la performance de New-York, l'on s'attendait en effet à mieux, autour de la corbeille, d'autant que cette journée était la première du nouveau mois boursier, et que, en pareille circonstance, les opérateurs reprennent des positions qu'ils ajustent ensuite en fonction des événements. Or il apparaît, au dire des agents de change, que les investisseurs, apparemment peu convaincus des meilleures dispositions de Wall Street, ne se sont pas bousculés, et qu'une bonne partie de la hausse a surtout été due à la rétention des ordres de ventes.

Le taux des reports a été fixé à 10 5/8 %, contre 11 % à fin mars.

Sur le marché de l'or, les cours sont remontés avec le lingot, à 72 900 F (+ 905 F), et le napoléon à 680 F (+ 3 F). Le volume des transactions est tombé de 34,35 à 19,67 millions de francs.

LONDRES

Stimulé par la remontée spectaculaire de Wall Street, le marché se redresse assez sensiblement. Les industrielles progressent de 3 à 5 points. Fermeté des pétroles. Reprise des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 506 75 contre 502 40

VALEURS	CLOTURE 22/4	COURS 23/4
Beecham	116 ..	117 ...
British Petroleum	334 ...	332 ...
Courtaulds	88 ..	88 ...
*De Beers	8 25	8 38
Imperial Chemical	362 ..	364 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	355 ..	361 ...
Shell	346 ...	348 ...
Vickers	114 ...	115 ...
War Loan 3 1/2 %	31 11/16	32 1/16
*West Driefontein	66 1/2	67 3/4
*Western Holdings	64 1/2	65 3/4

(*) En dollars U.S...

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BEGHIN-SAY. — Distribution d'une action gratuite pour huit. Le dividende global pour 1979 est porté de 9 F à 11,25 F. Le redressement se confirme avec une marge brute de 404,2 millions de francs contre 310,1 millions en 1978 et 115 millions en 1977.

GALERIES LAFAYETTE. — Bénéfice net pour 1979 plus-values incluses : 19,52 millions de francs contre 10,12 millions. Reprise du dividende sur la base d'un montant global de 7,50 F contre 7,50 F pour 1974.

SOMMER-ALLIBERT. — Bénéfice net consolidé pour 1979 : 50,83 millions de francs contre 31,41 millions. Ces chiffres ne sont cependant pas comparables en raison des opérations à caractère exceptionnel intervenues l'an passé. Plus significative du redressement opéré est la progression du résultat net d'exploitation : + 83 % à 96,93 millions. Dividende global : 30 F contre 26,85 F.

HACHETTE. — Résultat net hors plus et moins-values de la société pour 1979 : 18,93 millions de francs contre 30,54 millions. Les plus et moins-values atteignent 33,27 millions (contre 89,86 millions). Résultat consolidé (pour Hachette) hors plus et moins-values : environ 54 millions de francs contre 48,9 millions. Dividende global : 13,50 F contre 12 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/4	23/4
1 dollar (en yens)	249 85	248 35

Taux du marché monétaire

Effets privés. du 23/4 ... 12 13/16 %

NEW-YORK

Explosion de hausses

Une véritable explosion de hausse, comme on n'en avait pas vu depuis plusieurs mois, s'est brutalement produite mardi à Wall Street, propulsant l'indice des industrielles à 790,01, soit à 30,89 points au-dessus de son niveau précédent. Il faut remonter au 1er novembre 1978 pour retrouver une hausse d'une telle ampleur (+ 35,34 points).

A l'époque, le mouvement avait été déclenché par les mesures prises pour assurer la défense du dollar. Cette fois, l'impulsion est venue de l'espoir avivé de voir l'inflation se ralentir prochainement avec une montée des prix en mars (+ 1,4 %) au même rythme qu'en janvier et en février, alors que les pronostics portaient sur des taux supérieurs. Les pressants conseils de rachats prodigués par les « brokers » auprès de leur clientèle, notamment des vendeurs à découvert, ont trouvé de ce fait un très fort écho, ainsi qu'en témoigne le gonflement des transactions, passées de 27,56 millions à 48,05 millions de titres.

Tout porte à croire que les opérateurs ont porté aussi une oreille attentive aux propos de hautes personnalités, dont le président Carter, très rassurants quant à la désescalade des prix.

VALEURS	COURS 21/4	COURS 22/4
Alcoa	53 ...	54 7/8
A.T.T.	50 1/2	51 7/8
Boeing	33 5/8	35 3/8
Chase Manhattan Bank	38 1/8	39 ...
Du Pont de Nemours	34 3/4	36 1/4
Eastman Kodak	46 5/8	48 3/4
Exxon	57 1/4	59 1/8
Ford	21 3/4	23 1/2
General Electric	44 3/4	46 3/4
General Foods	25 ...	26 1/2
General Motors	39 5/8	41 3/8
Goodyear	11 5/8	12 1/8
I.B.M.	61 1/8	64 ...
I.T.T.	25 5/8	26 1/4
Kennecott	25 3/8	26 1/4
Mobil Oil	69 1/2	73 3/8
Pfizer	36 7/8	37 7/8
Schlumberger	102 1/2	105 1/2
Texaco	33 5/8	34 5/8
U.A.L. Inc.	14 3/8	15 1/4
Union Carbide	37 1/2	38 1/2
U.S. Steel	16 7/8	17 ...
Westinghouse	19 7/8	21 5/8
Xerox	49 1/4	51 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	21 avr.	22 avr.
Valeurs françaises	101,6	100,8
Valeurs étrangères	100,2	99,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE (INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	21 avr.	22 avr.
Indice général	104,3	103,5

BOURSE DE PARIS - 23 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	31 35	1 689	S.P.E.G.	209 ..	2 1 ..	Locabail Immob.	331	323 ..	Immovest	158 ..	158
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	107 ..	107 ..	(Li) Balgnol-Fat.	44	42 25	Métall. Minière	.. ..	132 ..	Unijapon	318 80	304 84
	76 ..	76 ..	Blanzy-Ouest	257 ..	257	Océanic	... ..	... ..	Uni-Obl. (Vernes)	1792 75	1723 80
	730 ..	700 ..	La Brosse	117 ..	117	Pétrofigaz	456 ..	... ..	Uniprem (Vernes)	1823 88	1763 73
	115	115 ..	Degremont	123 ..	120 80	Pronuptia	311 ..	... ..	Unirente	1153 20	1153 97
	249	250 ..				Sao. Mor Corv.	.. ..	... ..	Unisie (Vernes)	199 11	190 03
	198 ..	193 ..	Duquesnes-Paris	288 50	288 50	Total C.F.N.	190 ..	... ..			
			Ferrailles C.F.F.	290	280 10	Ufinex	... ..	... ..	Valorem	198 81	189 79
			Havas	508 ..	508 ..	Voyer S.A.	.. ..	.. .	Vernes Investiss.	302 75	289 02
	277 ..	270 ..	Locatel	400 ..	400 ..	Océ v. Grinten	245 ..	... ..			
	334 ..	321 ..	Lyon-Alemand	14)	140 ..	Rorento NV	233 ..	233 50			

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
770 ..	Tél. Electr.	770	787 ..	787 ..	782 ..
120 ..	— (obl.)	120 60	122 ..	122	122
186 ..	Thomson-Br.	187	190	190	187 10
210 ..	— (obl.)	210 ..	212 90	212 90	210
300	U.I.S.	299	301	301 ..	3..1 ..
161 ..	U.C.B.	161	160	160 ..	160
161 ..	Un. F. Banques	161 50	165 ..	165 ..	164 50
152 ..	U.T.A.	152	154	154 ..	155
13 ..	Usinor	13	13	13	12 85
100 ..	— (obl.)	99 90	1..1 20	101 20	99 2..
78 ..	Vallourec	78	79	79	78 30
830 ..	V. Clicquot-P.	829	848 ..	848 ..	837
455 ..	Viniprix	455 ..	456	456 ..	447 ..
850 ..	Elf-Gabon	919	919 ..	89..	901 ..
186 ..	Amax	189 80	190	190 30	199
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
38 ..	De Beers (S.)	38 20	38 50	38 50	37 75
675 ..	Deuts Bank	572	584	584	578
245 ..	Dome Mines	245	245 30	246 ..	246 30
149 ..	DuPontNem.	149 50	154	154 10	150 90
200 ..	East Kodak	202 60	206 50	206 50	208 60
104 ..	East Rand	105	107	106 50	1..6
92 ..	Ericsson	92 10	95	95 ..	93 11
246 ..	Exxon Corp.	249	251	251	25.. 50
94 ..	Ford Motor	97	102	102 ..	103 50
228 ..	Free State	220	226	221	215 60
194 ..	Gen. Electr.	194 ..	200 50	200 50	196 ..

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
169	Gen. Motors	173 ..	177 80	180 ..	176
45 ..	Goldfields	45	46 80	46 30	45 90
81 ..	Harmony	82 20	83 70	83 30	83 95
4 15	Hitachi	4 15	4 31	4 31	4 26
270 ..	Hoechst Aktf.	267	267	267	264
35 ..	Imp. Chem.	34 70	34 70	34 70	34 55
91 ..	Inco Limited	91 70	92 30	92 30	90 65
220 ..	I.B.M.	222	232	232 20	230 10
159 ..	I.T.T.	110 30	114 40	112 10	112 10
270 ..	Merck	271 20	284 60	285 ..	284 60
205 ..	Minnesota M	204	218	218	215
300 ..	Mobil Corp.	3C4	319 50	319 50	313 ..
8030	Nestlé	8030	8080	8080 ..	8L00 ..
430 ..	Norsk Hydro	439 50	445 ..	449 ..	445 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
34 ..	Shell Fr. (S.)	33 60	34 50	34 50	33 86
590 ..	Siemens A G	584	596 ..	596	592
34 ..	Sony	33 20	35	34 90	34 90
240 ..	Unilever	238	238 ..	238	238
53 ..	Union Corp.	52 10	52	52 05	52 10
105 ..	U. Min. 1/10	105	108	109	108
166 ..	Unit. Techn.	170 10	169 90	169 90	169 80
255 ..	West Drief.	289 80	295 20	295	295 90
140 ..	West Deep	140	143 30	142 80	141 10
285 ..	West Hold.	282 65	289	286 80	286 90
215 ..	Xerox Corp.	215	223 20	220 20	229
2 50	Zambie Corp	2 49	2 58	2 58	2 55

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23-4	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 320	4 289	4 200	4 410
Allemagne (100 DM)	232 660	232 840	225	237
Belgique (100 F)	14 492	14 528	13 700	14 400
Pays-Bas (100 fl.)	211 780	211 780	204 ..	215
Danemark (100 krd)	74 560	74 590	71 ...	76
Norvège (100 k)	85 360	85 470	83 ...	88 ...
Grande-Bretagne (£ 1)	9 671	9 671	9 600	10
Italie (1 000 lires)	4 962	4 955	4 800	5 100
Suisse (100 fr.)	249	249 550	242	254
Suède (100 krs)	99 450	99 290	95 500	102
Autriche (100 sch.)	32 680	32 640	31 600	33 200
Espagne (100 pes.)	6 047	6 039	5 350	6 250
Portugal (100 esc.)	8 630	8 600	8 300	9 300
Canada ($ can. 1)	3 654	3 637	3 530	3 760
Japon (100 yens)	1 730	1 722	1 630	1 790

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/4
Or fin (kilo en barre)	71000 ..	71375 ..
Or fin (en lingot)	71995 ..	72900 ..
Pièce française (20 fr.)	677 ..	680 ..
Pièce française (10 fr.)	402	401 ..
Pièce suisse (20 fr.)	531 50	530 ..
Union latine (20 fr.)	514 80	521 ..
Souverain	681 .	680 50
Pièce de 20 dollars	2884 .	2880 .
Pièce de 10 dollars	1390 ..	1385 .
Pièce de 5 dollars	.. ..	850 .
Pièce de 50 pesos	3101 .	3140 ..
Pièce de 10 florins	530 ..	530 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 23 avril 1980 a été tiré à 543 451 exemplaires.

A B C D E F G

En Tunisie

M. Mohamed Mzali est nommé premier ministre

Le président Bourguiba a nommé officiellement, ce mercredi 23 avril, dans l'après-midi, M. Mohamed Mzali premier ministre pour succéder à M. Hédi Nouira. M. Mzali occupera également le poste au secrétariat général du parti socialiste destourien.

A la suite de l'hémorragie cérébrale dont M. Nouira a été victime, M Mzali avait été chargé, le 1er mars, de coordonner l'action gouvernementale, tout en conservant ses fonctions de ministre de l'éducation nationale.

Aux termes de la Constitution, M. Mzali devient désormais le successeur du chef de l'Etat.

Dès mardi, le président Bourguiba a tenu à informer personnellement M. Nouira, qui se remet lentement de sa maladie, de sa décision. Celle-ci ne surprend pas. M Bourguiba a en effet toujours entretenu des liens personnels étroits avec son nouveau « dauphin ».

M. Mohamed Mzali est né le 23 décembre 1925 à Monastir. Licencié de philosophie, il a été professeur avant de devenir, au lendemain de l'indépendance, en 1956, chef de cabinet au département de l'éducation nationale.

Directeur de la jeunesse et des sports en 1959, directeur général de la radiodiffusion-télévision tunisienne en 1964, secrétaire d'Etat à la défense nationale en 1968, ministre de la jeunesse et des sports l'année suivante, ministre de la santé publique en 1973, M. Mzali a détenu trois fois le portefeuille de l'éducation nationale en 1970, de la fin de 1971 à 1973 et de 1976 à avril 1980. Il a commencé à militer au sein du parti destourien en 1947, et il siège au comité central et au bureau politique depuis 1964. Il est député depuis 1959.

Les thèmes de l'authenticité arabo-musulmane de la Tunisie qu'il aime à développer dans ses discours, sans pour autant marquer d'hostilité à la culture occidentale, et son dynamisme, le font apprécier dans les différentes couches de la population. A l'éducation nationale, il est le promoteur d'une politique d'arabisation des programmes d'enseignement qui demeure cependant largement ouverte sur le monde extérieur et où le français conserve une place privilégiée.

M. Mzali jouit de la considération des milieux intellectuels — il est président de l'Union des écrivains tunisiens — et d'une popularité certaine dans les milieux de la jeunesse et des sports où son prestige s'est trouvé renforcé après son élection à la vice-présidence du Comité international olympique. — M. D.

Au Libéria

Treize personnalités de l'ancien régime ont été exécutées

Monrovia (A.F.P., A.P.). — Malgré les appels à la clémence des missions diplomatiques occidentales, treize ministres et hauts dignitaires de l'ancien régime libérien ont été passés par les armes, mardi 22 avril, quelques heures après avoir été condamnés à mort par une cour martiale pour « haute trahison, corruption et violation des droits de l'homme ».

Les accusés, qui avaient tous plaidé non coupables, n'avaient pas été autorisés à se faire assister par des avocats, et leurs dossiers ne leur avaient pas été communiqués. Parmi les quatorze membres de l'ancien régime jugés jusqu'ici, seul l'ex-ministre de l'information, M. Johny McClain, nommé il y a quatre mois, a échappé à la peine capitale.

Les exécutions ont eu lieu sur une place du Barclay Training Center, le plus important camp militaire de Monrovia, en présence d'une foule importante. De nombreux curieux s'étaient massés sur la plage attenante au camp militaire, après l'annonce que « *des exécutions allaient avoir lieu* ».

Des engins de la compagnie d'électricité libérienne ont planté sur le sable cinq poteaux d'exécution aux côtés des quatre ayant déjà servi à l'exécution de pillards meurtriers jeudi dernier. Puis un minibus s'est arrêté à l'écart. A l'intérieur se trouvaient les treize condamnés. Ils étaient bientôt entourés d'un groupe compact de soldats les dévisageant et se moquant d'eux. Les condamnés allaient assister de loin, pendant plus de vingt minutes, aux préparatifs de leur exécution.

Puis, au milieu d'une cohorte de soldats et d'officiers circulant en tous sens, la mitraillette, le fusil, ou même le revolver braqué vers le ciel, neuf hommes furent amenés aux poteaux, liés sommairement, torse nu. Pas de bandeau sur les yeux, pas de prêtre, alors que tous s'affirmaient chrétiens.

Le peloton d'exécution fut mis en place. Puis ce fut l'ordre de tir. Neuf fois cinq balles, chaque condamné étant fusillé à son tour sous le regard des autres.

Le ministre des affaires étrangères, Cecil Dennis, ne fut pas touché, et a été abattu ensuite à l'arme automatique. Certains soldats arrosèrent les corps de rafales de mitraillette.

Les quatre condamnés restants qui, de leur bus sur la plage, avaient pu assister à toute la scène, furent ensuite amenés, les corps des condamnés précédents étant dégagés en hâte.

Outre l'ancien ministre des affaires étrangères, Cecil Dennis, les douze autres suppliciés sont le frère aîné de l'ancien chef de l'Etat, Frank Tolbert, président du Sénat ; Joseph Chesson, ancien ministre de la justice ; Richard Henries, ancien président de l'Assemblée nationale ; E. Reginald Townsend, président de l'ancien parti majoritaire True Whig ; James A. Peer, ancien président de la Cour suprême ; James T Phillips, ancien ministre des finances ; Franklin Neal, ancien ministre de la planification économique ; Frank Stewart, directeur du budget, Cyril Bright, ancien ministre de l'agriculture ; John Sherman, ancien ministre du commerce ; Charles King, député et Clarence Parker, ancien trésorier du parti majoritaire.

Quatre-vingt-trois anciens responsables du régime renversé attendent encore de connaître leur sort. Ils sont jugés par le même tribunal militaire pour les mêmes charges.

Peu avant les exécutions, le sergent-major Samuel Doe avait affirmé au cours d'une conférence de presse que « *dès que les choses seront redevenues normales, nous déciderons quand nous rendrons le pouvoir aux civils. Des élections générales seront alors organisées* », a-t-il ajouté.

Le sergent-chef Doe a été présenté par le porte-parole du Conseil populaire de Rédemption (P.R.C.), comme chef de l'Etat, président du P.R.C. et « *également président de l'O.U.A.* ».

LE PRÉSIDENT TITO EST DANS UN « ÉTAT DE CHOC »

(De notre correspondant.)

Belgrade. — Le président Tito vit-il, au centre clinique de Ljubljana, ses dernières heures ? Mercredi 23 avril, à midi, le bulletin médical a annoncé que « *l'état de santé du président Tito continue d'être critique. Outre son état comateux, le camarade-président est depuis hier soir dans un état de choc. Les mesures médicales nécessaires sont prises* ». Dans la soirée de mardi, l'agence Tanyoug avait diffusé, fait tout à fait exceptionnel, un second bulletin dans la journée annonçant que sa maladie était « *entrée dans la phase critique* ».

On apprend de source informée que les médecins de Ljubljana rédigent au jour le jour un « historique » de la maladie. Ce texte sera publié intégralement le moment venu et fournira les explications détaillées sur l'évolution de la maladie et les raisons des hauts et des bas auxquels elle a donné lieu.

On apprend que le président du Parlement fédéral a décommandé un déplacement à l'étranger et qu'un système de permanence fonctionne dans quelques-unes des grandes institutions. Il a été mis en place avec discrétion pour ne pas alarmer le public. — P. Y.

En Afghanistan

TASS FAIT ÉTAT D'OPÉRATIONS DE « NETTOYAGE » DANS LA PROVINCE DE HERAT

L'agence Tass a annoncé, le 22 avril, que des opérations militaires de « nettoyage » se déroulaient actuellement dans la province occidentale de Hérat, en vue de la « liquidation de bandes de contre-révolutionnaires ». L'agence soviétique précise que, au cours de ces opérations, 124 « bandits » ont été « liquidés et 47 terroristes se sont rendus les armes à la main », dans le secteur de Zindjan. Les porte-parole des résistants islamiques au Pakistan ont indiqué, le même jour, que des troupes soviéto-afghanes avaient tué onze guérilleros et un certain nombre de civils au cours de combats récents dans le nord de la province de Laghman, à l'est du pays. Au cours d'une contre-attaque, les résistants auraient tué onze soldats soviétiques et une soixantaine de soldats afghans.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Deux avertissements sur les négociations agricoles et la détention d'otages

Le conseil des ministres s'est réuni le 23 avril.

Le président de la République y a déclaré que le conseil européen des 27 et 28 avril ne serait pas en état de conclure sur l'ensemble des dossiers en discussion si des progrès n'étaient pas enregistrés dans les négociations sur les prix agricoles (*voir page 41*).

Le gouvernement rappelle que la détention des otages est inacceptable et souhaite « *un règlement indispensable et rapide* » de la situation (*voir page 1*).

Le conseil a également étudié les problèmes de l'enseignement. Les bourses des élèves redoublant des classes dans les lycées d'enseignement professionnel pourront être maintenues. Les bourses d'enseignement supérieur devront favoriser plus particulièrement les étudiants issus des familles les plus modestes et ceux qui s'orientent vers les formations technologiques.

Dans le domaine des formations universitaires de troisième cycle, une nouvelle politique visera à élargir le contenu des formations, à améliorer le recrutement, l'encadrement, l'ouverture sur le monde extérieur, et à renforcer la coordination au niveau régional (*voir page 17*).

Le conseil des ministres a, en outre, entendu des communications sur la concertation de l'Etat et des entreprises publiques pour la mise en œuvre du développement industriel ; l'insertion sociale et professionnelle des handicapés ; la visite en France du président du Venezuela.

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Un complément d'information sera vraisemblablement ordonné

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, qui s'est réunie, mercredi matin 23 avril, pour examiner le dossier Jean de Broglie, dira le 25 avril s'il y a lieu ou non d'ordonner un complément d'information après la publication par « le Canard enchaîné » de deux notes de la dixième brigade territoriale attestant que la police était au courant du projet d'assassinat du député de l'Eure.

M. Serge Galand, avocat général, favorable à ce complément d'information, a demandé que celui-ci soit confié à un membre de la chambre d'accusation et que soient entendus les policiers qui sont à l'origine de ces deux notes. Les avocats des inculpés ont réclamé de leur côté que la nouvelle instruction soit générale. Certains défenseurs, notamment ceux de Gérard Frèche et de Guy Simoné, ont estimé qu'il fallait qu'elle soit confiée à Mlle Martine Anzani, juge d'instruction.

« Il faut, a déclaré Me Roland Dumas, que les indicateurs, les policiers du haut au bas de l'échelle, les deux ministres de l'intérieur soient interrogés. Il faut, a-t-il ajouté, que les fiches d'écoutes, les procès-verbaux de filature et tous les rapports des services de police soient versés au dossier d'instruction. » Me Robert Badinter, avocat de la famille de Broglie, veut, pour sa part, savoir pourquoi on n'a pas prévenu la victime, député et maître des requêtes au Conseil d'Etat, c'est-à-dire magistrat, et que soient élucidées les causes de sa mort.

Trois demandes de mise en liberté ont, d'autre part, *été déposées* concernant Pierre de Varga, Guy Simoné et Serge Tessèdre ; celles-ci seront examinées le 7 mai.

Si le supplément d'information est ordonné, et si celui-ci concerne les nombreux points restés obscurs dans le dossier sur l'attitude de la police, on peut se demander si le procès initialement prévu pour l'automne prochain aura lieu à cette date. — M.B.-R.

● *Riposte*, bulletin quotidien du parti socialiste, que dirige Georges Fillioud, député de la Drôme, annonce la création, par plusieurs personnalités du P.S., notamment MM. Jacques Attali et Maurice Benassayag, d'une association, Judaïsme et socialisme, dont l'objet est de confronter les valeurs du judaïsme et du socialisme, « *susceptibles de converger vers la paix* ».

● *La direction de l'Electricité de France communique :* « Des mouvements de grève ont été annoncés par les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. d'Electricité et Gaz de France, pour les journées des 24, 25, 28, 29 et 30 avril dans les zones suivantes : le 24 : région parisienne, Nord, Normandie ; le 25 : pays de Loire et Ouest ; le 28 : Rhône-Alpes et Méditerranée ; le 29 : Est et Sud-Ouest ; le 30 : ensemble du territoire.

Ces mouvements pourront rendre nécessaires des coupures de courant non seulement dans les régions affectées par les arrêts de travail mais aussi sur tout ou partie du reste du territoire. »

● *Quelque trois cents étudiants* selon l'agence Reuter ont manifesté, mardi 22 avril à Tunis, pour protester contre les exécutions des condamnés à mort de Gafsa. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés.

NAUFRAGE D'UN PAQUEBOT AUX PHILIPPINES

On compterait une centaine de disparus

Manille (A.F.P.). — Soixante à cent personnes sont portées disparues à la suite de la collision survenue le 22 avril aux Philippines, entre un paquebot, le « Don Juan », et un pétrolier, ont indiqué les garde-côtes philippins.

Selon un porte-parole, huit cent quatre-vingt-sept survivants, dont plusieurs sont blessés, ont pu être sauvés. Le nombre des morts atteindrait une trentaine de personnes, a indiqué, pour sa part, la compagnie de navigation Negros, à laquelle appartenait le paquebot. La collision s'est produite près de l'île Del Campo, à 280 km au sud de Manille. Le paquebot a coulé en 15 minutes.

Grave marée noire en Italie

LA RUPTURE D'UN OLÉODUC POLLUE LE PO SUR PLUS DE 100 KILOMÈTRES

Plaisance *(A.F.P.)* — 2 000 tonnes de pétrole se sont déversées dans le Pô, près de Pavie (Italie), à la suite de la rupture de l'oléoduc qui relie Gênes à Milan. La pollution — l'une des plus graves qu'ait connues l'Italie — avait déjà atteint, mercredi 23 avril, la ville de Plaisance, qui se trouve à 100 kilomètres en aval de l'endroit où a eu lieu la rupture de la canalisation. Elle pourrait toucher non seulement la faune et la flore du Pô mais les nappes d'eau souterraines et donc les puits d'une partie de la plaine.

Tous les efforts pour enrayer la descente du « fleuve noir » se concentrent, près de Crémone, autour des digues de la centrale électrique d'Isola Serafini. Plutôt que les solvants, c'est la méthode du « barrage » qui a été choisie : un long voile de plastique a été tendu le long de la digue, au-dessus et au-dessous du niveau du fleuve, pour arrêter le pétrole et créer ainsi une sorte de « lac noir » artificiel et le pomper.

Les enquêteurs excluent l'hypothèse d'un attentat. La brèche a été colmatée, mais le pétrole est déjà passé sous les ponts de Pavie et de Plaisance.

Facteur aggravant, le Po est actuellement à l'étiage et coule lentement dans un lit fait de méandres. Le pétrole stagne plus longtemps sur une masse d'eau relativement réduite. Les rives portent déjà les signes connus de la pollution pétrolière.

Le responsable de la région de Lombardie pour l'environnement, M. Nino Pisoni, a porté plainte contre la société multinationale « Conoco » (Continental Oil Company) qui exploite l'oléoduc.